



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice de 12 mois allant
du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

Assemblée générale

**Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 5**



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 5

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice de 12 mois allant
du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2013

* Nouveau tirage pour raisons techniques (1^{er} mai 2013).

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations	viii
Lettres d'envoi	10
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	3
Résumé	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	9
B. Principales constatations et recommandations	10
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	10
2. Aperçu de la situation financière et de la gestion	10
3. Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public	12
4. Gestion des biens	14
5. Gestion des achats et des marchés	23
6. Élaboration et gestion du budget	29
7. Gestion des ressources humaines	39
8. Gestion du parc de véhicules	40
9. Gestion des rations	41
10. Gestion des voyages	42
C. Audit de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions	44
1. Observations générales concernant tous les volets	47
2. Centres de services	57
3. Pilier financier	60
4. Modularisation	64
5. Plan de gestion des ressources humaines	65
6. Conclusion générale sur la stratégie globale d'appui aux missions	65

	D. Informations communiquées par l'Administration	66
	1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	66
	2. Versements à titre gracieux	66
	3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	66
	E. Remerciements.	68
Annexes		
	I. Missions dont les comptes ont été vérifiés	69
	II. État de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2011 [A/66/5 (Vol. II)]	71
	III. Observations, mission par mission	74
	IV. Comparaison des heures de vol de chaque mission pour les périodes 2009/2010 et 2011/2012	81
	V. Écarts entre la consommation de carburant d'aviation inscrite au budget et la consommation réelle pendant l'exercice financier 2010/2011	82
	VI. Taux de consommation de carburants pour un échantillon de 23 appareils	83
	VII. Analyse de l'application du coefficient délais de déploiement dans le calcul des dépenses afférentes au personnel au cours des quatre derniers exercices	86
	VIII.Éclaircissements à apporter dans le cadre du plan détaillé de mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions.	87
	IX. Avantages quantitatifs escomptés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions.	89
	X. Écarts entre les économies signalées par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et les économies effectives en ce qui concerne l'optimisation des moyens aériens entre janvier 2010 et juin 2011	90
	XI. Carences du plan de financement standard et incidence budgétaire	92
	XII. Carences des hypothèses budgétaires et de la méthode retenues dans le plan de financement standard.	93
	XIII.Incidences des facteurs qui ne sont pas pris en considération dans le projet de budget de la MINUSS	99
	XIV.Comparaison des transferts budgétaires intervenus à la MINUSS et dans d'autres missions dans la première année de fonctionnement	100
	III. Certification des états financiers	101
	IV. Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	102
	A. Introduction	102
	B. Situation financière	102
	C. Contributions mises en recouvrement	103
	D. Contributions non acquittées	103

E.	Dépenses	106
F.	Situation de trésorerie : disponibilités et passif	107
G.	Fonds de réserve pour le maintien de la paix	112
H.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	112
I.	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).....	113
J.	Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite.....	113
	Annexe	
	Renseignements complémentaires	115
V.	États financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.....	116
	État I. État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et des soldes des fonds	116
	État II. État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies – État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds	118
	État III. État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies – État au 30 juin 2012 des flux de trésorerie de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	120
	Opérations de maintien de la paix en cours	
	État IV. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	122
	État V. Force d'urgence des Nations Unies (FONU) 1973 et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	125
	État VI. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	128
	État VII. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	131
	État VIII. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	134
	État IX. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	139

État X. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	140
État XI. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	143
État XII. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	146
État XIII. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 9 juillet 2011 et de la variation des réserves et du solde du fonds	149
État XIV. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	152
État XV. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	154
État XVI. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	157
État XVII. Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	160
État XVIII. Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	162
État XIX. Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 21 avril 2012 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	164
État XX. Fonds de réserve pour le maintien de la paix – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	166
État XXI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	168
État XXII. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	171
État XXIII. Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds	174

État XXIV. Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} mars 2007 au 31 décembre 2010 et de la variation des réserves et du solde du fonds	176
État XXV. Mission d’observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 24 août 1993 au 31 octobre 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds	178
État XXVI. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 31 juillet 2000 au 31 juillet 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds	180
État XXVII. Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) – État au 30 juin 2012 Des recettes et des dépenses de la période allant du 21 avril 2004 au 31 décembre 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds	182
État XXVIII. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d’observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 13 juillet 1998 au 31 décembre 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	184
État XXIX. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d’appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} décembre 1999 au 20 mai 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds	186
État XXX. Mission d’observation des Nations Unies pour l’Iraq et le Koweït (MONUIK) État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds	188
État XXXI. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds	190
État XXXII. Mission d’observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	192
État XXXIII. Mission d’appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	194
État XXXIV. Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds	196
État XXXV. Mission d’observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds	198
État XXXVI. Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds	200

État XXXVII. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	202
État XXXVIII. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	204
État XXXIX. Forces de paix des Nations Unies (FPNU) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds	206
État XL. Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 février 1997 au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds	208
État XLI. Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds	210
État XLII. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds	212
État XLIII. Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	214
État XLIV. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	216
État XLV. Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds	218
État XLVI. Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds.	220
État XLVII. Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds	222
État XLVIII. Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds	224
État XLIX. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) – État au 30 juin des recettes et des dépenses de la période allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds	226

État L. Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds	228
État LI. Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) – État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds	230
Tableau 1. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies – État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 afférentes aux opérations en cours	232
Tableau 2. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) . . .	234
Tableau 3. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)	235
Tableau 4. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	236
Tableau 5. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	237
Tableau 6. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) . . .	238
Tableau 7. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)	239
Tableau 8. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	240
Tableau 9. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	241
Tableau 10. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	242
Tableau 11. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)	243
Tableau 12. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)	244
Tableau 13. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)	245
Tableau 14. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)	246
Tableau 15. Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)	247
Tableau 16. Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)	248
Tableau 17. Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS)	249
Tableau 18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	250
Tableau 19. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)	251
Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011)	252

Annexes

I. Opérations de maintien de la paix financées par le budget ordinaire : utilisation des crédits ouverts pour la période de six mois terminée le 30 juin 2012 de l'exercice biennal 2012-2013, pour les principaux objets de dépense	274
II. Activités concernant des opérations de maintien de la paix financées au moyen de fonds d'affectation spéciale : tableau des recettes, des dépenses, des réserves et des soldes des fonds (exercice clos le 30 juin 2012)	275

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de Paix des Nations Unies
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MISNUS	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
MUAS	Mission de l'Union africaine au Soudan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUMAZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
SIG	Système intégré de gestion
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNEF	Force d'urgence des Nations Unies
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

Lettres d'envoi

Le 28 septembre 2012

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, de vous soumettre les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **BAN** Ki-moon

Monsieur Liu Jiayi
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 17 janvier 2013

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2012. Ces états, qui ont été soumis par le Secrétaire général, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Amyas **Morse**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent dans le présent document, soit l'état au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice clos à cette date et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état au 30 juin 2012 des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date (état III) et les états numérotés de IV à LI, ainsi que les notes et annexes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir et de présenter sans fard les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies selon les normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'Administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'Administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2012, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Observations

Nous appelons l'attention sur la note 14 afférente aux états financiers, dans laquelle l'Organisation divulgue pour la première fois le montant des dépenses engagées au titre de la construction de bâtiments et structures pour les missions de maintien de la paix, soit 889 millions de dollars. Nous ne nuancions pas notre opinion d'une réserve à ce sujet, mais nous faisons des observations sur la question dans notre rapport détaillé.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies)
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Vérificateur général
des comptes de la Chine
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de la République-Unie
de Tanzanie
(*Signé*) Ludovick **Utouh**

Le 17 janvier 2013

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a contrôlé la gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et vérifié leurs comptes pour l'exercice financier clos le 30 juin 2012. À cette fin, il s'est rendu au Siège et dans 16 missions en cours et il a examiné les comptes des 27 missions terminées, ainsi que les quatre comptes spéciaux pour le maintien de la paix (Fonds de réserve pour le maintien de la paix, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et compte de l'assurance maladie après la cessation de service du personnel de maintien de la paix).

Opinion

Les commissaires aux comptes considèrent que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2012, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Les commissaires aux comptes appellent l'attention sur la note 14 des états financiers, qui indique pour la première fois le montant des dépenses engagées au titre de la construction de bâtiments et d'autres structures pour les missions de maintien de la paix, soit 889 millions de dollars. Ils n'ont pas formulé de réserve à ce sujet. Le rapport contient d'autres observations sur la question.

Aperçu de la situation financière

Le montant total des recettes s'est élevé à 8,02 milliards de dollars, contre 7,84 milliards de dollars pour l'exercice précédent, ce qui traduit une augmentation imputable à une hausse des quotes-parts. Le montant des dépenses s'est établi à 7,54 milliards de dollars, accusant une légère diminution par rapport à l'année précédente (7,57 milliards de dollars). Le résultat est un excédent de 479 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 266 millions de dollars de l'exercice précédent.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur un total de 40 recommandations portant sur l'exercice 2010/11, 18 (45 %) avaient été appliquées intégralement et 22 (55 %) partiellement au cours de la période considérée. Ces taux d'application étaient quasiment identiques à ceux de l'exercice précédent (2009/10), qui étaient respectivement de 44 % pour les recommandations entièrement appliquées et de 56 % pour celles qui l'ont été en partie.

Principales constatations

Le Comité apprécie les efforts faits par l'Administration pour répondre aux préoccupations qu'il avait exprimées dans les rapports précédents et pour améliorer les contrôles financiers et la gestion des finances. Il a cependant encore relevé des

carences et des défaillances comme indiqué dans le présent rapport. Les principaux sujets de préoccupation sont récapitulés ci-après :

a) Le système de gestion du projet relatif à la stratégie globale d'appui aux missions n'a pas bien fonctionné. Alors que plus de deux années se sont écoulées depuis le début de son exécution, il n'existe pas, pour ce projet, de plan de réalisation des avantages, de mécanisme d'enregistrement et de comptabilisation des coûts, ni de procédures solides pour la gestion des risques;

b) Les dispositions prévues pour rendre les dirigeants des missions effectivement responsables de la mise en application des normes IPSAS sont insuffisantes;

c) La gestion des biens et les activités de cession des biens dans les missions dont le mandat est terminé continuent de présenter des lacunes; des biens durables d'une valeur de 83,55 millions de dollars n'avaient pas été utilisés depuis plus d'un an, dont des articles d'une valeur de 23,5 millions de dollars pour lesquels il existait un risque élevé de perte ou de gaspillage;

d) Les processus de passation de marchés présentent des faiblesses qui risquent de nuire à la régularité, à la transparence et à la rentabilité des achats;

e) Les tendances historiques et d'autres facteurs clefs n'ont pas été suffisamment pris en compte dans l'élaboration et la gestion des budgets des missions, et des déficiences liées à l'utilisation du plan de financement standard pourraient entraîner une surestimation de 246 millions de dollars du budget de la MINUSS.

Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

Les opérations de maintien de la paix prévoient d'établir leur première série d'états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'exercice se terminant le 30 juin 2014. Le calendrier d'application est serré et des risques importants subsistent. Tout en prenant acte des dispositions prises par l'Administration à cette fin, le Comité a relevé : a) des lacunes dans la gestion du processus d'adoption des normes IPSAS dans les missions; et b) un manque de dynamisme et de prise de responsabilité de la part des hauts responsables des missions à l'égard de leur mise en œuvre.

Gestion des biens

Au 30 juin 2012, la valeur des biens durables détenus par les opérations de maintien de la paix était de 2,23 milliards de dollars (calculée sur la base des coûts historiques), et celle des biens non durables était estimée à 400 millions de dollars. Tout en reconnaissant les progrès faits par l'Administration pour ce qui est de remédier aux déficiences signalées dans les rapports précédents au sujet de la gestion des biens, le Comité a constaté une fois encore que :

a) Les coûts afférents aux différentes constructions faisant partie des actifs n'étaient pas comptabilisés dans des comptes distincts;

b) Des biens durables en transit, d'une valeur de 56,53 millions de dollars, cédés par des missions en liquidation à d'autres missions n'ont pas fait l'objet de vérifications physiques suffisantes; la même constatation a été faite pour des biens non durables dans certaines missions;

c) Au 30 juin 2012, des biens durables d'une valeur de 83,55 millions de dollars n'avaient pas été utilisés depuis plus d'un an. Sur ce total, 9,97 millions correspondaient à des articles sur le point d'être comptabilisés en pertes ou éliminés et 13,53 millions correspondaient à des articles qui n'avaient pas été utilisés depuis plus de trois ans, ce qui engendrait un risque élevé de perte ou de gaspillage;

d) Il y avait des lacunes dans les activités de cession des biens dans des missions dont le mandat est terminé : i) des articles transférés à d'autres missions étaient en mauvais état; ii) les procédures de transfert de certaines missions liquidées étaient inadéquates; et iii) les modifications apportées au plan de cession des biens n'avaient pas fait l'objet d'une autorisation préalable.

Gestion des achats et des marchés

Une gestion efficace des achats est un facteur crucial pour la bonne exécution du mandat des missions de maintien de la paix. Pour l'exercice clos le 30 juin 2012, les dépenses afférentes aux achats destinés à ces missions se sont élevées à 2 617 millions de dollars, dont 950 millions de dollars pour ceux effectués par les services du Siège et 1 667 millions de dollars pour ceux effectués par les missions localement. Le Comité a examiné la planification des achats, le processus d'appel d'offres à la concurrence, la gestion des marchés et la gestion des fournisseurs, et constaté :

a) Une mauvaise appréciation de l'état de stocks existants avant la demande d'achat, ce qui peut entraîner des gaspillages et d'autres dépenses superflues;

b) Une absence de coordination pour les achats de produits identiques ou similaires effectués par les missions, ce qui pouvait être préjudiciable pour les économies d'échelle et l'efficacité des opérations d'achat;

c) Des carences dans le processus d'appel d'offres, notamment un défaut d'équité, d'intégrité et de transparence dans les invitations à soumissionner;

d) Des déficiences dans l'administration et la gestion des marchés, notamment : i) l'utilisation de la « règle des huit mois » pour éluder l'examen du Comité des marchés du Siège; ii) des cas de présentation de demandes d'approbation a posteriori pour des achats qui ne répondaient pas aux critères exigés; et iii) l'absence de prise en compte d'une évaluation des prestations des fournisseurs lors de l'attribution ou de la prolongation de marchés.

Élaboration et gestion des budgets

Le Comité a examiné les processus d'élaboration des budgets des missions et fait les constatations suivantes :

a) La non-prise en compte de facteurs clefs lors de l'établissement du budget, tels que les jours de non-exploitation dans la fixation des coûts garantis des transports aériens et du facteur rejet dans celle des coûts du matériel appartenant aux contingents;

b) La non-prise en compte de tendances observées par le passé et liées à des hypothèses budgétaires fondamentales, par exemple le nombre estimatif d'heures de vol;

c) La nécessité de disposer de meilleures directives dans certains domaines, notamment de critères bien définis concernant le choix entre divers modes de construction (externalisation ou exécution de travaux en interne).

Globalement, les lacunes décelées dans l'élaboration des budgets représentent une surestimation potentielle de 144,5 millions de dollars au titre de l'exercice 2011/12.

Gestion des voyages

Le Comité a examiné la gestion des voyages dans les missions et au Siège et constaté que l'utilisation insuffisante des installations de visioconférence et la non-application de la politique d'achat anticipé pour les billets d'avion faisaient peser des risques sur la productivité des sommes dépensées.

Mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions

La stratégie globale d'appui aux missions est un grand projet de transformation institutionnelle visant à accélérer et à améliorer la prestation de services aux missions. Tout en prenant note des objectifs de cette stratégie, ainsi que des efforts et des progrès accomplis dans le cadre de sa mise en œuvre, le Comité a relevé plusieurs lacunes graves, notamment les suivantes.

Gestion globale du projet. Bien que plus de deux années se soient écoulées depuis son lancement, la gestion de ce projet présente de graves lacunes, liées notamment à l'absence d'un plan d'exécution suffisamment détaillé, d'un calendrier complet pour chacun des volets de la stratégie, d'une gestion adéquate des risques et d'un mécanisme d'enregistrement et de comptabilisation des coûts.

On a constaté que les rouages du dispositif de gouvernance du projet ne fonctionnaient pas de façon efficace au niveau du Siège et au niveau des volets, par exemple le Comité directeur et le Conseil des clients de la stratégie, le Comité directeur du Centre de services mondial et la structure de gouvernance du projet de création de modules.

Gestion des avantages. Il n'existe pas de plan de réalisation des avantages de la stratégie et le repérage des avantages qualitatifs et de certains avantages quantitatifs (qui se chiffrent à 49,4 millions de dollars selon les projections) est insuffisant. Des avantages d'une valeur de 6,8 millions de dollars et des économies d'un montant de 61,3 millions de dollars dont le Secrétaire général fait état dans son deuxième rapport sur l'état d'avancement de la stratégie (A/66/591) n'ont pas pu être étayés.

L'Administration a transféré six postes du Centre de services mondial à la Base d'appui des Nations Unies à Valence (Espagne) sans obtenir l'approbation de l'Assemblée générale et a dû par la suite redéployer ces postes vers leur lieu d'origine. Le Comité a remarqué que 163 postes avaient, eux aussi, été transférés au Centre de services régional avant l'approbation de l'Assemblée générale.

La méthode de calcul des coûts budgétaires sur laquelle le plan de financement standard repose présentait de graves lacunes et leur impact net sur le volume des ressources nécessaires a été estimé à 18,54 millions de dollars. Par ailleurs, le matériel transféré de la MINUS et la situation effective de la MINUSS n'ont pas été dûment pris en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12, ce qui s'est traduit par des incidences financières d'un montant net de 120,83 millions de dollars.

Le projet de création de modules accusait un retard de 10 mois au moment de la vérification des comptes en raison : i) de l'absence d'un gestionnaire principal désigné pour assumer la responsabilité ultime de l'exécution de ce projet et de l'obtention des avantages escomptés; et ii) de retards dans l'établissement du cahier des charges. Le Comité ne sait pas encore comment les retards seront comblés ou réduits et est d'avis que cela risque d'entraîner de nouveaux délais dans l'exécution du projet.

Recommandations

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations. Il recommande principalement à l'Administration de faire ce qui suit :

Gestion financière et opérationnelle

a) Communiquer ses impressions et ses recommandations de façon structurée aux missions dans lesquelles le passage aux normes IPSAS a pris du retard, et veiller à ce que l'équipe de direction des missions s'engage véritablement à faciliter la mise en application des normes IPSAS et à valoriser les avantages escomptés et soit tenue pour responsable;

b) Ouvrir des comptes séparés afin de faciliter la comptabilisation du coût des constructions et prendre des mesures pour accélérer la mise au point d'une méthode d'évaluation conforme aux normes IPSAS;

c) Procéder à suffisamment de vérifications physiques des biens durables et non durables et veiller à ce que les missions en liquidation respectent scrupuleusement les dispositions régissant le transfert de biens prévues dans le manuel relatif aux liquidations;

d) Veiller à ce que les missions vérifient la quantité d'articles qu'elles détiennent dans leurs stocks et se fondent sur des estimations réalistes de la demande avant de commander de nouveaux articles;

e) Renforcer la planification stratégique des achats dans les missions de maintien de la paix en regroupant les besoins en biens et services de toutes les missions, ce qui devrait permettre de réaliser des économies d'échelle;

f) Renforcer le contrôle exercé sur les appels d'offres à la concurrence et sur l'administration des marchés;

g) Tenir dûment compte des tendances historiques et des autres facteurs clés lors de l'élaboration des budgets et procéder, tant au Siège que dans les missions, à un examen plus rigoureux des projets de budget afin de s'assurer qu'ils sont établis de façon cohérente, rigoureuse et appropriée;

h) Élaborer une politique prescrivant d'envisager la tenue de conférences téléphoniques et de visioconférences avant de recourir à la solution des voyages et s'efforcer de renforcer l'application de la politique d'achat anticipé;

Mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions

i) Élaborer un plan global de mise en œuvre exposant de façon détaillée les calendriers, les principales activités, les grandes étapes, les repères et

objectifs de référence et les produits correspondant à chacun des quatre volets de la stratégie globale d'appui aux missions, pour faire en sorte que le résultat final de chaque volet puisse être obtenu dans les délais;

j) Améliorer la gestion du projet relatif à la stratégie globale d'appui aux missions en élaborant rapidement un cadre de gestion des risques, en veillant à ce que la stratégie de communication soit convenablement mise en œuvre et en mettant en place un mécanisme d'enregistrement et de comptabilisation des coûts permettant d'améliorer le contrôle et l'encadrement;

k) Améliorer le fonctionnement du Comité directeur et du Conseil des clients de la stratégie globale d'appui aux missions, et celui du Comité directeur du Centre de services mondial afin d'accroître la transparence et l'efficacité des décisions; examiner et réviser la structure de gouvernance actuelle du projet de création de modules en vue d'établir un point de responsabilité unique pour le succès du projet et l'obtention des avantages escomptés;

l) Améliorer la gestion des avantages en : i) élaborant un plan de réalisation des avantages en vue de suivre, quantifier et gérer les avantages escomptés de la mise en œuvre de la stratégie; et ii) définissant des indicateurs de résultats et des critères de référence assortis d'objectifs à atteindre pour chacun des quatre volets de la stratégie, ainsi qu'un système permettant de suivre la réalisation de ces indicateurs et d'en rendre compte;

m) Procéder à un examen approfondi des économies réalisées par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (Centre de services régional) de janvier 2010 à juin 2011 pour les confirmer et indiquer avec précision les économies réalisées durant cette période et au cours de l'exercice 2011/12 dans le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général;

n) Faire en sorte que l'approbation de l'Assemblée générale soit sollicitée avant tout transfert de fonctions/postes au Centre mondial de services ou au Centre régional de services;

o) Remédier aux irrégularités dans les hypothèses et méthodes budgétaires figurant dans le plan de financement standard, afin de faire en sorte que le budget indicatif soit plus réaliste et mieux argumenté et veiller à ce que la situation et les besoins effectifs d'une nouvelle mission soient dûment pris en compte lors de l'élaboration des projets de budget établis sur la base du plan de financement standard;

p) Établir un plan d'action afin d'arrêter rapidement le cahier des charges, de manière à éviter de nouveaux retards dans l'exécution du projet de création de modules.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'aux normes internationales d'audit.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière des opérations de maintien de la paix au 30 juin 2012 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

3. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 47/211 de l'Assemblée générale, les activités d'audit du Comité ont couvert le Siège, 16 missions en cours, les comptes de 27 missions terminées et les 4 comptes spéciaux pour le maintien de la paix, à savoir le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte de l'assurance maladie après la cessation de service du personnel de maintien de la paix (voir annexe I).

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel il doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes des opérations de maintien de la paix et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de leurs activités.

5. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Administration, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu 15 lettres d'observations. Il a examiné la suite qui avait été donnée aux recommandations précédemment formulées et présenté ses observations et recommandations sur telles ou telles missions à l'annexe III du présent rapport, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le lui avait demandé dans son rapport (A/64/708).

6. Le Comité continue d'organiser ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

7. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Principales constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

8. Sur un total de 40 recommandations portant sur l'exercice 2010/11, 18 (45 %) avaient été appliquées intégralement et 22 (55 %) partiellement. Le taux d'application est à peu près le même que pour l'exercice antérieur (2009/10), puisque 44 % des recommandations avaient été appliquées intégralement et 56 % partiellement (annexe II).

9. Le Comité a noté que l'Administration surveillait mieux l'application de ses recommandations et donnait des instructions plus strictes aux missions au sujet des points signalés. Il a constaté que des progrès notables avaient été accomplis dans le domaine du personnel, domaine dans lequel la majeure partie de ses recommandations avaient été appliquées. Il se félicite des progrès faits par les missions et encourage l'Administration à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ses recommandations.

Recommandations en cours d'application

10. Quatre des 22 recommandations appliquées partiellement portaient sur des activités à caractère continu, 5 devaient commencer à être appliquées au quatrième trimestre 2012 et après, tandis que la mise en application des 13 recommandations restantes aurait dû intervenir avant la fin du troisième trimestre 2012. Le Comité appelle l'attention de l'Administration sur les 13 recommandations pour lesquelles la date de mise en application n'a pas été respectée. Il convient d'examiner la raison des retards et de redoubler d'efforts pour appliquer les recommandations aussi rapidement que possible.

2. Aperçu de la situation financière et de la gestion

11. Le montant total des recettes a augmenté par rapport à l'exercice antérieur, passant de 7,84 milliards à 8,02 milliards de dollars du fait de la progression des contributions statutaires. Le montant total des dépenses a légèrement reculé, passant de 7,57 milliards à 7,54 milliards de dollars, d'où un excédent de 479 millions de dollars, contre 266 millions pour l'exercice antérieur.

12. L'excédent s'explique principalement par : a) l'incapacité de l'Administration d'engager les fonds inscrits au budget suffisamment tôt avant la fin de l'exercice budgétaire; et b) la surestimation des budgets, point abordé en détail par la suite.

Engagements non réglés

Souscription d'engagements en fin d'exercice

13. Dans son rapport précédent, le Comité s'était déclaré préoccupé par le fait que de nombreux engagements étaient souscrits en fin d'exercice. Pendant l'exercice considéré, il s'est intéressé à trois missions en particulier et a constaté que les

engagements non réglés souscrits pendant le dernier mois de l'exercice représentaient en moyenne 42 % de l'ensemble des engagements non réglés, la MINUSS présentant le pourcentage le plus élevé, 53 % (tableau II.1).

Tableau II.1

Engagements non réglés souscrits le dernier mois de l'exercice budgétaire

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Engagements non réglés à la clôture de l'exercice</i>	<i>Engagements non réglés souscrits pendant le dernier mois de l'exercice considéré</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUAD	93,00	36,40	39
MINUSS	78,17	41,45	53
MONUSCO	58,23	18,96	33
Total	229,40	96,81	42

Note : Sur la base des engagements non réglés des missions dont les comptes ont été examinés par le Comité.

Forte proportion des annulations d'engagements d'exercices antérieurs

14. Dans ses rapports précédents, le Comité avait relevé la forte incidence des annulations d'engagements d'exercices antérieurs non réglés et avait recommandé que l'Administration détermine les causes de cette situation et prenne des mesures pour réduire le nombre d'annulations. Pour l'exercice considéré, le taux d'annulation a diminué, passant à 12,9 %, contre 17,5 % pour l'exercice antérieur. Il reste cependant supérieur aux taux des exercices 2008/09 et 2009/10 (voir tableau II.2).

Tableau II.2

Analyse des annulations d'engagements non réglés au cours des quatre derniers exercices

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>2008/09</i>	<i>2009/10</i>	<i>2010/11</i>	<i>2011/12</i>
Engagements non réglés à la clôture de l'exercice	1 500,0	1 384,0	1 152,0	1 017,0
Engagements d'exercices antérieurs annulés pendant l'exercice suivant	170,0	188,0	242,0	149,0
Engagements d'exercices antérieurs annulés pendant l'exercice suivant, en pourcentage des engagements non réglés d'exercices antérieurs	12,2	12,5	17,5	12,9

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

15. Le Comité est préoccupé par l'importance des montants des engagements souscrits en fin d'exercice et par le fort pourcentage d'annulations intervenant pendant l'exercice suivant. Cela peut être le signe d'une mauvaise gestion budgétaire pendant l'exercice, de difficultés à prévoir avec certitude les dépenses tout au long de l'exercice ou d'une mauvaise gestion des engagements non réglés. Il

y a également un risque que les missions engagent des fonds afin de les réserver pour l'exercice suivant. Le Comité a ainsi noté que la MINURSO, soucieuse de dépenser la totalité du budget de l'exercice 2011/12, avait souscrit trois engagements d'un montant total de 62 252 dollars en fin d'exercice, qui étaient destinés à financer des activités programmées pour l'exercice 2012/13.

16. Le Comité recommande que l'Administration améliore la programmation et la gestion financières afin d'éviter la souscription d'engagements trop nombreux en fin d'exercice et les forts taux d'annulation qui s'ensuivent.

Assurance maladie après la cessation de service

17. L'assurance maladie après la cessation de service est une composante majeure des prestations liées à la cessation de service. Le calcul des engagements correspondants se fait au moyen d'une évaluation actuarielle, au centre de laquelle se trouve le taux d'actualisation sur laquelle les hypothèses actuarielles sont fondées. Étant donné que les évaluations actuarielles interviennent tous les deux ans et que le taux d'actualisation reste inchangé pendant cette période, il est possible que les estimations relatives aux engagements des opérations de maintien de la paix liés à l'assurance maladie après la cessation de service ne cadrent pas avec l'instabilité et l'évolution des conditions économiques. Le Comité a noté que les engagements avaient fortement augmenté et étaient passés à 388 millions de dollars pendant l'exercice considéré, situation qui s'expliquait principalement par le fait que le taux d'actualisation avait été ramené de 6 % à 4,5 % par suite d'une nouvelle évaluation actuarielle.

18. Le Comité a recommandé à l'Administration, qui a accepté, d'examiner tous les ans les principales hypothèses actuarielles relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, en particulier le taux d'actualisation.

3. Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

19. Dans le deuxième rapport d'étape sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) (A/64/355), le Secrétaire général a indiqué que les opérations de maintien de la paix commenceraient à appliquer les nouvelles normes le 1^{er} juillet 2013.

20. Le Comité présente des rapports sur le passage aux normes IPSAS depuis 2011, faisant ainsi suite à la demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives en 2010 (A/65/498). Les constatations qu'il y présente portent principalement sur les progrès accomplis par l'ONU au Siège et par sept fonds et programmes des Nations Unies. Dans le présent rapport, il met en évidence les domaines qui méritent d'être améliorés dans les missions elles-mêmes et le fait que le Siège doit suivre la mise en application des normes IPSAS dans les missions.

Existence de lacunes dans la gestion de la mise en application des normes IPSAS dans les missions

21. Le Comité a constaté que certaines activités essentielles à la mise en application des normes IPSAS avaient pris du retard et que les rapports que les missions adressaient au Siège en ce qui concernait les progrès accomplis dans le passage aux nouvelles normes restaient sans réponse :

a) Au moment de l'audit, plusieurs activités essentielles à la mise en application des normes IPSAS, telles que la planification des effectifs et le recrutement, la mise au point de lignes directrices concernant le nettoyage des données et la comptabilisation des immobilisations incorporelles, et l'élaboration de plans relatifs à l'ajustement des soldes d'ouverture, avaient pris du retard ou n'avaient pas commencé;

b) Les rapports mensuels des missions sur les progrès de la mise en application des nouvelles normes, qui sont centralisés par le Département de l'appui aux missions, n'étaient pas vérifiés par l'équipe IPSAS au Siège. Le Comité a également constaté que le Siège ne disposait pas d'un mécanisme lui permettant d'expliquer aux missions les mesures à prendre pour rattraper leur retard.

22. Le Comité recommande que l'Administration communique ses impressions et ses recommandations de façon structurée aux missions dans lesquelles le passage aux normes IPSAS a pris du retard et prenne des mesures pour aider les missions à redresser la barre.

23. L'Administration a indiqué : a) qu'elle s'attacherait à renforcer les filières de communication; b) qu'une équipe du suivi de la mise en application des normes IPSAS dans les missions était mise sur pied au Centre de services régional à Entebbe (Ouganda) afin de vérifier les progrès accomplis, d'assurer le contrôle de la qualité des activités liées aux nouvelles normes et de soutenir ces activités dans les missions; et c) qu'un module d'appui aux missions était mis en service afin de faciliter l'établissement des soldes d'ouverture relatifs aux biens immobiliers et aux infrastructures.

Absence d'un mécanisme de responsabilisation de dirigeants des missions en ce qui concerne la mise en application des normes IPSAS

24. La mise en application des normes IPSAS entraîne des changements en profondeur, qui exigent la participation de tous les intéressés si l'on veut véritablement valoriser les avantages escomptés. Pour que l'entreprise soit couronnée de succès, il faut pouvoir compter sur une direction qui donne des impulsions vigoureuses, une structure de gouvernance solide et un mécanisme de gestion du changement bien organisé. Le Comité a constaté, cependant, que l'équipe de direction des missions n'était pas clairement tenue responsable de la mise en application des nouvelles normes. Faute d'un mécanisme de responsabilisation, il est possible qu'elle axe ses ressources et ses efforts sur des domaines dans lesquels sa responsabilité est expressément définie. Il faut que les contrats de mission fassent état des responsabilités qui incombent aux hauts fonctionnaires en ce qui concerne les activités de transformation des modes de fonctionnement de l'Organisation de façon à obtenir un meilleur équilibre et une plus grande cohérence.

25. Le Comité a recommandé à l'Administration, qui a accepté, de veiller à ce que l'équipe de direction des missions s'engage véritablement à faciliter la mise en application des normes IPSAS et à valoriser les avantages escomptés et soit tenue pour responsable.

26. L'Administration estime que la mise en application des nouvelles normes exige en effet un engagement énergique de la part de l'équipe de direction des missions. Elle a commencé à ajouter des indicateurs à cet effet dans les contrats de mission liant les représentants spéciaux au Secrétaire général.

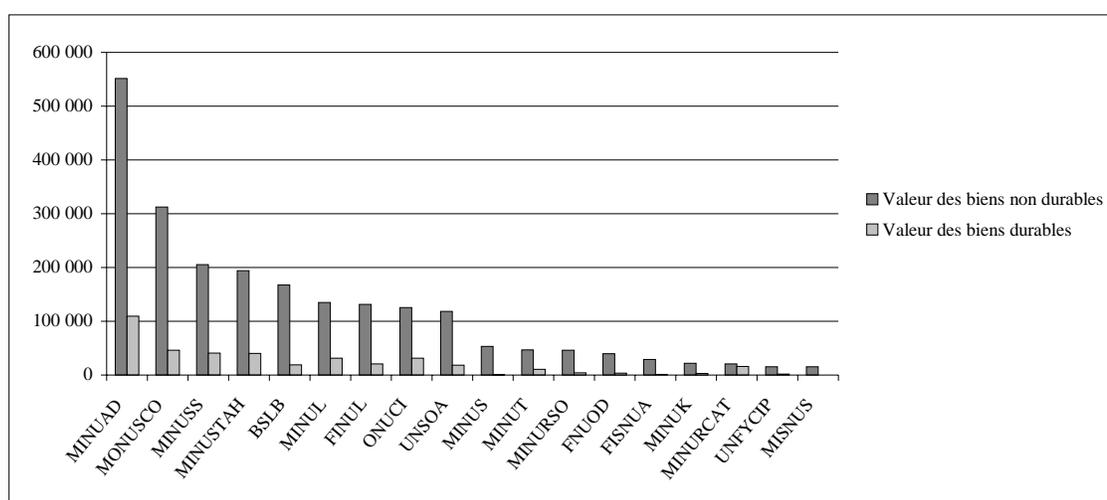
4. Gestion des biens

27. Au 30 juin 2012, la valeur des biens durables détenus par 15 opérations de maintien de la paix en cours, 2 missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé (MINURCAT et MINUS) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi était de 2,23 milliards de dollars (calculée sur la base des coûts historiques) et avait diminué de 0,2 % par rapport à l'exercice antérieur, tandis que celle des biens non durables était estimée par l'Administration à 400 millions de dollars, soit une diminution de 9 % par rapport à l'exercice antérieur (voir figure II.1).

Figure II.1

Biens détenus par les missions au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)



Note : Les stocks de la Base de soutien logistique, les stocks stratégiques pour déploiement rapide, les stocks de transbordement du Département des opérations de maintien de la paix et les stocks de réserve des Nations Unies se trouvent tous en Italie et sont comptabilisés comme appartenant à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

28. Pendant l'exercice considéré, le Département de l'appui aux missions a continué à renforcer la gestion des biens et à améliorer l'exactitude des inventaires et la fiabilité des données en vue de l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS. Le Comité a noté des progrès dans plusieurs domaines, en particulier : a) le renforcement de la vérification physique des biens durables s'est poursuivi (98 % des biens ont été vérifiés en 2011/12, contre 97 % en 2010/11 et 91 % en 2009/10); b) les écarts concernant les biens durables non encore localisés ont diminué de 39 % en valeur et ont représenté 24,71 millions de dollars en 2011/12 contre 40,71 millions de dollars en 2010/11.

29. Le Comité a de nouveau constaté des lacunes dans la gestion des biens en 2011/12, en particulier l'absence d'un mécanisme standard unifié qui permettrait de comptabiliser le coût des bâtiments construits par les missions, l'insuffisance des assurances concernant la valeur d'une partie des biens durables et non durables, l'existence d'un risque élevé de perte ou de gaspillage lié à la non-utilisation de

biens durables et des lacunes dans les activités de cession des biens dans les missions dont le mandat est terminé.

Non-comptabilisation dans des comptes distincts des coûts afférents aux différentes constructions faisant partie des actifs

30. Le Comité a noté que l'Administration avait fait état pour la première fois d'un coût cumulé d'un montant de 889 millions de dollars relatif aux actifs construits dans la note 14 relative aux états financiers. Il a estimé que cela donnait une image fidèle de la situation, mais a constaté que l'on ne pouvait pas établir un lien direct entre tels et tels coûts et tels ou tels biens, faute de documents comptables suffisamment précis et de comptes séparés dans lesquels seraient comptabilisés les coûts afférents à tels ou tels actifs construits.

31. Les opérations de maintien de la paix entendent appliquer les normes IPSAS à partir du 1^{er} juillet 2013, ce qui signifie qu'elles comptabiliseront les constructions à leur juste valeur dans les états financiers et non plus au coût historique. Elles devront donc améliorer les systèmes de comptabilisation et adapter les méthodes d'établissement des coûts qu'elles utilisent pour évaluer les immobilisations, y compris les constructions.

32. Le Département de l'appui aux missions a informé le Comité qu'en février 2012 il avait commencé à dresser un inventaire détaillé des biens immobiliers détenus par les missions et qu'il était sur le point d'avoir mené sa tâche à bien au moment de l'audit. Il a chargé des consultants d'élaborer une liste standardisée des coûts des travaux de construction effectués dans toutes les missions. Une fois approuvée par l'Administration, la méthode sera communiquée à toutes les missions en vue de son application.

33. Le Comité recommande que l'Administration ouvre des comptes séparés afin de faciliter la comptabilisation du coût des constructions et prenne des mesures pour accélérer la mise au point d'une méthode d'évaluation conforme aux normes IPSAS.

Absence d'assurance raisonnable en ce qui concerne la valeur des biens durables

34. Pour qu'il soit rendu compte fidèlement de la valeur des biens durables dans les notes relatives aux états financiers, il est indispensable de disposer d'une assurance raisonnable quant à la valeur de ces biens. Or, le Comité a constaté un certain nombre de lacunes en la matière pour l'exercice considéré.

35. Ainsi, il n'a pas été procédé à une vérification physique des biens durables, d'une valeur de 56,53 millions de dollars, cédés par des missions en liquidation. La note 13 relative aux états financiers de l'exercice 2011/12 faisait état de biens durables cédés par la MINURCAT et la MINUS, à raison de 10,26 millions de dollars pour la première et de 46,27 millions pour la seconde, qui auraient quitté la zone de ces deux missions en liquidation. Or, selon les données figurant dans le système de gestion des biens des missions, Galileo, ces biens étaient en transit et n'avaient pas encore été réceptionnés par les missions censées les recevoir :

a) Dans le cas de la MINURCAT (10,26 millions de dollars), l'Administration n'a pas pu indiquer avec exactitude l'endroit où se trouvaient les biens durables ni leur état au moment de l'audit. Le Comité a été informé par la

suite qu'une équipe avait été mise sur pied au Centre de services mondial afin de rapprocher les comptes de stocks de la MINURCAT;

b) Dans le cas de la MINUS (46,27 millions de dollars), des biens durables d'une valeur avoisinant les 24 millions de dollars destinés à la MINUSS et à la FISNUA étaient retenus à Kosti (Soudan) depuis janvier 2012. Ces biens échappaient au contrôle de l'ONU et celle-ci ne pouvait pas les inspecter. Il était donc malaisé d'en confirmer l'existence et le nombre, ce qui augmentait le risque d'obsolescence, de dépréciation, voire de perte. Le Comité a été informé que les biens restants, d'un montant de 22 millions de dollars, avaient été transférés à la FISNUA, mais faute de personnel, celle-ci n'avait pu ni les réceptionner, ni les inspecter, ni en dresser l'inventaire en 2011/12. Le Comité n'a donc pas pu confirmer l'exactitude du montant des biens durables détenus par la FISNUA.

36. L'Administration a indiqué que la valeur des biens en transit cédés par la MINURCAT et la MINUS ne représentait plus que 5,93 millions et 32,46 millions de dollars au 26 novembre 2012. Le transfert avait été enregistré dans Galileo. Le Comité estime cependant que les traces écrites ne suffisent pas en elles-mêmes à rendre compte de l'état des biens en transit. Il convient de faire le point de la situation sans tarder et de rectifier tout écart qui serait constaté.

37. Le Comité constate également que les biens durables d'une valeur de 25,9 millions de dollars qui avaient été cédés à la MINUAD n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers. En avril 2008, l'Opération avait reçu 7 783 articles (principalement des véhicules et du matériel du génie) de l'ancienne Mission de l'Union africaine au Soudan, dont la valeur résiduelle atteignait 25,9 millions de dollars. L'Opération avait utilisé ou conservé ces articles, sans qu'il en soit fait mention dans Galileo ou dans les états financiers. L'on ne connaissait ni l'état ni l'emplacement de ces biens et les listes d'inventaire du matériel appartenant à la catégorie « génie et fournitures » n'étaient pas non plus disponibles. Le Comité a procédé à des vérifications concernant 164 véhicules, qui faisaient partie des 7 783 articles, et a constaté des écarts dans 116 cas : 7 véhicules étaient introuvables, 52 se trouvaient à un autre emplacement que celui qui était indiqué et l'état de 57 véhicules n'était pas le bon.

38. Le Comité a noté l'explication donnée par la MINUAD selon laquelle elle n'avait pas comptabilisé les biens dans les états financiers faute d'y avoir été autorisée par le Siège. Il estime cependant que ces biens devraient être administrés, vérifiés et comptabilisés puisqu'ils sont sous le contrôle de la Mission.

39. Le Comité a été informé le 14 décembre 2012 que la MINUAD avait obtenu l'aval du Contrôleur et avait entrepris de recenser les biens qui lui avaient été cédés afin de les faire figurer dans Galileo. Elle s'était attelée à cette tâche en septembre 2012 dans le cadre du programme annuel d'inventaire physique des biens durables pour l'exercice 2012/13.

40. Le Comité a noté que des biens durables d'un montant de 12,67 millions de dollars étaient considérés comme « non encore localisés ». D'après les rapports sur les indicateurs de résultats¹ des 16 missions en cours, 4 194 articles d'une valeur estimée à 24,71 millions de dollars n'avaient pas pu être localisés au 30 juin 2012.

¹ Les indicateurs de résultats sont des outils normalisés qui permettent de mesurer les résultats des missions au regard des objectifs fixés par le Département de l'appui aux missions.

Cela dénote une légère amélioration de la situation par rapport à l'exercice antérieur puisqu'au 30 juin 2011, 7 041 articles d'une valeur de 40,71 millions de dollars n'avaient pu être localisés. Le manuel relatif aux indicateurs de résultats prévoit que les écarts soient corrigés dans les 90 jours, mais au 17 octobre 2012, un état établi par l'Administration a montré que 2 144 des 4 194 biens durables étaient encore introuvables, ce qui représente un montant de 12,67 millions de dollars.

41. L'Administration a fait valoir que dans de nombreux cas, l'insécurité empêche d'accéder aux endroits où se trouvent les biens. Au 26 novembre 2012, le nombre d'articles non encore localisés n'était plus que de 1 798, ce qui représentait un montant de 11,16 millions de dollars, soit 0,52 % de la valeur totale des biens des opérations de maintien de la paix.

42. Le Comité recommande que l'Administration : a) prenne des mesures pour déterminer l'emplacement et l'état des biens qui sont encore en transit après avoir été cédés par les missions liquidées; b) comptabilise les biens cédés par des missions sur la base d'un inventaire physique détaillé et en rende compte pendant l'exercice 2012/13; et c) demande aux missions d'accélérer les opérations de rapprochement.

Insuffisance des inventaires physiques des biens non durables

43. Les normes comptables du système des Nations Unies n'imposent pas de faire état de la valeur des biens non durables dans les notes relatives aux états financiers. Toutefois, du fait du passage aux normes IPSAS, les missions de maintien de la paix devront déclarer la totalité de leurs stocks en 2013/14 et devront donc tenir des listes d'inventaire fiables.

44. Le Comité a noté que 81 % des biens non durables détenus par les missions avaient fait l'objet d'un inventaire physique à la fin de 2011/12, soit une nette amélioration par rapport à l'exercice budgétaire antérieur où seuls 61 % des biens avaient été vérifiés. Toutefois, les taux étaient encore très faibles dans cinq missions, notamment la FISNUA (2 %, 21 724 dollars), la MISNUS (4 %, 36 149 dollars), l'ONUCI (29 %, 9,17 millions de dollars), la MINUSS (44 %, 17,96 millions de dollars) et la FNUOD (48 %, 1,71 million de dollars).

45. Le Comité a également procédé à une vérification physique des biens dans certaines missions et a constaté les anomalies suivantes : dans le cas de 15 270 articles de la MINUT, soit 11,5 % de l'échantillon examiné, il existait des écarts entre les quantités enregistrées dans Galileo et les quantités détenues par la Mission; à l'UNFICYP, des biens d'un montant de 18 878 dollars avaient été distribués et ne figuraient donc plus dans les stocks, mais cela n'avait pas été répercuté dans Galileo. De l'avis du Comité, une vérification physique complète est essentielle non seulement pour une la bonne gestion des biens, mais aussi pour la fiabilité de la comptabilisation de la valeur dans le cadre des normes IPSAS.

46. Le Comité a décelé des incohérences significatives dans les documents comptables des missions qui avaient cédé des biens non durables et dans ceux des missions qui les avaient réceptionnés. Les états de la MINUS établis au moyen du système Business Objects² montrent qu'au 16 août 2012, des biens non durables d'un montant de 59,18 millions de dollars avaient été transférés à la MINUSS et à la

² Système de suivi des biens et de gestion des achats.

FISNUA, qui en avaient accusé réception. Toutefois, les états de la MINUSS et de la FISNUA ne portent que sur des montants de 38,22 millions et 1,69 million de dollars, respectivement, ce qui signifie que des biens non durables d'une valeur de quelque 19,27 millions de dollars sont actuellement introuvables. L'équipe de liquidation de la MINUS a expliqué que ces écarts tenaient peut-être au fait que les biens non durables avaient été consommés pendant des années sans que l'information soit répercutée dans les systèmes informatiques. Le Comité a également noté que le taux de vérification physique des biens non durables à la MINUS n'avait été que de 27 % en 2010/11. Le laxisme dont les missions font preuve dans la gestion des biens non durables leur fait courir le risque de ne pas pouvoir déceler les pertes et les détournements.

47. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à : a) **veiller à ce que toutes les missions procèdent à suffisamment de vérifications physiques des biens non durables et expliquent les écarts dans les meilleurs délais;** b) **continuer à expliquer les raisons des écarts concernant les biens non durables de la MINUS qui sont apparus pendant la phase de liquidation;** c) **affiner les lignes directrices relatives aux activités de liquidation afin que les missions en cours de liquidation puissent procéder à une vérification physique intégrale et solide des biens avant que ceux-ci soient transférés.**

48. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que des mesures avaient déjà été prises ou étaient en train d'être prises afin de renforcer la gestion des biens non durables, notamment : a) la promulgation de lignes directrices concernant l'exactitude et la fiabilité des données et la révision du manuel relatif aux activités de liquidation; b) l'établissement d'un cadre de suivi et d'analyse des résultats; c) la mise en service de modules de gestion des stocks se greffant sur Galileo et portant notamment sur l'établissement et le contrôle des inventaires; d) l'amélioration des fonctionnalités de Galileo afin de renforcer la communication de l'information financière.

Perte et gaspillage des biens durables n'ayant jamais été utilisés

49. Dans son rapport précédent, le Comité a souligné que le risque de perte et de gaspillage de biens durables en stock depuis plus d'un an mais jamais utilisés était élevé. Le Département de l'appui aux missions a promulgué une directive relative à la gestion des biens pendant l'exercice 2011/12 afin d'inciter les missions à examiner régulièrement leurs stocks pour y repérer les biens durables peu demandés ou en surnombre. Le Comité a cependant constaté que le problème restait entier. Au 30 juin 2012, 12 102 articles d'une valeur de 83,55 millions de dollars, soit 29 % de la valeur totale des biens durables en stock, n'avaient pas été utilisés depuis plus d'un an, dont des articles d'une valeur de 53,89 millions de dollars achetés au niveau local ou par le Siège et d'autres d'une valeur de 29,66 millions de dollars cédés par d'autres missions (tableau II.3).

Tableau II.3
Articles inutilisés en stock depuis plus d'un an

Missions et BSLB	Articles en stock depuis plus d'un an		Comptabilisation en pertes recommandée ou en attente (dollars É.-U.)	Articles obsolètes (dollars É.-U.)	Articles en stock depuis plus de trois ans (dollars É.-U.)
	Nombre	Valeur (dollars É.-U.)			
MINUAD	7 718	48 931 704	6 790 001	2 395 596	9 088 685
MINUSTAH	1 959	15 775 008	540 751	1 875 786	477 994
MONUSCO	814	6 950 557	930 265	159 878	941 754
MINUL	474	4 803 459	299 426	697 612	1 987 874
UNSOA	369	3 421 052	1 078 914	113 873	160 195
ONUCI	274	1 170 008	102 279	136 958	404 238
BSLB	105	637 668	4 250	7 616	12 972
FINUL	107	561 203	3 658	63 290	93 633
MINUT	96	508 992	28 339	0	231 161
MINURSO	77	314 532	183 127	2 300	28 956
UNFICYP	45	252 472	0	1 299	71 833
MINUK	28	127 780	8 503	76 753	26 283
FNUOD	36	94 646	0	0	0
Total	12 102	83 549 081	9 969 513	5 530 960	13 525 577

Note : Données extraites des états produits par le système Business Objects à partir de la base de données du Siège de l'ONU.

50. Une analyse plus approfondie du montant de 83,55 millions de dollars a révélé que : a) 9,97 millions correspondaient à des articles en mauvais état ou sur le point d'être comptabilisés en pertes ou éliminés et qui devraient donc être considérés comme ayant été perdus ou gaspillés; b) 5,53 millions de dollars correspondaient à des articles dont la durée de vie utile était dépassée; c) 13,53 millions de dollars correspondaient à des articles qui n'avaient jamais été utilisés en trois ans, ce qui dénotait un risque élevé de perte ou de gaspillage.

51. Comme signalé par le Comité dans son rapport précédent, l'une des raisons principales à l'existence de biens inutilisés tient au fait que ni le Siège ni les missions ne tiennent pleinement compte des stocks existants lorsqu'ils passent des commandes. Le Comité revient sur cette question à la section du présent rapport consacrée aux achats. Par ailleurs, des biens durables inutilisés provenaient d'autres missions, ce qui laisse à penser que les missions bénéficiaires n'avaient pas nécessairement correctement évalué leurs besoins et que l'examen de la demande de transfert effectué par le Siège avait peut-être été insuffisant.

52. **Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure (voir A/66/5 (Vol. II), par. 69) selon laquelle l'Administration devrait : a) contrôler strictement les biens durables qui n'ont jamais été utilisés et procéder à un examen d'ensemble afin de dresser la liste de ceux qui devraient être dépréciés ou comptabilisés en pertes; b) examiner périodiquement la mise en œuvre des plans d'achats et veiller à ce que ceux-ci garantissent le respect des règles régissant les achats.**

53. **Le Comité recommande également que l'Administration veille à ce que les missions vérifient la quantité d'articles qu'elles détiennent dans leurs stocks avant de procéder à des achats et se fondent sur des estimations réalistes de la demande avant de commander de nouveaux articles, et renforce le mécanisme de validation du bien-fondé des transferts de biens demandés par les missions.**

54. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il avait pris des mesures pour suivre les résultats des missions sur une base trimestrielle et qu'il conseillait celles qui avaient des progrès à faire. La situation s'était notablement améliorée pendant l'exercice 2011/12 puisque la valeur des articles inutilisés était passée de 136,56 millions à 83,55 millions de dollars, soit une réduction de 39 %. Le Département a demandé aux missions de vérifier leurs stocks avant d'acheter de nouveaux articles et a instauré de nouveaux documents, notamment un devis quantitatif, pour veiller à ce que les estimations soient réalistes. Une section de la gestion des biens sera créée au Centre de services mondial afin de superviser et de coordonner la planification des achats et les transferts de biens durables d'une mission à une autre.

Retards dans la comptabilisation en pertes et la cession des biens

55. Le Comité a noté que les 16 missions en cours détenaient 15 518 biens durables, d'une valeur de 86,17 millions de dollars, dont elles devaient se défaire après les avoir comptabilisés en pertes; 4 384 d'entre eux, d'une valeur de 23,17 millions de dollars, attendaient d'être comptabilisés en pertes depuis plus d'un an, soit bien plus que les 270 jours prévus dans le manuel relatif aux indicateurs de résultats. De plus, les délais pour la comptabilisation en pertes et la vente commerciale ont été de 149 jours et 402 jours, respectivement, pendant l'exercice 2011/12, alors que ceux prévus dans le manuel sont de 90 jours et 180 jours.

56. Deux missions ont tout particulièrement tardé à comptabiliser en pertes les biens durables – la MINUSTAH (299 jours en moyenne) et la MONUSCO (181 jours en moyenne) –, tandis que trois missions ont tout particulièrement tardé à les vendre – la MINUSTAH (807 jours en moyenne), la MINUL (411 jours en moyenne) et la MINUT (331 jours en moyenne). Le Comité a constaté qu'à la MINURCAT, mission qui avait été liquidée, 1 389 biens durables, d'une valeur de 10,47 millions de dollars, n'avaient toujours pas été comptabilisés en pertes et cédés au 30 juin 2012, soit plus d'un an après la fermeture de la Mission.

57. De l'avis du Comité, les retards pris dans la comptabilisation en pertes et la cession entraînent non seulement une dépréciation et une détérioration excessives des biens, mais augmentent aussi les frais d'entretien et de stockage. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que les résultats de l'exercice 2011/12 indiquaient une amélioration constante : le délai de comptabilisation en pertes n'était plus que 149 jours en 2011/12 contre 167 jours en 2010/11 et la vente intervenait dans les 197 jours et se situait dans la fourchette de tolérance de 30 jours par rapport à l'objectif de 180 jours défini dans le manuel relatif aux indicateurs de résultat, ce qui dénotait une très nette amélioration. Dans certaines missions, la cession était entravée par le manque de coopération des autorités locales et par les restrictions qu'elles imposaient, par les conditions défavorables régnant sur les marchés locaux et par le manque de vendeurs qualifiés.

58. **Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que les missions accélèrent la comptabilisation en pertes et la cession des biens en**

suivant les indicateurs de résultats et les informations qui lui sont communiquées et en analysant les résultats.

Cession des biens dans les missions liquidées

59. Le Comité a examiné les activités de cession et de transfert de biens dans les missions liquidées.

60. Le Comité a constaté qu'un certain nombre de biens durables de la MINUS qui étaient devenus inutilisables avaient quand même été transférés à d'autres missions pendant la période de liquidation intervenue entre juillet et décembre 2011. Ainsi, 97 % des articles informatiques cédés à la FISNUA étaient obsolètes et pouvaient être comptabilisés en pertes; 162 articles d'une valeur de 0,53 million de dollars étaient en mauvais état avant même d'avoir été transférés à la MINUS et il avait été prévu d'en comptabiliser 148 en pertes. À la MINUAD, 29 % des biens durables (0,12 million de dollars) reçus de la MINUS étaient en mauvais état avant même d'avoir été transférés et il avait été prévu de les comptabiliser en pertes.

61. De l'avis du Comité, le transfert de biens inutilisables a plusieurs inconvénients et risque notamment d'entraver le déploiement des nouvelles missions et d'entraîner des dépenses inutiles, par exemple s'agissant des frais de transport.

62. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les missions en liquidation : a) procèdent à une inspection physique au début de la phase de liquidation afin d'évaluer la qualité des biens; b) ne transfèrent que les biens qui peuvent être réutilisés par d'autres missions, en application des dispositions du manuel relatif aux activités de liquidation, et dont le transport peut se faire de façon économique.

63. L'Administration a expliqué qu'à la suite de la recommandation du Comité, le Département de l'appui aux missions avait vérifié de plus près la durée de vie utile et l'état des biens excédentaires, ainsi que les frais de transport, avant de transférer ces biens à d'autres missions.

64. Le Comité s'est également intéressé aux procédures de transfert entre les missions liquidées et les missions bénéficiaires et a noté les lacunes ci-après :

a) *Absence de liste de colisage.* La MINUS n'a pas remis de listes de colisage aux missions auxquelles les conteneurs étaient destinés. Les missions bénéficiaires ne connaissaient que le nombre de conteneurs et d'articles volumineux qui leur étaient adressés. Elles ont réceptionné et inspecté les articles et enregistré la prise de possession dans Galileo, mais n'ont pas pu vérifier au moment voulu qu'elles avaient effectivement reçu tous les articles censés être présents dans les conteneurs. Une vérification des comptes de stocks à la FISNUA a révélé des écarts généralisés entre les articles effectivement présents dans les conteneurs et ceux enregistrés dans Galileo. De l'avis du Comité, si des articles transportés dans les conteneurs étaient perdus ou endommagés en transit, il serait malaisé pour les missions bénéficiaires de déterminer qui du transporteur ou de la mission est responsable de la perte, de vérifier si les articles sont au complet et de déceler les écarts suffisamment tôt;

b) *Écarts entre les données d'expédition et les articles effectivement transférés.* Selon les données enregistrées dans Galileo, 86 articles d'une valeur de 0,62 million de dollars ont été cédés par la MINUS à la MINUAD et 67 d'entre eux,

d'une valeur de 0,44 million de dollars, étaient en transit au 21 juin 2012. Or, au 16 août 2012, la MINUAD n'en avait reçu que 59, d'une valeur de 0,41 million de dollars, dont 25 ne correspondaient à aucun des articles susmentionnés. De même, les données de Galileo montraient que 245 articles, d'une valeur de 0,95 million de dollars, avaient été cédés par la MINURCAT à la MINUAD, mais aucun de ces articles n'était arrivé à destination : 69 articles avaient été transférés à d'autres missions et six avaient été réceptionnés par la MINUSS. Par ailleurs, la MINUEE avait transféré des articles, d'une valeur de 1,18 million de dollars, à la MINUAD, laquelle avait dû les accepter dans Galileo, sans pour autant les avoir jamais reçus.

65. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que les missions en liquidation respectent scrupuleusement les dispositions régissant le transfert de biens prévues dans le manuel relatif aux liquidations.

66. L'Administration a indiqué que le Département de l'appui aux missions donnerait les consignes voulues et insisterait sur l'importance que revêtent les listes et états de colisage s'agissant des articles qui doivent être expédiés. Le Département suivra de près les cargaisons en transit, donnera des consignes aux missions bénéficiaires pour les aider à accélérer la réception et l'inspection des articles, veillera à la prompte mise à jour de la base de données Galileo et établira des états concernant les dommages et les écarts, si besoin est.

67. Le Comité a constaté que les modifications apportées au plan de cession des biens de la MINUS n'avaient pas fait l'objet d'une autorisation préalable. Le Comité croit comprendre que le Siège doit viser tout changement qu'il est proposé d'apporter au plan. Or, il a constaté que la MINUS n'avait pas respecté les dispositions du plan de cession et avait modifié celui-ci pendant la phase de liquidation sans avoir obtenu l'aval du Siège. Ainsi, au 30 juin 2012, la MINUAD avait reçu des biens d'une valeur de 0,41 million de dollars que lui avait expédiés la MINUS, soit bien moins que les articles d'une valeur de 1,37 million qu'elle aurait dû recevoir. Des anomalies du même type ont été constatées dans d'autres missions bénéficiaires, telles que la MONUSCO et la FNUOD. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la supervision du plan de cession des biens se faisait dans le cadre du suivi des activités de gestion des biens et reposait sur l'examen des données extraites tous les jours de Galileo et des rapports de liquidation hebdomadaires. Le Comité estime, toutefois, que la supervision de la mise en œuvre du plan de cession des biens se fait de façon rétroactive et que les arrangements existants pourraient se solder par une perte du contrôle de la procédure de cession.

68. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à renforcer la supervision de la mise en œuvre du plan de cession des biens pendant la phase de liquidation des missions et à veiller à ce que les modifications apportées au plan par les missions soient préalablement examinées et approuvées par le Siège.

69. Les défaillances relatives aux activités de cession des biens dénotent non seulement une mauvaise gestion dans les missions liquidées, mais aussi l'insuffisance du mécanisme de responsabilisation des administrateurs chargés de la liquidation. Il est malaisé de savoir qui est responsable de tels ou tels problèmes majeurs une fois que les activités de liquidation sont achevées; ainsi, des biens d'une valeur de 1,18 million de dollars détenus par la MINUEE n'ont pas pu être localisés et ont dû être comptabilisés en pertes; les écarts d'un montant de 19,27 millions de dollars concernant des biens non durables de la MINUS étaient

encore inexplicables au moment de l'audit. Le Comité invite l'Administration à renforcer le mécanisme de responsabilisation dans le cadre des activités de cession et de liquidation menées au niveau des missions.

5. Gestion des achats et des marchés

70. Le montant total des achats effectués par les missions de maintien de la paix est passé de 2 251 millions de dollars au cours de l'exercice 2009/10 à 2 617 millions de dollars au cours de l'exercice 2011/12, dont 950 millions de dollars de dépenses pour le Siège et 1 667 millions de dollars de dépenses pour les missions sur le terrain. Durant la période considérée, le Comité a examiné quatre fonctions principales ayant trait aux achats : la planification des achats, le processus d'appel d'offres à la concurrence, la gestion et l'administration des marchés, et la gestion des fournisseurs.

Planification des achats

71. Pour planifier efficacement les achats, il faut définir les besoins de façon raisonnable et réaliste, juger de l'état des stocks existants avant de présenter les demandes d'achat et estimer avec pragmatisme les besoins en biens et services. Le Comité ayant estimé que les plans d'achat des missions établis durant l'exercice 2011/12 n'étaient pas complets, il n'a pas pu, en conséquence, examiner tous les aspects de la planification, mais a cependant mis en évidence un certain nombre de problèmes associés apparaissant de manière récurrente dans les procédures d'achat.

Mauvaise appréciation de l'état des stocks existants avant la demande d'achat

72. En dépit du fait que les 14 missions en activité³ détenaient au total 1 475 groupes électrogènes en état de fonctionnement à la fin de l'exercice 2010/11, 158 autres groupes électrogènes ont été achetés au cours de l'exercice 2011/12, portant le nombre total de ces articles en stock à 1 583 à la fin de l'exercice. À l'appui de cette constatation, le Comité a noté que la MINUSTAH, qui disposait de 10 groupes électrogènes d'une puissance de 25 kVA en stock au début de l'exercice 2011/12, suffisants pour couvrir ses besoins courants en électricité (sur la base des données antérieures), en avait acheté 20 autres au cours de la période considérée; ceux-ci n'avaient pas encore été utilisés à la fin de l'exercice.

73. Le Comité a relevé des cas similaires dans les différentes missions concernant des articles tels que les ordinateurs et les installations préfabriquées. Il constate avec préoccupation que les missions achètent du matériel dont elles n'ont pas besoin ou l'achètent trop en avance par rapport aux besoins estimés. Cette pratique, qui augmente le risque de dépenses inutiles, expose aussi aux pertes, aux vols et aux dégradations, tout en renchérissant inutilement l'entreposage et la sécurité.

74. Le Département de l'appui aux missions a expliqué qu'il avait communiqué à toutes les missions en activité une instruction par laquelle il les invitait à épuiser les actifs en stock et à vérifier si les biens et les services n'étaient pas fournis par le biais d'un contrat-cadre ou s'ils étaient déjà disponibles dans les stocks stratégiques

³ Au cours de l'exercice 2011/12, les 14 missions actives étaient les suivantes : MINURSO, UNFICYP, FNUOD, FINUL, MINUK, MONUSCO, MINUL, ONUCI, MINUSTAH, MINUT, MINUAD, UNSOA, FISNUA et MINUSS.

pour déploiement rapide ou dans les surplus, avant de lui adresser une demande d'approbation.

75. À la section précédente (voir par. 53 ci-dessus), le Comité a recommandé que les actifs en stock soient entièrement passés en revue avant la présentation de nouvelles demandes d'achat. Si, en l'occurrence, il ne réitère pas cette recommandation, il entend toutefois souligner combien il importe de l'appliquer pleinement.

Absence de regroupement des demandes d'achat de produits identiques ou similaires

76. Le regroupement des demandes d'achat des différentes missions contribuerait à mettre en évidence les possibilités d'amélioration du rapport qualité-prix et permettrait, par exemple, de réaliser des économies d'échelle. De nombreuses occasions semblent bien avoir été manquées à cet égard. Ainsi, en avril 2009, un contrat cadre a été conclu par le Département de l'appui aux missions concernant la fourniture d'images satellite aux missions. Deux mois seulement après la signature du contrat, le montant à ne pas dépasser avait augmenté de 600 %, passant de 0,4 million de dollars à 2,8 millions de dollars en raison du fait que les besoins des différentes missions n'avaient pas été regroupés, ce qui avait faussé l'estimation de la demande. Le Comité considère que l'établissement de plans d'achat et de prévisions réalistes et intégrés aurait permis à la Division des achats du Département de la gestion d'obtenir un meilleur prix au moment de l'appel d'offres.

77. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle renforce le contrôle de la planification stratégique des achats dans les missions de maintien de la paix en regroupant les besoins en biens et services de toutes les missions, ce qui devrait permettre de réaliser des économies d'échelle.

Processus d'appel d'offres

78. Le Comité a noté que les processus d'appel d'offres mis en œuvre dans les missions de maintien de la paix présentaient des faiblesses susceptibles de compromettre la régularité et la transparence des achats :

a) *Les invitations à soumissionner ne sont pas régies par des critères clairs.* De manière à garantir la régularité, l'intégrité et la transparence des procédures, il est essentiel d'inviter tous les fournisseurs agréés pour certains biens ou services à répondre aux appels d'offres correspondants. Le Comité a toutefois noté que cela n'était pas toujours le cas et que les fonctionnaires chargés des achats choisissaient les soumissionnaires selon leurs propres critères d'appréciation. Par exemple, en 2010, à l'occasion de l'acquisition d'outils et d'équipements destinés aux ateliers de mécanique automobile des missions, seuls 6 des 72 fournisseurs agréés avaient été invités à soumissionner;

b) *Invitations à soumissionner faites à des fournisseurs non agréés pour certains produits et services.* De 2009 à 2011, sur 1 873 appels d'offres, 1 478 (soit environ 79 %) ont vu la participation de fournisseurs qui n'étaient pas agréés pour les produits concernés. Si la Division des achats n'a pu expliquer cet état de choses, elle a tenu à informer le Comité que les exceptions à la règle pouvaient résulter des cas suivants : a) aucun code produit ne répond à la complexité des biens et services

concernés; b) le service demandeur fournit un code erroné; et c) les fournisseurs se trompent de code au moment de leur inscription;

c) *Insuffisance des délais fixés pour la soumission des offres.* Afin que les fournisseurs disposent d'un délai suffisant pour répondre comme il convient aux appels d'offres, le Manuel des achats recommande de fixer un délai minimum pour le dépôt des différentes soumissions. En examinant tous les dossiers d'appels d'offres concernant les opérations de maintien de la paix, diffusés entre l'exercice 2008/09 et l'exercice 2011/12, le Comité a noté que dans 71 % des cas (soit 1 071 dossiers), le délai fixé avait été inférieur à celui recommandé. Ces dossiers portaient sur 30,5 % (1,6 milliard de dollars) de l'enveloppe totale des achats. Durant l'exercice 2011/12, 72,9 % des demandes de propositions⁴ et 76,1 % des appels d'offres⁵ n'ont pas respecté le délai minimum de présentation des offres stipulé dans le Manuel des achats. Des problèmes similaires sont apparus dans les missions, de l'exercice 2009/10 à l'exercice 2011/12, période au cours de laquelle 4 576 dossiers d'appels d'offres représentant un montant total de 588,1 millions de dollars, soit 45 % du montant total des achats (1,3 milliard de dollars), n'ont pas suivi les dispositions énoncées dans le Manuel des achats. Le Comité s'inquiète de ce qu'un nombre trop élevé de fournisseurs ne disposent pas d'assez de temps pour formuler et soumettre leurs propositions, ce qui peut compromettre la régularité et la rentabilité des achats.

79. Le Comité recommande à l'Administration de renforcer le contrôle exercé sur les appels d'offres à la concurrence dans toutes les missions de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les critères régissant les invitations à soumissionner, et de faire en sorte que tous les services d'achat prévoient des délais suffisants pour la soumission des offres.

80. L'Administration a fait valoir que les délais fixés pour les appels d'offres dans le Manuel des achats n'étaient que des recommandations. La Division des achats a conscience du problème et a mis en place des délais de soumission adaptés aux appels d'offres complexes, de manière à ce que les fournisseurs disposent d'assez de temps pour préparer et soumettre leurs propositions. La Division révisé, dans le Manuel des achats, les délais recommandés pour les soumissions concernant des besoins logistiques de court terme.

Gestion et administration des marchés

81. En examinant la gestion et l'administration des marchés dans les opérations de maintien de la paix, le Comité a mis en évidence la nécessité d'apporter des améliorations dans un certain nombre de domaines.

82. Certaines procédures, telles que l'approbation de marchés a posteriori⁶ et les amendements multiples, ne doivent être utilisées qu'à titre exceptionnel et

⁴ La demande de proposition est l'une des méthodes formelles d'appel d'offres à la concurrence figurant dans le Manuel des achats (voir <http://www.un.org/Depts/ptd/pdf/pmrev6-french.pdf>).

⁵ L'appel d'offres est l'une des méthodes formelles d'appel d'offres à la concurrence figurant dans le Manuel des achats (voir <http://www.un.org/Depts/ptd/pdf/pmrev6-french.pdf>).

⁶ L'approbation de marché a posteriori est une opération d'achat, avec ou sans instrument contractuel écrit, dans laquelle les biens ou les services requis ont déjà été livrés ou exécutés dans leur intégralité ou ne l'ont été que partiellement avant la soumission du rapport au Comité des marchés approprié et à toutes les autorités compétentes.

seulement dans les cas où toutes les conditions requises sont remplies. Le Comité a relevé les problèmes ci-après :

a) *Un manque de clarté dans l'application de la « règle des huit mois » (relative à l'augmentation de la durée d'un marché de huit mois).* Le Manuel des achats spécifie que toute augmentation de la durée d'un marché supérieure à huit mois doit être soumise au Comité des marchés du Siège pour examen. Toutefois, la Division des achats est habilitée à augmenter la durée des marchés jusqu'à huit mois sans en référer au Comité susmentionné. En examinant tous les marchés conclus par la Division des achats pour le compte du Département des opérations de maintien de la paix entre le 1^{er} janvier 2011 et le 30 juin 2012, le Comité des commissaires aux comptes a noté que 92 des 220 marchés (soit 42 %) avaient été amendés, soit en vue d'augmenter leur durée, soit en vue de modifier les montants à ne pas dépasser⁷. La valeur cumulée de ces 92 marchés s'élevait à 876,7 millions de dollars. Certains d'entre eux avaient été prolongés plusieurs fois de huit mois; l'un d'entre eux, en particulier, avait été prolongé à six reprises, dont quatre au moins pour une durée de huit mois. Bien que la Division des achats ait expliqué que la « règle des huit mois » pouvait être utilisée plusieurs fois de suite, le Comité considère que cette règle pourrait être appliquée de manière répétée pour éviter de soumettre la prolongation à l'examen du Comité des marchés du Siège, ce qui compromettrait l'intégrité de la procédure d'appel d'offres;

b) *Le recours aux demandes d'approbation a posteriori alors que les critères exigés ne sont pas réunis.* Le Comité a relevé que, de l'exercice 2008/09 à l'exercice 2011/12, la valeur totale des dossiers présentés a posteriori est passée de 179,9 millions de dollars à 233,7 millions de dollars, soit une augmentation de 30 %. En examinant un échantillon de ces dossiers présentés au Comité des marchés du Siège au cours de l'exercice 2011/12, le Comité s'est aperçu que huit d'entre eux n'avaient pas satisfait aux critères exigés. Ces huit rapports représentaient des dépenses s'élevant à 97,1 millions de dollars.

83. Le Comité recommande à l'Administration de renforcer de manière systématique le contrôle exercé sur l'administration des marchés, en particulier l'approbation des dossiers présentés a posteriori et des amendements, en veillant à ce qu'ils soient conformes aux dispositions figurant dans le Manuel des achats.

84. Le Comité recommande également à l'Administration de clarifier la « règle des huit mois », notamment en précisant le nombre de fois où la Division des achats est habilitée à renouveler un marché.

85. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir qu'il avait promulgué de nouvelles dispositions relatives à la gestion des marchés, entrées en vigueur en avril 2012, et que le poste de chef de la gestion des marchés au Centre mondial de services avait été pourvu en vue d'aider les missions à appliquer les nouvelles directives et à traiter les questions relatives à la gestion des marchés. Par ailleurs, un nouveau dispositif avait été ajouté au système électronique du Comité des marchés du Siège afin de renforcer le suivi des dossiers présentés a posteriori. Parallèlement, le Département exigeait désormais de toutes les missions qu'elles fournissent, avec

⁷ Le montant à ne pas dépasser est le maximum de biens ou services stipulés dans un contrat et susceptibles d'être achetés dans le cadre dudit contrat.

les dossiers présentés a posteriori, une déclaration précisant les mesures mises en place pour éviter la répétition de tels cas.

86. La Division des achats a fait observer qu'elle avait révisé les instructions relatives à la matrice de délégation des pouvoirs en matière d'achats, qui précisent les étapes du processus d'approbation et les signatures requises pour autoriser la prolongation de la durée d'un marché. Dans ces instructions, il est demandé aux missions de continuer à se conformer aux prescriptions du Manuel des achats lorsqu'elles prolongent des marchés en vertu de la règle des huit mois. Pour sa part, le Comité des marchés du Siège s'est rangé à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il conseille au Sous-secrétaire général du Bureau des services centraux d'appui de clarifier les dispositions relatives au recours, par la Division des achats, à la « règle des huit mois », et notamment au nombre de fois où cette règle peut être utilisée.

Gestion des fournisseurs

87. La gestion des fournisseurs, qui comprend l'enregistrement des fournisseurs, la gestion de leurs prestations et la mise à jour des données les concernant, permet de s'assurer que les fournisseurs enregistrés disposent des qualifications requises et que la base de données dans laquelle ils sont recensés est régulièrement tenue à jour et enrichie autant que possible. Nous y avons relevé les insuffisances suivantes.

88. **Difficultés d'accès aux informations de base sur les fournisseurs.** Pour permettre de suivre, en temps utile, les prestations des fournisseurs, les rapports d'évaluation devraient être consignés de telle sorte qu'ils restent accessibles et puissent servir ultérieurement de données de référence dans les processus de sélection des fournisseurs. Le Comité a constaté que les rapports établis par la Division des achats n'étaient pas systématiquement gérés et que certains n'étaient pas mis à jour. En outre, une partie des états financiers sur lesquels s'appuie l'évaluation du niveau d'enregistrement des fournisseurs⁸ n'est pas mise à jour tous les ans.

89. **Base de données peu fiable sur les fournisseurs.** En examinant le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, le Comité a noté que, pour 259 fournisseurs enregistrés, la rubrique relative au code produit avait été laissée en blanc tandis que, pour 392 autres, cette rubrique avait été remplie de telle sorte qu'on en concluait que les fournisseurs concernés pouvaient fournir tous les produits ou services énumérés dans la section correspondante (niveau d'enregistrement le plus élevé). Cet état de fait porte atteinte à la qualité des informations relatives aux fournisseurs et entrave la détection rapide de ceux qui sont aptes à fournir les produits requis.

90. Au niveau des missions, le Comité a noté que la MINUSS ne disposait pas d'une base de données fiable sur les fournisseurs. À la fin de l'exercice 2011/12, la Mission comptait 2 181 fournisseurs provisoires; pour 1 272 d'entre eux, le système Mercurey ne contenait aucune donnée sur la durée de leur présence provisoire dans le système. De ce fait, il était impossible d'identifier les fournisseurs potentiels qui n'avaient pas satisfait aux critères d'enregistrement dans le délai prescrit de 90 jours à compter de la date de l'enregistrement provisoire et de traiter ces dossiers. En

⁸ Le niveau d'enregistrement est fonction de la valeur du marché pour lequel le fournisseur souhaite soumettre une offre au Secrétariat de l'ONU.

outre, 627 autres fournisseurs qui étaient enregistrés provisoirement depuis plus de trois mois n'avaient pas été bloqués conformément aux dispositions figurant dans le Manuel des achats.

91. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que la Division des achats s'assure de la fiabilité des informations relatives aux fournisseurs en actualisant régulièrement ces informations et en consignait dans sa base de données sur les fournisseurs les données concernant la prestation de ces derniers.

92. Il est nécessaire de contrôler régulièrement les prestations des fournisseurs, d'établir des rapports d'évaluation et de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le meilleur rapport qualité/prix. Ces mesures peuvent consister, entre autres, à mettre un terme aux contrats conclus avec des fournisseurs dont les prestations sont médiocres et/ou à réclamer un dédommagement. S'agissant de la gestion des prestations des fournisseurs dans les missions, le Comité a mis en évidence les problèmes ci-après :

a) **Prolongation des marchés conclus avec des fournisseurs qui ne donnent pas satisfaction.** En dépit des prestations jugées « inacceptables » d'un fournisseur choisi pour gérer les services de détaxe et les équipements sociaux et récréatifs à la MONUSCO durant le premier semestre de 2012, la Mission a prolongé le contrat conclu avec ce fournisseur;

b) **Absence d'une évaluation effective des prestations des fournisseurs.** À la FISNUA, aucune évaluation des prestations des fournisseurs n'a été effectuée durant l'exercice 2011/12. De la même façon, à la MINURSO, en raison de la vacance du poste de chef de la Section de la gestion des contrats durant tout l'exercice, les prestations des fournisseurs n'ont pas été régulièrement évaluées;

c) **Les retards d'exécution des prestations ne donnent pas lieu à des demandes de dédommagement.** À la FISNUA, le Comité a noté que des biens achetés pour un montant total de 1,4 million de dollars avaient été livrés en retard. Au 15 août 2012, le retard représentait en moyenne 41 jours mais aucune demande de dédommagement ou d'indemnisation n'avait été formulée, contrairement à ce que stipulait clairement le contrat.

93. Le Comité recommande à nouveau au Département de l'appui aux missions de renforcer les contrôles qu'exercent les missions sur la gestion des prestations des fournisseurs dans les missions, ainsi que d'autres aspects relatifs au suivi des contrats tels que les demandes de dédommagement ou d'indemnisation.

94. L'Administration a fait observer que, suite à la recommandation du Comité : a) la MONUSCO avait amélioré l'évaluation des prestations des fournisseurs en fixant de nouveaux indicateurs et, compte tenu du fait que le contrat évoqué arrivait à terme dans moins d'un an, un nouvel appel d'offres avait déjà été lancé; b) le recrutement du chef de la Section de la gestion des contrats à la MINURSO avait été mené à bien en octobre 2012 et depuis, la Mission avait commencé d'évaluer les prestations des fournisseurs sur une base semestrielle; et c) la FISNUA avait mis en place des procédures de suivi et de renforcement des clauses contractuelles concernant le non-respect des conditions d'exécution des contrats.

6. Élaboration et gestion du budget

95. Dans son rapport précédent, le Comité a examiné l'élaboration et la gestion du budget des missions sur le terrain et décelé de graves lacunes, notamment que les hypothèses budgétaires n'étaient pas pleinement justifiées, que les méthodes d'estimation des coûts étaient inadéquates, que les hypothèses budgétaires étaient discordantes et les prévisions de dépenses erronées, que les transferts étaient approuvés a posteriori et qu'ils étaient fréquents et généralisés. Dans le cadre de l'audit de cette année, le Comité a poursuivi l'examen des processus d'élaboration des budgets des missions afin de déterminer a) si le budget 2011/12 des missions avait été réaliste et bien étayé, en tenant compte des tendances historiques et des facteurs prévisibles; et b) si des améliorations quelconques pouvaient être apportées au processus d'élaboration budgétaire actuels.

96. Le Comité a noté qu'il y avait un nombre important de domaines auxquels des améliorations pouvaient être apportées, notamment que les disparités entre les hypothèses budgétaires et les données historiques pertinentes ne se justifiaient pas et que des facteurs clefs n'étaient pas pris en compte. Le Comité rappelle qu'il est essentiel de veiller à ce que tous les facteurs pertinents susceptibles d'avoir une incidence sur les budgets soient entièrement pris en considération et que tout effet sur les prévisions ou hypothèses budgétaires soit quantifié le cas échéant, de manière à ce que les budgets présentés aux organes directeurs soient réalistes et transparents.

Budget des opérations aériennes

97. Le montant total du budget des opérations aériennes en 2011/12 s'est chiffré à 980 millions de dollars, soit 12,5 % du budget total approuvé de 7,84 milliards de dollars. Lors de l'estimation des frais d'aviation, les principales hypothèses budgétaires, y compris les heures de vol, la consommation de carburant, etc., doivent être dûment prises en compte pour que le budget des opérations aériennes soit plus réaliste. Or le Comité a relevé les anomalies suivantes à cet égard.

Heures de vol irréalistes prévues dans le montant estimatif des dépenses relatives aux opérations aériennes

98. Le nombre d'heures de vol est un facteur important dans l'estimation des prix du kérosène ainsi que des frais de location d'appareils et des coûts opérationnels. Le Comité constate que les missions avaient connu des problèmes liés à leur situation qui avaient conduit à des écarts entre les heures de vol enregistrées et celles budgétisées, notamment à des restrictions de visa ou d'autorisation, ou des restrictions politiques imposées aux appareils déjà déployés. Le Comité estime toutefois que dans les cas où elles continueraient d'influer sur l'exécution du budget, au point de causer de vastes écarts entre les heures de vol prévues et les heures de vol réelles, ces difficultés devraient être prises en compte dans le processus d'élaboration du budget de chaque mission et être quantifiées si possible.

99. En 2011/12, le nombre total d'heures de vol budgétisées et effectuées dans le cadre de 12 missions assorties d'opérations d'aviation s'élevait à 135 215 et 110 880, respectivement, soit un solde inutilisé de 24 335 heures (18 %). Sur ces 12 missions, sept⁹ s'étaient retrouvées avec des heures de vol inutilisées pendant

⁹ MONUSCO, MINUAD, MINUSTAH, MINURSO, UNFICYP, FINUL et MINUT.

trois années consécutives. Cette surestimation systématique témoigne d'une mauvaise prise en compte des tendances historiques et d'autres facteurs susceptibles de se répercuter sur l'utilisation des heures de vol. On trouvera des détails qui s'y rapportent à l'annexe IV.

100. L'estimation des frais d'aviation repose généralement sur le nombre et les types d'appareil en usage au sein d'une mission. Le Comité a recueilli un échantillon de 54 appareils exploités dans neuf missions et procédé à une analyse approfondie des heures de vol budgétisées effectuées. Les résultats ont révélé divers cas où les tendances historiques n'avaient pas été dûment prises en considération dans l'élaboration du budget des opérations aériennes. Ainsi, à la FINUL, l'appareil MI-8MTV avait enregistré 574 et 343 heures au cours des deux années précédant l'exercice 2011/12. Certes 720 heures de vol avaient été budgétisées pour cet appareil en 2011/12, mais aucune de ces heures de vol n'avait été en réalité effectuée.

101. Les frais d'aviation pour l'exercice 2011/12, y compris les prix du carburant, les coûts de location des appareils et les dépenses opérationnelles auront été surestimés du fait de la non-prise en compte des tendances historiques des heures de vol dans les missions. À la MINUAD, le Comité a recalculé le montant des ressources nécessaires au titre des opérations d'aviation sur la base des heures réelles enregistrées en 2011/12 et conclu que le budget du kérosène et le budget de location des appareils et de fonctionnement étaient surestimés d'environ 13,8 millions de dollars¹⁰ et 19,4 millions de dollars, respectivement. Tout en sachant qu'il se pourrait que des exigences de prévision et des impératifs opérationnels l'emportent sur la prise en compte de l'utilisation historique des appareils, le Comité estime qu'il est largement possible de rendre les budgets des opérations aériennes plus réalistes et mieux justifiés par des processus d'élaboration et d'examen budgétaires plus dynamiques et par un contrôle de l'exécution du budget.

102. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que les missions tiennent compte des données historiques relatives aux hypothèses budgétaires et aux facteurs prévisibles, en particulier des heures de vol effectives enregistrées par types d'appareil, lors de l'élaboration de leurs budgets aviation.

Non-prise en compte des jours de non-exploitation¹¹ dans la fixation des coûts garantis de la flotte

103. Les missions estiment actuellement les coûts garantis de la flotte (une part importante du budget aviation) en partant de l'hypothèse selon laquelle les appareils sont exploités pleinement pendant toute l'année. Or, en réalité, il y a des jours où les appareils ne sont pas déployés (jours de non-déploiement¹²) ou ne peuvent pas être

¹⁰ L'écart de 13 186 898 litres entre la consommation budgétisée et effective de kérosène en 2011/12 découlait de l'écart lié aux heures de vol. Théoriquement, cela correspondrait à une surestimation de la consommation de kérosène d'environ 13,8 millions de dollars en appliquant son prix budgétisé (1,048 dollar le litre).

¹¹ Le nombre de jours de non-exploitation correspond à la somme des jours de non-déploiement et des jours d'indisponibilité.

¹² Dans la pratique, les dates de démarrage et de clôture des contrats de location d'appareils ne coïncident pas avec celles du même exercice. Les jours de non-déploiement correspondent aux jours qui ne sont pas couverts par le contrat de location des appareils durant un exercice donné.

exploités en raison de divers facteurs liés notamment à un manque d'équipage (jours d'indisponibilité¹³). La non-prise en compte des jours de non-exploitation dans l'établissement du budget aboutira à la surestimation des coûts garantis de la flotte. C'est ainsi qu'à la MINUAD, le nombre de jours de non-déploiement et d'indisponibilité de la flotte au cours de l'exercice 2011/12 était de 754 et de 2002, respectivement, soit 18 % des jours budgétisés exploitation, dont la non-prise en compte a conduit à une surestimation des frais d'aviation de 26,91 millions de dollars¹⁴.

104. Tout en notant comme l'Administration l'a indiqué que les restrictions imposées par le Gouvernement hôte sur les opérations aériennes à la MINUAD entravaient considérablement l'utilisation des heures de vol et, par conséquent, la consommation de carburant et autres paramètres au Siège et les allocations de crédits aux bureaux extérieurs, le Comité estime que cette situation est récurrente et que les jours de non-exploitation auraient pu être budgétisés de manière plus réaliste si les données historiques avaient été examinées de plus près.

105. Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que les jours de non-exploitation sont dûment pris en compte dans l'estimation des frais d'aviation de façon à rendre les prévisions de dépenses plus réalistes et raisonnables.

Utilisation d'un taux standard irréaliste de consommation de carburant

106. Comme l'a stipulé le Siège, les missions se servent de taux standard de consommation de carburant (consommation de carburant par heure) lors de l'établissement du budget du carburant aviation. En ce qui concerne la méthodologie actuelle de planification et de budgétisation du kérosène, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait part dans son rapport de ses inquiétudes au sujet de la justesse des taux standard de consommation de carburant appliqués dans toutes les opérations de maintien de la paix et a prié le Comité « d'examiner cette question, notamment la consommation de carburant effective pour l'exercice 2010/11 et la justesse des taux appliqués pour l'établissement du budget de 2012/13 » (A/66/718, par. 131).

107. Le Comité a comparé la consommation de carburant effective à la consommation budgétisée de carburant aviation pour l'exercice 2010/11 dans 10 missions¹⁵ et noté une pénurie (dépenses par rapport au budget) de 31,2 millions de litres dans quatre missions et un surplus (budget par rapport aux dépenses) de 22,85 millions de litres dans six missions (voir annexe V). Les écarts s'expliquaient partiellement par des écarts entre les taux de consommation effective de carburant et les taux standard utilisés aux fins de la budgétisation. À cet égard, les taux de consommation effective de carburant des types d'appareil qui constituent l'essentiel

¹³ Les jours d'indisponibilité sont les jours où les appareils ne peuvent pas faire face aux besoins opérationnels d'une mission à cause des transporteurs. Les jours d'indisponibilité ne tiennent pas compte des délais d'entretien et du repos obligatoire des équipages en vertu de la réglementation prévue par la Direction de l'aviation civile du pays hôte qui devrait être remboursée par l'Organisation.

¹⁴ Coûts garantis budgétisés de la flotte moins coûts garantis réels de la flotte en vertu des contrats (182 298 411 dollars – 155 392 962 dollars).

¹⁵ Le Comité disposait uniquement des chiffres de consommation de carburant de 10 missions au titre de l'exercice 2010/11.

de la flotte dont se compose chaque mission varient nettement par rapport aux taux standard fixés par le Siège, ce qui déséquilibre profondément l'ensemble du budget consacré au kérosène.

108. Ainsi, à la MINUAD, il y avait un surplus de 10,93 millions de litres de kérosène budgétisé en 2011/12, soit 30 % de la consommation effective de cette année. Le Comité a fait porter son analyse sur la consommation de carburant des hélicoptères MI-8MTV, représentant 56 % des 41 appareils de la Mission, qui ont dominé le nombre total d'heures de vol de tous les appareils. Nous avons noté que le taux standard de consommation de carburant appliqué dans le budget était de 665 litres/heure, 14 % de plus que le taux moyen de consommation effective enregistrée pour ses hélicoptères au cours des trois derniers exercices. Le fait de n'avoir pas suffisamment pris en compte le taux de consommation effective à la MINUAD de ce type d'appareil a conduit à surestimer la consommation de carburant de 7,13 millions de litres.

109. Le Comité a également recueilli un échantillon de 23 appareils et comparé le taux de consommation effective et le taux standard budgétisé de chaque appareil dans différentes missions au cours des exercices 2010/11 et 2011/12. L'analyse a révélé qu'en 2011/12, la consommation effective avait varié considérablement par rapport à la consommation type, l'écart se situant entre -63,42 % et +36,43 % (en 2010/11, les taux de variation allaient de +49,69 % à -13,4 %). Ces vastes écarts montrent que les taux standard ne reflètent pas la situation précise qui règne sur le terrain. En outre, il y a des cas où le taux de consommation effective a été régulièrement différent du taux standard au sein de la même mission, ce qui indique une fois de plus le défaut de justesse des taux standard. En prenant par exemple l'appareil de type Bell-212 à la MINUSTAH, on s'aperçoit que l'écart entre les taux standard de 2012/13 et le taux réel de 2010/11 était de -19,53 % et que les écarts pour 2010/11 et 2011/12 étaient de 24,27 % et 28,63 %, respectivement. À l'ONUCI, pour le même appareil, les taux de variation relatifs étaient de -9,74 % et de -9,9 %, respectivement, pour 2010/11 et 2011/12. Les détails figurent à l'annexe VI.

110. Le Comité estime qu'étant donné la situation particulière de chaque mission, l'utilisation rigide d'un taux standard de consommation de carburant n'est peut-être pas la façon la plus réaliste et la plus prudente de budgétiser, surtout sans dûment tenir compte des tendances historiques liées à la consommation de carburant des appareils.

111. Le Comité recommande à l'Administration d'envisager la possibilité d'appliquer des taux de consommation de carburant selon la situation particulière de chaque mission, compte tenu de ses tendances historiques.

Budget du personnel

Prise en compte insuffisante du coefficient historique délais de déploiement

112. Le coefficient délais de déploiement¹⁶ est une hypothèse budgétaire majeure dans l'élaboration des dépenses du personnel. Plus le coefficient délais de déploiement qu'applique une mission est faible, plus de ressources il lui faudra. Dans son dernier rapport, le Comité a noté qu'il se pourrait que le budget du personnel ait été surestimé de 29,79 millions de dollars à la suite d'une application du coefficient délais de déploiement, compte non dûment tenu des tendances historiques.

113. Le Comité a suivi cette question et constaté que durant l'exercice en cours, le coefficient délais de déploiement global budgétisé se rapprochait plus du coefficient délais de déploiement réel de 2011/12 que de 2010/11, preuve d'amélioration de la part de l'Administration. Le Comité a continué cependant à relever des cas où le coefficient délais de déploiement historique n'était pas entièrement pris en compte dans l'élaboration du budget et que les prévisions de déploiement ultérieur n'étaient pas suffisamment justifiées.

114. C'est ainsi qu'à la MINUAD, le coefficient délais de déploiement moyen réel des unités de police constituées était de 65,4 % en 2008/09 et de 30 % en 2009/10; pour l'exercice 2011/12, le coefficient délais de déploiement appliqué était de 10 %. Le coefficient réel des unités de police constituées en 2011/12 était de 16,1 %, soit 6,1 % de plus que le coefficient budgétisé. Si le coefficient moyen réel de 16,1 % avait été utilisé, il se serait traduit par une réduction de 3,3 millions de dollars du budget des unités de police constituées. Le Comité a noté d'autres situations où les coefficients appliqués à l'élaboration du budget des observateurs militaires et des membres de la Police des Nations Unies à la MINUAD, des agents de la Police des Nations Unies et des administrateurs recrutés sur le plan national à la MINUT ainsi que des administrateurs recrutés sur le plan national de l'UNSOA et de la MINUL, étaient irréalistes et injustifiés¹⁷. Le montant total de la surestimation potentielle du budget du personnel se situait juste en dessous de 19 millions de dollars (voir annexe VII).

115. L'Administration a indiqué que les budgets reposaient sur les informations disponibles au moment de leur élaboration, c'est-à-dire bien avant leur phase d'exécution. Tout paramètre utilisé aux fins du budget reposait sur des projections d'un an et la plupart des missions se déroulaient dans des conditions difficiles. Les écarts entre les coefficients délais de déploiement budgétisé et réel tenaient toujours à des raisons spécifiques. Dans le cas de la Police des Nations Unies à la MINUAD, ses membres avaient continué, au cours de l'exercice 2011/12, à éprouver des difficultés à obtenir des visas d'entrée, d'où les retards survenus dans leur déploiement. Il n'était donc pas déraisonnable que des écarts se produisent entre le budget approuvé et son exécution effective. L'Administration a également noté qu'il fallait moduler les tendances historiques pour tenir compte des efforts faits pour

¹⁶ Le terme coefficient délais de déploiement s'applique généralement au personnel militaire et de police; c'est l'équivalent du taux de vacance ou du coefficient délais de recrutement qui est généralement utilisé pour désigner le personnel civil approuvé par l'Assemblée générale. Dans le présent rapport, pour éviter toute confusion, le Comité emploie le terme aussi bien pour le personnel militaire et de police que pour le personnel civil.

¹⁷ Le coefficient délais de déploiement présentait un grand écart par rapport à la tendance historique et était 4 % moins élevé que le coefficient réel en 2011/12.

accélérer le déploiement du personnel militaire et des agents de police ainsi que le recrutement du personnel civil.

116. Tout en acceptant les explications de l'Administration, le Comité estime qu'il importe de tenir compte à la fois des tendances historiques et des plans de déploiement dans un avenir prévisible. Dans de nombreux cas, les coefficients indiqués par l'Administration tels que les retards liés à la délivrance de visas sont un phénomène récurrent qui pourrait être pris en considération dans les facteurs historiques. Tout écart des taux de coefficient délais de déploiement historiques ou toute autre décision ayant trait à un avenir prévisible et de nature à influencer sur le budget, devraient être pleinement justifiés et si possible quantifiés, de manière à favoriser l'établissement d'un budget réaliste et transparent.

Prise en compte insuffisante des tendances historiques dans la fréquence de la relève des contingents

117. La fréquence de la relève de chaque contingent militaire et de chaque contingent de police est un facteur primordial dans l'estimation des frais de relève. Le Comité a noté durant des années l'existence de vastes écarts entre la fréquence de la relève budgétisée et la fréquence effective. Il a également constaté que la relève de contingents qui n'avaient pas pu être déployés pendant des années était prévue. De ce fait, le budget global de la relève pourrait être surestimé de 25,6 millions de dollars, rien que pour la MINUAD en 2011/12. Une fois de plus, ni les tendances historiques ni les solides raisons ne semblaient avoir été suffisamment prises en compte dans les hypothèses budgétaires retenues au sujet de la fréquence des relèves.

118. Le Comité recommande aux missions a) de tenir dûment compte des antécédents historiques des coefficients pertinents tels que les coefficients délais de déploiement et de relève des contingents, lors de l'élaboration des hypothèses budgétaires; et b) de fournir des raisons suffisantes et de quantifier les effets des facteurs prévisibles, si possible, en cas de vastes écarts entre les antécédents historiques et les chiffres appliqués dans le cadre de l'établissement du budget.

Coûts du matériel appartenant aux contingents

119. Le non-déploiement et l'indisponibilité du matériel constituent deux importantes hypothèses budgétaires dans l'établissement du budget du matériel lourd appartenant aux contingents. Le Comité a examiné l'application de ces deux coefficients lors du processus d'élaboration du budget et noté que les coefficients de non-déploiement et d'indisponibilité du matériel étaient appliqués de façon irréaliste à tous les militaires et policiers, ce qui ne reflète pas la réalité. En prenant l'exemple de la MINUAD, on s'aperçoit qu'au cours des trois derniers exercices, le coefficient de non-déploiement dans le budget des contingents militaires et des unités de police constituées avait été maintenu fixe à 5 % et le coefficient d'indisponibilité du matériel utilisé pour les contingents militaires et les unités de police constituées été soit de 2 % soit de 5 %, alors qu'en fait, la valeur réelle de ces deux coefficients variait considérablement entre différents contingents militaires et unités de police constituées en 2011/12. Le Comité a également constaté que dans la plupart des cas, les coefficients utilisés dans des budgets étaient beaucoup plus faibles que leurs tendances historiques respectives, ce qui est révélateur d'une surestimation

budgétaire potentielle. Si les coefficients de non-déploiement et d'indisponibilité du matériel utilisés dans les budgets du matériel appartenant aux contingents avaient pleinement pris compte des tendances historiques, le budget du matériel lourd aurait pu être inférieur de 21,6 millions de dollars en 2011/12. L'Administration a indiqué que la MINUAD avait hérité d'unités de la MUAS qui avaient eu du mal à équiper leurs soldats à temps et adéquatement (un important pays fournisseur de contingents hérité de la MUAS constitue environ 61 % de l'écart de 21,6 millions de dollars constaté au titre de l'exercice 2011/12) malgré des assurances selon lesquelles il serait remédié à la situation. Notant que le pays fournisseur de contingents n'avait pas rectifié la situation au cours des trois dernières années, le Département de l'appui aux missions avait appliqué des coefficients de non-déploiement et d'indisponibilité du matériel plus élevés au titre des budgets de 2012/2013 et de 2013/2014.

120. Pour le matériel de soutien autonome appartenant aux contingents, seul le matériel dont il est convenu expressément dans le mémorandum d'accord et qui passe le test d'inspection de l'ONU est à rembourser. Pour garantir la disponibilité des fonds, l'hypothèse budgétaire actuelle retenue pour le matériel de soutien autonome est qu'il passera le test d'inspection et qu'il sera accepté par l'ONU. Or dans la pratique, une part considérable du matériel de soutien autonome ne passe pas le test d'inspection (défini comme le « facteur rejet ») et en l'occurrence, en vertu des accords conclus entre les pays fournisseurs de contingents et l'ONU, aucun remboursement n'est à effectuer. De ce fait, il arrive qu'il y ait de grands écarts entre les coûts du matériel de soutien autonome budgétisés et réels. C'est ainsi qu'avec la MINUAD, compte tenu des données d'inspection historiques des trois dernières années de l'exécution du budget du matériel autonome de soutien, la surestimation budgétaire pourrait s'élever à 14,7 millions de dollars, 12,2 millions de dollars et 14 millions de dollars en 2009/10, 2010/11 et 2011/12, respectivement.

121. Le Comité recommande à l'Administration a) d'appliquer des hypothèses plus réalistes lors du calcul des coefficients de non-déploiement et d'indisponibilité du matériel en tenant compte des situations particulières et des tendances observées par le passé en matière de déploiement de contingents militaires et d'unités de police constituées au moment de la budgétisation des principaux éléments du matériel appartenant aux contingents; et b) de prendre en compte le facteur rejet lors de la budgétisation du matériel de soutien autonome appartenant aux contingents.

Budget véhicules

122. Le Comité a constaté qu'il n'avait pas été suffisamment tenu compte de la proportion réelle de véhicules légers de transport de passagers sur le terrain lors de l'examen du budget véhicules au Siège de l'ONU. Il a noté que le Siège avait arrêté le budget d'achat desdits véhicules en dépit du fait que des missions en comptaient plus qu'elles n'étaient habilitées à avoir. C'est ce que le dernier rapport du Comité a révélé au sujet de la FINUL. N'empêche que celle-ci a encore demandé dans son projet de budget 2011/12, un montant de 0,49 million de dollars pour l'achat de véhicules légers de transport de passagers, que le Siège de l'ONU a approuvé. Le montant de 0,49 million de dollars était resté inutilisé à la fin de l'exercice 2011/12. Le Comité a été informé que les données inexactes sur le nombre réel de véhicules disponibles sur le terrain pourraient être l'une des raisons de l'approbation inadéquate par le Siège du budget véhicules.

123. Dans le même ordre d'idées, le Comité a relevé que les taux d'utilisation de pièces de rechange de véhicules appliqués au titre de la budgétisation ne cadraient pas avec les tendances observées en matière d'utilisation par le passé et que les défauts de concordance ne se justifiaient pas suffisamment. Par exemple à la MINUAD, le taux supposé d'utilisation des pièces de rechange par rapport à la valeur des véhicules pour ce qui est des véhicules lourds était de 3 % au cours de l'exercice 2011/12. En revanche, les taux réels correspondants étaient de 0,7 % et de 0,8 % au cours des exercices 2010/11 et 2011/12, respectivement. De même, le taux d'utilisation de pièces de rechange de véhicules légers était fixé à 4 % tandis que les taux réels correspondants étaient de 2,5 % et de 2,1 % en 2010/11 et 2011/12. Si le coefficient réel d'utilisation des pièces de rechange avait été appliqué au budget de 2011/12, il aurait été inférieur de 1,2 million de dollars.

124. L'Administration a indiqué que le faible taux d'utilisation de pièces de rechange de véhicules à la MINUAD tenait notamment au fait que leurs délais de réception dans les zones de mission étaient longs, que leur acheminement vers les secteurs concernés accusait du retard à cause des restrictions imposées par le Gouvernement et que l'entretien et les réparations prévus pâtissaient de ce que les installations n'étaient pas bien aménagées ou ne répondaient aux normes de sécurité requises. Le Comité estime toutefois que ces difficultés existent depuis des années comme le révèlent les écarts constants entre les taux budgétisés et les taux réels.

125. Le Comité recommande aux missions sur le terrain et au Siège de tenir compte des dotations réelles en véhicules et des taux d'utilisation des pièces de rechange observés par le passé lors de l'élaboration et de l'examen du budget véhicules.

Budgets des travaux

126. Le Comité a constaté que les critères d'estimation des coûts des projets de construction étaient mal définis. C'est ainsi que la MINUAD, tout comme de nombreuses missions, ont réalisé des travaux de génie en interne. La Mission a transformé 10 projets qui devaient être externalisés en projets internes, réduisant ainsi de 13,6 millions de dollars les coûts prévus, étant donné qu'aucun budget n'avait été alloué aux projets au titre de l'exercice 2011/12 (l'exécution de projets en interne ayant généralement tendance à être moins coûteuse que l'externalisation). Tout en saluant les efforts déployés pour réduire les coûts, le Comité a noté que les gains d'efficacité envisagés n'avaient pas été pris en compte dans le budget des projets de génie civil (principalement à cause de l'absence de critères précis permettant de déterminer les travaux de génie à externaliser ou à effectuer en interne ou sur quelle base les budgets doivent être établis). Il y a un risque que les budgets soient surestimés si les budgets de projet reposent sur des coûts d'externalisation. Puisque les missions exécutent de plus en plus de projets internes, il est nécessaire de fixer des critères bien définis permettant de déterminer la manière dont les projets se déroulent et sur quelle base leurs coûts sont estimés.

127. Le Comité recommande à la MINUAD a) d'établir des critères bien définis permettant de choisir entre les travaux de construction externalisés et ceux réalisés en interne au stade de la planification du budget; et b) d'élaborer des budgets de construction selon ses critères et de veiller à ce que les justifications soient soumises pour approbation au Groupe de la gestion des projets lors du changement du mode de construction.

128. La MINUAD a fait observer qu'elle appliquerait et signalerait les critères qui auraient présidé au choix du mode de construction, au stade de la planification de chaque projet.

Coûts du fret dans les budgets opérationnels

129. Le Siège de l'ONU applique un taux universel (15 %) lors de l'estimation des coûts du fret, y compris transport, logement et génie, de toutes les missions. Le Comité a noté que ce pourcentage ne correspondait pas aux coûts réels du fret. Ainsi à la MINUAD, le coût réel moyen du fret (compte non tenu des pièces de rechange) en 2011/12 ne représentait que 8,4 % de la valeur totale des biens acquis. Si le taux réel avait été appliqué lors de l'élaboration du budget, celui du fret aurait pu être réduit de 2,6 millions de dollars en 2011/12.

Conclusion globale sur la gestion du budget

130. En résumé, les lacunes relevées dans l'élaboration et la gestion du budget sont les suivantes : a) non-prise en compte de divers facteurs clefs dans l'établissement du budget tels que les jours de non-exploitation dans la fixation des coûts garantis des transports aériens et du facteur rejet dans celle des coûts du matériel appartenant aux contingents; b) la non-prise en compte des tendances observées par le passé et liées à certaines des hypothèses budgétaires, notamment les heures de vol budgétisées dans les frais aviation; et c) la nécessité de disposer de meilleures directives dans certains domaines, notamment de critères bien définis concernant le choix entre un mode de construction axé sur l'externalisation et un autre axé sur l'exécution de travaux en interne.

131. Globalement, les lacunes décelées dans l'élaboration et la gestion du budget représentent une surestimation potentielle de l'ordre de 144,5 millions de dollars au titre de l'exercice 2011/12 (tableau II.4).

Tableau II.4

Récapitulatif des surestimations budgétaires éventuelles dues à des lacunes relevées dans l'application d'hypothèses budgétaires

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Mission</i>	<i>Raison de la surestimation</i>	<i>Valeur de la surestimation éventuelle</i>
Aviation	MINUAD	Heures de vol irréalistes par rapport au coût du carburant	13,8
	MINUAD	Heures de vol irréalistes par rapport à la location et au budget opérationnel	19,4
	MINUAD	Défaut de prise en compte des jours de non-exploitation dans les coûts garantis	26,91
Personnel	Toutes missions confondues	Non-prise en compte du coefficient délais de déploiement appliqué par le passé	18,9
	MINUAD	Budget relève irréaliste pour le personnel en uniforme	25,6
Matériel appartenant aux contingents	MINUAD	Coefficient irréaliste de non-déploiement et d'indisponibilité du matériel lourd	21,6
	MINUAD	Non-prise en compte du facteur rejet du matériel de soutien autonome	14

<i>Catégorie</i>	<i>Mission</i>	<i>Raison de la surestimation</i>	<i>Valeur de la surestimation éventuelle</i>
Véhicules	FINUL	Non prise en compte du nombre réel de véhicules légers de transport de passagers disponibles sur le terrain	0,49
	MINUAD	Défaut de prise en compte des taux réels d'utilisation des véhicules dans l'élaboration du budget des pièces de rechange	1,2
Coûts du fret	MINUAD	Coûts irréalistes du fret dans le budget opérationnel	2,6
Total impact (au moins)			144,5

132. Le Comité a signalé que le taux d'exécution du budget était de 96,17 %, et les soldes inutilisés, de 301,58 millions de dollars. L'existence de soldes inutilisés peut s'expliquer par les surestimations budgétaires éventuelles indiquées ci-dessus, tandis que certaines des ressources surestimées avaient été utilisées au titre d'autres classes par le biais de transferts. Étant donné le pourcentage élevé d'annulation d'engagements non réglés et de cas où les missions avaient constitué des fonds de réserve avec le montant de ces engagements non réglés, le Comité craint que ces fonds n'aient été utilisés, de manière inefficace et inopérante, à des fins non budgétisées.

133. Le Comité s'est inspiré de ses travaux à la MINUAD en particulier pour illustrer ses préoccupations au sujet de l'élaboration du budget, mais estime que l'essentiel de ses conclusions s'applique à la plupart des missions, si ce n'est à elles toutes. Pour combler les lacunes relevées, le Comité rappelle que le budget doit être plus réaliste, plus transparent et dûment étayé. Lors de l'élaboration des budgets, les missions doivent surtout tenir compte de tous les facteurs pertinents susceptibles d'avoir une incidence sur eux, notamment les tendances historiques. Pour tout facteur étroitement lié à des antécédents historiques, les missions doivent clairement démontrer dans leurs budgets comment elles en sont arrivées aux hypothèses budgétaires qui les sous-tendent et quantifier, dans la mesure du possible, les effets que chacun de ces facteurs exerce.

134. En outre, les centres de coûts respectifs¹⁸ du Siège relevant de la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions et de la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, doivent recueillir des données détaillées liées aux présentations des budgets des missions et les examiner de près pour s'assurer que toutes les tendances historiques et les facteurs prévisibles sont dûment pris en compte, les projections bien justifiées, les calculs corrects et les hypothèses appliquées systématiquement.

135. Le Comité réitère sa recommandation précédente tendant à ce que les missions et le Siège soumettent les projets de budget à des examens plus rigoureux dans une perspective d'exécution cohérente, rigoureuse et appropriée.

¹⁸ Centre de coûts s'entend ici des sections relevant du Département de l'appui aux missions qui sont chargées d'examiner le budget présenté par une mission dans un domaine précis, comme la Section du transport de surface, qui s'occupe d'évaluer le budget véhicules.

136. L'Administration a fait valoir que de nombreux facteurs avaient une incidence sur l'exécution du budget, y compris les décisions du Conseil de sécurité et les éléments sur lesquels les missions n'avaient aucun contrôle. Les écarts éventuels entre les budgets approuvés et les montants effectivement dépensés sont portés à la connaissance de l'Assemblée générale dans les rapports sur l'exécution du budget des missions et sont pris en compte lors de l'élaboration des budgets suivants. Toutefois, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont institué un processus de prise de décisions destiné à faciliter l'élaboration du budget qui exige, dès le départ, un engagement de la part de la haute direction des deux départements. Ce processus vise à définir les priorités en matière de stratégie et de dotation en ressources essentielles d'une mission sur le terrain à un stade préliminaire de la budgétisation. Il aboutit à l'orientation stratégique qui constitue les principaux paramètres de ce qui est à la fois le cadre de budgétisation axée sur les résultats et la dotation en ressources nécessaires à la réalisation du mandat. Pour que l'élaboration du budget soit suffisamment détaillée, les missions sur le terrain reçoivent un ensemble précis de feuilles de calcul des coûts qui normalisent les données, assorti d'un nombre important de paramètres le cas échéant.

7. Gestion des ressources humaines

Inexactitude des données consignées dans HR Insight

137. HR Insight est un outil d'information en ligne des Nations Unies qui permet de gérer la réalisation des objectifs fixés en matière de gestion des ressources humaines. Son utilité est d'autant plus grande qu'il permet d'accéder instantanément à des données importantes concernant les prestations. Pour que l'outil soit utilisé efficacement et aide à la prise de décisions, il faut que les données qu'il renferme soient à jour. Les données contenues dans HR Insight sont collectées par le Siège à partir d'autres systèmes de gestion des ressources humaines, comme le SIG et Nucleus, la base de données sur le recrutement¹⁹. Toutefois, les données collectées par les missions à partir de Nucleus sont enregistrées dans HR Insight un mois après les données collectées par le Siège à partir du SIG. L'Administration a expliqué que ce retard était dû à la procédure de vérification et de la validation de qualité des données, mais le Comité estime qu'il peut donner lieu à des incohérences entre les données et amoindrir l'efficacité de HR Insight comme outil de suivi en temps réel des résultats en matière de gestion des ressources humaines.

138. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions et au Bureau de la gestion des ressources humaines de prendre des mesures pour éviter que les données du système Nucleus ne soient téléchargées dans HR Insight avec un mois de retard.

Taux de vacance de postes

139. Dans son précédent rapport, le Comité avait noté que le taux de vacance des postes de personnel civil était élevé dans les missions de maintien de la paix. Le Comité a constaté que le taux de vacance global pour toutes les missions de maintien de la paix était de 14,5 % à la fin de l'exercice considéré contre 12 % à la

¹⁹ Nucleus est un important système de gestion des ressources humaines utilisé par le Siège et les missions pour l'administration quotidienne des ressources humaines.

fin de l'exercice précédent. Dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, le taux moyen de vacance de postes était de 24,7 % au 30 juin 2012, le taux le plus élevé étant de 43,9 % (FISNUA).

140. Le Comité a constaté aussi que certains postes de niveau élevé, comme les postes de chef de section, étaient vacants depuis longtemps. À la MINUL, par exemple, cinq postes de direction n'avaient pas été pourvus dans le délai normal de 120 jours après qu'ils soient devenus vacants. À la FISNUA, le poste de chef de la Section des achats était vacant depuis un an au moment de l'audit.

141. Des taux de vacance de postes élevés peuvent sérieusement compromettre l'exécution du mandat des missions et le bon fonctionnement des systèmes de contrôle internes. De plus, le Comité estime que le fonctionnement quotidien de certains services a été compromis parce que des postes de niveau élevé sont restés longtemps vacants. Ainsi à la FISNUA, en l'absence d'un chef à la Section des achats, les délégations de pouvoir existantes n'ont pas été respectées, et en raison du nombre de postes vacants dans le groupe de contrôle et de l'inspection du matériel, peu de biens ont été vérifiés.

142. Le Comité recommande à l'Administration de prendre des mesures d'urgence pour pourvoir rapidement les postes vacants dans les opérations de maintien de la paix, surtout les postes de niveau élevé et les postes clefs.

8. Gestion du parc de véhicules

143. La valeur totale des véhicules des Nations Unies détenus par les missions de maintien de la paix est de 588 millions de dollars, soit 26 % de la valeur totale du matériel durable. Étant donné la taille du budget véhicules et les risques encourus, le Comité s'est penché sur la manière dont les véhicules étaient utilisés, ainsi que sur la manière dont se faisait la dotation en véhicules.

144. Selon le Manuel des coûts standard, le nombre de véhicules légers de transport de passagers auquel une mission a droit est calculé à l'aide de divers coefficients compte tenu du tableau d'effectifs. Dans son précédent rapport, le Comité avait constaté que, dans plusieurs missions, le nombre de véhicules légers de transport de passagers était supérieur à ce que prescrit le Manuel. Il a relevé les mêmes irrégularités durant l'exercice considéré.

145. Ainsi, au 30 juin 2012, la MINUAD disposait de 2 904 véhicules légers de transport de passagers²⁰, soit 500 de plus que le nombre de véhicules auquel elle avait droit. De plus, certaines catégories de personnel se sont vu attribuer beaucoup trop de véhicules. Ainsi, le taux d'utilisation des véhicules légers de transport de passagers au Service d'appui intégré a été de 1,2, soit un taux nettement inférieur au taux standard de 2,5. La MINUAD a indiqué qu'elle prendrait les mesures qui s'imposent pour réduire le nombre de véhicules légers de transport de passagers, notamment en les comptabilisant en pertes et en les transférant à d'autres missions, le cas échéant. Des surplus ont été également relevés à la MINUK et à la FNUOD.

²⁰ Ces 2 904 véhicules légers de transports de passagers, dont 647 de l'ancienne Mission de l'Union africaine au Soudan, sont des véhicules en service et ne comprennent pas les 439 autres véhicules reçus comme don de la Mission de l'Union africaine.

146. Le Comité recommande encore une fois au Département de l'appui aux missions d'examiner minutieusement la dotation des missions en véhicules afin de déterminer les économies qui pourraient être réalisées.

9. Gestion des rations

147. Pour l'exercice considéré, un montant de 339 millions de dollars a été prévu au budget au titre des rations et 309 millions de dollars ont été dépensés. Le Comité a noté les problèmes ci-après dans la gestion des rations.

Contrôle insuffisant des rations à la MINUAD

148. Les rations étant destinées au personnel en tenue des missions, la distribution non autorisée des rations des Nations Unies sur le marché local peut causer aux missions des problèmes sur le plan politique. Comme indiqué dans sa note interne, la MINUAD a connu des difficultés dans le passé avec le pays hôte en raison de la distribution non autorisée des rations en dehors des locaux des Nations Unies. Le Comité a relevé que, dans son rapport du 1^{er} juin 2011, la Section de la gestion du matériel de la MINUAD avait signalé que des rations avaient été distribuées en dehors des locaux des Nations Unies et a cerné les problèmes suivants qui ont pu contribuer à la distribution non autorisée des rations :

a) *Absence d'une inspection rigoureuse des rations.* Aux termes du Manuel de gestion des rations, le Groupe des rations doit inspecter fréquemment les stocks de rations des contingents pour contrôler la consommation des rations et en particulier pour vérifier s'il en manque ou s'il y en a trop. Le Comité a constaté que ces inspections avaient été moins fréquentes que prescrit et qu'elles n'étaient pas rigoureuses, d'où l'incapacité de la Mission de repérer en temps voulu la distribution non autorisée de rations;

b) *Insuffisance des mesures correctives.* Bien qu'il ait été établi que des rations avaient été distribuées sans autorisation en dehors des locaux des Nations Unies, le Comité a relevé que peu de mesures correctives avaient été prises. Il estime qu'il aurait fallu prendre davantage de mesures correctives, notamment dispenser une éducation sur l'utilisation correcte des rations, punir l'utilisation abusive et les pratiques répréhensibles et mener des enquêtes plus poussées auprès des militaires et agents de police concernés;

c) *Absence de recherche des responsables de l'écoulement des rations.* Selon le rapport de la Section de la gestion du matériel, la distribution des rations sur le marché local était le fait de certains militaires et agents de police. Cela étant, le Comité a constaté qu'il n'y avait pas eu d'enquête et qu'aucune tentative n'avait été faite pour établir les responsabilités.

149. **La MINUAD a souscrit aux recommandations du Comité tendant à ce qu'elle améliore la gestion des rations et à ce qu'elle prenne en particulier les mesures suivantes :** a) inspecter régulièrement les rations en portant une attention particulière aux contingents connus pour être susceptibles de se livrer à ces pratiques; b) prendre des mesures correctives efficaces pour remédier aux problèmes, notamment en dispensant une éducation sur l'utilisation correcte des rations et en punissant l'utilisation abusive et les pratiques répréhensibles; et c) établir les responsabilités dans l'écoulement des rations, notamment en enquêtant auprès des contingents et des militaires et agents de police concernés.

150. L'Administration a indiqué que la MINUAD avait a) pris des mesures pour renforcer le contrôle des rations, notamment en apposant sur les boîtes de rations l'étiquette « Vente interdite » et en renforçant le contrôle des accès; b) mené une enquête qui avait révélé que la vente des rations était peut-être le fait de certains contingents mais qui n'avait pas pu mettre en cause des personnes données; et c) établi un calendrier d'inspection pour l'exercice 2013, qui prévoit l'inspection de chacun des 73 sites situés dans le secteur au moins une fois tous les quatre mois et l'inspection inopinée fréquente des sites où des irrégularités avaient été repérées. Le Comité craint que les irrégularités relevées à la MINUAD se produisent dans d'autres missions et exhorte l'Administration à instituer des contrôles rigoureux dans toutes les missions.

Mauvaise gestion des rations de combat

151. Les rations de combat sont des rations d'urgence distribuées aux militaires et aux agents de police en cas de crise. Selon le Manuel de la gestion des rations, les missions doivent disposer d'un stock stratégique de rations de combat pour un minimum de 14 jours. Toutefois, le Comité a constaté que, dans certaines missions, les stocks de rations de combat étaient insuffisants. La MINUSS, par exemple, aurait dû disposer, au 8 août 2012, de 77 168 rations de combat en réserve, mais elle n'en avait que 41 808 (soit 54 % de la quantité réglementaire). De la même manière, au 30 juin 2012, la FISNUA disposait de 36 762 rations de combat en stock, soit seulement 67 % de la quantité réglementaire. En outre, le Comité a découvert que 10 410 rations avaient été consommées sans autorisation en 2011/12 à la MINUAD, soit 8 % de la consommation totale.

152. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle demande à toutes les missions de contrôler régulièrement la quantité de rations de combat en stock pour maintenir les stocks au niveau minimum réglementaire.

153. L'Administration a indiqué qu'après que le Comité ait formulé sa recommandation la MINUSS avait reçu deux cargaisons de 90 000 rations (qui avaient été retenues au port de Mombasa), ce qui lui avait permis de reconstituer ses réserves stratégiques temporairement entamées au 30 septembre 2012; la FISNUA avait augmenté ses réserves de rations de combat et, au 23 octobre 2012, en avait suffisamment pour 20 jours; et la MINUAD avait déduit le nombre de rations consommées sans autorisation des commandes de rations fraîches passées par les contingents concernés.

10. Gestion des voyages

154. À la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité a examiné l'utilisation du budget voyages dans les opérations de maintien de la paix et a constaté que, même si les dépenses au titre des voyages avaient diminué tous les ans ces trois dernières années, le montant des dépenses effectivement engagées avait dépassé le montant des crédits prévus dans le budget approuvé pour chaque année. À la FISNUA, à l'ONUCI et à la MINUAD en particulier, les dépenses au titre des voyages ont été respectivement de 384 %, 71 % et 49 % supérieures aux crédits ouverts pour l'exercice considéré.

155. Dans le cadre de son examen, le Comité a analysé l'utilisation des installations de visioconférence à la place de déplacements vers les lieux de réunion. Il a aussi

examiné l'application, au Siège et dans les missions, de la politique d'achat des billets d'avion bien à l'avance, visant l'obtention des prix les plus avantageux (politique d'achat anticipé).

Visioconférences

156. L'utilisation des technologies de l'information et des communications, comme les conférences téléphoniques, les visioconférences ou la diffusion en direct sur le Web, permet de réduire les frais de déplacement. Tout en notant les efforts faits par le Département de l'appui aux missions pour renforcer l'utilisation des services de visio et téléconférence, le Comité a constaté qu'il n'existait aucune politique de voyages en bonne et due forme qui encourage l'utilisation de ces technologies beaucoup moins coûteuses que les voyages. Le Comité a également constaté que, dans la plupart des missions, la possibilité de se réunir par visioconférence n'avait pas été systématiquement prise en considération avant l'approbation des demandes d'autorisation de voyage. C'est ainsi que, faute d'une politique de voyage en bonne et due forme qui encourage l'utilisation des services de visioconférence de préférence aux voyages, les services et installations de visioconférence de la FNUOD ont rarement été utilisés comme substitut aux déplacements.

157. Le Comité reconnaît qu'il n'est pas toujours possible de tenir des réunions par visioconférence avec les organismes extérieurs au système des Nations Unies, mais estime que les entités du système devraient utiliser les moyens de communication électroniques autant que possible s'ils constituent une solution plus rationnelle que les voyages. Ainsi, au Siège, le Comité a examiné un échantillon des déplacements effectués dans le cadre des réunions mensuelles du comité directeur du Centre de services régional et a constaté que, de septembre 2010 à août 2012, 14 réunions s'étaient tenues à Entebbe, Nairobi, Brindisi, Valence et New York. Le Comité estime que ces réunions périodiques et les réunions organisées dans les opérations de maintien de la paix devraient se tenir par visioconférence autant que possible.

158. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle élabore une politique prescrivant au personnel d'envisager la tenue de conférences téléphoniques et de visioconférences de préférence aux voyages et de veiller à ce que cette solution soit examinée avant que les demandes d'autorisation de voyage ne soient approuvées.

159. L'Administration a indiqué que l'utilisation des services de visio et téléconférence avait augmenté de 16 % au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions durant l'exercice 2011/12 et que le Département de l'appui aux missions continuerait d'inciter le personnel à recourir de plus en plus à ces services pour réduire les frais de voyage.

Non-application de la politique d'achat anticipé

160. Le 4 avril 2011, le Secrétaire général adjoint à la gestion a donné pour consignes aux services chargés des voyages de ne pas approuver les demandes d'autorisation de voyage et de ne pas délivrer les billets d'avion moins de deux semaines avant le départ, à moins que les justifications nécessaires ne soient fournies par les directeurs des bureaux concernés. Il a demandé à tous les bureaux de fournir tous les mois des données statistiques sur les demandes d'autorisation de voyage présentées moins de deux semaines avant le départ et ce, à compter du troisième trimestre de 2011.

161. Le Comité a examiné le rapport sur l'application de la politique d'achat anticipé durant le premier et le deuxième trimestre de 2012, qui récapitulait les achats de billets d'avion de tous les départements du Siège; il a constaté que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions étaient ceux qui appliquaient le moins bien cette politique. Les taux de non-application aux premier et deuxième trimestres 2012 étaient de 68 % et 51 % pour le Département des opérations de maintien de la paix et de 52 % et 38 % pour le Département de l'appui aux missions, respectivement. Au niveau des missions, les taux de non-application allaient de 35 % à 83 %.

162. Le Comité reconnaît que la nature des opérations de maintien de la paix des Nations Unies exige souvent que les membres du personnel effectuent des déplacements au pied levé en raison d'une crise ou d'une nécessité opérationnelle urgente. Il estime toutefois qu'il est tout à fait possible de renforcer l'application de la politique d'achat anticipé et qu'il ne faut ménager aucun effort pour réduire le nombre des dérogations à cette politique.

163. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle : a) continue de surveiller l'application de la politique d'achat anticipé; et b) donne aux missions de maintien de la paix comme consignes de mieux contrôler l'approbation des demandes d'autorisation de voyage déposées moins de deux semaines avant le départ.

164. L'Administration a précisé que le Département de l'appui aux missions avait diffusé la politique d'achat anticipé et les directives en matière de voyages auprès de son personnel au Siège et dans les missions et qu'il continuerait de s'employer à mieux connaître les dispositions de la politique en matière de voyages.

C. Audit de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions

165. Comme suite à l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 64/269, la stratégie globale d'appui aux missions est mise en œuvre sur une période de cinq ans depuis juillet 2010. Les objectifs de la stratégie, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (A/64/633), sont d'accélérer le démarrage et le déploiement des missions, d'améliorer la qualité et les délais de prestation de services aux missions et d'accroître l'efficacité et les économies d'échelle. La stratégie comporte quatre volets distincts mais intégrés, à savoir un cadre financier, des modules et ensembles de services prédéfinis (création de modules), des centres de services, et un cadre relatif aux ressources humaines. On trouvera au tableau II.5 un récapitulatif des principales réalisations pour chaque volet trois ans après le lancement du projet.

166. La stratégie englobe la plupart des fonctions administratives et d'appui en matière de maintien de la paix dans six domaines : financement, chaîne d'approvisionnement et achats, ressources humaines, budget, services centraux d'appui et gestion des programmes et projets. Elle fait intervenir plusieurs entités du Secrétariat de l'ONU et des missions. C'est par conséquent un projet de transformation très ambitieux et complexe des modes de fonctionnement qui exige une gestion professionnelle et solide des projets et du changement.

Tableau II.5

Progrès réalisés au titre de chaque volet de la stratégie globale d'appui aux missions au moment de l'audit

<i>Volet</i>	<i>Principales activités^a</i>	<i>Principaux domaines ayant enregistré des progrès^b</i>
Centres de services	Réaménagement des fonctions de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), qui deviendra un centre mondial de services, et établissement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), qui fournira des services d'appui aux missions de la région	Les fonctions de la Base de soutien logistique ont été réaménagées et celle-ci est devenue le Centre mondial de services, auquel 31 postes au titre des transactions et des fonctions opérationnelles ont été transférés. Le Centre de services régional a commencé à accueillir certaines fonctions d'appui, notamment la gestion des ressources humaines et les fonctions financières, le contrôle des arrivées et des départs, les indemnités pour frais d'études, la formation régionale et le centre de conférence. Par ailleurs, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements a été créé afin d'assurer une utilisation optimale des moyens aériens.
Financement	Modification des mécanismes de financement des missions afin d'accélérer le déploiement des moyens matériels et humains et élargissements de l'accès au mécanisme de financement existant, en appui aux nouvelles opérations	<p>Un modèle de financement normalisé a été conçu; il présente trois différents profils en fonction de l'effectif prescrit du personnel en uniforme (5 000, 10 000 ou 15 000 hommes), chacun étant assorti de scénarios distincts compte tenu des facteurs liés à la mission que sont la taille de celle-ci et les problèmes logistiques. Ce modèle a été appliqué à la MINUSS pendant sa première année de fonctionnement (exercice 2011/12).</p> <p>Un appui essentiel a pu être fourni à l'ONUCI et à la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) grâce à l'autorité renforcée donnée au Secrétariat. Dans le cas de l'ONUCI, un montant de 85,3 millions de dollars a été prélevé du Fonds de réserve pour le maintien de la paix pour permettre à la mission d'intervenir pendant la crise en Côte d'Ivoire en décembre 2010, tandis qu'un montant de 11 millions de dollars a été prélevé des stocks pour déploiement stratégique pour permettre le démarrage rapide de la MISNUS en avril 2012.</p>
Création de modules	Création de modules de déploiement, afin d'accroître la rapidité et la prévisibilité du déploiement des composantes militaire, civile et de police des missions extérieures, principalement lors des phases de démarrage ou de montée en puissance	22 modules ont été définis et élaborés, notamment la conception et l'identification des matériaux pour 6 camps conceptuels (à l'exclusion des moyens d'application sur le terrain). Des gammes de services modulaires ont été appliquées en Somalie.
Ressources humaines	Renforcement des capacités externes et internes, y compris des accords permettant, au besoin, de faire appel à des sociétés de services, des	Plus de 10 000 candidats civils qualifiés ont été inscrits sur la liste. Le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions a réduit le temps moyen nécessaire pour traiter un dossier de 68 à 35 jours.

<i>Volet</i>	<i>Principales activités^a</i>	<i>Principaux domaines ayant enregistré des progrès^b</i>
	capacités d'appui militaire, des consultants engagés pour une période de courte durée et des prestataires de services individuels, des capacités de réserve pouvant être déployées rapidement	

^a Les principales activités sont basées sur le rapport du Secrétaire général (A/64/633).

^b Tels que présentés par l'Administration au moment de l'audit.

167. Dans son précédent rapport, le Comité a recensé des insuffisances concernant le plan de mise en œuvre du projet, le cadre de résultats et l'analyse coûts-avantages. Comme suite à la recommandation du Comité, le Département de l'appui aux missions a entrepris de renforcer la gestion du projet. Un objectif stratégique ultime, une stratégie de communication, un cadre de gestion des risques et un cadre de résultats sont en cours d'élaboration et seront présentés dans le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions. Au cours de la période considérée, le Comité a poursuivi l'évaluation de la démarche suivie par l'Administration pour concevoir, lancer et gérer le projet eu égard à cinq éléments essentiels (tableau II.6).

Tableau II.6

Les cinq éléments essentiels pour la conception, le lancement et la gestion du projet

<i>Élément essentiel</i>	<i>Critères</i>
Objectif ultime	L'objectif ultime du projet est-il clairement défini, a-t-il été bien communiqué aux parties concernées et est-il bien compris par celles-ci? L'organisation dispose-t-elle d'un plan de mise en œuvre pour réaliser l'objectif ultime?
Gouvernance	Des mécanismes efficaces de gouvernance et de responsabilité sont-ils mis en place pour le projet? Des mécanismes efficaces sont-ils mis en place pour gérer la transformation des modes de fonctionnement? Le système de gestion du projet fonctionne-t-il bien pour ce qui est d'examiner les questions importantes et de prendre les décisions voulues? Les mécanismes de gouvernance permettent-ils de prendre des décisions transparentes et efficaces?
Gestion du projet	L'organisation surveille-t-elle et gère-t-elle efficacement la réalisation des activités sur la base d'un échéancier et d'un plan de mise en œuvre du projet clairement définis? Les décisions des organes directeurs sont-elles bien suivies? Les organes directeurs et les autres parties concernées pourraient-ils souscrire au concept du projet et s'engager suffisamment en faveur de l'exécution du projet?

<i>Élément essentiel</i>	<i>Critères</i>
	Les risques sont-ils identifiés en temps voulu et des mesures prises pour y remédier pendant la mise en œuvre du projet?
Gestion des avantages	Les avantages escomptés pourraient-ils bien se justifier? Les coûts sont-ils pleinement pris en compte lors de l'analyse coûts-avantages? Les avantages signalés peuvent-ils être dûment défendus et pleinement étayés?
Gestion des coûts	Les coûts du projet sont-ils dûment comptabilisés et convenablement communiqués?

168. Dans la mise en œuvre de la stratégie, le Siège est chargé d'établir et d'appliquer l'objectif ultime de haut niveau, la stratégie de communication, le cadre de gestion des risques et le cadre de mesure des résultats que doit adopter chaque volet, et d'assurer le suivi général du projet. Chaque volet applique sa propre méthode de gestion du projet. Le Comité expose ci-dessous quelques lacunes générales touchant tous les volets de la stratégie (sect. 1) et des questions propres à chaque volet (sect. 2 à 5).

1. Observations générales concernant tous les volets

169. Dans cette première section, le Comité fait des observations concernant les lacunes relevées dans cinq domaines, à savoir : a) l'objectif ultime et le plan de mise en œuvre; b) les mécanismes de gouvernance; c) la gestion du projet; d) la gestion des avantages; et e) la gestion des coûts.

Absence de plan de mise en œuvre suffisamment détaillé

170. La mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, qui s'étale sur cinq ans, s'est poursuivie pendant trois ans sans qu'il y ait un objectif final clairement défini ni un plan d'action global définissant clairement les objectifs, le calendrier, les principales activités, les grandes étapes et les résultats escomptés. Tout en notant que l'Administration a indiqué que l'objectif ultime sera exposé dans le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général, le Comité fait observer qu'aucun plan de mise en œuvre suffisamment détaillé n'a encore été élaboré en vue de réaliser cet objectif ultime. Il expose à l'annexe VIII les principales questions qu'il juge importantes pour l'élaboration du plan de mise en œuvre. Le Comité estime qu'un objectif clair et un plan détaillé sont essentiels pour mener à bonne fin cette initiative complexe et pluriannuelle à l'échelle de l'organisation (ou toute initiative de ce genre).

171. Le Comité réitère sa précédente recommandation tendant à ce que l'Administration élabore un plan d'ensemble exposant plus en détail les calendriers, les principales activités, les grandes étapes, les repères et objectifs de référence et les produits correspondant à chacun des quatre volets de la stratégie globale d'appui aux missions, pour faire en sorte que le résultat final de chaque volet puisse être obtenu dans les délais.

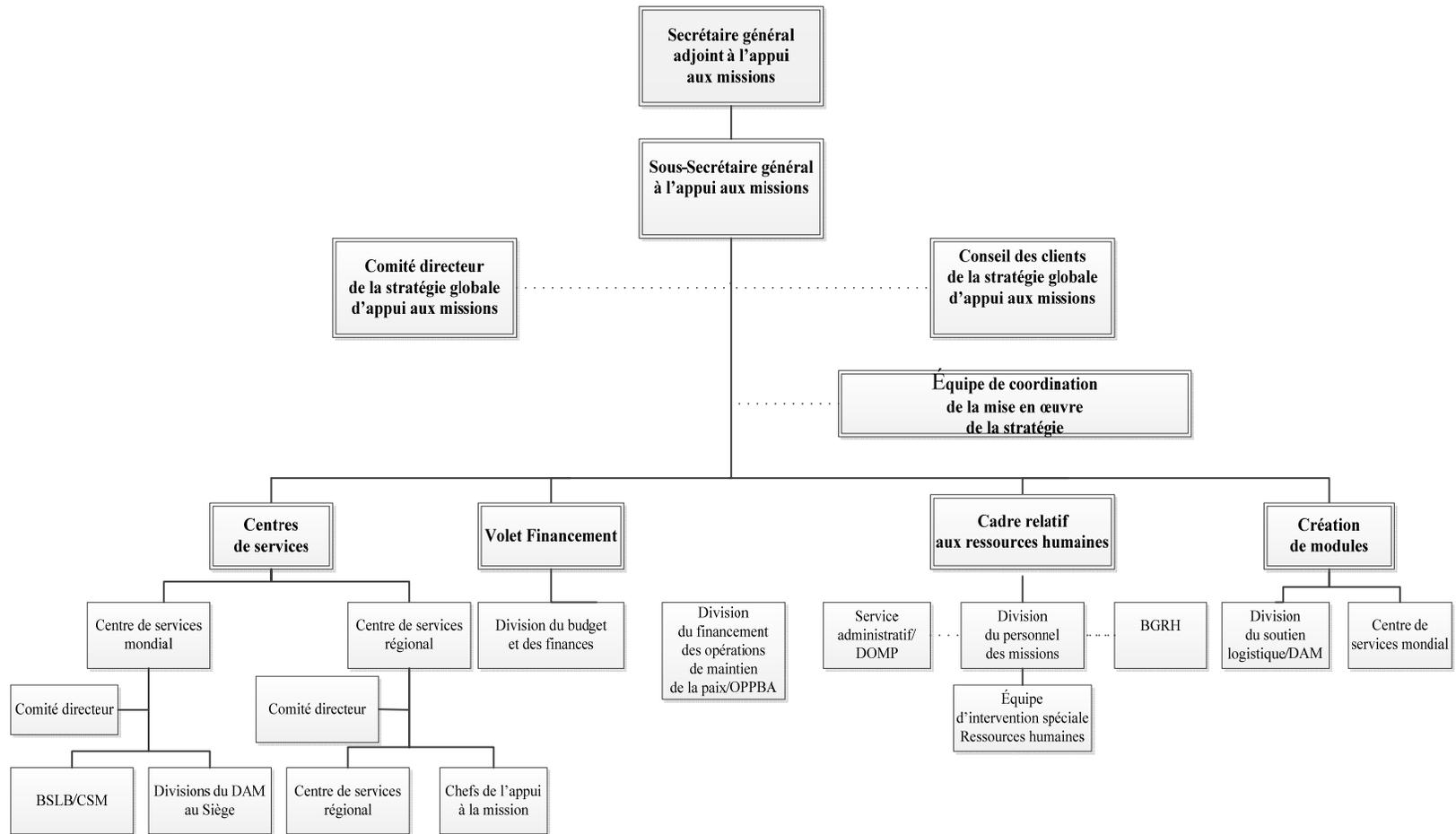
Lacunes observées dans la gouvernance du projet

172. Il faudrait un mécanisme de gouvernance solide et bien structuré, les principaux auteurs du projet étant clairement identifiés, les partenaires d'exécution suffisamment représentés et les décideurs bien informés de l'état d'avancement du projet et des questions et risques qui se posent. Il faut également que les dirigeants de haut niveau s'engagent fermement en faveur du projet et que les rôles et responsabilités soient clairement définis et bien compris par l'ensemble de l'organisation.

173. Le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions est le premier responsable du projet; il lui incombe au premier chef la responsabilité de l'obtention des avantages escomptés. Le Département a mis en place un cadre de gouvernance comprenant : a) le Comité directeur de la stratégie d'appui globale aux missions, organe consultatif auprès du Secrétaire général adjoint; b) le Conseil des clients de la stratégie d'appui globale aux missions, organe consultatif auprès du Comité directeur; et c) une équipe de coordination de la mise en œuvre, chargée du suivi, de la coordination et de la communication de l'information concernant la mise en œuvre de la stratégie et son incidence sur l'amélioration de la prestation des services aux missions sur le terrain. Comme autres structures de gouvernance, on peut citer le Comité directeur du Centre de services régional et le Comité directeur du Centre de services mondial²¹, ainsi que la structure de gouvernance pour le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et du projet de création de modules. On trouvera ci-après une illustration du cadre général de gouvernance.

²¹ Le Comité directeur du Centre de services régional et le Comité directeur du Centre de services mondial sont les organes de décision du Centre de services régional et du Centre de services mondial, respectivement.

Figure II.2
Structures de gouvernance et responsabilités pour la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions



Note : Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Département des opérations de maintien de la paix sont les parties prenantes hors du Département de l'appui aux missions qui fournissent des conseils et des contributions à ce département pour la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions.

174. Le Comité a relevé les lacunes suivantes dans les structures de gouvernance existantes :

a) *Le Comité directeur de la stratégie d'appui globale aux missions n'a pas fourni une orientation suffisante ni procédé à un examen critique de la faisabilité des activités et initiatives proposées pour le projet.* En octobre 2012, le Comité directeur s'était réuni sept fois²² depuis sa création en 2009. Une analyse des compte rendus de ces réunions a montré que les travaux étaient consacrés essentiellement aux progrès accomplis et guère aux difficultés rencontrées ou à la prise de décisions effectives;

b) *Bien qu'étant un important agent d'exécution du projet, le Centre de services régional n'est pas représenté au Comité directeur.*²³ Le Comité estime que le Centre de services régional, qui est un prestataire de services essentiel, doit être représenté au Comité directeur, d'autant que, d'une part, il accueille la plupart des fonctions de gestion des ressources humaines et des fonctions financières pour les opérations de maintien de la paix en Afrique et, d'autre part, c'est là que les avantages les plus importants et concrets de la mise en œuvre de la stratégie seront obtenus grâce au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Sa présence permettrait de communiquer effectivement les difficultés rencontrées aux responsables de la gestion du projet. Comme suite à la recommandation du Comité, l'Administration a admis le Centre de services régional au Comité directeur à sa réunion tenue le 28 novembre 2012;

c) *Le Conseil des clients ne s'est pas réuni depuis octobre 2011.* Le Conseil des clients est chargé de recenser les difficultés et d'alerter rapidement aux risques potentiels que courent les activités de la stratégie du point de vue des responsables militaires et de la police des missions. Il représente le point de vue des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Le Comité a noté qu'il s'est réuni une seule fois, en octobre 2011. Il estime par conséquent que les réalités opérationnelles sur le terrain ainsi que les besoins militaires et en matière de police des missions pourraient ne pas être bien compris ni satisfaits en vue de faire progresser la stratégie.

175. De manière générale, le Comité a éprouvé des difficultés à établir la base sur laquelle se fondaient les décisions importantes concernant le projet. Il a constaté que, pour l'essentiel, la planification stratégique, la gestion des risques ainsi que le suivi des progrès réalisés et la communication de l'information à ce sujet se faisaient lors des réunions entre les directeurs et les autres responsables de l'appui sur le terrain, notamment les directeurs ou chefs de l'appui à la mission et, parfois, lors des réunions hebdomadaires des directeurs présidées par le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions. Ces mécanismes de décision ne figurent pas dans le cadre de gouvernance officiel de la stratégie, et on ne dispose pas de comptes rendus détaillés des réunions en question. Ainsi donc, d'importantes délibérations, décisions et mesures découlant de ces réunions et d'autres concertations concernant

²² Deux fois en 2009, une fois en 2010, deux fois en 2011 et deux fois en 2012.

²³ Le Comité directeur comprend : a) les partenaires d'exécution du Secrétariat, notamment le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de la gestion et le Bureau de l'informatique et des communications ; b) les prestataires de services, représentés par le Département de l'appui aux missions et la BSLB/Centre de services mondial ; et c) les bénéficiaires des services, représentés par les directeurs ou chefs de l'appui à la mission.

la mise en œuvre de la stratégie ne sont pas régulièrement documentées, ce qui est loin de satisfaire le critère de pratique optimale reconnue pour de grands projets pluriannuels de transformation des modes de fonctionnement.

176. Le Comité a également constaté des lacunes au sujet du Comité directeur du Centre de services mondial, du Comité directeur du Centre de services régional et des cadres de gouvernance du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements²⁴ et du projet de création de modules :

a) *Jusqu'à sa réunion d'octobre 2012, le Comité directeur du Centre de services mondial ne s'était pas réuni depuis septembre 2011.* Organe de décision du Centre de services mondial, le Comité directeur comprend le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions, le Directeur de la BSLB/Centre de services mondial, les directeurs des divisions du Département de l'appui aux missions, deux représentants des missions extérieures ayant rang de directeur ou de chef de l'appui à la mission et le Chef du Centre de services régional, le Chef de l'équipe de coordination de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions étant membre de droit. Le Comité directeur n'ayant pu se réunir pendant plus d'un an, des propositions importantes concernant le projet, notamment le transfert de six postes de la BSLB à la Base d'appui des Nations Unies à Valence, n'ont pu être examinées;

b) *Retards dans la mise en place du cadre de gouvernance du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.* Le budget des transports (aériens et terrestres) se caractérise par des arrangements et des relations budgétaires complexes entre les parties qui s'occupent de la gestion des moyens de transports aériens et terrestres²⁵, d'où la nécessité de mettre en place pour le Centre de contrôle un cadre de gouvernance clairement défini qui précise, par exemple, les rôles et les responsabilités de chaque partie. Le cadre de gouvernance devait être mis en place en juin 2011 au plus tard mais ne l'a été finalement que le 17 octobre 2012. Ce retard a eu notamment pour conséquences, d'une part, le non-fonctionnement des services dont le Centre de contrôle devait s'acquitter, notamment la gestion du plan régional des vols cargo et du service régional de transport de surface de passagers et de marchandises, et, d'autre part, une programmation incomplète des vols régionaux pour le transport de passagers et la relève des contingents;

c) *Absence d'un point unique de responsabilité pour le projet de création de modules.* Le Comité a noté que le projet de création de modules a deux promoteurs (le Directeur de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions et le Directeur du Centre de services mondial) et deux administrateurs (l'un à la Division du soutien logistique, chargé d'élaborer le cahier des charges, et

²⁴ Créé en 2010 en tant qu'entité faisant partie du Centre de services régional, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements est chargé d'assurer l'utilisation optimale des moyens de transports aériens et terrestres en Afrique centrale et en Afrique de l'Est.

²⁵ Le budget des transports comporte deux parties, à savoir l'allocation de crédits du Siège et l'allocation de crédits des bureaux extérieurs (bien que tous les moyens de transport appartiennent aux missions). À cet égard, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements ne dispose pas de moyens aériens propres, et ce sont les missions qui lui donnent l'autorisation d'utiliser leurs moyens aériens. La Section des transports aériens, la Section du contrôle des mouvements et la Section du transport de surface du Service des transports et des mouvements au sein du Département de l'appui aux missions sont les principales parties qui gèrent les moyens de transport au niveau du Siège, parallèlement aux différentes sections chargées de la gestion des transports au niveau des missions, le Centre de contrôle faisant office de coordonnateur entre les différentes missions.

l'autre au Centre de services mondial, chargé de concevoir les modules). En outre, il n'existe pas de mandat définissant clairement les rôles et responsabilités de chaque promoteur ou administrateur du projet ni la personne à qui il incombe la responsabilité ultime de mener à bonne fin le projet et d'obtenir les avantages escomptés. Le Comité craint que, le principe de responsabilité pour le succès du projet n'ayant pas été clairement défini, aucun haut responsable ne puisse prendre effectivement l'initiative des décisions et des solutions permettant de surmonter les difficultés. Il estime que le retard de 10 mois accusé dans la création de modules s'explique en partie par l'absence d'un mécanisme de gouvernance et de responsabilité clairement défini.

177. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que : a) elle veille à ce que le Comité directeur et le Conseil des clients de la stratégie globale d'appui aux missions et le Comité directeur du Centre de services mondial examinent leur mode de fonctionnement afin d'améliorer la transparence et l'efficacité des décisions; et b) elle examine et révisé la structure de gouvernance actuelle du projet de création de modules en vue d'établir un point de responsabilité unique pour le succès du projet et l'obtention des avantages escomptés.

178. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il était en train de modifier le mandat du Comité directeur de la stratégie globale d'appui aux missions pour tenir compte de la périodicité des réunions du Comité. Le fonctionnement du Conseil des clients a été renforcé en y admettant des représentants du Département des affaires politiques et des missions et en veillant à ce que les réunions se tiennent régulièrement, et en assurant le suivi de la mise en œuvre des décisions du Comité directeur du Centre de services régional au moyen de visioconférences ou de téléconférences hebdomadaires. En outre, le Comité directeur du Centre de services mondial a accru la périodicité de ses réunions, qui se tiennent au moins tous les trois mois en réponse à une recommandation provisoire du Comité. Par ailleurs, le Département de l'appui aux missions procède à la révision de la structure de gouvernance du projet de création de modules, qui devrait prendre fin au premier trimestre de 2013.

179. L'Administration a souscrit également à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle veille à ce que le cadre de gouvernance du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements soit rigoureusement respecté et régulièrement examiné et actualisé afin de l'adapter aux nouveaux besoins. Il s'agirait notamment de déterminer comment les fonctions qui ne sont pas encore exercées pourraient l'être compte tenu de l'analyse des besoins des missions desservies et de renforcer la gestion de la relève des contingents et des vols régionaux de passagers.

180. L'Administration a indiqué que le cadre de gouvernance du Centre de contrôle sera rigoureusement respecté par le Centre de services régional et surveillé par le Conseil technique opérationnel et le Comité directeur du Centre de services régional. Le Conseil technique opérationnel est aussi chargé de faire en sorte que le document soit régulièrement examiné et actualisé afin de l'adapter aux nouveaux besoins. En outre, le Département de l'appui aux missions a établi la feuille de route du Centre de contrôle pour la période prenant fin le 30 juin 2014 et la soumettra pour approbation à la prochaine réunion du Comité directeur du Centre de services

régional. La feuille de route porte sur les fonctions qui ne sont pas encore ou qui sont insuffisamment exercées et leurs plans d'exécution.

Lacunes observées dans la gestion du projet

181. Le Comité a noté que le personnel ne connaissait pas précisément les objectifs du projet. Une enquête menée en juin 2012 par l'Équipe de coordination de la mise en œuvre de la stratégie a montré que deux tiers des membres du personnel pensaient qu'ils n'étaient pas bien informés des objectifs de la stratégie, et que la plupart d'entre eux estimaient que les deux grandes difficultés auxquelles se heurte la stratégie avaient trait à la communication et à la reconfiguration des processus.

182. La stratégie globale d'appui aux missions consiste à introduire de nouveaux modèles de prestation de services qui exigent que des changements soient apportés aux pratiques et procédures de travail et aux rôles et responsabilités. Pour que les opérations de maintien de la paix passent au nouveau modèle de prestation de services et en retirent pleinement les avantages, il est indispensable que toutes les parties prenantes comprennent la stratégie et y souscrivent et qu'elles participent aux changements et s'y engagent. L'Administration a indiqué qu'elle savait combien l'engagement des parties prenantes et du personnel était important et que, comme suite à l'enquête, elle avait organisé des séances d'information pour présenter la stratégie aux parties prenantes et aux partenaires du Secrétariat et élaboré une stratégie de communication. Fort de ces explications, le Comité ne fera pas de recommandation, mais il tient à souligner que la stratégie de communication doit être appliquée rapidement et efficacement.

Lacunes observées dans l'évaluation et la gestion des risques

183. Le Comité espérait, dès le départ, voir les principaux risques identifiés, hiérarchisés par ordre de gravité, clairement assignés à des responsables ayant le pouvoir nécessaire pour les gérer et prendre des mesures pour les atténuer, et régulièrement signalés aux organes directeurs. Or, aucune méthode officielle et structurée de gestion des risques, y compris un registre des risques, n'avait été établie pour le projet au moment de l'audit. Le Comité a relevé des cas où les risques n'étaient pas convenablement gérés, ce qui a entraîné des retards d'exécution. Par exemple, alors que le manque de bureaux suffisants avait été classé comme un risque élevé pour le transfert des fonctions des missions au Centre de services régional, aucune mesure n'avait été prise en temps voulu pour y remédier; le transfert de 150 postes au Centre de services régional a donc été retardé, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires estimées à quelque 0,88 million de dollars. De même, la prise en charge des fonctions transférées des divisions du Département de l'appui aux missions au Centre de services mondial a pris du retard.

184. Tout en prenant note de l'explication donnée par l'Administration, selon laquelle le montant de 0,88 million de dollars avait servi à couvrir les dépenses provisoires occasionnées par l'apport de postes au titre des services des finances et des ressources humaines, le Comité fait observer qu'un montant de 5 millions de dollars a été inscrit au budget au titre des travaux de construction en 2011/12 et que, pendant le même exercice, le Centre de services régional a demandé des crédits additionnels d'un montant de 6,49 millions de dollars pour les travaux de construction. Toutefois, le Comité a constaté qu'en août 2012, les contrats pour les quatre projets de construction prévus n'avaient pas été signés, ce qui a amené le

Centre de services régional à trouver d'autres locaux pour accueillir le personnel qui sera transféré. C'est la preuve d'une mauvaise gestion des risques par le Centre.

185. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle élabore rapidement un cadre de gestion des risques et qu'elle veille à ce que la stratégie de communication soit rapidement et efficacement mise en œuvre afin que les objectifs du projet soient suffisamment et largement compris.

186. L'Administration a indiqué que le Département de l'appui aux missions avait engagé un consultant en continuité des opérations en septembre 2012 et entamé une évaluation globale des risques, qui serait achevée au premier trimestre de 2013 au plus tard. Une fois l'évaluation des risques adoptée, les plans de continuité des opérations, y compris la gestion et l'atténuation des risques, seront élaborés pour des unités administratives données en consultation avec la direction du Centre de services régional.

Lacunes observées dans la gestion des avantages

187. Bien souvent, les projets échouent lorsque l'accent est fortement mis sur les aspects techniques de l'exécution sans une gestion précise et efficace des avantages escomptés du projet. Le Comité a noté qu'il n'existe pas de plan de réalisation des avantages de la stratégie globale d'appui aux missions. Dans son rapport (A/64/633), le Secrétaire général estimait que les avantages escomptés de la stratégie comprendraient : a) une amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'efficacités des services d'appui administratif fournis aux opérations de maintien de la paix de manière intégrée, responsable et transparente; et b) une réduction de l'empreinte des missions et de leur exposition au risque et une amélioration de la sûreté et de la sécurité ainsi que des conditions d'existence du personnel d'appui civil, ce qui aura pour effet d'améliorer sa productivité. À ce jour, le Comité n'a guère de preuve que les avantages escomptés sont gérés de manière efficace ou intégrée ou que des mécanismes sont en place pour permettre d'en rendre compte à la direction ou à l'Assemblée générale. Plus particulièrement :

a) Les avantages escomptés de l'adoption de la stratégie ne sont pas regroupés dans un document unique et il n'existe pas de plans d'action pour la réalisation des avantages ni de mécanismes de suivi de ces avantages;

b) La responsabilité de la réalisation des avantages escomptés n'est pas clairement établie. Les secteurs opérationnels ne se sont pas vu confier la responsabilité d'obtenir des avantages concrets et quantifiables dans leur domaine d'activité et ne peuvent dire comment les avantages seront obtenus ou mesurés;

c) Le Comité constate toujours que les indicateurs de résultats correspondant à trois volets (cadre financier, Centre de services mondial et cadre de gestion des ressources humaines) n'ont pas encore été élaborés;

d) En ce qui concerne les indicateurs de résultats pour la création de modules et le Centre de services régional, aucun système n'est encore mis en place pour suivre les résultats;

e) Sur les quelque 96,64 millions de dollars d'économie escomptée de la mise en œuvre de la stratégie (voir annexe IX), un montant de 49,4 millions de dollars, soit 51,11 %, n'a pas été repéré.

188. **L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle élabore un plan de réalisation des avantages en vue de suivre, quantifier et gérer les avantages escomptés de la mise en œuvre de la stratégie.**

189. **L'Administration a également souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle définisse des indicateurs de résultats et des critères de référence assortis d'objectifs à atteindre pour chacun des quatre volets de la stratégie globale d'appui aux missions, ainsi qu'un système permettant de suivre la réalisation de ces indicateurs et d'en rendre compte.**

190. L'Administration a fait savoir que le Département de l'appui aux missions étudierait les possibilités d'obtenir les compétences requises pour élaborer un plan global pour la réalisation des avantages, y compris un mécanisme de calcul et de comptabilisation des coûts. Ce plan serait présenté dans le quatrième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie. En outre, le Département s'emploie à élaborer un cadre de mesure des résultats qui proposera la marche à suivre et des données de référence pour tous les volets en vue de mesurer les progrès accomplis à l'avenir.

191. Il est important de déterminer les avantages escomptés d'un projet par rapport aux coûts de sa mise en œuvre et de son exploitation. L'analyse coûts-avantages est une méthode systématique de calcul et de comparaison des avantages et des coûts d'un projet, qui permet de prendre des décisions efficaces. Pour que des renseignements précis soient fournis, il est indispensable que les coûts soient totalement comptabilisés et les avantages escomptés bien justifiés. Le Comité a noté des lacunes à cet égard, notamment :

a) Des cas où les coûts n'étaient pas totalement pris en compte lors de l'analyse coûts-avantages. Par exemple, les investissements ponctuels liés au transfert de fonctions et de postes de la Division du soutien logistique et de la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions au Centre de services mondial n'étaient pas pris en compte lors de l'analyse coûts-avantages. De même, les dépenses au titre du recrutement n'étaient pas pris en compte dans l'analyse coûts-avantages du transfert de fonctions et de postes des missions au Centre de services régional;

b) Des cas où les avantages escomptés de la mise en œuvre du projet n'étaient pas bien justifiés, en particulier les économies de 6,8 millions de dollars²⁶ escomptées de la mise en œuvre du projet de création de modules. Ce montant comprenait des « économies au stade de l'installation » estimées à 3 millions de dollars par an sur la base de la différence entre le coût annuel des 30 experts spécialisés dans l'appui (150 000 dollars) affectés du Centre de services mondial aux missions et celui du personnel temporaire (50 000 dollars) qui sera recruté pour les remplacer. Cependant, le Comité considère qu'il n'est pas pratique ni possible d'envoyer tous les 30 experts dans les missions pour une année entière, ce qui signifie que le montant de 3 millions de dollars est une surestimation. En outre, il sera difficile de recruter assez rapidement du personnel temporaire capable d'exercer les fonctions dont s'acquittaient initialement les experts, ce qui pourrait avoir un effet négatif pour la continuité des opérations à la BSLB.

²⁶ Ce montant de 6,8 millions de dollars comprend des « économies au stade de l'installation » estimées à 3 millions de dollars par an, des « économies d'ordre logistique » de 2,8 millions de dollars et des économies au titre du fret maritime de 1 million de dollars.

192. L'Administration a souscrit à la recommandation déjà formulée par le Comité tendant à ce qu'elle tienne compte dans ses analyses coûts-avantages de l'ensemble des coûts et que les avantages escomptés soient bien justifiés.

193. Le Comité s'inquiète du fait que les économies annoncées de 61,3 millions de dollars découlant de la réduction du nombre d'aéronefs de 18 (les économies les plus importantes signalées par l'Administration), que le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements a réalisées grâce à la mise en commun des moyens aériens de janvier 2010 à juin 2011, n'ont pu être justifiées. Les lacunes les plus importantes concernant les économies qu'aurait réalisées le Centre de contrôle sont les suivantes :

a) Il n'y a pas d'informations précises quant à la personne chargée d'enregistrer, de calculer et de comptabiliser les économies réalisées par le Centre de contrôle et il n'existe pas de méthode normalisée pour en calculer le montant. En outre, le calcul des économies n'était pas documenté et l'Administration ne pouvait expliquer comment le montant comptabilisé de 61,3 millions de dollars a pu être obtenu;

b) Le Comité a noté, s'agissant des économies signalées de 55,7 millions de dollars découlant de la réduction du nombre d'aéronefs de 13, que le montant réel aurait dû s'élever au total à 37,95 millions de dollars, soit une surestimation de 17,75 millions de dollars (32 %). Les économies effectivement réalisées pour ces 13 aéronefs ne correspondent pas au montant indiqué dans le deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général (A/66/591);

c) S'agissant des économies présumées de 5,6 millions de dollars découlant de la réduction de la flotte aérienne de la MINUAD de cinq hélicoptères en 2010/11, l'Administration a indiqué qu'il s'agissait en fait de quatre appareils et elle n'a pu fournir de pièces justificatives indiquant clairement comment elle est parvenue à une réduction de quatre hélicoptères.

194. L'Administration a informé le Comité que a) la flotte avait été réduite de quatre autres aéronefs, pour des économies d'un montant total de 19,18 millions de dollars (y compris le coût du carburant) qui n'avait pas été indiqué dans le deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général (A/66/591), et b) les économies de 61,3 millions de dollars ne comprenaient pas les économies réalisées sur le carburant, dont le montant était estimé à 12,47 millions de dollars (annexe X). Le Comité a été également informé que le calcul des économies réalisées par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements en 2011/12 se poursuivait.

195. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle : a) détermine qui devrait être responsable de l'enregistrement et de la comptabilisation des économies réalisées par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements; b) veille à ce qu'une méthode normalisée soit adoptée pour enregistrer et comptabiliser les économies et que le calcul de celles-ci soit bien documenté; c) procède à un examen approfondi des économies réalisées effectivement de janvier 2010 à juin 2011 et en rende compte à nouveau aux organes directeurs; et d) veille à ce que les économies réalisées par le Centre de contrôle en 2011/12 soient indiquées avec précision dans le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général.

196. L'Administration a fait savoir qu'une méthode normalisée de calcul et de comptabilisation des économies et des gains d'efficacité était en cours d'élaboration

et devrait être présentée au Comité technique opérationnel pour approbation en février 2013 et que le Département de l'appui aux missions procédait à un examen approfondi des économies réalisées effectivement par le Centre de contrôle en 2011/12.

Lacunes observées dans la gestion des coûts

197. L'un des objectifs principaux de la stratégie globale d'appui aux missions est de fournir des services aux missions avec plus d'attention, d'efficacité et de rentabilité. Pour déterminer si cet objectif est atteint, il importe d'établir des coûts de référence des services avant la mise en œuvre de la stratégie, d'établir des estimations des coûts au titre des options proposées aux fins de réaménagement et de surveiller les coûts au titre de ces nouveaux dispositifs. Le Comité a noté qu'aucun mécanisme d'enregistrement et de comptabilisation des coûts n'avait été mis en place pour permettre à l'Administration a) de comptabiliser tous les types de coûts que pourrait occasionner l'exécution du projet; b) de déterminer les coûts qui doivent être enregistrés et les méthodes à suivre à cette fin; et c) de rendre compte régulièrement des coûts du projet.

198. À cet égard, le Comité suggère que les coûts à enregistrer comprennent notamment les coûts directs du projet suivants :

a) Les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles pour le Centre de services régional et pour les sept postes de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre;

b) Les avoirs offerts comme contribution au Centre de services régional par les missions desservies. Par exemple, la MONUSCO a offert 32 véhicules d'une valeur marchande totale de 0,73 million de dollars et 88 postes de travail modulaires d'une valeur totale de 0,5 million de dollars. Ces avoirs ne sont actuellement pas pris en compte dans les coûts du Centre de services régional;

c) Les coûts du matériel et des essais pour le projet de création de modules;

d) Les dépenses au titre des voyages, de la formation et des conférences liés au projet.

199. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle mette en place un mécanisme d'enregistrement et de comptabilisation pour permettre aux organes directeurs de mieux contrôler le coût de la mise en œuvre du projet.

200. L'Administration a fait savoir que, comme suite à la recommandation du Comité, les dépenses opérationnelles du Centre de services régional étaient comptabilisées grâce à un code spécifique au projet. Le Département continuerait d'améliorer ses pratiques en matière de gestion des coûts afin de mieux comptabiliser tous les coûts liés au Centre de services régional, y compris les contributions des missions desservies.

2. Centres de services

201. Le rapport du Secrétaire général a proposé un nouveau modèle de prestation de services dans le cadre de la Stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633), demandant une réorganisation complète de la répartition des tâches et une délocalisation des fonctions, afin d'améliorer la réactivité et de mieux répondre aux

besoins des missions extérieures, selon les principes suivants : le Secrétariat continuerait de fixer les orientations stratégiques, d'assurer une supervision et de prendre les décisions, mais se désengagerait de la majeure partie des fonctions opérationnelles et transactionnelles, lesquelles seraient assumées par les centres de services mondial et régionaux. La composante appui aux missions des opérations sur le terrain serait ainsi réduite, puisque seules les activités ne pouvant être menées à distance seraient assurées sur certains sites de la mission. Huit postes avaient été approuvés pour un transfert, en 2011/12, et 23 postes en 2012/13, des différentes divisions relevant du Département de l'appui aux missions au Centre de services mondial. Afin de regrouper les fonctions administratives et d'appui concernant les missions situées dans un même périmètre géographique, pour obtenir des économies d'échelle et améliorer l'efficacité, l'Assemblée générale a créé le Centre de services régional d'Entebbe²⁷ par sa résolution 64/269. Trente-neuf postes ont été approuvés pour le transfert des missions clientes au Centre en 2011/12 et 160 postes en 2012/13. Le Comité a examiné le processus de transfert de fonctions/postes et relevé les anomalies suivantes :

a) *Transfert de fonctions sans l'approbation de l'Assemblée générale.* Suivant le nouveau modèle de services de la Stratégie globale, toute proposition de transfert de fonctions/postes doit être approuvée par l'Assemblée générale avant qu'une décision soit prise. Le Comité a relevé des cas où le transfert s'effectuait avant cette approbation. Par exemple, le Centre de services mondial a transféré six postes²⁸ de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi à la Base d'appui des Nations Unies à Valence à la fin de 2011, avant d'obtenir l'approbation de l'Assemblée générale. Le transfert de postes n'a pas été approuvé par l'Assemblée (voir résolution 66/266) et le Centre a dû transférer à nouveau les postes à la Base de soutien logistique des Nations Unies. L'Administration a expliqué qu'il s'agissait d'un projet pilote visant à faire en sorte que le Centre de services mondial soit en mesure d'appuyer le transfert envisagé de 27 postes à Valence et que la réaffectation de personnel dans le cadre des sites du Centre relevait de l'autorité de son directeur. Le Comité est toutefois d'avis que : i) le transfert de ces six postes faisait partie de la proposition de la Stratégie globale d'appui aux missions présentée à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, ne pouvait de ce fait être effectué qu'après approbation de l'Assemblée; et ii) le transfert des six postes a abouti au fait que les mêmes fonctions étaient exécutées dans deux lieux géographiquement distincts, entraînant des dépenses supplémentaires (par exemple frais de voyage et frais de réinstallation). Des cas analogues ont été relevés au Centre de services régional. Au 30 juin 2012, 202 postes avaient été transférés au Centre, soit 163 de plus que les 39 postes approuvés pour le Centre en 2011/12 par l'Assemblée générale. Les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement afférentes à ces 163 postes avaient été imputées aux missions clientes du Centre au lieu d'être comptabilisées dans ses dépenses. Le Comité a ensuite été informé

²⁷ Le Centre ne dispose pas de son propre personnel, lequel est fourni par les missions. Il n'est pas non plus doté de son propre budget. Les missions clientes (MINUAD, MINUSS, FISNUA, MONUSCO, UNSOA, BINUB et BINUCA) partagent les dépenses de fonctionnement en fonction de l'importance de leur budget.

²⁸ Ces postes ont été retirés de trois unités, à savoir le Groupe du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions, le Groupe de la vérification des références et le Groupe de l'indemnité pour frais d'études. Au total, ces trois groupes comprennent 13 postes. Six postes étant transférés à la Base d'appui des Nations Unies à Valence, ces groupes doivent opérer dans deux secteurs géographiques distincts.

qu'environ 250 autres postes seraient transférés au Centre de services régional en 2012/13, portant à 452 le nombre de postes transférés à la fin de juin 2013, soit 253 de plus que les 199 postes approuvés par l'Assemblée générale. Il a également noté que les transferts seraient présentés dans les budgets des missions clientes pour l'exercice 2013/14 pour examen par l'Assemblée générale, mais que les transferts avaient en fait été effectués avant son approbation;

b) *Planification insuffisante pour les fonctions/postes transférés du Siège au Centre de services mondial.* Le transfert de fonctions/postes est une opération délicate et complexe, qui requiert une planification détaillée, un règlement approprié concernant les titulaires des postes et la poursuite des activités pendant la période de transition. Le Comité a noté que la coordination entre les divisions du Département de l'appui aux missions et le Centre de services mondial n'était pas appropriée et ne permettait pas d'assurer un transfert sans heurt des fonctions/postes et la poursuite des opérations pendant la période de transition. Par exemple, le Centre n'avait pas reçu suffisamment d'informations concernant les définitions d'emploi, les méthodes de travail et les consignes permanentes des divisions du Département de l'appui aux missions concernées. Le Centre devait établir ses propres définitions d'emploi, méthodes de travail et directives générales;

c) *Retards importants dans la prise en charge des fonctions transférées par le Centre de services mondial.* L'examen de l'état des huit postes approuvés pour être transférés en 2010/11 a révélé qu'il avait fallu environ neuf mois pour obtenir des candidatures pour six postes, les deux postes restants étant vacants. L'examen de l'état des 23 postes approuvés pour être transférés de la Division du soutien logistique au Centre de services mondial en 2012/13 a révélé que seulement deux postes avaient été pourvus en octobre 2012. En raison des retards dans le pourvoi des postes transférés, certaines des fonctions qui avaient été approuvées pour transfert au Centre étaient encore exécutées par la Division du soutien logistique, bien que les postes correspondants aient été supprimés. Le Comité a également relevé des cas où les fonctions n'étaient pas exécutées, affectant le déroulement des activités. Par exemple, la consolidation de la planification des achats avait été transférée mais aucun fonctionnaire n'exécutait effectivement cette fonction à la Division du soutien logistique ou au Centre de services mondial, ce qui empêchait l'actualisation du plan des achats;

d) *Non-synchronisation du transfert des fonctions et des postes au Centre de services régional.* Après la délégation et le transfert des fonctions au Centre, il est essentiel que les postes correspondants soient transférés de manière à garantir un effectif suffisant au Centre pour l'exercice de ces fonctions. Le Comité a noté que, si 70 % des fonctions relatives aux ressources humaines et aux finances avaient été transférées, environ 40 % seulement des postes correspondants avaient été transférés, d'où un effectif insuffisant ne permettant pas au Centre d'exécuter les fonctions transférées. La direction du Centre a expliqué que la mise en œuvre du transfert des postes avait posé des problèmes car les missions contrôlaient le processus et que, dans la pratique, elles s'étaient opposées au transfert des fonctions;

e) *Les méthodes de travail ne sont pas encore normalisées et simplifiées au Centre de services régional.* Le transfert de fonctions des missions clientes au Centre devrait permettre de fournir des services intégrés et de réaliser des économies d'échelle en fournissant des services normalisés. Le Comité a noté que

les méthodes de travail n'avaient pas encore été normalisées et simplifiées; les fonctionnaires transférés de différentes missions suivaient encore leurs méthodes de travail antérieures. L'Administration a expliqué que la reconfiguration des processus était en cours afin de normaliser les procédures.

202. L'Administration a accepté comme le Comité le recommandait : a) de veiller à ce que l'approbation de l'Assemblée générale soit sollicitée avant tout transfert de fonctions/postes au Centre de services mondial ou au centre de services régional; b) de procéder à une planification suffisante et de prendre les dispositions requises pour que le Centre de services mondial puisse assumer rapidement ses fonctions; et c) de veiller à ce qu'un plan d'action détaillé soit établi afin de synchroniser le transfert des fonctions et des postes et de normaliser et simplifier les méthodes de travail au Centre de services régional dès que possible.

203. L'Administration a indiqué : a) que le Centre de services mondial et le Centre de services régional demanderaient l'approbation de l'Assemblée générale avant tout transfert de fonctions ou de postes; b) qu'un transfert formel de fonctions qui avait commencé en octobre 2012 par les visites officielles de membres du personnel du Centre de services mondial au Siège, afin de déterminer les procédures administratives connexes et le recrutement de fonctionnaires sur les plans national et international (y compris le transfert de fonctionnaires pour pourvoir des postes vacants), serait achevé d'ici à février 2013; et c) que le plan d'action définissant le nombre de postes devant être transférés au Centre de services régional était en cours d'élaboration et que plusieurs initiatives visant à améliorer les processus, comme Lean Six Sigma, iNeed et Field Support Suite (logiciel d'appui aux missions), avaient été lancées pour reconfigurer et normaliser les processus, de manière à obtenir des gains d'efficacité et des économies d'échelle.

3. Pilier financier

204. Le pilier financier de la Stratégie globale d'appui aux missions a pour but d'aider l'Organisation à se déployer rapidement dans des conditions difficiles en facilitant l'accès à un financement, tout en améliorant la gestion financière par une discipline budgétaire plus rigoureuse, une capacité accrue de se concentrer sur les activités de démarrage critiques et par le renforcement de l'intégration opérationnelle et du principe de responsabilité. Le pilier financier comporte deux activités principales : a) l'expansion de l'accès aux mécanismes de financement existants, comme les stocks stratégiques et le fonds de réserve pour le maintien de la paix; et b) le plan de financement standard proposé par le Secrétaire général (voir A/64/633) afin de rationaliser le processus budgétaire, de permettre au personnel des nouvelles missions de privilégier la planification opérationnelle et l'exécution plutôt que l'élaboration de modes de financement détaillés, et de faciliter l'adoption d'une approche normalisée et de mettre en concordance les crédits approuvés et les dépenses effectives.

205. Dans son rapport sur le plan de financement normalisé (A/65/696 et Corr.1), le Secrétaire général a proposé trois différents profils pour le plan, en fonction du nombre d'agents en tenue approuvés (5 000, 10 000 ou 15 000), chacun avec deux scénarios différents tenant compte de l'ampleur de la mission et des problèmes d'ordre logistique. Dans sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé

l'utilisation du plan de financement normalisé pour la première année des opérations d'une mission.

206. L'intention d'établir un budget de démarrage plus réaliste afin d'améliorer la gestion et la responsabilité financières, et d'accélérer l'établissement du budget nécessaire représente un élément positif. Le Comité a noté que le processus budgétaire de la MINUSS avait été accéléré de ce fait, mais il a noté plusieurs points dans les hypothèses et méthodes du plan et dans son application à la proposition budgétaire de la mission 2011/12 auxquels il faudrait remédier.

207. Ces éléments peuvent être classés en quatre catégories : le manque de souplesse, la non-prise en compte de facteurs clefs, l'absence de justification de certaines hypothèses budgétaires et des erreurs de calcul. L'impact global net de ces déficiences est estimé à 18,54 millions de dollars²⁹, soit environ 2,5 % du montant total des ressources du plan, tandis que l'impact absolu se chiffrait à 68,04 millions de dollars. On trouvera des informations plus détaillées à ce sujet à l'annexe XI du présent rapport.

Manque de souplesse

208. Le Comité considère que le plan, tel qu'il a été conçu, ne peut répondre aux spécificités des missions. Par exemple, à la MINUSS, on note des écarts importants entre les 7 900 agents en tenue approuvés pour la mission et le nombre indicatif de 10 000 fonctionnaires en tenue dans le profil, retenu comme étant le plus adapté au projet de budget de la MINUSS pour 2011/12. De plus, le plan part de l'hypothèse d'un ratio fixe entre le personnel en tenue et le personnel civil dans la mission (par exemple, selon le scénario II/profil 10 000, le ratio entre le personnel en tenue et le personnel civil est de 10 000 pour 2 697), mais ces rapports varient considérablement d'une mission à l'autre en fonction de leur mandat. Le Comité estime qu'il est difficile et inapproprié d'établir un ratio fixe entre le personnel en tenue et le personnel civil, et qu'il faudrait établir une méthode d'affectations plus réactive, qui soit adaptée aux différentes opérations de maintien de la paix. On peut formuler des observations analogues au sujet de l'établissement du budget aviation dans le plan de financement. On trouvera des informations plus détaillées à ce sujet à l'annexe XII.

Non-prise en compte des facteurs clefs dans l'estimation des ressources nécessaires

209. Le Comité a relevé des cas où les facteurs clefs n'avaient pas été pris en compte dans le scénario II du plan de financement. Par exemple, les coûts garantis pour neuf appareils n'étaient pas budgétisés et aucune réduction n'avait été mentionnée pour le partage d'aéronefs stratégiques entre les missions. Dans l'ensemble, cela risque d'accroître les prévisions de dépenses d'environ 16,2 millions de dollars suivant le scénario II/profil 10 000. Des exemples analogues ont été notés, pour lesquels le coefficient délais de déploiement pour les prévisions de dépenses de la première année d'exploitation n'avait pas été pris en compte. On trouvera des informations plus détaillées à l'annexe XII.

²⁹ Ce chiffre ne comprend pas l'impact de facteurs non quantifiables, comme le coefficient délais de déploiement pour les prévisions de dépenses relatives aux aéronefs pour la première année, ou les taux globaux de vacance de postes.

Hypothèses budgétaires non justifiées

210. Le Comité a relevé des cas où les hypothèses budgétaires appliquées au plan de financement n'étaient pas suffisamment argumentées. Par exemple, en ce qui concerne le matériel majeur appartenant aux contingents pour le personnel des contingents et des unités de police constituées, le plan utilise un coefficient de non-déploiement de 0 %. Le Comité a noté que la FISNUA, toutefois, appliquait un facteur de non-déploiement de 10 % dans le budget relatif au matériel majeur dans sa première année. Si ce coefficient avait été appliqué dans le plan, les ressources nécessaires au titre du matériel majeur auraient été réduites de 3,25 millions de dollars suivant le scénario II/profil 10 000. Des exemples analogues ont été relevés en ce qui concerne d'autres postes budgétaires et, globalement, un montant de quelque 24,75 millions de dollars avait été surestimé selon ce scénario. On trouvera des informations plus détaillées à ce sujet à l'annexe XII.

Erreurs de calcul

211. Le Comité a relevé des erreurs ou des omissions importantes dans le plan de financement standard. Par exemple, le coefficient délais de déploiement appliqué dans le scénario II pour les rations a été appliqué deux fois, ce qui implique que les dépenses au titre des rations des contingents militaires ont été sous-évaluées de plus de 13 millions de dollars. D'autres erreurs ont également été relevées concernant le calcul des dépenses relatives au carburant pour groupes électrogènes et aux pièces détachées pour les transports terrestres. Au total, les erreurs ou omissions avaient abouti à une sous-estimation du montant des ressources nécessaires de quelque 27 millions de dollars. On trouvera des informations plus détaillées à ce sujet à l'annexe XII.

212. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de remédier aux irrégularités dans les hypothèses et méthodes budgétaires, afin de faire en sorte que le budget indicatif figurant dans le plan de financement standard soit plus réaliste et mieux argumenté.

213. L'Administration a indiqué qu'elle prenait des mesures pour faire en sorte que le plan tienne davantage compte de l'environnement spécifique dans lequel opéraient les missions en phase de démarrage en mettant en place des capacités civiles normalisées et en révisant les hypothèses en matière de coûts.

Anomalies dans l'application du plan de financement standard

214. Le projet de budget pour l'exercice 2011/12 concernant la MINUSS, qui avait été établi conformément au plan de financement, prévoyait un effectif de 10 000 agents en tenue relevant du scénario II, pour un montant total de 738,27 millions de dollars au titre des ressources nécessaires. Le budget final ramené à 722,13 millions de dollars, compte tenu de la date de démarrage de la mission (9 juillet 2011), soit huit jours après le début de l'exercice financier 2011/12, a été par la suite approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/243. Le Comité a examiné le projet de budget, son exécution et le suivi de l'utilisation des fonds et relevé les problèmes suivants.

Non-prise en compte de la situation et des besoins effectifs de la MINUSS

215. En proposant un budget fondé sur le plan de financement standard, il est important de tenir compte de la situation et des besoins effectifs de la mission et de procéder aux ajustements nécessaires, afin que le budget soit réaliste. À ce sujet, le Comité a relevé des anomalies dans le projet de budget de la MINUSS :

a) Il n'a été procédé à aucun ajustement relatif aux coûts afin de mettre en adéquation les dépenses de personnel avec les effectifs approuvés déployés;

b) Le matériel transféré de la MINUS pour une valeur historique de 156,48 millions de dollars n'a pas été pris en compte dans le projet de budget de la MINUSS;

c) Dans le plan de financement standard, des ressources ont été allouées pour 1 540 membres des unités de police constituées pour un montant de 26,54 millions de dollars, bien que l'Assemblée générale n'ait approuvé aucune unité constituée pour la MINUSS pour l'exercice 2011/12;

d) Le plan ne prévoit pas de financement au titre du personnel temporaire, du personnel fourni par les gouvernements ou des services de détection des mines, dépenses communes pour toutes les missions de maintien de la paix durant la première année d'opération.

216. Ces anomalies ont peut-être entraîné une surestimation budgétaire d'un montant de plus de 120 millions de dollars, avec un impact absolu sur les ressources nécessaires de quelque 245 millions de dollars (annexe XIII). Du fait que la situation et les besoins effectifs de la mission n'ont pas été dûment pris en compte, la MINUSS a dû procéder fréquemment à des transferts budgétaires importants (18 transferts pour un total de 497,4 millions de dollars, soit 69 % du budget approuvé d'un montant de 722,1 millions de dollars); ce chiffre est nettement plus élevé que pour les autres missions durant la première année d'opération (annexe XIV).

Contrôle insuffisant de l'utilisation des fonds

217. Le budget est un outil important qui permet de suivre et de contrôler l'efficacité de l'utilisation des ressources. Dans le cadre du plan habituel de budgétisation des ressources, les missions doivent soumettre des feuilles détaillées de calcul des dépenses par objets de dépense, argumentant de manière appropriée les ressources nécessaires. Dans le cadre du plan de financement standard, toutefois, les missions ne sont pas tenues de le faire. Cela peut nuire au suivi et au contrôle de l'utilisation des ressources. Afin de remédier à ce problème, un comité de gestion des ressources a été créé par la MINUSS, visant à permettre aux responsables de fixer des priorités et de contrôler collectivement l'utilisation des fonds, aux fins de ces priorités, pendant une période donnée.

218. Le Comité a examiné le fonctionnement du Comité de gestion des ressources et noté qu'il ne s'était réuni que trois fois depuis sa création. La première réunion s'est tenue avant la présentation du budget sur la base du plan de financement standard et la dernière en juin 2012, pratiquement à la fin de l'exercice budgétaire. En outre, dans les minutes de la seule réunion du Comité tenue en février 2012, on ne relève aucun débat de fond sur les questions budgétaires ni aucune preuve documentaire démontrant que le Comité avait fixé, suivi et actualisé les priorités de

la mission ou effectué une analyse appropriée de l'efficacité de l'utilisation des ressources. Le Comité des commissaires aux comptes estime que le Siège doit contrôler plus rigoureusement les arrangements relatifs à la gestion budgétaire des missions et à l'utilisation des fonds.

219. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, a) d'examiner en détail la situation et les besoins effectifs d'une nouvelle mission lors de l'élaboration des projets de budget établi sur la base du plan de financement standard; et b) de mettre en place un mécanisme de contrôle robuste, afin de surveiller l'utilisation des ressources dans les missions appliquant le plan de financement standard.

220. L'Administration a indiqué que le Département de l'appui aux missions procédait actuellement à un examen du budget de la MINUSS, compte tenu des enseignements à en tirer, et que les résultats seraient inclus dans le prochain rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Stratégie globale d'appui aux missions. Un cadre actualisé sera également proposé dans ce rapport, qui donnera une plus grande souplesse et tiendra davantage compte des effectifs autorisés et des configurations, des taux de déploiement, de la disponibilité de matériels provenant d'autres missions, de la configuration des aéronefs, de site des missions, de l'application de la Stratégie mondiale d'appui aux missions, des tâches spécifiques confiées aux missions, comme le déminage et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et l'actualisation des coûts et prix unitaires, comme l'a souligné le Comité.

4. Modularisation

221. L'organisation en modules a pour but de doter l'Organisation des moyens de constituer des bureaux de terrain en s'appuyant sur une gamme de modules de base pouvant être configurés pour répondre aux besoins spécifiques de différents déploiements. Il s'agit d'améliorer la rapidité et la prévisibilité du déploiement, notamment lors des phases de démarrage ou d'expansion, par la planification et l'utilisation de gammes de services prédéfinies et configurables comprenant les matériaux, fournitures, équipements et moyens requis. Jusqu'à présent, un total de 22 modules ont été conçus et sept gammes de services ont été identifiées, y compris deux variantes du camps de 200 personnes (permettant la configuration du soutien logistique autonome assuré par l'ONU ou les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police), la base de 1 000 personnes, le poste avancé de 50 personnes et les bases logistiques et aériennes.

222. Outre les observations générales qu'il a formulées sur l'absence d'un objectif ultime clairement défini, le manque de rigueur dans la gestion des prestations et celle des coûts, le Comité souligne les déficiences ci-après concernant la gestion du projet de modularisation :

a) *Absence de planification intégrée et de contrôle centralisé du respect des délais prévus.* Le Comité a noté que le calendrier actuel ne comprenait pas certaines activités primordiales, comme l'établissement d'un cahier des charges, un document formel et détaillé définissant les activités à effectuer, les prestations à fournir et les délais dans lesquels un fournisseur doit effectuer un travail particulier pour un client. Par ailleurs, le suivi de l'état d'avancement des projets par rapport au calendrier fixé ne permet pas d'identifier les risques de retard dans l'exécution et d'y remédier en temps voulu;

b) *Planification insuffisante pour assurer la continuité des opérations.* Un directeur de projet était chargé de la gestion quotidienne des projets jusqu'à ce qu'il quitte son poste en avril 2012. En juillet 2012, deux directeurs de projet ont été désignés pour superviser l'exécution du projet relatif à la modularisation, indiquant qu'aucun directeur de projet n'avait été chargé de la gestion du projet entre avril et juillet 2012.

223. Les déficiences susmentionnées et l'absence d'un responsable unique ont contribué à entraîner un retard de 10 mois dans l'établissement du cahier des charges et l'exécution des autres produits clefs du projet, y compris la publication d'une demande de proposition et des contrats généraux révisés au moment des opérations d'audit. Le Comité ne sait pas encore comment les retards seront comblés ou réduits et est d'avis que cela risque d'entraîner de nouveaux délais dans l'exécution du projet.

224. **L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, a) d'actualiser le calendrier actuel du projet, afin de garantir que toutes les activités clefs soient incluses; b) de suivre avec attention les progrès réalisés par rapport au calendrier d'exécution et d'éliminer sans retard les risques qui pourraient entraîner des retards dans l'exécution du projet; et c) d'établir un plan d'action afin d'arrêter rapidement le cahier des charges, de manière à éviter de nouveaux retards.**

5. Plan de gestion des ressources humaines

225. Le plan de gestion des ressources humaines prévoit une analyse des flux d'effectifs afin de combler les lacunes en termes de déploiement et la mise en place d'un modèle de prestations de services plus stratégique, afin d'améliorer le recrutement du personnel des missions et la gestion de la relève. Il répond aux besoins des missions et leur fournit un appui dans les domaines suivants : a) planification des effectifs et prospection de candidats; b) recrutement (dispositif de gestion des aptitudes et gestion des fichiers); c) gestion de la relève; d) conditions d'emploi; e) informatique décisionnelle (analyses et rapports); f) intégration du service à la clientèle; et g) gouvernance et résultats organisationnels.

226. Le Comité a examiné la gestion et l'exécution du projet dans le cadre de ce pilier et noté que, bien que l'orientation générale ait été décrite dans ses grandes lignes et que de nombreuses activités aient été entreprises et actualisées, on ne savait toujours pas comment la situation aurait évolué dans ce contexte à la fin de la période de cinq ans. En l'absence d'un objectif clairement défini, il sera difficile d'évaluer le succès de ce pilier.

6. Conclusion générale sur la stratégie globale d'appui aux missions

227. La stratégie globale d'appui aux missions, maintenant dans sa troisième année, est un grand projet de transformation institutionnelle visant à accélérer et à améliorer la prestation de services aux missions. Au stade actuel, certains des avantages envisagés ont été réalisés. Tout en appréciant le concept de la stratégie globale, de même que les efforts déployés et les progrès réalisés, le Comité a relevé plusieurs déficiences importantes concernant le plan détaillé d'exécution du projet, la gouvernance du projet (au niveau global et au niveau des piliers), la gestion du projet, la gestion des avantages et la gestion des coûts. S'il n'y est pas remédié

rapidement et de manière appropriée, ces problèmes entraîneront de nouveaux retards ou empêcheront d'optimiser les avantages envisagés de la stratégie. Le Comité note également que l'Administration prévoit de proposer un nouveau concept de chaîne d'approvisionnement s'agissant du Département de l'appui aux missions dans le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la stratégie, selon lequel le Centre de services mondial sera transformé en pilier de la chaîne logistique. Ces initiatives devraient fournir des services logistiques aux missions de manière plus intégrée et plus économique. Compte tenu des déficiences mentionnées plus haut concernant la gestion du projet, le Comité estime que le concept devrait comporter un objectif ultime clair définissant le schéma des prestations de services dans le cadre de la nouvelle chaîne logistique, les rôles et responsabilités du Département de l'appui aux missions, de la Division des achats, du Centre de services mondial, du Centre de services régional et des missions et prévoir un plan global pour l'exécution de cette réforme, ainsi qu'une analyse détaillée des coûts-avantages.

D. Informations communiquées par l'Administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

228. L'Administration a informé le Comité que des biens avaient été comptabilisés en pertes pour un montant de 21,08 millions de dollars (contre 27,39 millions de dollars pour l'exercice 2010/11) durant l'exercice 2011/12. Ces pertes résultaient principalement d'accidents, de dysfonctionnements et d'autres causes. Comme le prévoit la règle financière 106.8, des montants en espèces et des créances avaient aussi été comptabilisés en pertes, pour un montant de 178 034,41 dollars (contre 303 620 dollars pour l'exercice 2010/11) car ils étaient considérés comme irrécouvrables.

2. Versements à titre gracieux

229. Comme le veut la règle financière 5.11, l'Administration a rendu compte au Comité d'un versement d'un montant de 2 417 dollars effectué à titre gracieux par la MINUK pour un ancien officier au titre de rations alimentaires complémentaires de base, en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix pour la période à l'examen.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

230. Conformément aux dispositions du paragraphe 6 c) i) de l'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a informé le Comité que : a) cinq missions (ONUCI, FNUOD, FINUL, MINUK et MINUL) avaient confirmé qu'il n'y avait pas eu de cas de fraude durant l'exercice 2011/12; b) quatre missions (MINURSO, MINUSTAH, MINUAD et UNSOA) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi n'avaient pas répondu à la demande d'informations concernant des cas de fraude ou de présomption de fraude; et c) cinq missions avaient signalé 11 cas de fraude pendant l'exercice considéré, qui sont résumés ci-dessous.

231. À la MONUSCO, sur sept cas signalés, trois avaient trait à la vente de l'application e-MOP³⁰ (d'une valeur de 600 dollars), de carburant (68 000 litres) et de faux documents d'identité à des membres de la population d'accueil par du personnel recruté sur le plan national. Les deux premières affaires avaient été soumises au Bureau de la gestion des ressources humaines et au Chef des services administratifs pour mesure disciplinaire et mesure administrative, respectivement et, en ce qui concerne le troisième cas, une mesure disciplinaire contre l'auteur était à l'étude. Dans les quatre autres cas, des demandes de remboursement de frais falsifiés avaient été observées : a) pour du carburant par un contingent; b) pour des frais de voyage par une compagnie du génie, sur la base d'une fausse note d'hôtel; c) pour des frais médicaux (d'un montant de 3 382,34 dollars) par un Volontaire des Nations Unies; et d) pour des dépenses au titre de la sécurité résidentielle par un fonctionnaire de Police des Nations Unies. Ces quatre affaires ont été renvoyées à la mission permanente du contingent, à la mission permanente du pays où la compagnie était enregistrée, au PNUD et au commissaire de police pour suite à donner.

232. À la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, un membre du personnel a présenté une note de frais douteuse (d'un montant de 787,67 dollars), somme qui a été payée par la section des finances. Le dossier a été renvoyé au BSCI et le montant a été recouvré dans son intégralité.

233. À la FISNUA, un relevé de caisse a fait apparaître un montant manquant de 5 458,31 dollars dans le compte imprest car plusieurs factures n'avaient pas été comptabilisées. Le problème a été réglé après la comptabilisation des factures en question.

234. À la MINUSS, un fonctionnaire recruté sur le plan international a falsifié des documents afin de percevoir des indemnités pour charges de famille. Ce cas fait toujours l'objet d'une enquête par le Groupe spécial d'enquête et le montant en question n'a pas encore été déterminé.

235. À la MINUT, un fonctionnaire et un Volontaire des Nations Unies ont reçu un montant en espèces (86 638,97 dollars) du fournisseur de carburant de la mission pour avoir signé des bordereaux de livraison de carburant, lequel n'avait jamais été livré. L'affaire a été renvoyée à l'Équipe Déontologie et discipline. La MINUT fera valoir une réclamation contre le fournisseur au titre d'une indemnisation correspondant au coût du carburant non livré.

236. De l'avis de l'Administration, les cas signalés plus haut ne reflétaient pas tous les cas de fraude et de présomption de fraude, car certains étaient encore examinés par d'autres bureaux et départements; il serait donc prématuré de les signaler au Comité.

³⁰ E-MOP est une application dans Field Support Suite utilisée pour suivre les mouvements de personnel dans les missions.

E. Remerciements

237. Le Comité tient à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, le Contrôleur des Nations Unies et les membres de leur personnel, de même que le personnel des missions, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies)
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(Vérificateur principal)
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Ludovick **Utouh**

17 janvier 2013

Annexe I

Missions dont les comptes ont été vérifiés

Opérations de maintien de la paix en cours

1. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
2. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)
3. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
4. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
5. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)
6. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)
7. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)
8. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)
9. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)
10. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)
11. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)
12. Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS)
13. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)
14. Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)
15. Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)
16. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (appui à l'AMISOM)

Comptes spéciaux

1. Fonds de réserve pour le maintien de la paix
2. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
3. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)
4. Prestations d'assurance maladie après la cessation de service au titre du personnel des opérations de maintien de la paix

Opérations de maintien de la paix dont le mandat est achevé

1. Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)
2. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)
3. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)
4. Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)

5. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)
6. Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)
7. Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)
8. Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)
9. Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)
10. Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)
11. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile
12. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)
13. Forces de paix des Nations Unies (FPNU)
14. Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)
15. Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)
16. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)
17. Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)
18. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)
19. Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)
20. Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)
21. Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)
22. Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)
23. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)
24. Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956)
25. Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)
26. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)
27. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)
28. Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)

Annexe II

**État de la suite donnée aux recommandations formulées
par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal
clos le 30 juin 2011 [A/66/5 (Vol. II)]**

Objet	Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois	Paragraphe du document A/66/5 (Vol. II) dans lequel il est fait référence à la question	Avis des commissaires aux comptes après vérification			Total
			Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	
1. Finances – engagements souscrits en fin d'exercice	2007/08	par. 20		1		1
2. Finances – engagements souscrits en fin d'exercice – MINUAD	2010/11	par. 22	1			1
3. Finances – déclarations des biens durables de la MINURCAT	2010/11	par. 27		1		1
4. Budget – nécessité de mieux étayer les hypothèses budgétaires – MINUAD, MINUS et MINUL	2010/11	par. 41	1			1
5. Budget – nécessité de mieux étayer les hypothèses budgétaires – MINUAD, MINUS et MINUL	2010/11	par. 42		1		1
6. Budget – transferts budgétaires – MONUSCO, MINUS, FINUL, MINUSTAH, ONUCI, et MINURCAT	2010/11	par. 48	1			1
7. Budget – transferts budgétaires – MONUSCO, MINUS, FINUL, MINUSTAH, ONUCI et MINURCAT	2010/11	par. 49	1			1
8. Budget – cadre budgétaire	2010/11	par. 54	1			1
9. Gestion des biens – risque élevé de perte/gaspillage des biens durables non utilisés; risque élevé d'achats inutiles – MINUAD, MINUS, BLSB; déclaration incomplète des biens en excédent	2010/11	par. 69		1		1
10. Gestion des biens – risque élevé de perte/gaspillage des biens durables non utilisés; risque élevé d'achats inutiles – MINUAD, MINUS, BLSB; déclaration incomplète des biens en excédent	2010/11	par. 70		1		1
11. Gestion des biens – couverture insuffisante de l'inventaire physique des biens non durables – MINUS, BLSB, UNSOA et MINUT	2010/11	par. 73		1		1
12. Gestion des biens – rapprochement tardif des écarts concernant les biens « non encore localisés »	2010/11	par. 78		1		1
13. Gestion des biens – biens au nom d'utilisateurs ayant été rapatriés	2010/11	par. 82		1		1

Objet	Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois	Paragraphe du document A/66/5 (Vol. II) dans lequel il est fait référence à la question	Avis des commissaires aux comptes après vérification			Total
			Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	
14. Gestion des biens – carences dans la comptabilisation en pertes de biens durables et non durables – MINUT et FINUL	2005/06	par. 86		1		1
15. Gestion des biens – carences dans la comptabilisation en pertes de biens durables et non durables – MINUT et FINUL	2010/11	par. 87	1			1
16. Gestion des biens – lacunes de l'indicateur de résultat relatif au contrôle des stocks de biens durables et non durables – MINURCAT et MINUS	2010/11	par. 91		1		1
17. Gestion des achats et des marchés – construction de logements à la MINUAD	2010/11	par. 101		1		1
18. Gestion des achats et des marchés – Demandes d'achat ne tenant pas compte de l'existence des stocks stratégiques pour déploiement rapide – BLSB et UNSOA	2010/11	par. 104	1			1
19. Gestion des achats et des marchés – évaluation des prestations des fournisseurs – MINUT	2010/11	par. 108	1			1
20. Gestion des achats et des marchés – évaluation des prestations des fournisseurs – MINUT et MINUL	2010/11	par. 109		1		1
21. Gestion des achats et des marchés – insuffisances dans l'adjudication des marchés – MONUSCO, UNSOA et MINUL	2010/11	par. 114		1		1
22. Gestion des achats et des marchés – insuffisances dans l'adjudication des marchés – MONUSCO, UNSOA et MINUL	2010/11	par. 115		1		1
23. Gestion des ressources humaines – vacances de poste et gestion des postes – BLSB, MINUAD, FINUL, MINUSTAH, MONUSCO et MINUL	2010/11	par. 122	1			1
24. Gestion des ressources humaines – recrutement au moyen d'un fichier – MINUT, BLSB et FINUL	2010/11	par. 128	1			1
25. Gestion des ressources humaines – recrutement de personnel sur le plan national et de consultants – MINUT	2010/11	par. 134	1			1
26. IPSAS – Équipe IPSAS	2010/11	par. 145		1		1
27. IPSAS – plan d'application et plan d'action des missions détaillés – ONUCI et UNFICYP	2010/11	par. 150	1			1

Objet	Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois	Paragraphe du document A/66/5 (Vol. II) dans lequel il est fait référence à la question	Avis des commissaires aux comptes après vérification			Total
			Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	
28. IPSAS – dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS	2010/11	par. 155		1		1
29. Retrait et liquidation de mission – stratégie de retrait et évaluation des risques – MINURCAT et MINUS	2010/11	par. 161	1			1
30. Retrait et liquidation de mission – gestion des achats pendant la fermeture – MINUS; gestion de la cessation de service du personnel – MINURCAT et MINUS	2010/11	par. 170	1			1
31. Retrait et liquidation de mission – réalisation des actifs de l'ONU : classification des actifs – MINURCAT	2010/11	par. 176	1			1
32. Retrait et liquidation de mission – conservation des documents pour l'audit – MINURCAT; désaffectation de sites – MINURCAT; enseignements tirés de l'expérience – MINURCAT et MINUS	2010/11	par. 181	1			1
33. Restructuration des opérations de maintien de la paix – gestion insuffisante de l'obtention d'avantages	2010/11	par. 196		1		1
34. Stratégie globale d'appui aux missions – absence de plan d'action quinquennal pour chaque volet de la stratégie	2010/11	par. 203		1		1
35. Stratégie globale d'appui aux missions – méthode d'évaluation inadéquate des avantages qualitatifs de la stratégie	2010/11	par. 208		1		1
36. Stratégie globale d'appui aux missions – prise en compte insuffisante des coûts lors de l'analyse coûts-avantages	2010/11	par. 213		1		1
37. Gestion du parc de véhicules – dotation en véhicules – FINUL et UNSOA	2010/11	par. 216		1		1
38. Gestion du parc de véhicules – utilisation des véhicules – FINUL et MINUL	2010/11	par. 220		1		1
39. Gestion du parc de véhicules – utilisation des véhicules – contrôle de l'usage des véhicules	2010/11	par. 221	1			1
40. Autres questions – maintien en place du bureau de la MINUSTAH à Saint-Domingue	2010/11	par. 228	1			1
Total			18	22	0	40
Pourcentage du nombre total de recommandations			45	55	0	100

Annexe III

Observations, mission par mission

Constatations	Siège	MINUSS	FISNUA	MONUSCO	MINUAD	ONUCI	MINUL	MINURSO	MINUSTAH	MINUT	UNFCYP	MINUK	FNUOD	FINUL	UNSOA	BLNU/Centre de services mondial	Centre de services régional	MINURCAT	MINUS
Souscription de nombreux engagements en fin d'exercice		X		X	X				X										
Taux élevés d'annulations d'engagements d'exercices antérieurs								X											
Évaluation actuarielle effectuée tous les deux ans sur la base d'un taux d'actualisation fixé pour deux ans, de sorte que les engagements correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service pour les opérations de maintien de la paix risquent de ne pas rendre compte de la situation, en cas de volatilité ou d'évolution du climat économique	X																		
Retard pris dans d'importantes activités de mise en œuvre des normes IPSAS et insuffisance de la suite donnée par le Siège aux rapports des missions sur l'application des normes IPSAS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Insuffisante définition des responsabilités des membres des équipes de direction des missions dans l'application des normes IPSAS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
Nécessité de comptabiliser séparément les actifs produits par les missions		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Incertitude quant à la valeur des biens durables		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Risque élevé de pertes/gaspillage des biens durables non utilisés	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X			
Retard pris dans la comptabilisation en pertes				X			X		X	X								X	

<i>Constatations</i>	<i>Siège</i>	<i>MINUSS</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUAD</i>	<i>ONUCI</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>MINUK</i>	<i>FNUOD</i>	<i>FINUL</i>	<i>UNSOA</i>	<i>BLNU/Centre de services mondial</i>	<i>Centre de services régional</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINUS</i>
Carences dans les activités de cession du matériel des missions liquidées																			X
Demandes d'achat ne tenant pas compte du niveau des stocks	X								X										
Nécessité de mieux grouper les demandes d'achats d'articles semblables ou comparables	X																		
Absence de critères clairs pour les appels d'offres	X																		
Certains des fournisseurs invités à soumissionner ne sont pas enregistrés pour les biens et services considérés.	X																		
Insuffisance des délais de remise des soumissions	X																		
Manque de clarté dans l'application de la « règle des huit mois »	X																		
Recours aux approbations a posteriori sans que les critères prévus à cet effet soient remplis	X																		
Manque de données disponibles sur les fournisseurs	X																		
Manque de fiabilité de la base de données sur les fournisseurs	X	X													X				
Prolongation des contrats accordés à des fournisseurs dont les prestations laissent à désirer				X															
Manque de procédures efficaces d'évaluation des fournisseurs			X					X											
Pas de réparations demandées alors qu'il y a eu retard dans la fourniture des services prévus			X																
Caractère irréaliste du nombre d'heures prévues dans les estimations concernant les frais d'aviation		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X					

<i>Constatations</i>	<i>Siège</i>	<i>MINUSS</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUAD</i>	<i>ONUCI</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>MINUK</i>	<i>FNUOD</i>	<i>FINUL</i>	<i>UNSOA</i>	<i>BLNU/Centre de services mondial</i>	<i>Centre de services régional</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINUS</i>
Il n'a pas été tenu compte des jours où la flotte n'est pas opérationnelle dans le calcul des coûts garantis.			X	X	X	X	X	X	X	X	X			X					
Caractère irréaliste du taux standard de consommation de carburant utilisé			X	X	X	X	X	X	X	X	X			X					
Insuffisante prise en considération du niveau du facteur de déploiement différé par le passé					X		X			X					X				
Insuffisante prise en considération de la fréquence des rotations de contingents par le passé					X														
Matériel appartenant aux contingents : application des mêmes facteurs de déploiement différé et d'immobilisation pour tous les contingents et tous les effectifs de police, ce qui ne correspond pas à la réalité					X														
Matériel de soutien logistique autonome – il n'est pas tenu compte des facteurs imprévus lors de l'établissement des budgets					X														
Insuffisante prise en considération du nombre de véhicules légers sur le terrain lors de l'examen du budget concernant les véhicules au Siège	X				X									X					
Les taux d'utilisation des pièces détachées pour les véhicules appliqués lors de l'établissement des budgets ne correspondent pas aux tendances observées par le passé.					X														
Absence de critères clairs concernant les travaux lors de l'évaluation des coûts des projets					X														
Caractère irréaliste des frais de transport inscrits au budget opérationnel					X														

<i>Constatations</i>	<i>Siège</i>	<i>MINUSS</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUAD</i>	<i>ONUCI</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>MINUK</i>	<i>FNUOD</i>	<i>FINUL</i>	<i>UNSOA</i>	<i>BLNU/Centre de services mondial</i>	<i>Centre de services régional</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINUS</i>
Manque d'exactitude des données enregistrées dans HR Insight	X																		
Taux de vacance de postes élevé pour le personnel civil des missions de maintien de la paix			X				X												
Les engagements autorisés au titre des véhicules légers de transport des passagers sont trop importants.					X							X	X						
Insuffisance du contrôle des rations à la MINUAD					X														
Carences dans la gestion des boîtes de rations		X	X		X														
Faible recours aux visioconférences	X												X				X		
Non-application de la politique encourageant les achats à l'avance	X																		
Absence d'un plan d'application suffisamment détaillé	X															X	X		
Le Comité directeur de la stratégie globale d'appui aux missions n'a pas communiqué suffisamment de directives et de conseils sur la faisabilité des actions et initiatives proposées.	X																		
En dépit du rôle majeur qui lui incombe, le Centre de services régional n'est pas représenté au sein du Comité directeur de la stratégie.	X																		
Le Conseil des clients de la stratégie ne s'est pas réuni depuis octobre 2011.	X																		
Le Comité directeur du Centre de services mondial ne s'est pas réuni entre septembre 2011 et octobre 2012.																X			
Retard dans la mise en place du cadre de gouvernance du centre de contrôle intégré des transports et des mouvements																	X		

<i>Constatations</i>	<i>Siège</i>	<i>MINUSS</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUAD</i>	<i>ONUCI</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>MINUK</i>	<i>FNUOD</i>	<i>FINUL</i>	<i>UNSOA</i>	<i>BLNU/Centre de services mondial</i>	<i>Centre de services régional</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINUS</i>
Absence d'un responsable désigné pour le projet Modularité	X															X			
Insuffisante compréhension des objectifs du projet au sein du personnel	X															X	X		
L'évaluation et la gestion des risques laissent à désirer.	X															X	X		
Les avantages escomptés de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions ne sont pas présentés de manière exhaustive dans un seul document. Pas de plan d'action concernant les avantages de la stratégie et pas de mesures prises pour s'assurer qu'elle porte ses fruits.	X															X	X		
Manque de définition des responsabilités pour ce qui est des avantages que devrait présenter la stratégie	X															X	X		
Les grands indicateurs de succès pour les trois piliers (cadre financier, centre de services mondial et cadre concernant les ressources humaines) n'ont pas encore été définis.	X															X			
S'agissant des indicateurs de succès qui ont été définis pour la modularité et le Centre de services régional, aucun dispositif n'a pour l'instant été mis en place pour suivre les progrès accomplis.	X																	X	
Sur les économies que la mise en œuvre de la stratégie doit permettre, d'un montant d'environ 96,64 millions, 49,4 millions, soit 51,11 %, n'ont pas été expliqués.	X															X	X		
Les coûts n'ont pas été pleinement pris en compte dans l'analyse coût-efficacité.	X															X	X		

<i>Constatations</i>	<i>Siège</i>	<i>MINUSS</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUAD</i>	<i>ONUCI</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>MINUK</i>	<i>FNUOD</i>	<i>FINUL</i>	<i>UNSOA</i>	<i>BLNU/Centre de services mondial</i>	<i>Centre de services régional</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINUS</i>
Les économies annoncées, d'un montant de 6,8 millions de dollars, en rapport au projet Modularité, n'ont pas été suffisamment expliquées.	X															X			
Les économies annoncées, d'un montant de 61,3 millions de dollars, que permettrait l'utilisation de 18 appareils de moins (l'économie la plus importante avancée par l'Administration) grâce à la mise en commun des moyens aériens dans le cadre du centre de contrôle intégré des transports et des mouvements de janvier 2010 à juin 2011 n'ont pu être expliquées.	X																X		
Absence d'un dispositif d'estimation et d'explication des coûts	X															X	X		
Transfert de fonctions non conforme aux décisions de l'Assemblée générale																X	X		
La planification du transfert de fonctions/postes du Siège au Centre de services mondial laisse à désirer.	X															X			
Retards importants dans le transfert des fonctions au Centre de services mondial	X															X			
Manque de synchronisation dans le transfert des fonctions et des postes au Centre de services régional																	X		
Les procédures d'opération n'ont pas encore été standardisées et rationalisées au Centre de services régional.																	X		
Carences des hypothèses budgétaires et de la méthodologie appliquée dans le plan de financement standard	X	X																	
La situation réelle et les besoins de la MINUSS n'ont pas été dûment pris en compte dans le projet de budget de la Mission pour 2011/12.	X	X																	

<i>Constatations</i>	<i>Siège</i>	<i>MINUSS</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUAD</i>	<i>ONUCI</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>MINUK</i>	<i>FNUOD</i>	<i>FINUL</i>	<i>UNSOA</i>	<i>BLNU/Centre de services mondial</i>	<i>Centre de services régional</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINUS</i>
Contrôle insuffisant de l'utilisation des fonds	X	X																	
La planification intégrée et le contrôle centralisé du respect des délais impartis laissent à désirer.	X															X			
Insuffisante planification de la continuité des opérations	X															X			
Carence dans l'application du cadre de gestion des ressources humaines	X																		

Annexe IV

Comparaison des heures de vol de chaque mission pour les périodes 2009/2010 et 2011/2012

Exercice	Heures de vol	MINUSTAH	MONUSCO	MINUT	MINURSO	FINUL	UNFICYP	MINUAD	MINUL	ONUCI	FISNUA	MINUSS	MINUS	Total
2009/10	Nombre d'heures inscrites au budget (a)	7 200	37 447	3 090	4 605	2 574	1 312	31 500	9 664	8 554			23 093	129 038
	Nombre d'heures de vol réel (b)	5 705	37 527	2 337	4 501	2 257	1 184	23 559	9 093	6 922			21 652	114 736
	Écart (c = b - a)	-1 495	80	-753	-104	-317	-128	-7 941	-571	-1 632			-1 442	-14 302
	En pourcentage (d = c/a)	-20,76	0,21	-24,38	-2,25	-12,32	-9,74	-25,21	-5,91	-19,08			-6,24	-11,08
2010/11	Nombre d'heures inscrites au budget (a)	6 642	37 974	2 250	4 440	2 580	1 320	34 442	8 407	7 568			20 897	126 520
	Nombre d'heures de vol réel (b)	6 340	32 793	2 217	3 887	1 917	1 250	27 272	10 327	9 211			25 073	120 287
	Écart (c = b - a)	-302	-5 181	-33	-553	-663	-70	-7 170	1 920	1 643			4 176	-6 233
	En pourcentage (d = c/a)	-4,55	-13,64	-1,47	-12,45	-25,70	-5,30	-20,82	22,84	21,71			19,98	-4,67
2011/12	Nombre d'heures inscrites au budget (a)	7 180	45 329	2 380	4 440	2 000	1 320	31 319	9 456	8 201	2 617	20 546	427	135 215
	Nombre d'heures de vol réel (b)	4 124	32 690	1 728	3 264	1 569	1 037	25 953	8 354	7 531	1 846	20 546	2 238	110 880
	Écart (c = b - a)	-3 056	-12 639	-652	-1 176	-431	-283	-5 366	-1 102	-670	-771	-	1 811	-24 335
	En pourcentage (d = c/a)	-42,56	-27,88	-27,39	-26,49	-21,55	-21,44	-17,13	-11,65	-8,17	-29,46	-	424,12	-18,00

Source : Données fournies par le Département de l'appui aux missions.

Note : La MINUS était en phase de liquidation pour l'essentiel de la période et la MINUSS a été créée pendant l'exercice 2011/2012.

Annexe V

Écarts entre la consommation de carburant d'aviation inscrite au budget et la consommation réelle pendant l'exercice financier 2010/2011

(En litres)

<i>Mission</i>	<i>Consommation réelle (1)</i>	<i>Consommation inscrite au budget (2)</i>	<i>Écart (3 = 2 - 1)</i>
MINURCAT	8 856 733	6 960 120	-1 896 613
MONUSCO	78 605 138	49 936 150	-28 668 988
MINUL	11 286 373	11 076 421	-209 952
MINUS	23 236 800	22 814 377	-422 423
Total, missions dans lesquelles la consommation a été supérieure à ce qui était prévu	121 985 044	90 787 068	-31 197 976
MINURSO	2 984 846	3 767 206	782 360
MINUSTAH	3 043 371	3 272 936	229 565
ONUCI	4 541 063	14 449 716	9 908 653
MINUAD	37 024 366	48 397 714	11 373 348
FINUL	810 929	1 290 600	479 671
MINUT	1 236 608	1 313 499	76 891
Total, missions dans lesquelles la consommation a été moindre que prévu	49 641 183	72 491 671	22 850 488

Source : Données fournies par le Département de l'appui aux missions.

Annexe VI

Taux de consommation de carburants pour un échantillon de 23 appareils

Appareil	Mission	2010/11				2011/12				2012/13		
		<i>Nombre standard de litres par heure de vol (Nations Unies)</i>	<i>Nombre réel de litres par heure de vol</i>	<i>Écart (en pourcentage)</i>	<i>Écart (en pourcentage)</i>	<i>Nombre standard de litres par heure de vol (Nations Unies)</i>	<i>Nombre réel de litres par heure de vol</i>	<i>Écart (en pourcentage)</i>	<i>Écart (en pourcentage)</i>	<i>Nombre standard de litres par heure de vol en 2012/13 et le nombre réel de litres par heure de vol en 2010/11</i>	<i>Écart (en pourcentage)</i>	
		(1)	(2) (3 = 2 - 1)	(4 = 3/1)	(5)	(6) (7 = 6 - 5)	(8 = 7/5)	(9)	(10 = 9 - 2)	(11 = 10/9)		
An-24	MINURSO	1 100	1 052,59	-47,41	-4,31	1 120	1 015,49	-104,51	-9,33	1 120	67,41	6,02
	MONUSCO	1 100	1 293,69	193,69	17,61	1 120	1 136,86	16,86	1,51	1 120	-173,69	-15,51
An-26	MINURSO	1 165	1 037,58	-127,42	-10,94	1 242	1 191,36	-50,64	-4,08	1 242	204,42	16,46
	MONUSCO	1 165	1 254,31	89,31	7,67	1 242	1 182,72	-59,28	-4,77	1 242	-12,31	-0,99
B-1900D	MINUSTAH	450	414,67	-35,33	-7,85	432	461,73	29,73	6,88	432	17,33	4,01
	MINUT	432	461,04	29,04	6,72	432	465,54	33,54	7,76	432	-29,04	-6,72
B-200	MINUL	325	486,5	161,5	49,69	332	464,68	132,68	39,96	332	-154,5	-46,54
B-757-200	MINUL	4 139	4 307,68	168,68	4,08	4 139	4 212,25	73,25	1,77	4 139	-168,68	-4,08
C-130 Hercules	MONUSCO	2 534	2 992,16	458,16	18,08	2 534	2 989,84	455,84	17,99	2 534	-458,16	-18,08
CRJ-200	MONUSCO	1 490	1 481,86	-8,14	-0,55	1 498	1 506,57	8,57	0,57	1 498	16,14	1,08
DHC-7	ONUCI	825	736,56	-88,44	-10,72	825	1 348,2	523,2	63,42	825	88,44	10,72
	MINUL	825	850,84	25,84	3,13	825	900,44	75,44	9,14	825	-25,84	-3,13
DHC-8	MINUAD	694	946,36	252,36	36,36	694	765,66	71,66	10,33	694	-252,36	-36,36
	MONUSCO	680	723,97	43,97	6,47	694	694,71	0,71	0,10	694	-29,97	-4,32
IL-76	MINUAD	9 209	10 174,82	965,82	10,49	9 209	8 622,06	-586,94	-6,37	9 209	-965,82	-10,49
L-100	MONUSCO	2 550	2 542,76	-7,24	-0,28	2 503	2 706,8	203,8	8,14	2 503	-39,76	-1,59
Lear Jet 55	ONUCI	720	789,21	69,21	9,61	749	788,95	39,95	5,33	749	-40,21	-5,37
Let 410	MINUAD	344	351,13	7,13	2,07	344	336	-8	-2,33	344	-7,13	-2,07
MD-83	MINUAD	3 367	3 598	231	6,86	3 367	3 842,94	475,94	14,14	3 367	-231	-6,86

Appareil	Mission	2010/11				2011/12				2012/13		
		Nombre standard de litres par heure de vol (Nations Unies)	Nombre réel de litres par heure de vol	Écart (en pourcentage)	Écart (en pourcentage)	Nombre standard de litres par heure de vol (Nations Unies)	Nombre réel de litres par heure de vol	Écart (en pourcentage)	Écart (en pourcentage)	Nombre standard de litres par heure de vol (Nations Unies)	Écart entre le nombre standard de litres par heure de vol en 2012/13 et le nombre réel de litres par heure de vol en 2010/11	Écart (en pourcentage)
		(1)	(2)	(3 = 2 - 1)	(4 = 3/1)	(5)	(6)	(7 = 6 - 5)	(8 = 7/5)	(9)	(10 = 9 - 2)	(11 = 10/9)
AS-330 Puma	MINUS	533	581,7	48,7	9,14	533	345,78	-187,22	-35,13	533	-48,7	-9,14
Bell-212	MINUSTAH	326	405,12	79,12	24,27	326	419,33	93,33	28,63	326	-79,12	-24,27
	ONUCI	326	294,26	-31,74	-9,74	326	293,73	-32,27	-9,90	326	31,74	9,74
	UNFICYP	326	306,19	-19,81	-6,08	326	285,7	-40,3	-12,36	326	19,81	6,08
	FINUL	326	360,35	34,35	10,54	326	347,52	21,52	6,60	326	-34,35	-10,54
	MONUSCO	330	292,96	-37,04	-11,22	326	303,98	-22,02	-6,75	326	33,04	10,14
Mi-17	ONUCI	675	688,94	13,94	2,07	658	681,79	23,79	3,62	658	-30,94	-4,70
	FINUL	675	634,03	-40,97	-6,07	658	573,63	-84,37	-12,82	658	23,97	3,64
	MONUSCO	675	770,21	95,21	14,11	658	582,4	-75,6	-11,49	658	-112,21	-17,05
Mi-24	MINUL	801	753,8	-47,2	-5,89	801	676,07	-124,93	-15,60	801	47,2	5,89
Mi-26	MINUAD	2 548	2 446,41	-101,59	-3,99	2 548	2 533,44	-14,56	-0,57	2 548	101,59	3,99
	MINUL	2 548	2 605,27	57,27	2,25	2 548	2 641,19	-93,19	3,66	2 548	-57,27	-2,25
	MONUSCO	2 420	2 704,98	284,98	11,78	2 548	2 626,37	78,37	3,08	2 548	-156,98	-6,16
Mi-35	MINUAD	700	855,44	155,44	22,21	760	884,83	124,83	16,43	760	-95,44	-12,56
	MONUSCO	700	621,68	-78,32	-11,19	760	483,11	-276,89	-36,43	760	138,32	18,20
Mi-8MTV	MINURSO	665	660,19	-4,81	-0,72	665	643,45	-21,55	-3,24	665	4,81	0,72
	MINUSTAH	665	588,64	-76,36	-11,48	665	576,68	-88,32	-13,28	665	76,36	11,48
	ONUCI	665	650,13	-14,87	-2,24	665	651,96	-13,04	-1,96	665	14,87	2,24
	MINUAD	665	576,94	-88,06	-13,24	665	573,25	-91,75	-13,80	665	88,06	13,24
	MINUL	665	696,28	31,28	4,70	665	700,92	35,92	5,40	665	-31,28	-4,7
	MINUT	665	641,95	-23,05	-3,47	665	617,88	-47,12	-7,09	665	23,05	3,47
	MONUSCO	665	611,16	-53,84	-8,10	665	627,43	-37,57	-5,65	665	53,84	8,10

Appareil	Mission	2010/11				2011/12				2012/13		
		Nombre standard de litres par heure de vol (Nations Unies)	Nombre réel de litres par heure de vol	Écart (en pourcentage)	Écart (en pourcentage)	Nombre standard de litres par heure de vol (Nations Unies)	Nombre réel de litres par heure de vol	Écart (en pourcentage)	Écart (en pourcentage)	Nombre standard de litres par heure de vol (Nations Unies)	Écart entre le nombre standard de litres par heure de vol en 2012/13 et le nombre réel de litres par heure de vol en 2010/11	Écart (en pourcentage)
		(1)	(2)	(3 = 2 - 1)	(4 = 3/1)	(5)	(6)	(7 = 6 - 5)	(8 = 7/5)	(9)	(10 = 9 - 2)	(11 = 10/9)
Oryx (Puma modifié)	MONUSCO	570	511,85	-58,15	-10,20	547	544,09	-2,91	-0,53	547	35,15	6,43
Bell UH-1H Huey	MINUSTAH	315	307,38	-7,62	-2,42	315	368,23	53,23	16,90	315	7,62	2,42

Source : Analyse du Comité à partir des rapports sur l'exécution des budgets et de la feuille de calcul des coûts applicable.

Note : L'échantillon retenu consiste en des appareils utilisés de 2010/2011 à 2011/2012.

Annexe VII

Analyse de l'application du coefficient délais de déploiement dans le calcul des dépenses afférentes au personnel au cours des quatre derniers exercices

Mission	Catégorie de personnel	Coefficient délais de déploiement (en pourcentage)							Variation entre le coefficient prévu au budget pour 2011/12 et le coefficient effectif pour 2009/10	Variation entre le coefficient prévu au budget pour 2011/12 et le coefficient effectif pour 2008/09 et 2009/10	Variation entre le coefficient prévu au budget pour 2011/12 et le coefficient effectif pour 2011/12	Surestimation des crédits (milliers de dollars É.-U.) liée à la sous-estimation du coefficient (par tranche de 1 %) ^b	Surestimation des crédits (milliers de dollars É.-U.)
		Coefficient moyen effectif : 2008/09	Coefficient prévu au budget : 2009/10	Coefficient moyen effectif : 2009/10	Coefficient prévu au budget : 2010/11	Coefficient moyen effectif : 2010/11	Coefficient prévu au budget : 2011/12	Coefficient effectif : 2011/12 ^a					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (5) - (8)	(11) = ((3) + (5))/2 - 8	(12) = (9) - (8)	(13)	(14) = (13) x (12)
MINUAD	Observateurs militaires	30,40	10,00	17,40	12,00	23,30	10,00	17,30	7,40	13,90	7,30	132,10	964,33
	Police des Nations Unies	42,80	20,00	19,60	17,00	25,90	17,00	22,30	2,60	14,20	5,30	2 003,00	10 615,90
	Unités de police constituées	65,40	30,00	30,00	16,00	19,60	10,00	16,10	20,00	37,70	6,10	541,80	3 304,98
MINUT	Administrateurs recrutés sur le plan national	28,30	15,00	33,00	10,00	20,50	11,00	23,00	22,00	19,65	12,00	28,00	336,00
	Police des Nations Unies	8,60	5,00	-3,50	11,30	14,60	0,00	8,82	-3,50	2,55	8,82	385,20	3 397,46
UNSOA	Administrateurs recrutés sur le plan national			89,50	40,00	12,50	6,30	11,11	83,20		4,81	18,50	88,99
MINUL	Administrateurs recrutés sur le plan national	23,20	20,00	11,30	20,00	15,30	10,00	22,70	1,30	7,25	12,70	18,50	234,95
Total												18 942,61	

^a Sur la base des taux mensuels d'occupation des postes et de déploiement des effectifs.

^b Sur la base du plan de financement standard.

Annexe VIII

Éclaircissements à apporter dans le cadre du plan détaillé de mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions

<i>Composante de la stratégie globale d'appui aux missions</i>	<i>Éclaircissement à apporter</i>
Centre de services mondial	<p>Fonctions et postes qui seront transférés au Centre de services mondial à l'issue du projet</p> <p>Organisation et dotation en personnel du Centre de services mondial et du Département de l'appui aux missions à l'issue du transfert des fonctions relatives aux opérations et aux transactions</p> <p>Précisions concernant la répartition des fonctions et responsabilités entre le Centre de services mondial, le Centre de services régional, les missions et le Siège dans le cadre du nouveau modèle de prestation de services</p> <p>Rôle dévolu à la Base d'appui des Nations Unies à Valence : s'occupera-t-elle de certaines transactions et activités opérationnelles ou se contentera-t-elle d'être un centre informatique auxiliaire?</p> <p>Rôle dévolu au Centre de services mondial en tant que centre d'approvisionnement au niveau mondial et relations du Centre avec d'autres partenaires clefs dans le cadre de la nouvelle chaîne d'approvisionnement</p>
Centre de services régional	<p>Fonctions qui seront transférées au Centre de services régional et fonctions qui seront conservées par les missions</p> <p>Précisions concernant la répartition des fonctions et responsabilités entre les missions et le Centre de services régional et entre le Centre de services régional et le Centre de services mondial dans le cadre du nouveau modèle de prestation de services</p> <p>Précisions concernant la façon dont les services seront fournis aux missions</p> <p>Fonctions et responsabilités du Chef du personnel civil et du Chef des services financiers des missions et relations avec leurs homologues du Centre de services régional</p>
Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (Centre de services régional)	<p>Modalités d'optimisation des moyens de transport de surface</p> <p>Nombre d'avions et d'hélicoptères et de moyens de transport de surface devant et pouvant être contrôlés par le Centre de contrôle intégré, et pouvoirs devant lui être délégués afin qu'il puisse décider de l'utilisation des moyens de transport aérien et de surface des missions</p> <p>Nombre d'itinéraires aériens pouvant être établis pour répondre aux besoins ponctuels des missions concernant le transport aérien des passagers et du fret</p>

<i>Composante de la stratégie globale d'appui aux missions</i>	<i>Éclaircissement à apporter</i>
Organisation en modules	Modalités d'optimisation des moyens aériens aux fins des opérations d'évacuation massive, de soutien médical et de recherche et de sauvetage
	Modalités de coordination du Centre avec les missions aux fins de la modernisation des infrastructures des aérodromes
	Nombre de relèves des contingents pouvant être effectuées dans le cadre de l'utilisation intégrée des avions et hélicoptères placés sous le contrôle opérationnel du Centre
	Nombre de modules et de lots de services à mettre au point
	Sources d'approvisionnement des articles devant servir à la constitution des modules : les articles proviendront-ils exclusivement des stocks stratégiques pour déploiement rapide, seront-ils prélevés sur les réserves dont dispose l'Organisation ou seront-ils achetés? Si les articles doivent être achetés, combien de marchés faudra-t-il passer?
Schéma directeur pour la gestion des ressources humaines	Modalités de vérification de l'adéquation et de la sûreté des modules déployés dans les missions, sachant que les essais ne seront pas aussi rigoureux que souhaité
	Changements à apporter à l'organisation des sections du génie et critères concernant les capacités du personnel de ces sections dans les missions
	Avantages et économies escomptés dans le cadre du projet
Schéma directeur pour la gestion des ressources humaines	Réalizations escomptées, principales activités, grandes étapes et points de référence pour chacun des sept domaines relevant du schéma directeur pour la gestion des ressources humaines :
	• Gestion prévisionnelle des effectifs et prospection de candidats
	• Recrutements (dispositif de gestion des aptitudes et gestion des fichiers de candidats)
	• Gestion de la relève
	• Conditions d'emploi
	• Informatique décisionnelle (analyses et rapports)
	• Service à la clientèle
• Gouvernance et performance	

Annexe IX

Avantages quantitatifs escomptés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions

	<i>Économies et avantages quantitatifs escomptés (dollars É.-U.)</i>	<i>Suivi des économies</i>	<i>Justification ou explications fournies</i>
Organisation en modules ^a	6 800 000	Non	Non
Transfert de huit postes au Centre de services mondial ^b	156 724	Non	s.o.
Centre de services régional : Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements ^c	47 241 000	Oui (61,3 millions d'économies ont été signalés)	Non
Transfert de fonctions par les missions au Centre de services régional à compter du 30 juin 2012 ^b	3 229 561	Non	s.o.
Gains de productivité (services administratifs)	16 372 000	Non	s.o.
Formation préalable au déploiement du personnel civil	3 342 000	Non	s.o.
Uniformisation des moyens en réseau et regroupement des données	5 701 000	Non	s.o.
Continuité des opérations et reprise après sinistre	3 516 000	Non	s.o.
Délocalisation de la conception des logiciels	1 164 000	Non	s.o.
Gestion et garantie régionales des ressources partagées	9 120 000	Non	s.o.
Total	96 642 285		

^a D'après les données figurant dans le deuxième rapport du Secrétaire général (A/66/591).

^b D'après les données figurant dans le document consacré aux processus fourni par les différentes divisions du Département de l'appui aux missions.

^c D'après les données figurant dans le premier rapport du Secrétaire général (A/64/633).

Écarts entre les économies signalées par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et les économies effectives en ce qui concerne l'optimisation des moyens aériens entre janvier 2010 et juin 2011

(En dollars des États-Unis)

<i>Économies effectives (hors coût du carburant)</i>													
<i>Économies signalées (A/66/591)</i>								<i>Frais de location et dépenses de fonctionnement</i>		<i>Écart</i>		<i>Économies relatives au carburant</i>	
<i>Mission</i>	<i>Nombre d'appareils</i>	<i>Type d'appareil</i>	<i>Montant (a)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Mois (b)</i>	<i>Coût annuel (c)</i>	<i>Économies effectives (d = c x b/12)</i>	<i>Montant (e = a - d)</i>	<i>Pourcentage (f = e/a x 100)</i>	<i>Dépenses annuelles afférentes au carburant inscrites au budget (g)</i>		<i>Total des économies (y compris le carburant) (i = h + d)</i>
											<i>Économies réalisées (h = g x b/12)</i>		
MONUSCO	1	Dash8	3 600 000	1	2010/11	8	3 600 000	2 400 000	1 200 000	33,33	303 246	202 164	2 602 164
	1	Beechcraft	2 100 000	1	2010/11	9	2 100 000	1 575 000	525 000	25,00	234 611	175 958	1 750 958
	1	Lear jet	3 800 000	1	2010/11	6	3 405 000	1 702 500	2 097 500	55,20	694 585	347 293	2 049 793
	1	An24	1 600 000	1	2010/11	6	1 560 000	780 000	820 000	51,25	515 354	257 677	1 037 677
	1	MI-26	10 500 000	1	2009/10	6	12 385 000	12 385 000	-1 885 000	-17,95	1 420 805	1 420 805	13 805 806
	1	MI-26		1	2010/11	6	12 385 000				1 420 805		
	1	L382	3 900 000	1	2009/10	6	6 652 818	3 326 409	573 591	14,71	1 202 143	601 072	3 927 481
MINURCAT	1	IL-76	4 200 000	1	2010/11	5	2 346 355	977 648	3 222 352	76,72	5 931 135	2 471 306	3 448 954
	1	CRJ	2 900 000	1	2010/11	8	4 770 000	3 180 000	-280 000	-9,66	1 716 960	1 144 640	4 324 640
MINUAD	1	MD83	3 600 000	1	2009/10	4	5 756 000	1 918 667	1 681 333	46,70	2 648 646	882 882	2 801 549
	1	L382/C130	7 900 000	1	2010/11	12	5 671 237	5 671 237	2 228 763	28,21	1 924 128	1 924 128	7 595 365
MINUS	1	IL-76	3 700 000	1	2010/11	4	2 346 356	782 119	2 917 881	78,86	858 021	286 007	1 068 126
	1	C-130	7 900 000	1	2009/10	6	6 495 060	3 247 530	4 652 470	58,89	1 767 150	883 575	4 131 105
Total partiel	13		55 700 000	13			37 946 110	17 753 890	31,87		10 597 507	48 543 617	

Mission	Économies signalées (A/66/591)			Économies effectives (hors coût du carburant)										
	Nombre d'appareils	Type d'appareil	Montant (a)	Frais de location et dépenses de fonctionnement				Écart		Économies relatives au carburant				
				Nombre	Exercice budgétaire	Mois (b)	Coût annuel (c)	Économies effectives (d = c x b/12)	Montant (e = a - d)	Pourcentage (f = e/a x 100)	Dépenses annuelles afférentes au carburant inscrites au budget (g)	Économies réalisées (h = g x b/12)	Total des économies (y compris le carburant) (i = h + d)	
MINUAD	5	Hélicoptères	5 600 000	4	2010/11	12	18 400 000	5 600 000	Le Département de l'appui aux missions a indiqué que 4 appareils avaient été retirés, mais le Comité n'a pas reçu de justificatifs suffisants.			1 875 300	1 875 300	7 475 300
Total partiel	18		61 300 000	17				43 546 110				12 472 807	56 018 917	
MINUAD	0	MD83	0	1	2009/10	6	5 756 600	2 878 300	Réduction de la flotte aérienne; appareils dont il n'était pas fait état dans le rapport du Secrétaire général			2 648 646	1 324 323	4 202 623
	0	MD83	0	1	2010/11	12	6 806 401	6 806 401				2 471 306	2 471 306	9 277 707
MONUSCO	0	CRJ	0	1	2010/11	3	5 093 000	1 273 250				1 196 038	299 010	1 572 260
MINUS	0	L-100	0	1	2010/11	6	6 495 060	3 247 530				1 767 150	883 575	4 131 105
Total	18		61 300 000	21				57 751 591				17 451 021	75 202 612	

Note : Les économies dont il est fait état dans le deuxième rapport d'étape du Secrétaire général sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591) n'englobent pas les économies de carburant.

Annexe XI

Carences du plan de financement standard et incidence budgétaire

<i>Catégorie</i>	<i>Carence</i>	<i>Incidence budgétaire (dollars É.-U.)</i>		<i>Description</i>	<i>Incidence en valeur absolue (dollars É.-U.)</i>
Manque de souplesse	Rigidité du plan	s.o.	s.o.		s.o.
	Nombre d'appareils	s.o.	s.o.		s.o.
Non-prise en considération de facteurs clefs	Prix garanti (moyens aériens)	16 200 000		Sous-estimation	16 200 000
	Non-prise en considération du coefficient de délais de déploiement lors de l'estimation des coûts relatifs aux moyens aériens pendant la première année de fonctionnement des missions	s.o.	s.o.		s.o.
Insuffisance de la justification de certaines hypothèses budgétaires	Fret (achats)	-5 132 730		Surestimation	5 132 730
	Non-prise en considération du coefficient de non-déploiement du matériel appartenant aux contingents	-3 245 943		Surestimation	3 245 943
	Prix unitaire des rations	-6 221 854		Surestimation	6 221 854
	Taux de vacance global	s.o.	s.o.		s.o.
	Fret (matériel majeur appartenant aux contingents)	-10 149 795		Surestimation	10 149 795
Total partiel		-24 750 322			24 750 322
Erreurs de calcul	Rations (contingents)	13 412 115		Sous-estimation	
	Pièces de rechange	3 904 092		Sous-estimation	
	Carburant (groupes électrogènes)	9 778 450		Sous-estimation	
Total partiel		27 094 657			27 094 657
Total		18 544 335			68 044 979

Annexe XII

Carences des hypothèses budgétaires et de la méthode retenues dans le plan de financement standard

<i>Catégorie</i>	<i>Carence</i>	<i>Détails</i>	<i>Observations de l'Administration</i>	<i>Réponse du Comité</i>	<i>Incidence budgétaire (dollars É.-U.)^a</i>
Manque de souplesse	1. Rigidité du plan	Le plan ne prévoit actuellement que deux scénarios pour chacun des trois profils possibles, ce qui ne suffit pas à répondre aux particularités des missions et est trop rigide. De plus, il prévoit un ratio fixe entre le personnel en uniforme et le personnel civil, alors que ce rapport varie en fonction du mandat confié aux missions. Cela entrave considérablement l'application du plan.	L'Administration a expliqué que le plan permet d'estimer le montant nécessaire au financement du personnel civil pendant la première année de fonctionnement d'une mission, compte tenu des dépenses effectives de missions pendant la phase de démarrage. Il se fonde aussi sur la technique de la régression statistique pour établir une analyse des effectifs (personnel en uniforme par rapport au personnel civil) dont les missions étaient véritablement dotées pendant la phase de démarrage.	Les effectifs sont fonction du mandat de chaque mission, sachant que celui-ci varie fréquemment d'une mission à une autre. Il est donc imprudent de se fier à une analyse fondée sur la technique de la régression statistique pour calculer les effectifs civils par rapport à ceux du personnel en uniforme. Il vaut mieux tenir compte des effectifs dont sont véritablement dotées les missions, au vu de l'incidence que revêt la dotation en personnel sur les hypothèses budgétaires.	s.o.
	2. Nombre d'appareils	Dans chaque scénario, le nombre d'appareils est le même pour chacun des trois profils. Le Comité n'a pas eu communication d'éléments suffisants à justifier ce choix et estime qu'il faudrait établir une méthode standard afin de déterminer le nombre d'appareils dont une mission aura besoin, compte tenu des facteurs propres à celle-ci, notamment la dotation en personnel militaire et civil, le nombre de sites dans lesquels opère la mission, le relief, les problèmes logistiques et les différents moyens de transport disponibles.	L'Administration a expliqué que les besoins en moyens aériens étaient fonction de la taille de la mission, du nombre de sites et des problèmes logistiques et non de la dotation en effectifs. Le nombre d'appareils est donc le même quel que soit le scénario ou le profil. Il convient aussi de noter que le nombre de 34 appareils retenu dans le scénario II est fondé sur l'expérience de la MINUS, laquelle est une mission de grande taille aux problèmes logistiques majeurs. La MINUS était en fait dotée de 36 appareils mais, par prudence, un abattement de 5 % a été opéré dans le plan de financement.	Le Comité sait bien que chaque mission a ses particularités, qu'il s'agisse de sa taille, du nombre de sites, du relief, des problèmes logistiques. Il convient donc d'adopter une méthode plus scientifique afin de prendre en considération les facteurs qui ont une incidence sur le nombre d'appareils dont les missions doivent être dotées. Le Comité n'a pas eu communication d'éléments expliquant les raisons pour lesquelles la MINUS a été retenue pour incarner une mission de grande taille présentant de nombreux problèmes logistiques. Il est donc imprudent de se fonder sur la taille de la flotte aérienne de la MINUS (l'ONUCI	s.o.

<i>Catégorie</i>	<i>Carence</i>	<i>Détails</i>	<i>Observations de l'Administration</i>	<i>Réponse du Comité</i>	<i>Incidence budgétaire (dollars É.-U.)^a</i>
				dans le scénario I) pour chacun des trois profils du scénario II.	
Non-prise en considération de facteurs clefs lors de l'estimation des ressources nécessaires	1. Prix garanti (moyens aériens)	Les prix garantis pour 9 appareils (6 Let-410 et 3 L-100) n'ont pas été pris en compte dans le scénario II. Aucun abattement n'a été appliqué pour tenir compte du fait que des appareils seraient partagés par plusieurs missions. Cela aura pour effet un gonflement des estimations de l'ordre de 16,2 millions de dollars dans le cadre du scénario II.	En application de la recommandation du Comité, les prix garantis pour tous les moyens aériens civils seront mis à jour dans le cadre de la révision du plan de financement. Cela entraînera une augmentation de 21,3 millions de dollars afin de tenir compte des coûts qui avaient été omis.	s.o.	16 200 000
	2. Non-prise en considération du coefficient délais de déploiement lors de l'estimation des coûts relatifs aux moyens aériens pendant la première année de fonctionnement des missions	Le coefficient délais de déploiement n'est pas pris en considération lors de l'estimation des coûts relatifs aux moyens aériens pendant la première année de fonctionnement, alors même que les données d'expérience relatives à la première année de fonctionnement des missions montrent que le taux d'utilisation des crédits correspondants est systématiquement faible.	La configuration de la flotte aérienne dans le scénario II est fondée sur le nombre d'appareils effectivement déployés dans la zone de la MINUS, à savoir 36 appareils déployés à temps plein la première année de fonctionnement de la mission. Le coefficient délais de déploiement avait déjà été pris en compte lors du calcul qui avait permis d'arriver au chiffre de 36 appareils. Comme indiqué plus haut, ce chiffre avait ensuite été ramené à 34 dans le cadre du scénario II.	Le Comité insiste sur le fait que le coefficient délais de déploiement signifie que des appareils ne sont pas déployés la première année de fonctionnement d'une mission en raison des problèmes rencontrés; ce coefficient est généralement très élevé à en juger par les données d'expérience.	s.o.
Total partiel					16 200 000
Insuffisance de la justification de certaines hypothèses budgétaires	1. Fret (achats)	Le pourcentage des frais de transport par rapport au prix d'achat unitaire est fixé à 20 %, alors qu'un taux de 15 % a été retenu pendant la première année de fonctionnement de missions comme la MINUAD, la FISNUA, la MINUSTAH et la MONUSCO. Cela représente une	L'Administration a expliqué que l'hypothèse de 20 % utilisée dans le plan permettait de tenir compte de la plupart des biens prélevés moyennant remboursement sur les stocks stratégiques pour le déploiement rapide. Ce pourcentage était donc considéré comme donnant une bonne idée	Un pourcentage fixé à 15 % a été appliqué lors du calcul du budget de démarrage des missions, y compris celles qui faisaient face à de graves problèmes logistiques, comme la MINUAD et la MINUS, sachant que ces missions ont également reçu des articles prélevés sur les stocks	-5 132 730

<i>Catégorie</i>	<i>Carence</i>	<i>Détails</i>	<i>Observations de l'Administration</i>	<i>Réponse du Comité</i>	<i>Incidence budgétaire (dollars É.-U.)^a</i>
		surestimation du budget chiffrée à 5 132 730 dollars.	des crédits dont une mission en phase de démarrage avait besoin pour couvrir les frais de transport du matériel qu'elle achetait. Il sera revu dans le cadre de l'examen des enseignements tirés de l'expérience qui sera consacré au plan de financement.	stratégiques pour déploiement rapide. Le Comité estime que le pourcentage retenu dans le plan de financement devrait être fixé à 15 % par souci de cohérence; l'application d'un pourcentage fixé à 20 % doit s'accompagner de justificatifs suffisants.	
	2. Non-prise en considération du coefficient de non-déploiement de matériel appartenant aux contingents	Le coefficient de non-déploiement du matériel majeur appartenant aux contingents et aux unités de police constituées est fixé à 0 % dans le plan de financement, tandis que celui appliqué à la FISNUA a été fixé à 10 % pendant l'année de démarrage. Si ce même pourcentage était retenu dans le plan de financement, cela permettrait de réduire de 3 245 943 dollars les hypothèses budgétaires relatives au matériel majeur appartenant aux contingents.	s.o.	s.o.	-3 245 943
	3. Prix unitaire des rations	Lors de l'établissement des hypothèses budgétaires afférentes aux rations fraîches, c'est la moyenne arithmétique des taux plafonds de la MINUAD et de la MINURCAT qui a servi à fixer un prix unitaire de 20,25 dollars. Le Comité recommande que cette hypothèse soit mise à jour afin de tenir compte du taux de la MINUS. Le taux moyen quotidien serait ainsi fixé à 17,33 dollars, ce qui permettrait de faire une économie de 6 221 854 dollars.	L'Administration a expliqué que les hypothèses relatives au coût des rations étaient fondées sur la moyenne des taux fixés par contrat appliqués aux missions ayant des problèmes logistiques analogues. Ces taux seront revus dans le cadre de la révision du plan de financement standard et seront fondés sur des contrats conclus plus récemment et sur la classification des missions.	s.o.	-6 221 854

<i>Catégorie</i>	<i>Carence</i>	<i>Détails</i>	<i>Observations de l'Administration</i>	<i>Réponse du Comité</i>	<i>Incidence budgétaire (dollars É.-U.)^a</i>
4. Taux de vacance global	Un taux de vacance global a été pris en considération lors de la formulation des hypothèses budgétaires retenues dans le plan de financement standard afin de déterminer les besoins en véhicules et en moyens informatiques. Le taux de vacance global correspond à la moyenne mathématique du taux de vacance de postes au 31 août 2010 pour chaque catégorie de personnel, toutes missions confondues, et non au taux de vacance dans les missions pendant la première année de fonctionnement. Le Comité estime qu'il convient de procéder à une analyse afin de bien choisir le taux de vacance qui sera retenu dans la version révisée du plan de financement.	L'Administration a expliqué que beaucoup de temps s'écoulait entre le moment où les dépenses étaient engagées et celui où le matériel était reçu; le plan de financement prévoit donc que les missions en phase de démarrage planifient leurs achats en tenant compte de leurs effectifs futurs afin d'être certaines de recevoir tout le matériel dont le personnel civil et le personnel en uniforme auront besoin.	Le Comité a pris note de l'explication selon laquelle les délais d'approvisionnement sont tels qu'il faut tenir compte des effectifs prévus dans les hypothèses budgétaires, mais souligne qu'il n'est peut-être pas approprié de se fonder sur le taux de vacance global, puisque celui-ci correspond au taux de vacance moyen au 31 août 2010 pour chaque catégorie de personnel, toutes missions confondues. Or, il existe des écarts notables entre le taux de vacance global et le taux de vacance de postes effectif en ce qui concerne le personnel civil pendant la première année de fonctionnement des missions. Ainsi, les taux de vacance globaux en août 2010 pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies étaient de 23,5 %, 11,9 % et 16,3 % respectivement, tandis que les taux de vacance de postes moyens pour le personnel de ces trois catégories étaient de 34 %, 32 % et 29 %, respectivement.	s.o.	
5. Fret (matériel majeur appartenant aux contingents)	Un coût moyen pondéré de 1 058 dollars par mètre cube est utilisé aux fins du calcul des frais de transport du matériel majeur appartenant aux contingents. Toutefois, compte tenu du fait que les frais de transport de ce matériel varient notablement d'un continent à un autre (701 dollars pour l'Afrique, 1 678 dollars pour l'Asie, 995 dollars pour l'Europe,	L'Administration a indiqué que les hypothèses relatives aux frais de transport maritime, aérien et terrestre étaient fondées sur les frais moyens de transport dans des missions se trouvant sur différents continents. Ces hypothèses seront revues, avec le concours de la Section du contrôle des mouvements de la Division du soutien logistique,	s.o.	-10 149 795	

<i>Catégorie</i>	<i>Carence</i>	<i>Détails</i>	<i>Observations de l'Administration</i>	<i>Réponse du Comité</i>	<i>Incidence budgétaire (dollars É.-U.)^a</i>
		1 750 dollars pour l'Amérique du Sud, 1 500 dollars pour l'Asie du Sud-Est, 1 200 dollars pour le reste du monde), le Comité estime qu'il serait plus réaliste de se fonder sur les frais de transport effectifs pour chaque mission pour déterminer les ressources nécessaires au transport du matériel majeur appartenant aux contingents. Dans le cas de la MINUSS, si l'on se fonde sur des frais de transport de 701 dollars, le montant des crédits nécessaires serait réduit de 10 149 795 dollars.	dans le cadre de la révision du plan de financement.		
Total partiel					-24 750 322
Erreurs de calcul	1. Rations (contingents)	Le coefficient délais de déploiement a été appliqué deux fois dans le scénario II lors de l'estimation du prix des rations destinées aux contingents, ce qui a eu pour effet de sous-estimer les coûts puisqu'un montant de 13 412 115 dollars n'a pas été pris en compte.		s.o.	13 412 115
	2. Pièces de rechange	Les frais de transport terrestre des pièces de rechange s'établissaient à 3 908 000 dollars, montant transformé par mégarde en 3 908 dollars, ce qui a eu pour effet de sous-estimer les coûts puisqu'un montant de 3 904 092 dollars n'a pas été pris en compte.	L'Administration a pris note de ces ajustements techniques et a indiqué qu'elle les apporterait dans le cadre de la révision du plan de financement standard.	s.o.	3 904 092
	3. Carburant (groupes électrogènes)	Lors du calcul des ressources nécessaires à l'achat de carburant pour les groupes électrogènes, les quantités qui ont servi de base ne tenaient pas		s.o.	9 778 450

<i>Catégorie</i>	<i>Carence</i>	<i>Détails</i>	<i>Observations de l'Administration</i>	<i>Réponse du Comité</i>	<i>Incidence budgétaire (dollars É.-U.)^a</i>
		compte du nombre total d'heures de fonctionnement, ce qui a eu pour effet de sous-estimer les coûts puisque selon les estimations de l'Administration, un montant de 9 778 450 dollars n'a pas été pris en compte.			
	Total partiel				27 094 657
	Montant net total				18 544 335
	Montant absolu total				68 044 979

^a Les nombres positifs signifient que les ressources budgétaires ont été sous-estimées, tandis que les nombres négatifs correspondent à une surestimation.

Annexe XIII

Incidences des facteurs qui ne sont pas pris en considération dans le projet de budget de la MINUSS

(En dollars des États-Unis)

<i>Facteur</i>	<i>Valeur absolue</i>	<i>Montant net de l'incidence sur le budget^a</i>
Transfert de matériel en provenance de la MINUS	156 482 273	-156 482 273
Unités de police constituées	26 535 700	-26 535 700
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	26 800 000	+26 800 000 ^b
Personnel fourni par des gouvernements	1 557 146	+1 557 146 ^b
Déminage	33 833 766	+33 833 766 ^b
Total	245 208 885	-120 827 061

^a Un nombre négatif signifie que les ressources devraient peut-être être déduites du projet de budget de la MINUSS, tandis qu'un nombre positif signifie qu'elles devraient peut-être y être ajoutées.

^b Compte tenu des dépenses effectives de la MINUSS pendant l'exercice 2011/12.

Annexe XIV

**Comparaison des transferts budgétaires intervenus
à la MINUSS et dans d'autres missions
pendant la première année de fonctionnement**

<i>Mission</i>	<i>Nombre de transferts</i>	<i>Montant total des transferts (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Crédits alloués la première année (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Transferts en pourcentage des crédits alloués la première année</i>
MINUSTAH	13	58,6	379,0	15,5
ONUB	22	55,2	315,6	17,5
ONUCI	13	17,5	381,9	4,6
MINUAD	15	112,1	1 275,7	8,8
MINUL	15	244,7	770,0	31,8
MINUS	24	186,1	949,1	19,6
MINUSS	18	497,4	722,1	69,0

Note : Données relatives à la MINUSTAH, à l'ONUB, à l'ONUCI, à la MINUAD, à la MINUL et à la MINUS fournies par le Département de l'appui aux missions.

Chapitre III

Certification des états financiers

1. Les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.
2. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers I à LI des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

La Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse
(*Signé*) María Eugenia **Casar**

Le 28 septembre 2012

Chapitre IV

Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12), qui donne un aperçu des résultats financiers de cet exercice.

B. Situation financière

2. Le tableau IV.1 donne une vue d'ensemble de la situation financière des opérations de maintien de la paix.

Tableau IV.1

Principaux indicateurs financiers

(En millions de dollars des États-Unis)

	20110/11	2011/12	Variation (en pourcentage)
Montant total des contributions mises en recouvrement	7 719,2	7 923,2	2,6
Contributions non acquittées^a			
Mission en cours	920,5	842,4	(8,5)
Missions terminées	592,6	542,7	(8,4)
Total	1 513,1	1 385,1	(8,5)
Montant total des dépenses	7 573,7	7 544,2	(0,4)
Situation de trésorerie : disponibilités moins total du passif^a			
Missions en cours	(600,0)	(584,2)	2,6
Missions terminées	(48,3)	(118,2)	(144,7)

^a Les données de 2010/11 ont été retraitées pour classer la MINURCAT parmi les missions terminées.

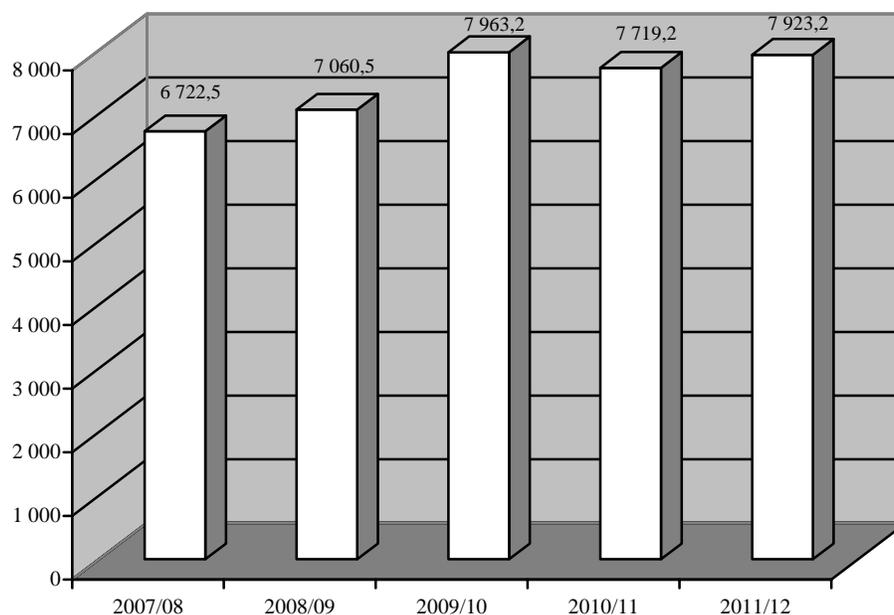
3. En ce qui concerne les missions en cours, les contributions mises en recouvrement pour l'exercice 2011/12 étaient en hausse de 2,6 % par rapport à l'exercice antérieur, tandis que les dépenses sont restées au même niveau que celles de l'exercice 2010/11. Le montant des contributions non acquittées a diminué de 8,5 % et le montant des disponibilités a augmenté de 2,6 % pour les missions en cours. En ce qui concerne les missions terminées, le montant des contributions non acquittées a diminué de 8,4 %. La détérioration de la situation de trésorerie des missions terminées s'explique par le reclassement de la MINURCAT comme mission terminée et le retraitement concomitant des données de 2010/11.

C. Contributions mises en recouvrement

4. Les contributions mises en recouvrement ont augmenté de 2,6 % (204 millions de dollars), passant de 7 719,2 millions de dollars en 2010/11 à 7 923,2 millions de dollars en 2011/12. La moitié de l'augmentation (102,2 millions de dollars) correspond aux contributions supplémentaires mises en recouvrement pour l'ONUCI et l'UNSOA au titre des dépenses effectuées sur la base d'autorisations d'engagement de dépenses accordées en 2010/11. Il y a eu une augmentation modérée des contributions mises en recouvrement pour l'UNSOA, l'ONUCI et la MONUSCO, qui a été partiellement compensée par la diminution des contributions mises en recouvrement pour la MINUS, la MINUAD et la MINURCAT. La figure IV.1 illustre l'évolution des contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2011/12 et les quatre exercices antérieurs.

Figure IV.1
Contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix

(En millions de dollars des États-Unis)



D. Contributions non acquittées

5. Les contributions non acquittées relatives aux missions de maintien de la paix en cours ont diminué de 8,5 %, passant de 920,5 millions de dollars à la fin de l'exercice 2010/11 à 842,4 millions de dollars au 30 juin 2012. Les contributions non acquittées relatives aux missions terminées ont diminué de 8,4 %, passant de 592,6 millions de dollars à 542,7 millions de dollars durant la même période. Le

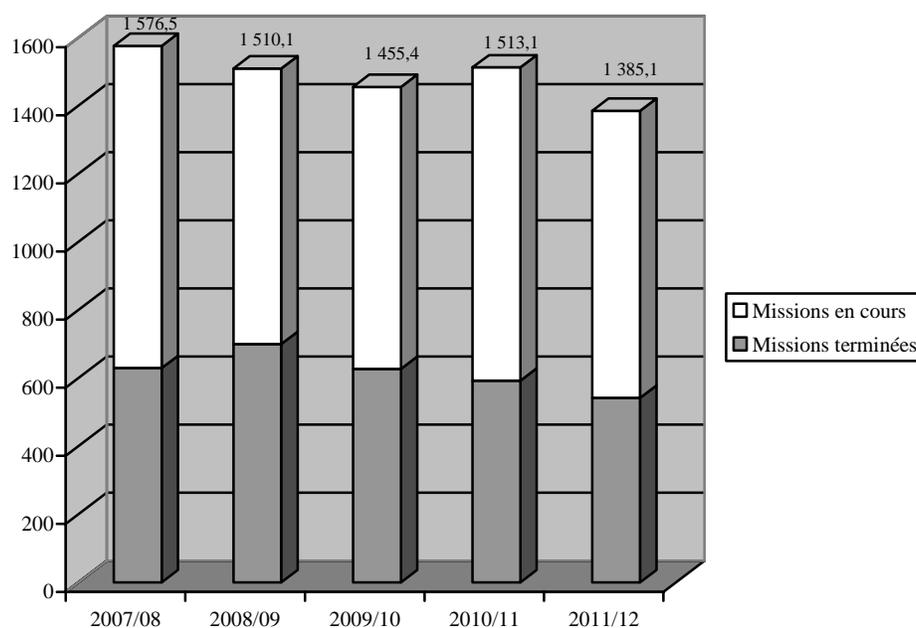
solde global des contributions non acquittées a diminué de 8,5 %, passant de 1 513,1 millions de dollars à 1 385,1 millions de dollars.

6. La figure IV.2 illustre l'évolution des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2011/12 et les quatre exercices antérieurs.

Figure IV.2

Contributions non acquittées relatives aux opérations de maintien de la paix

(En millions de dollars des États-Unis)



7. Le tableau IV.2 donne le montant des contributions non acquittées pour chacune des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la fin de l'exercice considéré, ainsi que pour les quatre exercices antérieurs.

Tableau IV.2
Quotes-parts non acquittées
 (En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>30 juin 2008</i>	<i>30 juin 2009</i>	<i>30 juin 2010</i>	<i>30 juin 2011</i>	<i>30 juin 2012</i>
Missions en cours^a					
UNFICYP	19,1	15,6	13,2	15,7	14,6
FNUOD	13,2	14,5	11,4	13,9	14,0
FINUL	137,0	33,1	28,0	35,7	39,4
MINURSO	48,5	48,2	48,9	49,5	50,8
MINUK	46,0	53,2	44,1	36,1	36,6
MONUSCO	137,8	165,3	177,5	188,1	156,4
MINUL	28,0	50,8	32,5	51,9	41,2
ONUCI	41,1	34,6	46,9	48,9	130,3
MINUSTAH	76,5	100,4	157,7	84,6	74,9
MINUS	29,3	85,8	102,8	183,0	49,9
MINUT	11,9	11,3	12,1	29,5	15,5
MINUAD	344,6	126,1	120,6	161,5	92,7
UNSOA	–	57,4	18,4	22,1	52,3
FISNUA	–	–	–	–	29,1
MINUSS	–	–	–	–	44,7
MISNUS	–	–	–	–	–
BSLB (stocks stratégiques pour déploiement rapide)	13,6	13,6	13,6	–	–
Total partiel	946,6	809,9	827,7	920,5	842,4
Missions terminées^a					
MINURCAT	44,7	136,1	79,4	45,3	4,0
MONUG	10,3	8,0	5,1	4,9	4,4
MINUEE	17,3	13,5	2,6	2,0	0,2
ONUB	2,0	1,0	0,9	0,8	0,8
MINUSIL/MONUSIL	6,8	2,1	0,8	0,8	0,7
MANUTO	33,1	29,1	28,9	28,8	27,4
MONUIK	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5
MINUBH	35,2	34,1	34,1	34,0	34,0
MANUH/MITNUH/MIPONUH	19,4	19,4	19,4	19,4	19,4
MINURCA	35,6	35,6	35,6	35,6	35,5
MONUA/UNAVEM	35,4	35,0	34,9	34,9	34,9
FORDEPRENU	1,3	1,3	1,2	1,3	1,2
ATNUSO	8,9	8,8	8,8	8,7	8,7
MONUL	–	–	–	–	–
FPNU	144,1	142,4	142,2	142,2	137,8

<i>Mission</i>	<i>30 juin 2008</i>	<i>30 juin 2009</i>	<i>30 juin 2010</i>	<i>30 juin 2011</i>	<i>30 juin 2012</i>
MINUGUA	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
MINUHA	0,1	–	–	–	–
MINUAR/MONUOR	1,5	1,3	1,3	1,4	1,3
ONUSAL	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
ONUMOZ	16,9	16,7	16,7	16,7	16,7
ONUSOM	58,4	57,9	57,9	57,9	57,8
APRNUC	41,2	40,5	40,5	40,5	40,5
FUNU (1956)	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
ONUC	73,9	73,9	73,9	73,9	73,9
Total partiel	629,9	700,2	627,7	592,6	542,7
Total	1 576,5	1 510,1	1 455,4	1 513,1	1 385,1

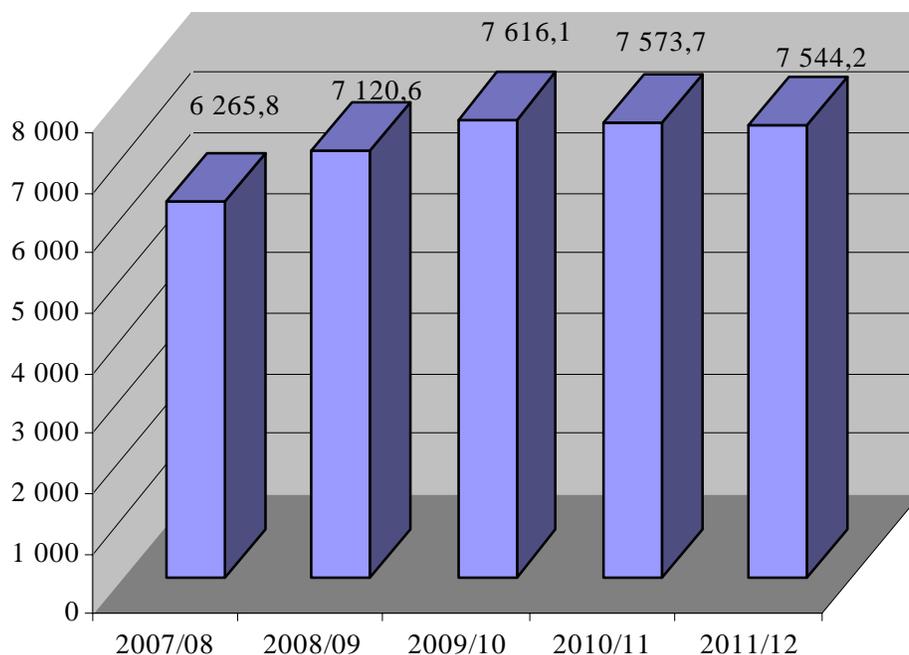
^a La distinction entre missions en cours et missions terminées a été faite par rapport à la situation au 30 juin 2012, les données relatives aux exercices antérieurs ayant été retraitées en conséquence.

E. Dépenses

8. Le montant total des dépenses est à peu près le même que celui de l'exercice précédent, avec une légère baisse de 0,4 % : il est passé de 7 573,7 millions de dollars en 2010/11 à 7 544,2 millions de dollars en 2011/12. L'augmentation des dépenses de l'UNSOA, de l'ONUCI et de la MONUSCO a été compensée par une diminution des dépenses de la MINURCAT, dont le mandat a pris fin. La diminution des dépenses de la MINUS due à la cessation de ses opérations a été compensée par le démarrage des missions qui lui succèdent (FISNUA et MINUSS).

9. La figure IV.3 montre l'évolution du montant total des dépenses engagées pour toutes les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice 2011/12 et des quatre exercices antérieurs.

Figure IV.3
Dépenses des opérations de maintien de la paix
 (En millions de dollars des États-Unis)



F. Situation de trésorerie : disponibilités et passif

1. Missions en cours

10. Le tableau IV.3 récapitule les disponibilités et le total du passif au 30 juin 2012 de chaque opération de maintien de la paix en cours, ainsi que les chiffres correspondants au 30 juin 2011 à des fins de comparaison.

Tableau IV.3
Disponibilités et passif au 30 juin 2012 : missions en cours
 (En millions de dollars des États-Unis)

Mission	Disponibilités ^a (1)	Passif ^b (2)	Excédent/(déficit) au 30 juin 2012 (1) – (2)	Excédent/(déficit) au 30 juin 2011
UNFICYP	9,7	16,1	(6,4)	(6,5)
FNUOD	16,6	11,2	5,4	4,4
FINUL	230,0	222,8	7,2	34,9
MINURSO	1,9	29,6	(27,7)	(26,6)
MINUK	3,0	43,8	(40,8)	(37,2)
MONUSCO	211,4	308,6	(97,2)	(205,9)

<i>Mission</i>	<i>Disponibilités^a</i> <i>(1)</i>	<i>Passif^b</i> <i>(2)</i>	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2012</i> <i>(1) – (2)</i>	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2011</i>
MINUL	59,2	116,5	(57,3)	(52,0)
ONUCI	74,3	201,1	(126,8)	(132,5)
MINUSTAH	173,8	214,8	(41,0)	(42,0)
MINUS	15,5	11,5	4,0	(187,5)
MINUT	27,0	52,7	(25,7)	(23,3)
MINUAD	627,7	630,0	(2,3)	127,0
UNSOA	59,7	104,4	(44,7)	(52,8)
FISNUA	48,0	66,1	(18,1)	–
MINUSS	149,4	243,3	(93,9)	–
MISNUS	1,1	20,0	(18,9)	–
Total	1 708,3	2 292,5	(584,2)	(600,0)

^a Somme de l'encaisse et des dépôts à terme et de la part de la trésorerie commune.

^b Total du passif.

11. Le tableau montre que, dans l'ensemble, les déficits de trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours sont au 30 juin 2012 moins importants qu'au 30 juin 2011. Comme indiqué aux paragraphes 3 et 5 ci-dessus, cela est dû à l'augmentation du montant des quotes-parts reçues. Cela étant, sept missions en cours (MINUT, MINURSO, MINUK, UNSOA, ONUCI, UNFICYP et MISNUS) ont dû effectuer des emprunts sur les comptes des missions terminées durant l'exercice 2011/12 pour faire face à leurs besoins opérationnels immédiats (voir tableau IV.6).

12. Le tableau IV.4 indique l'état au 30 juin 2012 des paiements effectués au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents, en précisant la période couverte par le versement le plus récent. Huit missions ont pu effectuer les versements jusqu'à la période la plus récente, soit jusqu'au 30 juin 2012 au titre des contingents et des unités de police constituées, et jusqu'en mars 2012 au titre du matériel appartenant aux contingents, ce qui est une amélioration par rapport à l'exercice précédent, où seules cinq missions étaient à jour dans leurs paiements.

Tableau IV.4
**État au 30 juin 2012 des paiements effectués au titre des contingents,
des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents**

<i>Mission</i>	<i>Dernier mois de paiement (contingents et unités de police constituées)</i>	<i>Dernier mois de paiement (matériel appartenant aux contingents)</i>
UNFICYP	Février 2012	Juin 2010
FNUOD	Mai 2012	Mars 2012
FINUL	Mai 2012	Mars 2012
MINURSO	Février 2011	Décembre 2010
MINUK	s.o.	s.o.
MONUSCO	Mai 2012	Mars 2012
MINUL	Mai 2012	Mars 2012
ONUCI	Mai 2012	Juin 2011
MINUSTAH	Mai 2012	Mars 2012
MINUS	Décembre 2011/paiement intégral	Décembre 2011/paiement intégral
MINUT	Août 2011	Juin 2011
MINUAD	Mai 2012	Mars 2012
UNSOA	s.o.	s.o.
FISNUA	Mai 2012	Mars 2012
MINUSS	Janvier 2012	Décembre 2011
MISNUS	s.o.	s.o.

2. Missions terminées

13. Le tableau IV.5 donne le récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif pour toutes les missions terminées. Au 30 juin 2012, le surplus global se montait à 59,1 millions de dollars et le déficit cumulé à 177,3 millions de dollars. La détérioration de la situation de trésorerie des missions terminées présentant un excédent de trésorerie entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2012 est due à l'inclusion de la MINURCAT parmi les missions terminées. Au cours de l'exercice 2011/12, l'excédent de trésorerie de la MINURCAT a fortement diminué en raison des activités de liquidation. Pour les missions accusant un déficit, la situation de trésorerie était en général inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Tableau IV.5
Disponibilités et passif au 30 juin 2012 : missions terminées

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Disponibilités^a</i> (1)	<i>Passif^b</i> (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2012</i> (1) – (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2011</i>
Missions présentant un excédent de trésorerie				
MINURCAT ^c	175,7	146,2	29,5	92,4
MONUG	2,3	0,9	1,4	2,6
MINUEE	10,4	8,5	1,9	8,9
ONUB	2,3	1,7	0,6	0,5
MINUSIL/MONUSIL	12,4	11,7	0,7	0,6
MANUTO	5,8	4,2	1,6	0,1
MONUIK	2,0	1,9	0,1	0,1
MINUBH	9,7	9,2	0,5	0,3
MONUT	2,0	1,9	0,1	0,1
MONUA/UNAVEM	15,7	9,3	6,4	9,2
FORDEPRENU	9,7	9,4	0,3	0,3
ATNUSO	9,2	8,8	0,4	0,3
MONUL	3,2	3,0	0,2	0,1
FPNU	67,0	58,2 ^d	8,8	(4,2)
MINUHA	38,0	36,2	1,8	9,9
MINUAR/MONUOR	14,2	10,1	4,1	9,9
ONUSAL	2,4	2,2	0,2	0,1
ONUMUZ	0,6	0,5	0,1	–
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	0,1	0,1	–	–
GANUPT	3,5	3,2	0,3	0,2
GOMNUII	2,9	2,8	0,1	0,1
Total partiel	389,1	330,0	59,1	131,5
Missions présentant un déficit de trésorerie				
MANUH/MITNUH/MIPONUH	0,2	7,5	(7,3)	(7,3)
MINURCA	0,1	23,9	(23,8)	(23,8)
MINUGUA	–	0,1	(0,1)	(0,1)
ONUSOM	0,1	15,6	(15,5)	(15,5)
APRONUC	–	40,1	(40,1)	(40,1)
FUNU (1956)	–	43,7	(43,7)	(46,0)

Mission	Disponibilités ^a (1)	Passif ^b (2)	Excédent/(déficit) au 30 juin 2012 (1) – (2)	Excédent/(déficit) au 30 juin 2011
ONUC	–	46,8	(46,8)	(47,0)
Total partiel	0,4	177,7	(177,3)	(179,8)
Total	389,5	507,7	(118,2)	(48,3)

^a Somme de l'encaisse et des dépôts à terme et de la part de la trésorerie commune.

^b Total du passif.

^c Reclassée comme mission terminée durant l'exercice 2011/12.

^d Non compris les recettes comptabilisées d'avance d'un montant de 127,4 millions de dollars, correspondant à des dépenses remboursables par les États Membres.

14. Les missions terminées présentant un excédent de trésorerie demeurent les seules sources de prêts pour les missions de maintien de la paix en cours. Pendant l'exercice considéré, de nouveaux emprunts d'un montant de 118 millions de dollars ont été faits sur les comptes des FPNU (73,5 millions de dollars), de l'UNAVEM (20 millions de dollars), de la MINUAR (16 millions de dollars) et de la MINUHA (8,5 millions de dollars) au profit de la MINUT (35 millions de dollars), de la MINURSO (25,5 millions de dollars), de la MINUK (23,5 millions de dollars), de l'UNSOA (14 millions de dollars), de l'ONUCI (12 millions de dollars), de l'UNFICYP (5 millions de dollars) et de la MISNUS (3 millions de dollars). L'encours de prêts au 30 juin 2012 s'élevait à 61,8 millions de dollars, contre 52,3 millions de dollars au 30 juin 2011. Le tableau IV.6 donne le détail des emprunts et des remboursements.

Tableau IV.6

Emprunts sur les comptes des missions terminées

(En millions de dollars des États-Unis)

Bénéficiaire	Source	Solde d'ouverture, 1 ^{er} juillet 2011	Montant de l'emprunt	Montant remboursé	Solde de clôture, 30 juin 2012	Date de l'emprunt	Date du remboursement
MINURCA	MINUHA	3,2	–	–	3,2	Août 1999	
MINURCA	FPNU	0,2	–	–	0,2	Août 1999	
MANUH	MINUAH	7,4	–	–	7,4	Août 1999	
MINURSO	FPNU	3,5	–	3,5	–	Janvier 2001	Septembre 2011
MINURSO	FPNU	3,0	–	3,0	–	Février 2011	Septembre 2011
MINURSO	FPNU	4,5	–	4,5	–	Avril 2011	Septembre 2011
MINURSO	FPNU	4,0	–	4,0	–	Mai 2011	Septembre 2011
MINURSO	FPNU	5,5	–	5,5	–	Juin 2011	Septembre 2011
MINURSO	FPNU	–	2,5	2,5	–	Juillet 2011	Septembre 2011
MINURSO	FPNU	–	5,5	5,5	–	Juillet 2011	Octobre 2011/juin 2012
MINURSO	FPNU	–	5,0	1,0	4,0	Novembre 2011	Juin 2012
MINURSO	FPNU	–	6,5	–	6,5	Février 2012	
MINURSO	MINUAR	–	6,0	–	6,0	Juin 2012	

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Source</i>	<i>Solde d'ouverture, 1^{er} juillet 2011</i>	<i>Montant de l'emprunt</i>	<i>Montant remboursé</i>	<i>Solde de clôture, 30 juin 2012</i>	<i>Date de l'emprunt</i>	<i>Date du remboursement</i>
MINUK	FPNU	6,5	–	6,5	–	Février 2011	Septembre 2011
MINUK	FPNU	7,0	–	6,5	0,5	Avril 2011	Septembre 2011
MINUK	FPNU	7,5	–	–	7,5	Juin 2011	
MINUK	MINUAH	–	8,5	–	8,5	Juillet 2011	
MINUK	FPNU	–	6,0	–	6,0	Novembre 2011	
MINUK	FPNU	–	9,0	–	9,0	Avril 2012	
MINUT	MINUAR	–	10,0	10,0	–	Juillet 2011	Septembre 2011
MINUT	UNAVEM	–	8,0	8,0	–	Juillet 2011	Septembre 2011
MINUT	FPNU	–	13,0	13,0	–	Février 2012	Mars 2012
MINUT	UNAVEM	–	4,0	4,0	–	Février 2012	Mars 2012
UNFICYP	UNAVEM	–	5,0	5,0	–	Août 2011	Janvier/mars 2012
ONUCI	FPNU	–	12,0	12,0	–	Septembre 2011	Septembre 2011
UNSOA	FPNU	–	14,0	14,0	–	Novembre 2011	Janvier 2012
MISNUS	UNAVEM	–	3,0	–	3,0	Juin 2012	–
Total		52,3	118,0	108,5	61,8		

G. Fonds de réserve pour le maintien de la paix

15. Le Fonds de réserve pour le maintien de la paix a avancé 33 millions de dollars à la MINUSS en janvier 2012 et la Mission a remboursé la somme en mars 2012.

16. Au 30 juin 2012, le Fonds de réserve disposait d'un fonds de roulement de 150 millions de dollars et présentait un excédent cumulé de 3 720 200 dollars. Conformément à la résolution 66/265 de l'Assemblée générale, un montant de 2 474 300 dollars provenant de l'excédent cumulé, et correspondant au solde de l'excédent du Fonds au 30 juin 2011, sera affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2012/13. L'Assemblée décidera de l'affectation du solde de l'excédent au 30 juin 2012, qui s'élève à 1 245 900 dollars.

H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

17. Le montant total des dépenses imputées au compte d'appui durant l'exercice 2011/12 s'est élevé à 344,8 millions de dollars, soit une augmentation de 3,4 millions de dollars (1 %) par rapport à l'exercice 2010/11. Les dépenses afférentes au personnel civil ont augmenté de 13 millions de dollars, tandis que les dépenses de fonctionnement et relatives aux voyages ont diminué de 9,6 millions de dollars.

I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

18. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi gère notamment le matériel en surplus provenant de missions terminées ou réduites et les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Au cours de l'exercice considéré, du matériel prélevé sur les stocks stratégiques, d'une valeur de remplacement estimée à 56,3 millions de dollars, a été expédié à diverses missions de maintien de la paix et missions politiques, ce qui a permis de dégager des fonds pour reconstituer ces stocks. En outre, un montant de 65,6 millions de dollars, représentant le solde excédentaire au titre des stocks stratégiques reporté de l'exercice précédent, était également disponible pour la reconstitution des stocks. Les dépenses afférentes à cette reconstitution se sont chiffrées à 22,8 millions de dollars, ce qui laissait au 30 juin 2012 un solde de 99,1 millions de dollars. Conformément à la résolution 66/266 de l'Assemblée générale, un montant de 50 millions de dollars sera utilisé pour financer les dépenses de la Base durant l'exercice 2012/13 et les stocks stratégiques d'une valeur de 8,6 millions de dollars qui ont été expédiés à la MISNUS ne seront reconstitués que lorsque le crédit initial de la MISNUS aura été ouvert. Il reste donc 40,5 millions de dollars pour financer la reconstitution des stocks durant le prochain exercice.

19. Au 30 juin 2012, la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide s'établissait à 111 millions de dollars, dont 12 millions de dollars en biens non durables. Ce montant comprenait des stocks d'une valeur de 28 millions de dollars qui avaient été expédiés aux missions mais pas encore reçus et des stocks d'une valeur de 4,7 millions de dollars dont l'expédition avait été décidée, si bien que la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide disponibles pour une expédition immédiate s'élevait à 78,3 millions de dollars.

J. Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

20. Au 30 juin 2012, les engagements souscrits dans le cadre des opérations de maintien de la paix au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite s'élevaient au total à 1 143,1 millions de dollars, dont 131,3 millions de dollars pour les jours de congé accumulés, 184,4 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement et 827,4 millions de dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service. Les engagements au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement sont indiqués dans les états financiers de chaque mission, tandis que ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service apparaissent de façon globale dans l'état XXIII.

21. Le montant total des engagements de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, évalué selon les méthodes actuarielles, s'élevait à 3 654,4 millions de dollars au 31 décembre 2011, la partie concernant les opérations de maintien de la paix s'établissant à 768,8 millions de dollars. Après report au 30 juin 2012, les engagements à comptabiliser à cette date pour les opérations de maintien de la paix ont été estimés à 827,4 millions de dollars, contre un montant de 439 millions de dollars au 30 juin 2011, qui correspondait au solde reporté du 31 décembre 2009 évalué selon les méthodes actuarielles. La très forte augmentation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'explique par la différence entre les taux d'actualisation utilisés en 2009 et

en 2011 dans l'évaluation actuarielle (6 % et 4,5 % respectivement). Pour tenir compte au plus près de la variation du taux d'actualisation et d'autres variables applicables à l'assurance maladie après la cessation de service, l'Administration effectuera l'évaluation actuarielle chaque année.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Secrétaire général est tenu de communiquer.

Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

2. Pour l'exercice clos le 30 juin 2012, des espèces et des créances irrécouvrables d'un montant de 178 034 dollars ont été comptabilisées en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8.

Comptabilisation en pertes de biens

3. Pour l'exercice clos le 30 juin 2012, des biens d'une valeur de 21 078 416 dollars ont été comptabilisés en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.9. Ce montant se ventilait comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Coût d'achat</i>
Biens endommagés ou accidentés	4 893 865
Biens perdus ou volés	5 180 166
Matériel en mauvais état de fonctionnement	7 631 177
Écarts d'inventaire et problèmes divers	3 373 208
Total	21 078 416

4. La passation de ces écritures a rétabli la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique.

5. Le coût d'achat des biens durables détenus au 30 juin 2012 s'élevait à 2 229 652 789 dollars, comme il est également indiqué dans la note 13 relative aux états financiers. Un récapitulatif des biens comptabilisés en pertes, avec indication de leur valeur à l'achat, a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, comme le veut la règle de gestion financière 106.9.

Chapitre V

États financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

État I

État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011
au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations achevées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total pour l'exercice allant du	
					1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes						
Quotes-parts	7 923 213	–	–	–	7 923 213	7 719 190
Contributions volontaires	32 351	–	–	–	32 351	32 289
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds	–	484 312	–	(475 287)	9 025	2 765
Intérêts créditeurs	20 423	2 958	3 986	–	27 367	56 584
Recettes diverses ou accessoires	27 718	1 076	2 707	–	31 501	29 038
Total des recettes	8 003 705	488 346	6 693	(475 287)	8 023 457	7 839 866
Total des dépenses	7 584 270^b	431 875	–	(471 910)	7 544 235	7 573 730
Excédent (déficit)	419 435	56 471	6 693	(3 377)	479 222	266 136
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisés) ^c	(40 407)	(393 566)	604	–	(433 369)	(131 299)
Ajustements sur exercices antérieurs	(186)	(8)	(784)	–	(978)	(823)
Excédent (déficit) net	378 842	(337 103)	6 513	(3 377)	44 875	134 014
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	134 908	2 737	10 940	–	148 585	242 320
Sommes portées au crédit des États Membres	(539 180)	–	(139 136)	–	(678 316)	(720 723)
Virements à d'autres fonds	–	(3 377)	–	3 377	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	442 821^d	(246 142)	635 572	–	832 251	1 176 640
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	417 391	(583 885)	513 889	–	347 395	832 251

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

^a Voir la note 4.

^b Tableau 1.

^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^d Chiffres retraités pour tenir compte du passage de la MINURCAT du statut de mission en cours à celui de mission achevée au cours de l'exercice. Ainsi, les réserves et le solde du fonds de cette mission, d'un montant de 151 527 858 dollars au 1^{er} juillet 2011, ont été transférés de la colonne « Total, opérations en cours » à la colonne « Total, opérations achevées ».

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II

État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies^a

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations achevées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2012	2011
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	45 914	280	501	–	46 695	55 216
Trésorerie commune ^b	1 662 373	280 557	389 023	–	2 331 953	2 407 679
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	842 367	3	542 760	–	1 385 130	1 513 109
Comptes spéciaux pour les quotes-parts non acquittées	55 552	–	11 962	–	67 514	67 514
Contributions volontaires à recevoir	8 853	–	–	–	8 853	9 178
États Membres – soldes débiteurs	6 194	634	135 919 ^d	–	142 747	142 611
Débiteurs divers	71 522	13 957	2 713	(23 256)	64 936	45 854
Soldes débiteurs interfonds	10 421	43 787	1 459	(55 667)	–	–
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes débiteurs	–	12 820	61 816	(74 636)	–	–
Comptes de régularisation – actif	6 498	2 681	–	–	9 179	10 038
Autres éléments d'actif	153	–	2 849	–	3 002	2 944
Total de l'actif	2 709 847	354 719	1 149 002	(153 559)	4 060 009	4 254 143
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	998	–	14 241	–	15 239	118 808
Engagements non réglés	986 441	32 330	7 313	(8 614)	1 017 470	1 151 634
États Membres – soldes créditeurs	722 626	–	391 745	–	1 114 371	1 022 406
Créditeurs divers	201 933	13 352	8 996	(14 642)	209 639	182 563
Soldes créditeurs interfonds	56 099	15 121	490	(55 667)	16 043	35 940
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes créditeurs	51 000	–	23 636	(74 636)	–	–
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	7 711	–	–	–	7 711	11 985
Comptes de régularisation – passif	311	–	127 380 ^d	–	127 691	127 475
Dû au Compte spécial de l'ONU	–	–	3 329	–	3 329	3 329
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	–	–	44 048	–	44 048	44 048
Autres éléments de passif	10	–	13 909	–	13 919	13 919

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations achevées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2012	2011
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^e	265 327	877 801	26	–	1 143 154	709 785
Total du passif	2 292 456	938 604	635 113	(153 559)	3 712 614	3 421 892
Réserves et soldes des fonds						
Fonds de roulement	–	150 000	–	–	150 000	150 000
Excédent reporté	55 552	–	55 821	–	111 373	111 373
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide	–	99 148	–	–	99 148	65 597
Excédent cumulé	627 166	44 768	458 094	–	1 130 028	1 215 066
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (déficit)	(265 327)	(877 801)	(26)	–	(1 143 154)	(709 785)
Total des réserves et des soldes des fonds	417 391	(583 885)	513 889	–	347 395	832 251
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	2 709 847	354 719	1 149 002	(153 559)	4 060 009	4 254 143

^a Voir la note 4.

^b Voir l'alinéa k) ii) de la note 2 et la note 10.

^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^d Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif (voir l'état XXXIX).

^e Engagements au titre des congés annuels accumulés (131 324 257 dollars), des prestations liées au rapatriement (184 433 242 dollars) et de l'assurance maladie après la cessation de service (827 399 000 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III

État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies^a

État au 30 juin 2012 des flux de trésorerie de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011
au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Flux de trésorerie afférents aux activités opérationnelles		
Excédent (déficit) net (état I)	44 875	134 014
(Augmentation) diminution des quotes-parts à recevoir	127 979	(57 719)
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	325	182
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs des États Membres	(136)	(1 690)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	(19 082)	6 826
(Augmentation) diminution des comptes de régularisation – actif	859	(359)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(58)	(43)
Augmentation (diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance	(103 569)	33 305
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(134 164)	(232 473)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs des États Membres	91 965	484 179
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs divers	27 076	(26 382)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	(19 897)	7 200
Augmentation (diminution) des comptes de régularisation – passif	216	49
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(4 274)	(27)
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	433 369	131 299
À déduire : intérêts créditeurs	(27 367)	(56 584)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités opérationnelles	418 117	421 777
Flux de trésorerie afférents aux activités de placement		
Intérêts créditeurs	27 367	56 584
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de placement	27 367	56 584
Flux de trésorerie afférents aux activités de financement		
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	148 585	242 320
Sommes portées au crédit des États Membres	(678 316)	(720 723)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de financement	(529 731)	(478 403)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme et de la trésorerie commune	(84 247)	(42)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>
Encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune en début d'exercice	2 462 895	2 462 937
Encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune en fin d'exercice	2 378 648	2 462 895

^a Voir la note 4.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^b	34 507	34 305
Contributions volontaires ^c	26 891	27 017
Intérêts créditeurs	68	138
Recettes diverses ou accessoires ^d	(230)	599
Total des recettes	61 236	62 059
Total des dépenses (tableau 2)	61 209	60 740
Excédent (déficit)	27	1 319
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^e	189	(688)
Excédent (déficit) net	216	631
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	294	486
Sommes portées au crédit des États Membres ^f	(1 805)	(2 488)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	18 802	20 173
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^g	17 507	18 802

État IV (suite et fin)

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 074	539
Part dans la trésorerie commune ^h	8 663	5 316
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	14 608	15 653
États Membres – contributions volontaires à recevoir ⁱ	8 853	9 178
États Membres – soldes débiteurs	69	134
Débiteurs divers	190	185
Comptes de régularisation – actif	114	181
Total de l'actif	33 571	31 186
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	2
Engagements non réglés – exercice considéré	4 564	4 030
Engagements non réglés – exercices antérieurs	409	–
États Membres – soldes créditeurs	7 601	4 133
Créditeurs divers	136	237
Soldes créditeurs interfonds	449	888
Prestations dues à la cessation de service ^j	2 905	3 094
Total du passif	16 064	12 384
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	20 412	21 896
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(2 905)	(3 094)
Total des réserves et du solde du fonds	17 507	18 802
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	33 571	31 186

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Y compris 19 114 267 dollars et 6,5 millions de dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce, dont il a été tenu compte dans le budget de la Force. Celle-ci a également reçu de Chypre des contributions volontaires en nature d'une valeur de 1 276 640 dollars (personnel d'entretien, matériaux et rations), qui ont également été prises en compte dans le budget.

^d Comprend une perte de change de 414 180 dollars liée à une contribution volontaire à recevoir en couronnes danoises pour la période antérieure au 15 juin 1993.

^e Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^f Conformément à la résolution 66/268 de l'Assemblée générale, un montant global de 1 805 300 dollars a été porté au crédit des États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2011. Sur ce total, 987 606 dollars ont été déduits des contributions mises en recouvrement et le solde a été reversé à Chypre (609 133 dollars) et à la Grèce (208 561 dollars), compte tenu du montant de leurs contributions volontaires en espèces.

^g En application des dispositions de la résolution 47/236 de l'Assemblée générale, confirmées par la résolution 61/233 B, pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 juin 1993, les engagements imputés au compte de la Force sont limités au montant des contributions volontaires versées au compte spécial. Pour la période allant de la création de la Force au 15 juin 1993, le montant cumulé des engagements financés de la sorte s'élève à 204 467 757 dollars au 30 juin 2012. La variation par rapport au chiffre correspondant au 30 juin 2011 est due aux fluctuations des taux de change. Voir la note 5.

^h Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 2 164 047 dollars; placements à court terme 806 545 dollars (valeur de réalisation : 808 167 dollars); placements à long terme : 5 678 172 dollars (valeur de réalisation : 5 678 628 dollars); intérêts courus à recevoir : 14 644 dollars. Voir la note 10.

ⁱ Soit 3 312 272 dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir de la Grèce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012 et 2 707 500 dollars et 16 930 100 couronnes danoises (équivalent de 2 833 490 dollars) de contributions volontaires à recevoir respectivement de l'Autriche et du Danemark, au titre de la période antérieure au 15 juin 1993.

^j Montant des engagements au titre des jours de congé accumulés (1 388 348 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 516 367 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État V

Force d'urgence des Nations Unies (FONU) 1973 et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	53 753	50 703
Intérêts créditeurs	130	318
Recettes diverses ou accessoires	118	269
Total des recettes	54 001	51 290
Total des dépenses (tableau 3)	51 470	50 176
Excédent (déficit)	2 531	1 114
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(28)	(483)
Excédent (déficit) net	2 503	631
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	338	103
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(1 216)	(853)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	55 548	55 667
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^e	57 173	55 548

État V (suite et fin)

**Force d'urgence des Nations Unies (FONU) 1973
et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
(FNUOD)^a**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	1 525	1 174
Part dans la trésorerie commune ^f	15 059	14 659
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	14 059	13 949
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^g	35 987	35 987
États Membres – soldes débiteurs	252	232
Débiteurs divers	509	725
Soldes débiteurs interfonds	765	–
Comptes de régularisation – actif	213	200
Total de l'actif	68 369	66 926
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2	–
Engagements non réglés – exercice considéré	6 495	5 836
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	37
États Membres – soldes créditeurs	1 875	1 627
Créditeurs divers	582	822
Soldes créditeurs interfonds	–	842
Prestations dues à la cessation de service ^h	2 242	2 214
Total du passif	11 196	11 378
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ⁱ	35 987	35 987
Excédent cumulé	23 428	21 775
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(2 242)	(2 214)
Total des réserves et du solde du fonds	57 173	55 548
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	68 369	66 926

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^d Conformément à la résolution 66/276 de l'Assemblée générale, un montant global de 1 216 000 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Y compris l'équivalent de 196 173 dollars en livres syriennes non convertibles.

^f Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 3 761 554 dollars; placements à court terme : 1 401 939 dollars (valeur de réalisation : 1 404 759 dollars); placements à long terme : 9 869 820 dollars (valeur de réalisation : 9 870 612 dollars); intérêts courus à recevoir : 25 454 dollars. Voir la note 10.

^g Voir l'alinéa b) de la note 3.

^h Engagements au titre des congés annuels accumulés (738 243 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 503 795 dollars). Voir la note 15.

ⁱ Voir la note 6.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État VI

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^b	580 332	550 149
Intérêts créditeurs	3 000	7 280
Recettes diverses ou accessoires	936	1 295
Total des recettes	584 268	558 724
Total des dépenses (tableau 4)	580 164	550 131
Excédent (déficit)	4 104	8 593
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(2 231)	(4 443)
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	(10)
Excédent (déficit) net	1 872	4 140
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 569	20 293
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(28 875)	(62 952)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	96 519	135 038
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^e	72 085	96 519

État VI (suite et fin)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 701	2 336
Part dans la trésorerie commune ^e	228 259	296 905
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	39 443	35 706
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^f	19 565	19 565
États Membres – soldes débiteurs	3 321	4 246
Débiteurs divers	1 990	1 182
Comptes de régularisation – actif	641	858
Autres éléments d'actif	–	1
Total de l'actif	294 920	360 799
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	148	23 510
Engagements non réglés – exercice considéré	75 900	80 830
Engagements non réglés – exercices antérieurs	62 918	37 939
États Membres – soldes créditeurs	45 946	75 514
Créditeurs divers	9 306	4 237
Soldes créditeurs interfonds	865	12 455
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente ^g	7 711	11 985
Prestations dues à la cessation de service ^h	20 041	17 810
Total du passif	222 835	264 280
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ⁱ	19 565	19 565
Excédent cumulé	72 561	94 764
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(20 041)	(17 810)
Total des réserves et du solde du fonds	72 085	96 519
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	294 920	360 799

^a Voir les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^d Conformément à la résolution 66/277 de l'Assemblée générale, un montant global de 28 875 400 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^e Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 57 017 254 dollars; placements à court terme : 21 250 457 dollars (valeur de réalisation : 21 293 192 dollars); placements à long terme : 149 605 725 dollars (valeur de réalisation : 149 617 734 dollars); intérêts courus à recevoir : 385 831 dollars. Voir la note 10.

^f Voir l'alinéa c) de la note 3.

^g Contributions reçues du Luxembourg, d'Oman, des Seychelles et de la Suisse.

^h Engagements au titre des congés annuels accumulés (8 924 707 dollars) et des prestations liées au rapatriement (11 116 625 dollars). Voir la note 15.

ⁱ Voir la note 7.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État VII

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^b	65 398	60 605
Contributions volontaires ^c	2 072	2 552
Intérêts créditeurs	56	108
Recettes diverses ou accessoires	113	93
Total des recettes	67 639	63 358
Total des dépenses (tableau 5)	66 020	63 129
Excédent (déficit)	1 619	229
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(816)	(1 307)
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(4)
Excédent (déficit) net	803	(1 082)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	383	913
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(1 138)	(2 387)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	23 770	26 326
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	23 818	23 770

État VII (suite et fin)

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	412	614
Part dans la trésorerie commune ^f	1 462	3 315
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	50 800	49 546
États Membres – soldes débiteurs	312	470
Débiteurs divers	317	283
Comptes de régularisation – actif	60	37
Total de l'actif	53 363	54 265
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	3
Engagements non réglés – exercice considéré	5 459	2 165
États Membres – soldes créditeurs	1 207	614
Créditeurs divers	1 660	2 704
Soldes créditeurs interfonds	158	765
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	10 500	20 500
Dû à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda	6 000	–
Prestations dues à la cessation de service ^g	4 560	3 744
Total du passif	29 545	30 495
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	28 378	27 514
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(4 560)	(3 744)
Total des réserves et du solde du fonds	23 818	23 770
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	53 363	54 265

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Contributions volontaires en nature du Maroc (1 718 345 dollars) et de l'Algérie (353 335 dollars) inscrites au budget au titre des repas, du carburant et de services divers.

^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^e Conformément à la résolution 66/278 de l'Assemblée générale, un montant global de 1 138 100 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^f Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 365 210 dollars; placements à court terme : 136 114 dollars (valeur de réalisation : 136 388 dollars); placements à long terme : 958 262 dollars (valeur de réalisation : 958 339 dollars); intérêts courus à recevoir : 2 471 dollars. Voir la note 10.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (1 104 360 dollars) et des prestations liées au rapatriement (3 455 315 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État VIII

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^{b, c}	47 802	50 770
Intérêts créditeurs	65	110
Recettes diverses ou accessoires	483	1 188
Total des recettes	48 350	52 068
Total des dépenses (tableau 6)	49 475	50 763
Excédent (déficit)	(1 125)	1 305
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(989)	(1 259)
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(41)
Excédent (déficit) net	(2 114)	5
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	358	245
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(1 509)	(8 297)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(661)	7 386
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(3 926)	(661)

État VIII (suite et fin)

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	282	836
Part dans la trésorerie commune ^f	2 726	3 262
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	36 565	36 063
États Membres – soldes débiteurs	25	7
Débiteurs divers	215	422
Comptes de régularisation – actif	55	31
Total de l'actif	39 868	40 621
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	23	343
Engagements non réglés – exercice considéré	954	3 068
Engagements non réglés – exercices antérieurs	185	218
États Membres – soldes créditeurs	1 194	7 159
Créditeurs divers	2 818	2 629
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	23 000	21 000
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	8 500	–
Soldes créditeurs interfonds	380	1 114
Prestations dues à la cessation de service ^g	6 740	5 751
Total du passif	43 794	41 282
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	2 814	5 090
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(6 740)	(5 751)
Total des réserves et du solde du fonds	(3 926)	(661)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	39 868	40 621

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Un crédit d'un montant de 3 385 300 dollars ouvert pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 en application de la résolution 66/274 de l'Assemblée générale n'a pas été mis en recouvrement.

^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^e Conformément à la résolution 66/274 de l'Assemblée générale, un montant global de 1 508 900 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 680 846 dollars; placements à court terme : 253 753 dollars (valeur de réalisation : 254 263 dollars); placements à long terme : 1 786 450 dollars (valeur de réalisation : 1 786 593 dollars); intérêts courus à recevoir : 4 607 dollars. Voir la note 10.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (2 034 049 dollars) et des prestations liées au rapatriement (4 706 244 dollars). Voir la note 15.

État IX

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 577 099	1 447 735
Contributions volontaires ^c	3 335	2 667
Intérêts créditeurs	3 531	3 793
Recettes diverses ou accessoires	3 186	1 936
Total des recettes	1 587 151	1 456 131
Total des dépenses (tableau 7)	1 472 896	1 441 528
Excédent (déficit)	114 255	14 603
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(6 562)	(13 769)
Ajustements sur exercices antérieurs	(6)	(49)
Excédent (déficit) net	107 687	785
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	12 863	20 209
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(34 762)	(35 076)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(8 432)	5 650
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	77 356	(8 432)

État IX (suite et fin)

**Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la stabilisation en République démocratique
du Congo (MONUSCO)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	18 356	3 252
Part dans la trésorerie commune ^f	193 027	184 296
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	156 357	188 133
États Membres – soldes débiteurs	253	345
Débiteurs divers	16 779	7 656
Comptes de régularisation – actif	1 129	1 275
Autres éléments d'actif	81	80
Total de l'actif	385 982	385 037
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	83	16
Engagements non réglés – exercice considéré	144 336	171 159
Engagements non réglés – exercices antérieurs	21 162	19 296
États Membres – soldes créditeurs	60 582	122 353
Créditeurs divers	24 877	36 649
Soldes créditeurs interfonds	7 527	563
Comptes de régularisation – passif	110	50
Autres éléments de passif	10	6
Prestations dues à la cessation de service ^g	49 939	43 377
Total du passif	308 626	393 469
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	127 295	34 945
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(49 939)	(43 377)
Total des réserves et du solde du fonds	77 356	(8 432)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	385 982	385 037

^a Voir la note 2.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature de la Fondation Hironnelle, inscrites au budget au titre de l'aide au fonctionnement de Radio Okapi.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^e Conformément à la résolution 66/269 de l'Assemblée générale, un montant global de 34 761 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part de la Mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 48 216 604 dollars; placements à court terme : 17 970 436 dollars (valeur de réalisation : 18 006 575 dollars); placements à long terme : 126 513 985 dollars (valeur de réalisation : 126 524 141 dollars); intérêts courus à recevoir : 326 278 dollars. Voir la note 10.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (22 395 886 dollars) et des prestations liées au rapatriement (27 543 145 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État X

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^b	559 147	555 770
Contributions volontaires ^c	53	53
Intérêts créditeurs	854	2 733
Recettes diverses ou accessoires	4 345	2 075
Total des recettes	564 399	560 631
Total des dépenses (tableau 8)	556 557	544 030
Excédent (déficit)	7 842	16 601
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(6 577)	(5 131)
Ajustements sur exercices antérieurs	(13)	–
Excédent (déficit) net	1 252	11 470
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 633	5 710
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(22 310)	(32 776)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	5 947	21 543
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(11 478)	5 947

État X (suite et fin)**Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 419	1 278
Part dans la trésorerie commune ^f	56 745	91 495
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	41 197	51 911
Débiteurs divers	4 027	4 203
Soldes débiteurs interfonds	–	1 324
Comptes de régularisation – actif	652	489
Autres éléments d'actif	5	–
Total de l'actif	105 045	150 700
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	32	15 886
Engagements non réglés – exercice considéré	46 087	55 991
Engagements non réglés – exercices antérieurs	247	297
États Membres – soldes créditeurs	38 896	45 626
Créditeurs divers	7 010	10 579
Soldes créditeurs interfonds	1 122	–
Comptes de régularisation – passif	178	–
Prestations dues à la cessation de service ^g	22 951	16 374
Total du passif	116 523	144 753
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	11 473	22 321
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(22 951)	(16 374)
Total des réserves et du solde du fonds	(11 478)	5 947
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	105 045	150 700

^a Voir la note 2.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature de l'Allemagne (locaux), qui étaient inscrites au budget.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^e Conformément à la résolution 66/275 de l'Assemblée générale, un montant global de 22 310 300 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^f Part de la Mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 14 174 462 dollars; placements à court terme : 5 282 853 dollars (valeur de réalisation : 5 293 477 dollars); placements à long terme : 37 191 910 dollars (valeur de réalisation : 37 194 896 dollars); intérêts courus à recevoir : 95 917 dollars. Voir la note 10.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (9 471 914 dollars) et des prestations liées au rapatriement (13 480 034 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XI

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^{b, c}	743 490	514 490
Intérêts créditeurs	781	1 708
Recettes diverses ou accessoires	1 782	474
Total des recettes	746 053	516 672
Total des dépenses (tableau 9)	656 235	580 895
Excédent (déficit)	89 818	(64 223)
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(403)	(6 950)
Ajustements sur exercices antérieurs	(6)	–
Excédent (déficit) net	89 409	(71 173)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 122	5 450
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(7 632)	(25 042)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(77 647)	13 118
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	9 252	(77 647)

État XI (suite et fin)

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 891	365
Part dans la trésorerie commune ^f	72 440	51 816
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	130 320	48 926
États Membres – soldes débiteurs	182	182
Débiteurs divers	5 123	5 131
Comptes de régularisation – actif	351	623
Total de l'actif	210 307	107 043
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2	1 637
Engagements non réglés – exercice considéré	86 642	79 261
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 722	1 283
États Membres – soldes créditeurs	79 283	62 819
Créditeurs divers	8 400	12 797
Soldes créditeurs interfonds	5 721	8 010
Comptes de régularisation – passif	1	2
Prestations dues à la cessation de service ^g	19 284	18 881
Total du passif	201 055	184 690
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	28 536	(58 766)
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(19 284)	(18 881)
Total des réserves et du solde du fonds	9 252	(77 647)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	210 307	107 043

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Comprend 677 085 700 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 conformément aux résolutions 65/294 et 66/242 A de l'Assemblée générale et 66 404 700 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 conformément à la résolution 66/242 B de l'Assemblée.

^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^e Conformément à la résolution 66/242 B de l'Assemblée générale, un montant global de 7 632 400 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 18 094 919 dollars; placements à court terme : 6 744 016 dollars (valeur de réalisation : 6 757 579 dollars); placements à long terme : 47 478 671 dollars (valeur de réalisation : 47 482 482 dollars); intérêts courus à recevoir : 122 447 dollars. Voir la note 10.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (7 369 314 dollars) et des prestations liées au rapatriement (11 914 758 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XII

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^b	844 259	876 869
Intérêts créditeurs	2 003	2 734
Recettes diverses ou accessoires	2 715	3 124
Total des recettes	848 977	882 727
Total des dépenses (tableau 10)	790 510	833 604
Excédent (déficit)	58 467	49 123
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(5 424)	(6 571)
Ajustements sur exercices antérieurs	(2)	(42)
Excédent (déficit) net	53 041	42 510
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	13 478	24 209
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(73 289)	(26 756)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	53 157	13 194
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	46 387	53 157

État XII (suite et fin)

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 488	2 165
Part dans la trésorerie commune ^e	171 300	203 328
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	74 879	84 604
États Membres – soldes débiteurs	219	200
Débiteurs divers	12 086	9 918
Comptes de régularisation – actif	248	444
Autres éléments d'actif	5	-
Total de l'actif	261 225	300 659
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	10
Engagements non réglés – exercice considéré	92 264	172 635
Engagements non réglés – exercices antérieurs	5 892	6 134
États Membres – soldes créditeurs	77 714	25 393
Créditeurs divers	10 447	12 748
Soldes créditeurs interfonds	2 950	10 402
Comptes de régularisation – passif	4	38
Prestations dues à la cessation de service ^f	25 566	20 142
Total du passif	214 838	247 502
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	71 953	73 299
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(25 566)	(20 142)
Total des réserves et du solde du fonds	46 387	53 157
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	261 225	300 659

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^d Conformément à la résolution 66/273 de l'Assemblée générale, un montant global de 73 289 200 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^e Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 42 789 277 dollars; placements à court terme : 15 947 659 dollars (valeur de réalisation : 15 979 730 dollars); placements à long terme : 112 273 397 dollars (valeur de réalisation : 112 282 410 dollars); intérêts courus à recevoir : 289 551 dollars. Voir la note 10.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (10 594 420 dollars) et des prestations liées au rapatriement (14 971 921 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XIII

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 9 juillet 2011 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 9 juillet 2011	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^b	168 402	1 064 907
Intérêts créditeurs	795	4 426
Recettes diverses ou accessoires	3 882	1 399
Total des recettes	173 079	1 070 732
Total des dépenses (tableau 11)	164 859	1 055 657
Excédent (déficit)	8 220	15 075
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	36 348	(16 620)
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(156)	–
Excédent (déficit) net	44 412	(1 545)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	19 500	23 389
Sommes portées au crédit des États Membres	–	(52 052)
Réserves et solde du fonds en début de période	1 452	31 660
Réserves et solde du fonds en fin de période	65 364	1 452

État XIII (suite et fin)**Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 729	28 246
Part dans la trésorerie commune ^e	12 821	42 672
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	49 894	183 016
États Membres – soldes débiteurs	266	208
Débiteurs divers	1 501	4 285
Soldes débiteurs interfonds	9 656	-
Comptes de régularisation – actif	2	1 454
Total de l'actif	76 869	259 881
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	542	61
Engagements non réglés – exercice considéré	3 490	100 045
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 007	4 886
États Membres – soldes créditeurs	1 963	83 434
Créditeurs divers	3 807	27 804
Soldes créditeurs interfonds	-	5 168
Comptes de régularisation – passif	18	5
Prestations dues à la cessation de service ^f	678	37 026
Total du passif	11 505	258 429
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	66 042	38 478
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(678)	(37 026)
Total des réserves et du solde du fonds	65 364	1 452
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	76 869	259 881

^a Par sa résolution 1978 (2011), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la mission jusqu'au 9 juillet 2011. Par sa résolution 65/257 B, l'Assemblée générale a donc autorisé des dépenses aux fins du fonctionnement de la mission jusqu'à cette date et des dépenses destinées à financer la liquidation administrative de la mission entre le 10 juillet et le 31 décembre 2011. Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.

^d Comptabilisation en pertes de créances irrécouvrables d'un montant de 156 018 dollars au titre de projets à effet rapide.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^e Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 3 202 618 dollars; placements à court terme : 1 193 623 dollars (valeur de réalisation : 1 196 023 dollars); placements à long terme : 8 403 245 dollars (valeur de réalisation : 8 403 920 dollars); intérêts courus à recevoir : 21 672 dollars. Voir la note 10.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (69 085 dollars) et des prestations liées au rapatriement (609 292 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XIV

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^b	208 604	218 805
Intérêts créditeurs	252	688
Recettes diverses ou accessoires	192	459
Total des recettes	209 048	219 952
Total des dépenses (tableau 12)	204 846	202 638
Excédent (déficit)	4 202	17 314
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(2 552)	(4 410)
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(2)
Excédent (déficit) net	1 650	12 902
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 625	2 223
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(19 535)	(17 796)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	7 591	10 262
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(8 669)	7 591

État XIV (suite et fin)

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 168	1 456
Part dans la trésorerie commune ^e	25 800	16 336
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	15 487	29 540
États Membres – soldes débiteurs	55	58
Débiteurs divers	1 270	835
Comptes de régularisation – actif	239	440
Total de l'actif	44 019	48 665
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	4
Engagements non réglés – exercice considéré	7 571	10 116
Engagements non réglés – exercices antérieurs	48	179
États Membres – soldes créditeurs	27 504	14 299
Créditeurs divers	2 617	3 456
Soldes créditeurs interfonds	453	1 077
Prestations dues à la cessation de service ^f	14 495	11 943
Total du passif	52 688	41 074
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 826	19 534
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(14 495)	(11 943)
Total des réserves et du solde du fonds	(8 669)	7 591
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	44 019	48 665

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^d Conformément à la résolution 66/270 de l'Assemblée générale, un montant global de 19 534 900 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 6 444 548 dollars; placements à court terme : 2 401 897 dollars (valeur de réalisation : 2 406 728 dollars); placements à long terme : 16 909 641 dollars (valeur de réalisation : 16 910 999 dollars); intérêts courus à recevoir : 43 610 dollars. Voir la note 10.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (5 202 794 dollars) et des prestations liées au rapatriement (9 292 566 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XV

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 797 328	1 917 751
Intérêts créditeurs	8 031	15 600
Recettes diverses ou accessoires	6 079	5 299
Total des recettes	1 811 438	1 938 650
Total des dépenses (tableau 13)	1 723 862	1 693 073
Excédent (déficit)	87 576	245 577
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(7 554)	(15 170)
Ajustements sur exercices antérieurs	(2)	–
Excédent (déficit) net	80 020	230 407
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	62 863	89 936
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(335 513)	(175 974)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	295 420	151 051
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	102 790	295 420

État XV (suite et fin)

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	3 663	1 243
Part dans la trésorerie commune ^e	623 993	735 807
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	92 715	161 448
États Membres – soldes débiteurs	8	8
Débiteurs divers	11 197	6 135
Comptes de régularisation – actif	1 163	883
Autres éléments d'actif	31	7
Total de l'actif	732 770	905 531
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	156	62 306
Engagements non réglés – exercice considéré	169 561	213 899
Engagements non réglés – exercices antérieurs	9 049	42 089
États Membres – soldes créditeurs	330 931	186 631
Créditeurs divers	66 063	57 433
Soldes créditeurs interfonds	6 572	7 659
Prestations dues à la cessation de service ^f	47 648	40 094
Total du passif	629 980	610 111
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	150 438	335 514
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(47 648)	(40 094)
Total des réserves et du solde du fonds	102 790	295 420
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	732 770	905 531

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^d Conformément à la résolution 66/279 de l'Assemblée générale, un montant global de 335 513 400 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^e Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 155 868 107 dollars; placements à court terme : 58 092 390 dollars (valeur de réalisation : 58 209 215 dollars); placements à long terme : 408 977 273 dollars (valeur de réalisation : 409 010 103 dollars); intérêts courus à recevoir : 1 054 746 dollars. Voir la note 10.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (18 181 029 dollars) et des prestations liées au rapatriement (29 466 478 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XVI

Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes		
Quotes-parts ^{b, c}	345 462	184 867
Intérêts créditeurs	512	1 492
Recettes diverses ou accessoires	3 063	149
Total des recettes	349 037	186 508
Total des dépenses (tableau 14)	306 356	220 638
Excédent (déficit)	42 681	(34 130)
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(2 818)	(1 875)
Excédent (déficit) net	39 863	(36 005)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	11 882	9 955
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(11 596)	(54 458)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(28 645)	51 863
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 504	(28 645)

État XVI (suite et fin)**Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	816	3 292
Part dans la trésorerie commune ^f	58 932	45 239
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	52 264	22 062
États Membres – soldes débiteurs	934	433
Débiteurs divers	2 285	1 454
Comptes de régularisation – actif	658	204
Autres éléments d'actif	1	7
Total de l'actif	115 890	72 691
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8	24
Engagements non réglés – exercice considéré	75 126	59 063
États Membres – soldes créditeurs	826	33 477
Créditeurs divers	9 508	1 864
Soldes créditeurs interfonds	11 630	2 434
Autres éléments de passif	–	4
Prestations dues à la cessation de service ^g	7 288	4 470
Total du passif	104 386	101 336
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	18 792	(24 175)
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(7 288)	(4 470)
Total des réserves et du solde du fonds	11 504	(28 645)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	115 890	72 691

^a Voir la note 2.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Comprend 309 690 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 conformément à la résolution 65/306 de l'Assemblée générale et 35 770 900 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 conformément à la résolution 66/280 de l'Assemblée.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^e Conformément à la résolution 66/280 de l'Assemblée, un montant global de 11 595 600 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2011, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^f Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 14 720 759 dollars; placements à court terme : 5 486 459 dollars (valeur de réalisation : 5 497 493 dollars); placements à long terme : 38 625 322 dollars (valeur de réalisation : 38 628 422 dollars); intérêts courus à recevoir : 99 614 dollars. Voir la note 10.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (2 858 564 dollars) et des prestations liées au rapatriement (4 429 092 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XVII

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012</i>
Recettes	
Quotes-parts ^b	175 500
Intérêts créditeurs	85
Total des recettes	175 585
Total des dépenses (tableau 15)	161 131
Excédent (déficit)	14 454
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés)	(2 800)
Excédent (déficit) net	11 654
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 654

État XVII (suite et fin)

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012
Actif	
Encaisse et dépôts à terme	412
Part dans la trésorerie commune ^c	47 631
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	29 078
Débiteurs divers	587
Comptes de régularisation – actif	28
Total de l'actif	77 736
Passif	
Engagements non réglés – exercice considéré	36 961
États Membres – soldes créditeurs	4 970
Créditeurs divers	8 406
Soldes créditeurs interfonds	12 945
Prestations dues à la cessation de service ^d	2 800
Total du passif	66 082
Réserves et solde du fonds	
Excédent cumulé	14 454
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(2 800)
Total des réserves et du solde du fonds	11 654
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	77 736

^a Par sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a créé la FISNUA pour une période initiale de six mois. Par sa résolution 65/257 B, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la MINUS au titre de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 pour engager des dépenses se rapportant à la FISNUA et par sa résolution 66/241, elle a ouvert un crédit d'un montant de 175 500 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 11 897 989 dollars; placements à court terme : 4 434 407 dollars (valeur de réalisation : 4 443 325 dollars); placements à long terme : 31 218 748 dollars (valeur de réalisation : 31 221 254 dollars); intérêts courus à recevoir : 80 513 dollars. Voir la note 10.

^d Engagements au titre des congés annuels accumulés (1 011 538 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 788 588 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XVIII

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du 9 juillet 2011 au 30 juin 2012</i>
Recettes	
Quotes-parts ^b	722 130
Intérêts créditeurs	260
Recettes diverses ou accessoires	1 053
Total des recettes	723 443
Total des dépenses (tableau 16)	721 091
Excédent (déficit)	2 352
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés)	(38 064)
Excédent (déficit) net	(35 712)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(35 712)

État XVIII (suite et fin)

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012
Actif	
Encaisse et dépôts à terme	6 943
Part dans la trésorerie commune ^c	142 475
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	44 701
États Membres – soldes débiteurs	298
Débiteurs divers	12 207
Comptes de régularisation – actif	945
Autres éléments d'actif	28
Total de l'actif	207 597
Passif	
Engagements non réglés – exercice considéré	116 851
États Membres – soldes créditeurs	42 134
Créditeurs divers	43 230
Soldes créditeurs interfonds	3 030
Prestations dues à la cessation de service ^d	38 064
Total du passif	243 309
Réserves et solde du fonds	
Excédent cumulé	2 352
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(38 064)
Total des réserves et du solde du fonds	(35 712)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	207 597

^a Notant la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1978 (2011) de créer une mission qui succéderait à la MINUS, l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/257 B, a autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la MINUS pour engager des dépenses se rapportant à la nouvelle mission pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011. Par sa résolution 1996 (2011), le Conseil a créé la MINUSS à compter du 9 juillet 2011 pour une période initiale d'un an. Par sa résolution 66/243, l'Assemblée a ouvert un crédit d'un montant de 722 129 600 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la Mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 35 588 964 dollars; placements à court terme : 13 264 086 dollars (valeur de réalisation : 13 290 760 dollars); placements à long terme : 93 380 729 dollars (valeur de réalisation : 93 388 225 dollars); intérêts courus à recevoir : 240 827 dollars. Voir la note 10.

^d Engagements au titre des congés annuels accumulés (16 870 604 dollars) et des prestations liées au rapatriement (21 193 467 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XIX**Mission de supervision des Nations Unies
en République arabe syrienne (MISNUS)^a**

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 21 avril 2012 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du 21 avril 2012 au 30 juin 2012</i>
Recettes	
Recettes diverses ou accessoires	1
Total des recettes	1
Total des dépenses (tableau 17)	17 589
Excédent (déficit)	(17 588)
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés)	(126)
Excédent (déficit)	(17 714)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(17 714)

État XIX (suite et fin)**Mission de supervision des Nations Unies
en République arabe syrienne (MISNUS)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012
Actif	
Encaisse et dépôts à terme	35
Part dans la trésorerie commune ^b	1 040
Débiteurs divers	1 239
Autres éléments d'actif	2
Total de l'actif	2 316
Passif	
Engagements non réglés – exercice considéré	11 541
Créditeurs divers	3 066
Soldes créditeurs interfonds	2 297
Mission d'observation des Nations Unies en Angola – soldes créditeurs	3 000
Prestations dues à la cessation de service ^c	126
Total du passif	20 030
Réserves et solde du fonds	
Excédent (déficit) cumulé	(17 588)
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(126)
Total des réserves et du solde du fonds	(17 714)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	2 316

^a Par sa résolution 2043 (2012), le Conseil de sécurité a créé la MISNUS pour une période initiale de 90 jours. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à hauteur de 16 796 300 dollars, à raison de 14 142 400 dollars pour la période du 14 avril au 30 juin 2012 et de 2 653 900 dollars pour la période du 1er au 20 juillet 2012. Par la suite, il l'a autorisé à engager de nouvelles dépenses d'un montant de 10 992 700 dollars au titre des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Voir la note 2.

^b Part de la Mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 259 801 dollars; placements à court terme : 96 829 dollars (valeur de réalisation : 97 023 dollars); placements à long terme : 681 684 dollars (valeur de réalisation : 681 739 dollars); intérêts courus à recevoir : 1 758 dollars. Voir la note 10.

^c Engagements au titre des congés annuels accumulés (37 790 dollars) et des prestations liées au rapatriement (87 788 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XX**Fonds de réserve pour le maintien de la paix^a**

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>
Recettes		
Intérêts créditeurs	1 247	2 477
Total des recettes	1 247	2 477
Total des dépenses	1	1
Excédent (déficit) net	1 246	2 476
Virements à d'autres fonds ^b	(3 377)	(4 304)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	155 851	157 679
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	153 720	155 851

État XX (suite et fin)

Fonds de réserve pour le maintien de la paix

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	45	46
Part dans la trésorerie commune ^c	140 852	142 982
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	3	3
Mission des Nations Unies en République centrafricaine – soldes débiteurs	12 820	12 820
Total de l'actif	153 720	155 851
Réserves et solde du fonds		
Fonds de roulement	150 000	150 000
Excédent cumulé ^e	3 720	5 851
Total des réserves et du solde du fonds	153 720	155 851
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	153 720	155 851

^a Voir la note 2.

^b Conformément à la résolution 65/290 de l'Assemblée générale, le solde de l'excédent pour l'exercice clos le 30 juin 2010, d'un montant de 3 377 000 dollars, a été affecté au financement des dépenses inscrites au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

^c Part dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 35 188 108 dollars; placements à court terme : 13 114 686 dollars (valeur de réalisation : 13 141 060 dollars); placements à long terme : 92 328 935 dollars (valeur de réalisation : 92 336 347 dollars); intérêts courus à recevoir : 238 115 dollars. Voir la note 10.

^d Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies après l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 47/217 portant création du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.

^e Conformément à la résolution 66/265 de l'Assemblée générale, le solde de l'excédent pour l'exercice clos le 30 juin 2011, d'un montant de 2 474 300 dollars, sera affecté au financement des dépenses inscrites au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXI

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes^b		
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds ^c	363 189	354 651
Intérêts créditeurs	884	1 026
Recettes diverses ou accessoires	111	615
Total des recettes	364 184	356 292
Total des dépenses (tableau 18)	344 786	341 421
Excédent (déficit)	19 398	14 871
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(5 023)	(9 562)
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	–
Excédent (déficit) net	14 374	5 309
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 141	4 457
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(29 243)	(39 009)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(12 728)	(29 243)

État XXI (suite et fin)

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	54	21
Part dans la trésorerie commune ^c	59 352	40 233
États Membres – soldes débiteurs	43	36
Débiteurs divers	2 253	1 725
Comptes de régularisation – actif	2 435	2 578
Total de l'actif	64 137	44 593
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	7 074	9 278
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1	1
Créditeurs divers	10 418	12 946
Soldes créditeurs interfonds	15 121	12 383
Prestations dues à la cessation de service ^f	44 251	39 228
Total du passif	76 865	73 836
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	31 523	9 985
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(44 251)	(39 228)
Total des réserves et du solde du fonds	(12 728)	(29 243)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	64 137	44 593

^a Voir la note 2.

^b Les recettes ne comprennent pas un montant de 6 048 000 dollars, représentant les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, qui a été alloué au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, conformément à la résolution 65/290 de l'Assemblée générale.

^c Conformément à la résolution 65/290 de l'Assemblée, un montant de 335 367 400 dollars a été réparti au prorata entre les budgets des missions de maintien de la paix en cours, et un montant de 3 377 000 dollars, provenant de l'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2010, a été affecté au financement des dépenses inscrites au compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. De plus, un montant de 24 444 900 dollars a été réparti au prorata entre les budgets des missions de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^e Part dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 14 825 709 dollars; placements à court terme : 5 525 575 dollars (valeur de réalisation : 5 536 687 dollars); placements à long terme : 38 900 698 dollars (valeur de réalisation : 38 903 821 dollars); intérêts courus à recevoir : 100 324 dollars. Voir la note 10.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (19 580 185 dollars) et des prestations liées au rapatriement (24 671 861 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXII

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide</i>	<i>Autres activités de la Base</i>	<i>Total 2012</i>	<i>Total 2011</i>
Recettes				
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds	56 320 ^b	64 803 ^c	121 123	98 610
Intérêts créditeurs	–	827	827	1 331
Recettes diverses ou accessoires	–	965	965	1 321
Total des recettes	56 320	66 595^d	122 915	101 262
Total des dépenses (tableau 19)	22 835	64 253	87 088	82 215
Excédent (déficit)	33 485	2 342	35 827	19 047
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^e	–	(123)	(123)	(2 500)
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(7)	(7)	–
Excédent (déficit) net	33 485	2 212	35 697	16 547
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	66	530	596	3 600
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	65 597	632	66 229	46 082
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	99 148^f	3 374	102 522	66 229

État XXII (suite et fin)

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	181	183
Part dans la trésorerie commune ^g	80 353	68 986
États Membres – soldes débiteurs	591	133
Débiteurs divers	11 704	3 286
Soldes débiteurs interfonds	43 787	23 762
Compte de régularisation – actif	246	341
Total de l'actif	136 862	96 691
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	25 255	21 663
Créditeurs divers	2 934	2 771
Prestations dues à la cessation de service ^h	6 151	6 028
Total du passif	34 340	30 462
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide ⁱ	99 148	65 597
Excédent cumulé – autres activités de la Base	9 525	6 660
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(6 151)	(6 028)
Total des réserves et du solde du fonds	102 522	66 229
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	136 862	96 691

^a Voir la note 2.

^b Sommes versées par des missions de maintien de la paix, des missions politiques et d'autres bureaux, correspondant à la valeur de remplacement de stocks stratégiques pour déploiement rapide qui leur ont été livrés.

^c Conformément à la résolution 65/291 de l'Assemblée générale, une partie du montant prévu des dépenses (64 803 400 dollars) a été répartie entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

^d Conformément à la résolution 65/291 de l'Assemblée, un montant de 2 559 200 dollars, correspondant au solde inutilisé et aux recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, et un montant de 1 149 900 dollars correspondant au solde inutilisé des exercices 1996/97 à 2003/04 ont été alloués au financement des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans les recettes de l'exercice considéré.

^e Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^f Voir la note 9.

^g Part dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 20 071 548 dollars; placements à court terme : 7 480 711 dollars (valeur de réalisation : 7 495 754 dollars); placements à long terme : 52 665 084 dollars (valeur de réalisation : 52 669 312 dollars); intérêts courus à recevoir : 135 822 dollars. Voir la note 10.

^h Engagements au titre des congés annuels accumulés (3 491 426 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 659 478 dollars). Voir la note 15.

ⁱ Conformément à la résolution 66/266 de l'Assemblée, le montant de 50 000 000 dollars provenant du transfert de stocks stratégiques pour déploiement rapide servira à financer les besoins de la BSLB pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIII

Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes	–	–
Total des recettes	–	–
Total des dépenses	–	–
Excédent (déficit)	–	–
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^b	(388 420)	(50 379)
Excédent (déficit) net	(388 420)	(50 379)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(438 979)	(388 600)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(827 399)	(438 979)

État XXIII (*suite et fin*)**Assurance maladie après la cessation de service
pour le personnel des opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif	-	-
Total de l'actif	-	-
Passif		
Prestations dues à la cessation de service ^c	827 399	438 979
Total du passif	827 399	438 979
Réserves et solde du fonds		
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(827 399)	(438 979)
Total des réserves et du solde du fonds	(827 399)	(438 979)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	-	-

^a Voir la note 2.^b Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^c Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIV

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} mars 2007 au 31 décembre 2010 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} mars 2007 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 550 944	–	191 464
Intérêts créditeurs	11 846	1 530	3 877
Recettes diverses ou accessoires	19 447	62	11 675
Total des recettes	1 582 237	1 592	207 016
Total des dépenses	1 424 833	–	249 283
Excédent (déficit)	157 404	1 592	(42 267)
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(620)	594	9 788
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(41)	(566)	(40)
Excédent (déficit) net	156 743	1 620	(32 519)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	44 703	10 896	31 033
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(49 918)	(128 247)	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	151 528	153 014
Réserves et solde du fonds en fin de période	151 528	35 797	151 528

État XXIV (suite et fin)

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	4	7 398
Part dans la trésorerie commune ^f	175 644	160 610
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	3 970	45 248
États Membres – soldes débiteurs	99	99
Débiteurs divers	1 801	11 688
Soldes débiteurs interfonds	463	2 106
Total de l'actif	181 981	227 149
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	13 104	13 494
Engagements non réglés – exercice considéré	–	36 130
Engagements non réglés – exercices antérieurs	7 301	14 050
États Membres – soldes créditeurs	116 775	4 300
Créditeurs divers	8 978	7 027
Prestations dues à la cessation de service ^g	26	620
Total du passif	146 184	75 621
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	35 823	152 148
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(26)	(620)
Total des réserves et du solde du fonds	35 797	151 528
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	181 981	227 149

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.

^d Dépenses afférentes à des exercices antérieurs au titre du personnel (394 170 dollars), des voyages du personnel militaire (10 613 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles (161 812 dollars).

^e Conformément à la résolution 66/267 de l'Assemblée générale, un montant global de 128 247 000 dollars, représentant le solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 43 874 517 dollars; placements à court terme : 16 352 130 dollars (valeur de réalisation : 16 385 015 dollars); placements à long terme : 115 120 924 dollars (valeur de réalisation : 115 130 165 dollars); intérêts courus à recevoir : 296 895 dollars. Voir la note 10.

^g Engagements au titre des prestations liées au rapatriement (26 427 dollars). Voir la note 15.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXV

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
(MONUG)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 24 août 1993 au 31 octobre 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	24 août 1993 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	435 444	–	–
Contributions volontaires	4 063	–	–
Intérêts créditeurs	4 139	28	65
Recettes diverses ou accessoires	2 399	30	12
Total des recettes	446 045	58	77
Total des dépenses	408 158	–	–
Excédent (déficit)	37 887	58	77
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	975	5	4
Ajustements sur exercices antérieurs	(340)	(28)	(145)
Excédent (déficit) net	38 522	35	(64)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 233	–	12
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(39 681)	(1 807)	–
Virements à d'autres fonds	(530)	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(980)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	7 564	7 616
Réserves et solde du fonds en fin de période	7 564	5 792	7 564

État XXV (suite et fin)

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	12	10
Part dans la trésorerie commune ^e	2 327	3 123
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	4 361	4 918
Débiteurs divers	–	4
Total de l'actif	6 700	8 055
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	451	460
États Membres – soldes créditeurs	402	–
Créditeurs divers	–	25
Soldes créditeurs interfonds	55	1
Prestations dues à la cessation de service	–	5
Total du passif	908	491
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 792	7 569
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	–	(5)
Total des réserves et du solde du fonds	5 792	7 564
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	6 700	8 055

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

^d Conformément à la résolution 65/299 de l'Assemblée générale, un montant global de 1 806 800 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^e Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 581 189 dollars; placements à court terme : 216 610 dollars (valeur de réalisation : 217 046 dollars); placements à long terme : 1 524 963 dollars (valeur de réalisation : 1 525 086 dollars); intérêts courus à recevoir : 3 933 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVI

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 31 juillet 2000 au 31 juillet 2008 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	31 juillet 2000 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 530 833	–	–
Intérêts créditeurs	19 016	122	278
Recettes diverses ou accessoires	5 710	69	104
Total des recettes	1 555 559	191	382
Total des dépenses	1 406 498	–	–
Excédent (déficit)	149 061	191	382
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	2 069	5	25
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(177)	(92)	(15)
Excédent (déficit) net	150 953	104	392
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	62 119	44	97
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(199 964)	(9 082)	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(2 074)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	11 034	10 545
Réserves et solde du fonds en fin de période	11 034	2 100	11 034

État XXVI (suite et fin)

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^f	100	216
Part dans la trésorerie commune ^g	10 328	13 430
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	154	2 042
Débiteurs divers	43	51
Total de l'actif	10 625	15 739
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	34	33
Engagements non réglés – exercices antérieurs	12	56
États Membres – soldes créditeurs	8 434	4 553
Créditeurs divers	3	3
Soldes créditeurs interfonds	42	55
Prestations dues à la cessation de service	–	5
Total du passif	8 525	4 705
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	2 100	11 039
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	–	(5)
Total des réserves et du solde du fonds	2 100	11 034
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	10 625	15 739

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.

^d Dépenses de périodes antérieures relatives aux frais de personnel (70 304 dollars), à une perte de change (20 833 dollars) et à des frais bancaires (728 dollars).

^e En application de la résolution 66/271 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 avril 2012 (9 082 000 dollars).

^f Y compris l'équivalent de 196 173 dollars en nakfa non convertibles.

^g Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 2 579 841 dollars; placements à court terme : 961 513 dollars (valeur de réalisation : 963 446 dollars); placements à long terme : 6 769 161 dollars (valeur de réalisation : 6 769 705 dollars); intérêts courus à recevoir : 17 458 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVII

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 21 avril 2004 au 31 décembre 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	21 avril 2004 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	819 080	–	–
Intérêts créditeurs	18 174	41	473
Recettes diverses ou accessoires	1 585	–	4
Total des recettes	838 839	41	477
Total des dépenses	720 257	–	–
Excédent (déficit)	118 582	41	477
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés)	932	–	1
Ajustements sur exercices antérieurs	(2 183)	(8)	(98)
Excédent (déficit) net	117 331	33	380
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	35 762	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(150 792)	–	(415)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(932)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	1 369	1 404
Réserves et solde du fonds en fin de période	1 369	1 402	1 369

État XXVII (suite et fin)

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	29	10
Part dans la trésorerie commune ^c	2 272	4 831
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	785	811
États Membres – soldes débiteurs	15	15
Débiteurs divers	2	2
Total de l'actif	3 103	5 669
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	622	970
États Membres – soldes créditeurs	1 055	3 314
Créditeurs divers	15	15
Soldes créditeurs interfonds	9	1
Total du passif	1 701	4 300
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	1 402	1 369
Total des réserves et du solde du fonds	1 402	1 369
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	3 103	5 669

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 567 640 dollars; placements à court terme : 211 561 dollars (valeur de réalisation : 211 986 dollars); placements à long terme : 1 489 413 dollars (valeur de réalisation : 1 489 532 dollars); intérêts courus à recevoir : 3 841 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVIII

Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 13 juillet 1998 au 31 décembre 2005 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	13 juillet 1998 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	3 057 562	–	–
Contributions volontaires	3 391	–	–
Intérêts créditeurs	73 830	143	770
Recettes diverses ou accessoires	12 623	–	–
Total des recettes	3 147 406	143	770
Total des dépenses	2 915 326	–	–
Excédent (déficit)	232 080	143	770
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés)	51	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(5 151)	(33)	(227)
Excédent (déficit) net	226 980	110	543
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	217 400	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(442 547)	–	(7 582)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(51)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	1 782	8 821
Réserves et solde du fonds en fin de période	1 782	1 892	1 782

État XXVIII (*suite et fin*)

**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
et Mission d'observation des Nations Unies
en Sierra Leone (MONUSIL)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	–	40
Part dans la trésorerie commune ^c	12 432	17 412
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	728	758
États Membres – soldes débiteurs	11	11
Débiteurs divers	435	435
Total de l'actif	13 606	18 656
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	18	22
États Membres – soldes créditeurs	11 687	16 832
Soldes créditeurs interfonds	9	20
Total du passif	11 714	16 874
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	1 892	1 782
Total des réserves et du solde du fonds	1 892	1 782
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	13 606	18 656

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 3 105 428 dollars; placements à court terme : 1 157 400 dollars (valeur de réalisation : 1 159 728 dollars); placements à long terme : 8 148 232 dollars (valeur de réalisation : 8 148 887 dollars); intérêts courus à recevoir : 21 014 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIX

Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} décembre 1999 au 20 mai 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} décembre 1999 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 999 127	–	–
Contributions volontaires	300	–	–
Intérêts créditeurs	27 203	59	130
Autres recettes	9 589	–	1
Total des recettes	2 036 219	59	131
Total des dépenses	1 884 556	–	–
Excédent (déficit)	151 663	59	131
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés)	23	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(832)	(3)	(22)
Excédent (déficit) net	150 854	56	109
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	82 812	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(204 322)	–	(6 879)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(23)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	29 321	36 091
Réserves et solde du fonds en fin de période	29 321	29 377	29 321

État XXIX (suite et fin)

Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	16	30
Part dans la trésorerie commune ^c	5 820	7 294
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	27 363	28 828
États Membres – soldes débiteurs	337	337
Total de l'actif	33 536	36 489
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8	8
États Membres – soldes créditeurs	4 151	7 136
Soldes créditeurs interfonds	–	24
Total du passif	4 159	7 168
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	29 377	29 321
Total des réserves et du solde du fonds	29 377	29 321
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	33 536	36 489

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 1 453 870 dollars; placements à court terme : 541 861 dollars (valeur de réalisation : 542 950 dollars); placements à long terme : 3 814 764 dollars (valeur de réalisation : 3 815 070 dollars); intérêts courus à recevoir : 9 838 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXX

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	9 avril 1991 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	373 899	–	–
Contributions volontaires	339 827	–	–
Intérêts créditeurs	26 222	26	63
Recettes diverses ou accessoires	7 254	–	–
Total des recettes	747 202	26	63
Total des dépenses	647 152	–	–
Excédent (déficit)	100 050	26	63
Ajustements sur exercices antérieurs	(684)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	99 366	25	62
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	23 512	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(122 290)	–	(2 601)
Réserves et solde du fonds en début de période		588	3 127
Réserves et solde du fonds en fin de période	588	613	588

État XXX (suite et fin)

**Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq
et le Koweït (MONUIK)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	27	40
Part dans la trésorerie commune ^c	1 942	3 259
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	520	526
Total de l'actif	2 489	3 825
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	18
États Membres – soldes créditeurs	1 875	3 218
Soldes créditeurs interfonds	–	1
Total du passif	1 876	3 237
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	613	588
Total des réserves et du solde du fonds	613	588
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	2 489	3 825

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 485 096 dollars; placements à court terme : 180 796 dollars (valeur de réalisation : 181 160 dollars); placements à long terme : 1 272 828 dollars (valeur de réalisation : 1 272 930 dollars); intérêts courus à recevoir : 3 283 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXI

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 127 149	–	–
Contributions volontaires	158	–	–
Intérêts créditeurs	21 422	129	286
Recettes diverses ou accessoires	20 312	–	–
Total des recettes	1 169 041	129	286
Total des dépenses	986 685	–	–
Excédent (déficit)	182 356	129	286
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 103)	(11)	(1)
Excédent (déficit) net	181 253	118	285
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	26 305	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(173 223)	–	(16 359)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	34 335	50 409
Réserves et solde du fonds en fin de période	34 335	34 453	34 335

État XXXI (suite et fin)

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	5	14
Part dans la trésorerie commune ^c	9 669	16 711
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	33 949	33 968
États Membres – soldes débiteurs ^d	1	1
Total de l'actif	43 624	50 694
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	9 128	16 359
Soldes créditeurs interfonds	43	–
Total du passif	9 171	16 359
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	34 453	34 335
Total des réserves et du solde du fonds	34 453	34 335
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	43 624	50 694

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 2 415 227 dollars; placements à court terme : 900 160 dollars (valeur de réalisation : 901 971 dollars); placements à long terme : 6 337 235 dollars (valeur de réalisation : 6 337 744 dollars); intérêts courus à recevoir : 16 334 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXII

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	16 décembre 1994 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	72 145	–	–
Contributions volontaires	2 057	–	–
Intérêts créditeurs	4 665	26	66
Recettes diverses ou accessoires	796	–	–
Total des recettes	79 663	26	66
Total des dépenses	59 414	–	–
Excédent (déficit)	20 249	26	66
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 008)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	19 241	25	65
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 601	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(23 775)	–	(3 219)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	67	3 221
Réserves et solde du fonds en fin de période	67	92	67

État XXXII (suite et fin)

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	31	16
Part dans la trésorerie commune ^c	1 981	3 270
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1	1
Total de l'actif	2 013	3 287
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	1 920	3 220
Soldes créditeurs interfonds	1	–
Total du passif	1 921	3 220
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	92	67
Total des réserves et du solde du fonds	92	67
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	2 013	3 287

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 494 890 dollars; placements à court terme : 184 447 dollars (valeur de réalisation : 184 818 dollars); placements à long terme : 1 298 526 dollars (valeur de réalisation : 1 298 630 dollars); intérêts courus à recevoir : 3 349 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIII

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies
en Haïti (MIPONUH)^a**

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} juillet 1996 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	133 035	–	–
Contributions volontaires	4 766	–	–
Intérêts créditeurs	3 772	2	4
Recettes diverses ou accessoires	3 943	–	–
Total des recettes	145 516	2	4
Total des dépenses	123 566	–	–
Excédent (déficit)	21 950	2	4
Ajustements sur exercices antérieurs	(295)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	21 655	1	3
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 630	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(14 127)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	12 158	12 155
Réserves et solde du fonds en fin de période	12 158	12 159	12 158

État XXXIII (*suite et fin*)

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies
en Haïti (MIPONUH)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	21	18
Part dans la trésorerie commune ^c	184	183
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	19 390	19 394
États Membres – soldes débiteurs	43	43
Soldes débiteurs interfonds	1	–
Total de l'actif	19 639	19 638
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	114	114
Mission des Nations Unies en Haïti – soldes créditeurs	7 366	7 366
Total du passif	7 480	7 480
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	11 186	11 186
Excédent cumulé	973	972
Total des réserves et du solde du fonds	12 159	12 158
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	19 639	19 638

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la Mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 46 132 dollars; placements à court terme : 17 193 dollars (valeur de réalisation : 17 228 dollars); placements à long terme : 121 043 dollars (valeur de réalisation : 121 053 dollars); intérêts courus à recevoir : 312 dollars. Voir la note 10.

^d Voir la note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIV

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	15 avril 1998 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	123 075	–	–
Contributions volontaires	4 527	–	–
Intérêts créditeurs	991	1	–
Recettes diverses ou accessoires	765	–	–
Total des recettes	129 358	1	–
Total des dépenses	121 423	–	–
Excédent (déficit)	7 935	1	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(165)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	7 770	–	(1)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 237	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(6 284)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	11 723	11 724
Réserves et solde du fonds en fin de période	11 723	11 723	11 723

État XXXIV (suite et fin)

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	45	17
Part dans la trésorerie commune ^c	75	26
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 545	35 546
Total de l'actif	35 665	35 589
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 480	7 480
Soldes créditeurs interfonds	192	116
Fonds de réserve pour le maintien de la paix – soldes créditeurs	12 820	12 820
Mission des Nations Unies en Haïti – soldes créditeurs	3 200	3 200
Forces de paix des Nations Unies – soldes créditeurs	250	250
Total du passif	23 942	23 866
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	6 236	6 236
Excédent cumulé	5 487	5 487
Total des réserves et du solde du fonds	11 723	11 723
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	35 665	35 589

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la Mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 18 868 dollars; placements à court terme : 7 032 dollars (valeur de réalisation : 7 046 dollars); placements à long terme : 49 507 dollars (valeur de réalisation : 49 511 dollars); intérêts courus à recevoir : 128 dollars. Voir la note 10.

^d Voir la note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXV

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola
(MONUA) et Mission de vérification des Nations
Unies en Angola (UNAVEM)^a**

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	3 janvier 1989 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 267 792	–	–
Intérêts créditeurs	43 356	174	440
Recettes diverses ou accessoires	31 545	–	–
Total des recettes	1 342 693	174	440
Total des dépenses	1 205 792	–	–
Excédent (déficit)	136 901	174	440
Ajustements sur exercices antérieurs	(24 959)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	111 942	173	439
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	52 699	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(112 075)	–	(16 394)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	52 566	68 521
Réserves et solde du fonds en fin de période	52 566	52 739	52 566

État XXXV (*suite et fin*)

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola
(MONUA) et Mission de vérification des Nations
Unies en Angola (UNAVEM)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1	15
Part dans la trésorerie commune ^c	15 711	25 568
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	34 893	34 913
États Membres – soldes débiteurs	8 032	8 032
Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne – soldes débiteurs	3 000	–
Débiteurs divers	432	432
Total de l'actif	62 069	68 960
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	9 330	16 394
Total du passif	9 330	16 394
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	52 739	52 566
Total des réserves et du solde du fonds	52 739	52 566
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	62 069	68 960

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 3 924 491 dollars; placements à court terme : 1 462 667 dollars (valeur de réalisation : 1 465 608 dollars); placements à long terme : 10 297 346 dollars (valeur de réalisation : 10 298 172 dollars); intérêts courus à recevoir : 26 557 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVI

Force de déploiement préventif des Nations Unies
(FORDEPRENU)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 563	–	–
Contributions volontaires	2	–	–
Intérêts créditeurs	22 595	116	245
Recettes diverses ou accessoires	3 984	–	–
Total des recettes	193 144	116	245
Total des dépenses	152 276	–	–
Excédent (déficit)	40 868	116	245
Ajustements sur exercices antérieurs	(262)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	40 606	115	244
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 788	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(49 910)	–	(11 421)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	1 484	12 661
Réserves et solde du fonds en fin de période	1 484	1 599	1 484

État XXXVI (suite et fin)

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	–	32
Part dans la trésorerie commune ^c	9 710	14 223
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 238	1 238
Total de l'actif	10 948	15 493
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	9 349	14 009
Total du passif	9 349	14 009
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	1 599	1 484
Total des réserves et du solde du fonds	1 599	1 484
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	10 948	15 493

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 2 425 588 dollars; placements à court terme : 904 022 dollars (valeur de réalisation : 905 840 dollars); placements à long terme : 6 364 422 dollars (valeur de réalisation : 6 364 933 dollars); intérêts courus à recevoir : 16 414 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVII

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	15 janvier 1996 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	517 546	–	–
Contributions volontaires	298	–	–
Intérêts créditeurs	33 835	121	265
Recettes diverses ou accessoires	4 300	–	–
Total des recettes	555 979	121	265
Total des dépenses	461 345	–	–
Excédent (déficit)	94 634	121	265
Ajustements sur exercices antérieurs	(3 960)	(1)	–
Excédent (déficit) net	90 674	120	265
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 771	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(114 438)	–	(15 204)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	9 007	23 946
Réserves et solde du fonds en fin de période	9 007	9 127	9 007

État XXXVII (*suite et fin*)

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	–	1
Part dans la trésorerie commune ^c	9 200	15 476
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	8 725	8 734
Total de l'actif	17 925	24 211
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	8 798	15 204
Total du passif	8 798	15 204
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	9 127	9 007
Total des réserves et du solde du fonds	9 127	9 007
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	17 925	24 211

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 2 297 968 dollars; placements à court terme : 856 458 dollars (valeur de réalisation : 858 180 dollars); placements à long terme : 6 029 565 dollars (valeur de réalisation : 6 030 049 dollars); intérêts courus à recevoir : 15 550 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVIII

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	22 septembre 1993 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	141 984	–	–
Intérêts créditeurs	6 278	41	100
Recettes diverses ou accessoires	1 270	–	–
Total des recettes	149 532	41	100
Total des dépenses	97 401	–	–
Excédent (déficit)	52 131	41	100
Ajustements sur exercices antérieurs	(812)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	51 319	40	99
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 302	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(56 514)	–	(5 185)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	107	5 193
Réserves et solde du fonds en fin de période	107	147	107

État XXXVIII (suite et fin)

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	13	41
Part dans la trésorerie commune ^c	3 132	5 246
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	4	6
Total de l'actif	3 149	5 293
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2	1
États Membres – soldes créditeurs	2 999	5 185
Soldes créditeurs interfonds	1	–
Total du passif	3 002	5 186
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	147	107
Total des réserves et du solde du fonds	147	107
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	3 149	5 293

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la Mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 782 393 dollars; placements à court terme : 291 599 dollars (valeur de réalisation : 292 186 dollars); placements à long terme : 2 052 895 dollars (valeur de réalisation : 2 053 060 dollars); intérêts courus à recevoir : 5 294 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIX

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	12 janvier 1992 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	5 082 587	–	–
Contributions volontaires	37 360	–	–
Intérêts créditeurs	79 905	691	1 701
Recettes diverses ou accessoires	91 776	–	–
Total des recettes	5 291 628	691	1 701
Total des dépenses	4 867 418	–	–
Excédent (déficit)	424 210	691	1 701
Ajustements sur exercices antérieurs	(2 623)	(9)	(10)
Excédent (déficit) net	421 587	682	1 691
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	275 263	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(399 163)	–	(73 707)
Virements à d'autres fonds	(118 003)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	179 684	251 700
Réserves et solde du fonds en fin de période	179 684	180 366	179 684

État XXXIX (suite et fin)

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	37	40
Part dans la trésorerie commune ^c	66 971	72 836
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	137 825	142 199
États Membres – soldes débiteurs ^d	127 380	127 380
Mission des Nations Unies en République centrafricaine – soldes débiteurs	250	250
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental – soldes débiteurs	10 500	20 500
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo – soldes débiteurs	23 000	21 000
Total de l'actif	365 963	384 205
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	58 210	77 141
Soldes créditeurs interfonds	7	–
Comptes de régularisation – passif ^d	127 380	127 380
Total du passif	185 597	204 521
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	180 366	179 684
Total des réserves et du solde du fonds	180 366	179 684
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	365 963	384 205

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 16 728 701 dollars; placements à court terme : 6 234 824 dollars (valeur de réalisation : 6 247 362 dollars); placements à long terme : 43 893 896 dollars (valeur de réalisation : 43 897 420 dollars); intérêts courus à recevoir : 113 202 dollars. Voir la note 10.

^d Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XL

Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 février 1997 au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	15 février 1997 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	4 000	–	–
Intérêts créditeurs	48	–	–
Recettes diverses ou accessoires	83	–	–
Total des recettes	4 131	–	–
Total des dépenses	3 946	–	–
Excédent (déficit)	185	–	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(11)	–	–
Excédent (déficit) net	174	–	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	138	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(292)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	20	20
Réserves et solde du fonds en fin de période	20	20	20

État XL (*suite et fin*)

**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	145	145
Total de l'actif	145	145
Passif		
Solde créditeurs interfonds	125	125
Total du passif	125	125
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^c	18	18
Excédent cumulé	2	2
Total des réserves et du solde du fonds	20	20
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	145	145

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Voir la note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLI

Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	23 septembre 1993 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	357 541	–	–
Contributions volontaires	1	–	–
Intérêts créditeurs	44 574	404	931
Recettes diverses ou accessoires	3 058	–	–
Total des recettes	405 174	404	931
Total des dépenses	306 156	–	–
Excédent (déficit)	99 018	404	931
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 851)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	97 167	403	930
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	34 801	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(85 683)	–	(30 917)
Virements à d'autres fonds	(25 815)	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	22	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	20 492	50 479
Réserves et solde du fonds en fin de période	20 492	20 895	20 492

État XLI (suite et fin)

Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	4	25
Part dans la trésorerie commune ^c	37 963	53 249
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	14	24
États Membres – soldes débiteurs	1	1
Mission de police civile des Nations Unies en Haïti – soldes débiteurs	7 366	7 366
Mission des Nations Unies en République centrafricaine – soldes débiteurs	3 200	3 200
Mission des Nations Unies au Kosovo – soldes débiteurs	8 500	–
Total de l'actif	57 048	63 865
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	36 153	43 373
Total du passif	36 153	43 373
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	20 895	20 492
Total des réserves et du solde du fonds	20 895	20 492
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	57 048	63 865

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 9 482 744 dollars; placements à court terme : 3 534 240 dollars (valeur de réalisation : 3 541 347 dollars); placements à long terme : 24 881 464 dollars (valeur de réalisation : 24 883 462 dollars); intérêts courus à recevoir : 64 169 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLII

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	22 juin 1993 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	512 318	–	–
Contributions volontaires	477	–	–
Intérêts créditeurs	26 212	202	474
Recettes diverses ou accessoires	6 999	–	–
Total des recettes	546 006	202	474
Total des dépenses	435 657	–	–
Excédent (déficit)	110 349	202	474
Ajustements sur exercices antérieurs	(27 185)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	83 164	201	473
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	20 919	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(54 775)	–	(17 664)
Virements à d'autres fonds	(38 068)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	11 240	28 431
Réserves et solde du fonds en fin de période	11 240	11 441	11 240

État XLII (suite et fin)

Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	6	3
Part dans la trésorerie commune ^c	14 221	27 562
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 328	1 339
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental – soldes débiteurs	6 000	–
Total de l'actif	21 555	28 904
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	10 109	17 664
Soldes créditeurs interfonds	5	–
Total du passif	10 114	17 664
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	11 441	11 240
Total des réserves et du solde du fonds	11 441	11 240
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	21 555	28 904

^a Conformément à la résolution 846 (1993) du Conseil de sécurité, les comptes de la MINUAR et de la MONUOR ont été regroupés à partir du 23 décembre 1993. Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 3 552 295 dollars; placements à court terme : 1 323 948 dollars (valeur de réalisation : 1 326 611 dollars); placements à long terme : 9 320 751 dollars (valeur de réalisation : 9 321 499 dollars); intérêts courus à recevoir : 24 038 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIII

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
(ONUSAL)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	7 novembre 1989 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	238 987	–	–
Contributions volontaires	1 641	–	–
Intérêts créditeurs	5 660	32	99
Recettes diverses ou accessoires	2 612	–	–
Total des recettes	248 900	32	99
Total des dépenses	199 484	–	–
Excédent (déficit)	49 416	32	99
Ajustements sur exercices antérieurs	(1 093)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	48 323	31	98
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 176	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(52 826)	–	(3 958)
Virements au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(258)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	415	4 275
Réserves et solde du fonds en fin de période	415	446	415

État XLIII (suite et fin)

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	15	28
Part dans la trésorerie commune ^c	2 339	4 028
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	312	317
Total de l'actif	2 666	4 373
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	2 220	3 958
Total du passif	2 220	3 958
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	446	415
Total des réserves et du solde du fonds	446	415
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	2 666	4 373

^a Conformément à la résolution 47/223 de l'Assemblée générale, les activités du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale ont été incorporées dans celles de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 584 275 dollars; placements à court terme : 217 761 dollars (valeur de réalisation : 218 199 dollars); placements à long terme : 1 533 061 dollars (valeur de réalisation : 1 533 184 dollars); intérêts courus à recevoir : 3 954 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIV

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	15 octobre 1992 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	561 098	–	–
Intérêts créditeurs	8 241	7	16
Recettes diverses ou accessoires	4 334	–	–
Total des recettes	573 673	7	16
Total des dépenses	492 556	–	–
Excédent (déficit)	81 117	7	16
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 751)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	71 366	6	15
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 501	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(79 139)	–	(897)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	16 728	17 610
Réserves et solde du fonds en fin de période	16 728	16 734	16 728

État XLIV (suite et fin)

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	29	21
Part dans la trésorerie commune ^c	539	922
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16 703	16 713
Total de l'actif	17 271	17 656
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	537	928
Total du passif	537	928
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	16 734	16 728
Total des réserves et du solde du fonds	16 734	16 728
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	17 271	17 656

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 134 613 dollars; placements à court terme : 50 170 dollars (valeur de réalisation : 50 271 dollars); placements à long terme : 353 206 dollars (valeur de réalisation : 353 234 dollars); intérêts courus à recevoir : 911 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLV

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} mai 1992 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 738 202	–	–
Intérêts créditeurs	10 011	1	2
Recettes diverses ou accessoires	7 076	–	–
Total des recettes	1 755 289	1	2
Total des dépenses	1 668 175	–	–
Excédent (déficit)	87 114	1	2
Ajustements sur exercices antérieurs	(9 687)	(18)	(8)
Excédent (déficit) net	77 427	(17)	(6)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	48 789	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(83 930)	–	–
Virements à d'autres fonds	103	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	42 389	42 395
Réserves et solde du fonds en fin de période	42 389	42 372	42 389

État XLV (suite et fin)

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	41	39
Part dans la trésorerie commune ^c	82	92
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	57 810	57 842
Total de l'actif	57 933	57 973
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	–
États Membres – soldes créditeurs	15 560	15 560
Soldes créditeurs interfonds	–	24
Total du passif	15 561	15 584
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	37 563	37 563
Excédent cumulé	4 809	4 826
Total des réserves et du solde du fonds	42 372	42 389
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	57 933	57 973

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 20 617 dollars; placements à court terme : 7 684 dollars (valeur de réalisation : 7 700 dollars); placements à long terme : 54 097 dollars (valeur de réalisation : 54 101 dollars); intérêts courus à recevoir : 140 dollars. Voir la note 10.

^d Voir la note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVI

**Équipe de liaison militaire des Nations Unies
au Cambodge (UNMLT)^a**

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	15 novembre 1993 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	910	–	–
Intérêts créditeurs	147	1	5
Recettes diverses ou accessoires	91	–	–
Total des recettes	1 148	1	5
Total des dépenses	587	–	–
Excédent (déficit)	561	1	5
Ajustements sur exercices antérieurs	(15)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	546	–	4
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(547)	–	(172)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	4	172
Réserves et solde du fonds en fin de période	4	4	4

État XLVI (*suite et fin*)

**Équipe de liaison militaire des Nations Unies
au Cambodge (UNMLT)
État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	18	25
Part dans la trésorerie commune ^c	82	151
Total de l'actif	100	176
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	95	172
Soldes créditeurs interfonds	1	–
Total du passif	96	172
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4	4
Total des réserves et du solde du fonds	4	4
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	100	176

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 20 554 dollars; placements à court terme : 7 660 dollars (valeur de réalisation : 7 676 dollars); placements à long terme : 53 930 dollars (valeur de réalisation : 53 934 dollars); intérêts courus à recevoir : 139 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVII

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
(APRONUC)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} novembre 1991 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 599 916	–	–
Contributions volontaires	9 493	–	–
Intérêts créditeurs	7 602	–	–
Recettes diverses ou accessoires	6 556	45	–
Total des recettes	1 623 567	45	–
Total des dépenses	1 640 831	–	–
Excédent (déficit)	(17 264)	45	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(2 078)	(1)	(95)
Excédent (déficit) net	(19 342)	44	(95)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	28 435	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(8 743)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	350	445
Réserves et solde du fonds en fin de période	350	394	350

État XLVII (suite et fin)

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	35	4
Part dans la trésorerie commune ^c	7	7
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	40 453	40 484
Total de l'actif	40 495	40 495
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	40 101	40 145
Total du passif	40 101	40 145
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	818	818
Excédent (déficit) cumulé	(424)	(468)
Total des réserves et du solde du fonds	394	350
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	40 495	40 495

^a Le compte spécial de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC) a été incorporé dans celui de l'APRONUC. Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 1 646 dollars; placements à court terme : 613 dollars (valeur de réalisation : 615 dollars); placements à long terme : 4 318 dollars (valeur de réalisation : 4 318 dollars); intérêts courus à recevoir : 11 dollars. Voir la note 10.

^d Voir la note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVIII

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} avril 1988 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	416 162	–	–
Contributions volontaires	23 736	–	–
Intérêts créditeurs	50 897	49	242
Recettes diverses ou accessoires	13 387	–	–
Total des recettes	504 182	49	242
Total des dépenses	374 185	–	–
Excédent (déficit)	129 997	49	242
Ajustements sur exercices antérieurs	(588)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	129 409	48	241
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 016	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(111 921)	–	(6 041)
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(49 243)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	261	6 061
Réserves et solde du fonds en fin de période	261	309	261

État XLVIII (suite et fin)

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1	46
Part dans la trésorerie commune ^c	3 522	6 274
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	15	20
Total de l'actif	3 538	6 340
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	3 229	6 079
Total du passif	3 229	6 079
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	309	261
Total des réserves et du solde du fonds	309	261
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	3 538	6 340

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 879 788 dollars; placements à court terme : 327 899 dollars (valeur de réalisation : 328 559 dollars); placements à long terme : 2 308 448 dollars (valeur de réalisation : 2 308 634 dollars); intérêts courus à recevoir : 5 954 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIX

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)^a

État au 30 juin des recettes et des dépenses de la période allant
du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	9 août 1988 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	199 113	–	–
Contributions volontaires	14 715	–	–
Intérêts créditeurs	13 744	40	90
Recettes diverses ou accessoires	12 054	–	–
Total des recettes	239 626	40	90
Total des dépenses	177 895	–	–
Excédent (déficit)	61 731	40	90
Ajustements sur exercices antérieurs	218	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	61 949	39	89
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 997	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(48 685)	–	(5 201)
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(18 156)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	105	5 217
Réserves et solde du fonds en fin de période	105	144	105

État XLIX (suite et fin)

**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)**

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	11	41
Part dans la trésorerie commune ^c	2 870	5 249
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	10	16
Total de l'actif	2 891	5 306
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	2 747	5 201
Total du passif	2 747	5 201
Excédent cumulé	144	105
Total des réserves et du solde du fonds	144	105
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	2 891	5 306

^a Voir la note 2.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la mission dans la trésorerie commune, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 716 920 dollars; placements à court terme : 267 198 dollars (valeur de réalisation : 267 735 dollars); placements à long terme : 1 881 102 dollars (valeur de réalisation : 1 881 253 dollars); intérêts courus à recevoir : 4 851 dollars. Voir la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État L

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	5 novembre 1956 au 30 juillet 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 375	–	–
Contributions volontaires	28 086	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	19 207	–	–
Prélèvement sur le Compte spécial de l'ONU	3 911	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	796	2 294	(2 839)
Total des recettes	218 375	2 294	(2 839)
Total des dépenses	215 540	–	–
Excédent (déficit) net	2 835	2 294	(2 839)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	2 835	5 674
Réserves et solde du fonds en fin de période	2 835	5 129	2 835

État L (suite et fin)

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	42 627	42 627
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 275	5 275
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes	876	876
Soldes débiteurs interfonds	81	81
Total de l'actif	48 859	48 859
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	22 187	24 481
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	465	465
Compte spécial pour les contributions volontaires destinées à financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – sommes portées au crédit des États Membres qui ont versé ces contributions	614	614
Sommes mises en recouvrement auprès des pays développés afin de maintenir les réserves au niveau voulu ^d	10 415	10 415
Dû au compte spécial de l'ONU	1 932	1 932
Dû au compte produit de la vente d'obligations de l'ONU	8 117	8 117
Total du passif	43 730	46 024
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 129	2 835
Total des réserves et du solde du fonds	5 129	2 835
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 859	48 859

^a Voir les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Gain de change dû à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.

^d Pour 1965, 3 550 000 dollars, conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale; pour 1966, 3 550 000 dollars, conformément à la section III de la même résolution; pour 1967, 3 315 000 dollars, conformément à la résolution 2194 B (XXI).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État LI

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)^a

État au 30 juin 2012 des recettes et des dépenses de la période
allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	14 juillet 1960 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
Recettes			
Quotes-parts ^b	241 549	–	–
Contributions volontaires	36 193	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	110 726	–	–
Intérêts créditeurs	89	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	45 296	207	(214)
Total des recettes	433 853	207	(214)
Total des dépenses	397 437	–	–
Excédent (déficit) net	36 416	207	(214)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	36 416	36 630
Réserves et solde du fonds en fin de période	36 416	36 623	36 416

État LI (suite et fin)

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)

État au 30 juin 2012 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	73 892	73 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	6 687	6 687
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes ^d	1 973	1 973
Soldes débiteurs interfonds	914	914
Total de l'actif	83 466	83 466
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 100	7 307
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	855	855
Compte spécial pour les contributions volontaires destinées à financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – sommes portées au crédit des États Membres qui ont versé ces contributions	1 560	1 560
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 397	1 397
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	35 931	35 931
Total du passif	46 843	47 050
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	36 623	36 416
Total des réserves et du solde du fonds	36 623	36 416
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	83 466	83 466

^a Voir les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Gain de change dû à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.

^d Pour 1961, 268 455 dollars; pour le second semestre de 1963, 1 118 712 dollars; pour le premier semestre de 1964, 585 899 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 afférentes aux opérations en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Crédits ouverts	Militaires et personnel de police	Personnel civil	Dépenses opérationnelles	Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui	Contributions volontaires (budgétisées)	Total des dépenses	Solde inutilisé
UNFICYP	61 813	23 874	15 620	16 829	3 609	1 277	61 209	604
FNUOD	53 753	22 291	12 666	13 286	3 227	–	51 470	2 283
FINUL	580 332	296 652	112 686	135 965	34 861	–	580 164	168
MINURSO	67 168	6 703	24 553	28 744	3 949	2 071	66 020	1 148
MINUK	51 187	594	37 441	8 553	2 887	–	49 475	1 712
MONUSCO	1 580 003	515 982	300 799	562 167	90 613	3 335	1 472 896	107 107
MINUL	559 200	237 932	125 065	159 920	33 587	53	556 557	2 643
ONUCI	677 085	293 436	119 036	212 639	31 124	–	656 235	20 850
MINUSTAH	844 259	362 874	160 864	216 030	50 742	–	790 510	53 749
MINUS	168 402	50 917	47 160	35 912	30 870	–	164 859	3 543
MINUT	208 604	51 055	98 654	42 611	12 526	–	204 846	3 758
MINUAD	1 797 328	727 502	317 015	571 323	108 022	–	1 723 862	73 466
UNSOA	309 691	58 375	32 348	197 035	18 598	–	306 356	3 335
FISNUA	175 500	80 601	8 614	71 916	–	–	161 131	14 369
MINUSS	722 130	190 184	181 721	349 186	–	–	721 091	1 039
MISNUS	25 135	3 280	722	13 587	–	–	17 589	7 546
Total partiel	7 881 590	2 922 252	1 594 964	2 635 703	424 615	6 736	7 584 270	297 320
BSLB – reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide	121 917 ^a	–	–	22 835	–	–	22 835	99 082
Total	8 003 507	2 922 252	1 594 964	2 658 538	424 615	6 736	7 607 105^b	396 402

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau I)

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont financés par le paiement des biens livrés au cours de l'exercice aux missions de maintien de la paix, aux missions politiques et à d'autres bureaux (56 319 489 dollars), et par le report du solde du fonds de l'exercice précédent (65 597 141 dollars).

(Milliers de dollars É.-U.)

^b Dépenses totales indiquées dans le tableau I	7 607 105
À déduire : Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui (tableau I)	(424 615)
À déduire : Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide comptabilisées au titre des missions de maintien de la paix et de la BSLB	(47 295)
À ajouter : Dépenses effectives du compte d'appui et de la BSLB (tableaux 18 et 19)	409 039
À ajouter : Dépenses effectives du Fonds de réserve pour le maintien de la paix (état XX)	<u>1</u>
Total des dépenses indiquées dans l'état I	7 544 235

Tableau 2

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	24 637	(743)	23 894	23 156	718	23 874	20
Personnel civil	14 786	860	15 646	15 592	28	15 620	26
Dépenses opérationnelles	17 089	(117)	16 972	13 011	3 818	16 829	143
Total partiel	56 512	–	56 512	51 759	4 564	56 323	189
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	551	–	551	551	–	551	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	3 058	–	3 058	3 058	–	3 058	–
Total partiel	3 609	–	3 609	3 609	–	3 609	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 692	–	1 692	1 277	–	1 277	415
Total	61 813	–	61 813	56 645	4 564	61 209	604

^a Conformément à la résolution 65/295 de l'Assemblée générale.

Tableau 3

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	24 863	(1 000)	23 863	20 600	1 691	22 291	1 572
Personnel civil	11 679	1 527	13 206	12 471	195	12 666	540
Dépenses opérationnelles	13 984	(527)	13 457	8 677	4 609	13 286	171
Total partiel	50 526	–	50 526	41 748	6 495	48 243	2 283
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	492	–	492	492	–	492	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 735	–	2 735	2 735	–	2 735	–
Total partiel	3 227	–	3 227	3 227	–	3 227	–
Total	53 753	–	53 753	44 975	6 495	51 470	2 283

^a Conformément à la résolution 65/302 de l'Assemblée générale.

Tableau 4

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) – (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	312 578	(15 835)	296 743	268 713	27 939	296 652	91
Personnel civil	98 656	14 085	112 741	112 567	119	112 686	55
Dépenses opérationnelles	134 237	1 750	135 987	88 123	47 842	135 965	22
Total partiel	545 471	–	545 471	469 403	75 900	545 303	168
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	5 320	–	5 320	5 320	–	5 320	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	29 541	–	29 541	29 541	–	29 541	–
Total partiel	34 861	–	34 861	34 861	–	34 861	–
Total^b	580 332	–	580 332	504 264	75 900	580 164	168

^a Conformément à la résolution 65/303 de l'Assemblée générale.^b La France et le Portugal ont fourni des contributions volontaires en nature non inscrites au budget, d'un montant de 323 764 dollars et 163 484 dollars, au titre du logement, du matériel et des fournitures.

Tableau 5

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décassements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	6 667	202	6 869	6 009	694	6 703	166
Personnel civil	22 559	2 875	25 434	24 397	156	24 553	881
Dépenses opérationnelles	32 223	(3 077)	29 146	24 135	4 609	28 744	402
Total partiel	61 449	–	61 449	54 541	5 459	60 000	1 449
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	603	–	603	603	–	603	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	3 346	–	3 346	3 346	–	3 346	–
Total partiel	3 949	–	3 949	3 949	–	3 949	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 770	–	1 770	2 071	–	2 071	(301)
Total	67 168	–	67 168	60 561	5 459	66 020	1 148

^a Conformément à la résolution 65/304 de l'Assemblée générale.

Tableau 6

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	731	(97)	634	594	–	594	40
Personnel civil	35 189	3 888	39 077	37 228	213	37 441	1 636
Dépenses opérationnelles	8 995	(406)	8 589	7 812	741	8 553	36
Total partiel	44 915	3 385	48 300	45 634	954	46 588	1 712
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	440	–	440	440	–	440	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 447	–	2 447	2 447	–	2 447	–
Total partiel	2 887	–	2 887	2 887	–	2 887	–
Total	47 802	3 385	51 187	48 521	954	49 475	1 712

^a Correspond à des crédits de 47 802 200 dollars (résolution 65/300 de l'Assemblée générale) et de 3 385 300 dollars (résolution 66/274 de l'Assemblée).

Tableau 7

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	531 061	254	531 315	479 983	35 999	515 982	15 333
Personnel civil	314 205	(2 192)	312 013	296 590	4 209	300 799	11 214
Dépenses opérationnelles	641 220	1 938	643 158	458 039	104 128	562 167	80 991
Total partiel	1 486 486	–	1 486 486	1 234 612	144 336	1 378 948	107 538
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	13 829	–	13 829	13 829	–	13 829	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	76 784	–	76 784	76 784	–	76 784	–
Total partiel	90 613	–	90 613	90 613	–	90 613	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 904	–	2 904	3 335	–	3 335	(431)
Total	1 580 003	–	1 580 003	1 328 560	144 336	1 472 896	107 107

^a Correspond à des crédits de 1 510 443 300 dollars (résolution 65/296 de l'Assemblée générale) et de 69 560 100 dollars (résolution 66/251 de l'Assemblée).

Tableau 8

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	235 966	2 163	238 129	221 190	16 742	237 932	197
Personnel civil	120 356	5 320	125 676	123 629	1 436	125 065	611
Dépenses opérationnelles	169 238	(7 483)	161 755	132 011	27 909	159 920	1 835
Total partiel	525 560	–	525 560	476 830	46 087	522 917	2 643
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	5 126	–	5 126	5 126	–	5 126	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	28 461	–	28 461	28 461	–	28 461	–
Total partiel	33 587	–	33 587	33 587	–	33 587	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	53	–	53	53	–	53	–
Total	559 200	–	559 200	510 470	46 087	556 557	2 643

^a Conformément à la résolution 65/301 de l'Assemblée générale.

Tableau 9

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	300 348	1 550	301 898	268 531	24 905	293 436	8 462
Personnel civil	122 173	2 676	124 849	117 276	1 760	119 036	5 813
Dépenses opérationnelles	223 440	(4 226)	219 214	152 662	59 977	212 639	6 575
Total partiel	645 961	–	645 961	538 469	86 642	625 111	20 850
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 750	–	4 750	4 750	–	4 750	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	26 374	–	26 374	26 374	–	26 374	–
Total partiel	31 124	–	31 124	31 124	–	31 124	–
Total	677 085	–	677 085	569 593	86 642	656 235	20 850

^a Correspond à des crédits de 517 850 700 dollars (résolution 65/294 de l'Assemblée générale) et de 159 235 000 dollars (résolution 66/242 A de l'Assemblée).

Tableau 10

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	377 978	(198)	377 780	340 564	22 310	362 874	14 906
Personnel civil	170 348	15 211	185 559	159 636	1 229	160 865	24 694
Dépenses opérationnelles	245 191	(15 013)	230 178	147 305	68 725	216 029	14 149
Total partiel	793 517	–	793 517	647 505	92 264	739 768	53 749
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	7 744	–	7 744	7 744	–	7 744	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	42 998	–	42 998	42 998	–	42 998	–
Total partiel	50 742	–	50 742	50 742	–	50 742	–
Total	844 259	–	844 259	698 247	92 264	790 510	53 749

^a Conformément à la résolution 65/256 B de l'Assemblée générale.

Tableau 11

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

État au 30 juin 2012 des dépenses de la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 9 juillet 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	49 358	1 587	50 945	48 919	1 998	50 917	28
Personnel civil	47 262	3 040	50 302	46 799	361	47 160	3 142
Dépenses opérationnelles	40 912	(4 627)	36 285	34 781	1 131	35 912	373
Total partiel	137 532	–	137 532	130 499	3 490	133 989	3 543
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 711	–	4 711	4 711	–	4 711	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	26 159	–	26 159	26 159	–	26 159	–
Total partiel	30 870	–	30 870	30 870	–	30 870	–
Total	168 402	–	168 402	161 369	3 490	164 859	3 543

^a Correspond à des crédits de 513 330 150 dollars (résolution 65/257 B de l'Assemblée générale) réduit de 344 928 550 dollars par l'Assemblée dans sa résolution 66/244.

Tableau 12

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (6) (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	55 850	(3 188)	52 662	49 197	1 858	51 055	1 607
Personnel civil	90 262	9 448	99 710	96 653	2 001	98 654	1 056
Dépenses opérationnelles	49 966	(6 260)	43 706	38 899	3 712	42 611	1 095
Total partiel	196 078	–	196 078	184 749	7 571	192 320	3 758
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 912	–	1 912	1 912	–	1 912	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	10 614	–	10 614	10 614	–	10 614	–
Total partiel	12 526	–	12 526	12 526	–	12 526	–
Total	208 604	–	208 604	197 275	7 571	204 846	3 758

^a Conformément à la résolution 65/297 de l'Assemblée générale.

Tableau 13

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	780 741	(34 127)	746 614	673 171	54 331	727 502	19 112
Personnel civil	288 261	40 824	329 085	315 323	1 692	317 015	12 070
Dépenses opérationnelles	620 304	(6 697)	613 607	457 785	113 538	571 323	42 284
Total partiel	1 689 306	-	1 689 306	1 446 279	169 561	1 615 840	73 466
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	16 486	-	16 486	16 486	-	16 486	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	91 536	-	91 536	91 536	-	91 536	-
Total partiel	108 022	-	108 022	108 022	-	108 022	-
Total	1 797 328	-	1 797 328	1 554 301	169 561	1 723 862	73 466

^a Conformément à la résolution 65/305 de l'Assemblée générale.

Tableau 14

Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	57 141	1 234	58 375	47 791	10 584	58 375	-
Personnel civil	29 386	2 963	32 349	32 333	15	32 348	1
Dépenses opérationnelles	204 566	(4 197)	200 369	132 508	64 527	197 035	3 334
Total partiel	291 093	-	291 093	212 632	75 126	287 758	3 335
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	2 838	-	2 838	2 838	-	2 838	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	15 760	-	15 760	15 760	-	15 760	-
Total partiel	18 598	-	18 598	18 598	-	18 598	-
Total	309 691	-	309 691	231 230	75 126	306 356	3 335

^a Conformément à la résolution 65/306 de l'Assemblée générale.

Tableau 15

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>		<i>Dépenses</i>				<i>Solde</i> <i>(7) = (3) - (6)</i>
	<i>Répartition initiale^a</i> <i>(1)</i>	<i>Transferts</i> <i>(2)</i>	<i>Répartition révisée</i> <i>(3)</i>	<i>Décaissements</i> <i>(4)</i>	<i>Engagements non réglés</i> <i>(5)</i>	<i>Total des dépenses</i> <i>(6)</i>	
Militaires et personnel de police	85 477	1 583	87 060	69 973	10 628	80 601	6 459
Personnel civil	13 871	(2 075)	11 796	8 441	173	8 614	3 182
Dépenses opérationnelles	76 152	492	76 644	45 756	26 160	71 916	4 728
Total	175 500	–	175 500	124 170	36 961	161 131	14 369

^a Conformément à la résolution 66/241 de l'Assemblée générale.

Tableau 16

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)

État au 30 juin 2012 des dépenses pour la période allant du 9 juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	241 610	(51 155)	190 455	158 489	31 695	190 184	271
Personnel civil	89 671	92 152	181 823	175 906	5 815	181 721	102
Dépenses opérationnelles	390 849	(40 997)	349 852	269 845	79 341	349 186	666
Total partiel	722 130	–	722 130	604 240	116 851	721 091	1 039

^a Conformément à la résolution 66/243 A de l'Assemblée générale.

Tableau 17

Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS)

État au 30 juin 2012 des dépenses de la période allant du 21 avril au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Engagements autorisés^a</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde</i> (7) = (3) – (6)
	<i>Répartition initiale (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>	<i>Total des dépenses (6)</i>	
Militaires et personnel de police	4 152	–	4 152	2 926	354	3 280	872
Personnel civil	1 567	–	1 567	505	217	722	845
Dépenses opérationnelles	19 416	–	19 416	2 617	10 970	13 587	5 829
Total partiel	25 135	–	25 135	6 048	11 541	17 589	7 546

^a Correspondent à un montant de 14 142 400 dollars pour la période du 14 avril au 30 juin 2012 et à un montant de 10 992 700 dollars au titre des stocks stratégiques pour déploiement rapide.

Tableau 18

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde</i> (7) = (3) - (6)
	<i>Répartition initiale^a</i> (1)	<i>Transferts</i> (2)	<i>Répartition révisée</i> (3)	<i>Décaissements</i> (4)	<i>Engagements non réglés</i> (5)	<i>Total des dépenses</i> (6)	
Personnel civil	216 500	6 847	223 347	223 005	342	223 347	–
Dépenses opérationnelles	128 292	(6 847)	121 445	114 707	6 732	121 439	6
Total	344 792	–	344 792	337 712	7 074	344 786	6

^a Conformément à la résolution 65/290 de l'Assemblée générale.

Tableau 19

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)État au 30 juin 2012 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (7) = (3) - (6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide							
Reconstitution des stocks (remplacement des biens livrés à des missions de maintien de la paix, des missions politiques et d'autres entités)	121 917	–	121 917	5 635	17 200	22 835	99 082
Total partiel	121 917	–	121 917	5 635	17 200	22 835	99 082
Autres activités de la Base							
Personnel civil	40 478	(120)	40 358	39 389	22	39 411	947
Dépenses opérationnelles	28 034	120	28 154	16 809	8 033	24 842	3 312
Total partiel	68 512	–	68 512	56 198	8 055	64 253	4 259
Total	190 429	–	190 429	61 833	25 255	87 088	103 341

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont financés par le paiement des biens livrés au cours de l'exercice aux missions de maintien de la paix, aux missions politiques et à d'autres bureaux (56 319 489 dollars), et par le report du solde du fonds de l'exercice précédent (65 597 141 dollars). Les crédits ouverts au titre des autres activités de la Base ont été autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/291.

Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012)

Note 1

L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie;

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation;

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour régler des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, apporter une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, mener des activités humanitaires pour assurer la survie de groupes n'ayant pas de quoi satisfaire leurs besoins élémentaires et veiller à ce que les personnes responsables de graves violations du droit humanitaire international soient poursuivies en justice;

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique et joue notamment un rôle de premier plan en encadrant l'action menée par les autres organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et sanitaire;

e) La compétence de la Cour internationale de Justice s'étend aux différends entre États Membres que ceux-ci lui soumettent pour qu'elle donne un avis consultatif ou rende un arrêt ayant force obligatoire;

f) Le Conseil de tutelle a achevé l'essentiel de sa tâche en 1994, date à laquelle a pris fin l'Accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes de l'Organisation sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou

par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée;
- b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts destinés à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature;
- c) L'exercice des opérations de maintien de la paix est annuel; il va du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour tous les autres fonds de l'Organisation, l'exercice est biennal et se compose de deux années civiles consécutives;
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées à l'alinéa ii) du paragraphe i) ci-après;
- e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des

comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note;

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

h) Les résultats de l'Organisation présentés dans les états I à III sont récapitulés par grande catégorie d'activité ainsi que sous forme consolidée après élimination de tous les soldes interfonds et autres soldes et des cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds;

i) Recettes :

i) Les sommes nécessaires au financement des activités des opérations de maintien de la paix sont mises en recouvrement auprès des États Membres conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

ii) Les recettes sont comptabilisées lorsque l'Assemblée générale en a autorisé la mise en recouvrement auprès des États Membres. Les ouvertures de crédits et les autorisations de dépenses ne sont comptabilisées comme recettes que dans la mesure où une contribution correspondante a été mise en recouvrement;

iii) Les sommes mises en recouvrement auprès d'États non membres qui s'engagent à rembourser à l'Organisation les dépenses occasionnées par leur participation à des traités, des organes ou des conférences des Nations Unies sont comptabilisées comme recettes accessoires;

iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice considéré. Les contributions volontaires effectuées sous la forme de services et de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers. Les recettes sont comptabilisées au moment de la fourniture de biens ou du début de la prestation de services, à condition que des crédits aient été prévus au budget pour financer lesdits biens ou services. Si aucun crédit n'a été prévu au budget, la contribution n'est pas comptabilisée, mais son montant est indiqué dans une note accompagnant les états financiers. Le coût des installations et des services fournis par un État Membre sur le territoire duquel l'ONU mène une opération ne doit pas être pris en compte dans l'évaluation des contributions volontaires;

v) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

vi) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes perçues au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;

vii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des placements de la trésorerie commune. Sont déduits des revenus des placements la totalité des pertes réalisées et le montant net des pertes non réalisées sur les placements à court terme de la trésorerie commune. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les différents fonds participants;

viii) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change à l'exception de ceux liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré comme indiqué au paragraphe j) i) ci-dessous, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visées au paragraphe i) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

ix) Les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice, mais en tant que recettes comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe l) iii) ci-après;

j) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Le total des dépenses comprend les engagements non réglés et les décaissements. Il comprend également les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont comptabilisées comme dépenses de l'exercice pendant lequel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré, mais inscrites à l'actif comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe k) v) ci-après;

k) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont tous gérés centralement. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la juste valeur, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de

réalisation des placements. À l'heure actuelle, les opérations de maintien de la paix ne participent qu'à la trésorerie commune du Siège. On trouvera des précisions supplémentaires dans la note 10;

iii) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement et non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour politique de ne pas tenir compte des retards qui peuvent intervenir dans le recouvrement des sommes en question;

iv) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et dans ceux dus par celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vi) Aux fins de l'établissement de l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée recouvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont comptabilisées comme dépenses et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont comptabilisés comme dépenses. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Organisation. Ces acquisitions sont imputées sur les dépenses de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée à la note 13;

l) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves, notamment de fonctionnement, sont comprises dans le montant total indiqué pour les réserves et les soldes des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les comptes de régularisation passifs comprennent les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ou non acquises encaissées au cours de l'exercice;

iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements des opérations de maintien de la paix contractés au cours de l'exercice demeurent valables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice. Conformément à l'article 5.5 du Règlement financier, les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des forces militaires ou de police, un appui logistique ou d'autres biens ou services à des opérations de maintien de la paix sont conservés pour quatre années supplémentaires à l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 5.3 si les demandes de remboursement requises n'ont pas été présentées ou traitées durant l'exercice auquel elles se rapportent;

v) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris les jours de congé accumulés, les prestations liées au rapatriement et l'assurance maladie après la cessation de service sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds. Ces obligations n'ayant à ce jour pas fait l'objet d'un financement, des déficits de montant égal sont constatés à la rubrique « Réserves et soldes des fonds » du même état (voir note 15);

vi) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vii) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3

Notes explicatives concernant les quotes-parts à recevoir

Les quotes-parts à recevoir ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la politique de l'Organisation. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains États Membres ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de ne pas payer certaines de leurs quotes-parts, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. Comme il est indiqué à la note 2 k) iii), l'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement. À ce propos, un certain nombre d'États Membres ont demandé que

leur position (exposée à plusieurs reprises par leurs délégations lors des sessions de l'Assemblée) soit signalée, en particulier ce qui suit :

a) S'agissant des dépenses relatives au Compte spécial de la FUNU (1956) ou au Compte ad hoc pour l'ONUC, certains États Membres estiment qu'ils ne sont pas tenus par les dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies de contribuer à leur financement, vu qu'ils les considèrent comme illégitimes. Les contributions que ces États Membres ont refusé de verser sont estimées à 38,6 millions de dollars dans le cas de la FUNU (1956) et à 70,2 millions de dollars dans le cas de l'ONUC. Ces montants, calculés sur la base des quotes-parts des États concernés, ne comprennent pas le montant des contributions dues par la Chine pour la période antérieure au 24 octobre 1971, soit 5,3 millions de dollars au titre de la FUNU (1956) et 6,7 millions de dollars au titre de l'ONUC. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies », le montant en question a été viré à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée;

b) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973), ni de la FNUOD. On estime à 100 000 dollars le montant retenu par lesdits États Membres sur les contributions mises en recouvrement pour financer les dépenses engagées par la FUNU (1973) jusqu'à sa dissolution en 1979, et par la FNUOD jusqu'au 30 juin 2012. Ce chiffre ne tient pas compte des 36 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

c) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FINUL. Les contributions qu'ils ont refusé de verser à ce titre sont estimées à 2,9 millions de dollars. Ce montant représente les quotes-parts mises en recouvrement auprès de chacun d'eux depuis la création de la FINUL, le 19 mars 1978, jusqu'au 30 juin 2012. Il ne tient pas compte des 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

d) État des contributions mises en recouvrement non acquittées au 30 juin 2012 :

On trouvera sur la page du site Web du Comité des contributions consacré aux opérations de maintien de la paix des liens vers les documents présentant, pour chaque opération de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement auprès de chaque État Membre, le montant versé et le solde dû. Il est possible que les documents présentant l'état des contributions au 30 juin 2012 ne tiennent pas compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. En revanche, le montant des quotes-parts dues par les États Membres indiqué dans les états financiers au 30 juin 2012 tient compte de ces éléments, les opérations réalisées fin juin ayant été saisies dans les comptes. C'est pourquoi ce montant peut être inférieur ou supérieur à celui indiqué dans les rapports sur l'état des contributions à la même date.

Note 4**États récapitulatifs concernant les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix : recettes et dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)**

a) Les états I à III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont ventilés entre trois groupes, puis consolidés pour arriver au total général. La présentation d'états consolidés ne signifie pas que l'un ou l'autre des fonds puisse être utilisé à une fin autre que celle pour laquelle il a été créé. Les résultats financiers de l'ensemble des opérations de maintien de la paix sont récapitulés dans les états I à III. Les résultats relatifs aux opérations en cours pendant l'exercice sont présentés dans les états IV à XIX, ceux relatifs au Fonds de réserve pour le maintien de la paix dans l'état XX, ceux relatifs au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans l'état XXI, ceux relatifs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi dans l'état XXII, ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix dans l'état XXIII et ceux relatifs aux missions de maintien de la paix achevées dans les états XXIV à LI;

b) Conformément aux règles de présentation normalisée des états financiers, l'excédent ou le déficit est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier calcul tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième consiste à incorporer, pour aboutir à des montants nets, les charges constatées par régularisation non budgétisées relatives aux prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (voir note 15), ainsi que les ajustements apportés aux recettes ou aux dépenses au titre d'exercices antérieurs.

Note 5**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (état IV)**

Dans sa résolution 47/236, du 14 septembre 1993, l'Assemblée générale avait décidé que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 seraient traitées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. En conséquence, à partir du 16 juin 1993, des crédits ont été ouverts pour les financer et leur montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée.

Avant le 16 juin 1993, le Secrétaire général n'était pas habilité à financer la Force autrement qu'à l'aide des contributions volontaires offertes à cet effet par des États Membres. Le montant des engagements comptabilisés au titre de la période antérieure à cette date était donc fonction du montant total des contributions annoncées. Leur montant total, qui s'est élevé à 204 467 757 dollars, est indiqué dans la note g) au bas de l'état relatif à la Force (état IV).

Par sa résolution 61/233 B, l'Assemblée générale a une nouvelle fois confirmé que, conformément à sa résolution 47/236, les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 devaient être considérées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres.

Note 6**Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (état V)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FUNU et à la FNUOD de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée, cet excédent reporté, d'un montant de 64 931 001 dollars, a été réduit de 15 321 728 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Conformément à la résolution 53/226 de l'Assemblée, puis à ses résolutions 54/266 et 55/264, il a de nouveau été réduit de 13 622 162 dollars, le solde s'élevant à 35 987 111 dollars au 30 juin 2012. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 3 b)].

Note 7**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (état VI)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FINUL de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée, cet excédent reporté, d'un montant de 108 461 935 dollars, a été réduit de 25 583 986 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Par la suite, conformément à la résolution 58/307 de l'Assemblée, il a été réduit d'un montant de 63 312 709 dollars, représentant l'excédent net accumulé de 1978 à 1993, le solde s'élevant à 19 565 240 dollars au 30 juin 2012. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 3 c)].

Note 8**Excédents reportés**

Dans sa résolution 57/323, l'Assemblée générale a décidé de suspendre l'application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier dans le cas de certaines missions dont la situation de trésorerie était déficitaire. Les missions concernées sont la MINUHA, la MITNUH et la MIPONUH (état XXXIII), la MINURCA (état XXXIV), le Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA (état XL), l'ONUSOM (état XLV) et l'APRONUC (état XLVII).

Note 9**Stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a autorisé l'achat de stocks stratégiques pour déploiement rapide. Dans le rapport publié sous la cote A/56/870, le Secrétaire général indiquait que les stocks d'articles déployés ou faisant l'objet d'une rotation seraient reconstitués et que le coût de remplacement serait imputé au

budget de la mission qui les aurait reçus. Pour comptabiliser les reconstitutions de stocks, on a créé un fonds autorenouvelable séparé dans lequel sont enregistrées toutes ces opérations et il est rendu compte des activités de ce fonds dans les états financiers de la BSLB (état XXII). L'excédent cumulé à la fin de l'exercice, qui comprend notamment les annulations d'engagements d'exercices antérieurs et les montants résultant du décalage entre l'enregistrement de la recette au moment du transfert et la reconstitution effective des stocks, est reporté sur l'exercice suivant.

Note 10

Trésorerie commune

a) Généralités :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat, et celui des opérations de maintien de la paix. Ces fonds sont regroupés dans l'une des trésoreries communes gérées en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux;

ii) Les activités de placement obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un Comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus par les différentes trésoreries communes;

b) Objectifs de la gestion des placements : conformément aux directives, et par ordre d'importance, les objectifs de gestion des placements de toutes les trésoreries communes sont :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU puisse aisément couvrir tous ses besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si la trésorerie commune obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence;

c) Information financière relative à la trésorerie commune du Siège :

i) Les opérations de maintien de la paix ne participent qu'à la trésorerie commune du Siège, qui investit dans différents types de valeurs. Celles-ci peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Toutes les valeurs sont libellées en dollars des États-Unis. La trésorerie commune n'investit pas dans des produits dérivés, ni dans des titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, ni dans des actions;

ii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement des trésoreries communes sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation;

iii) Les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant à la trésorerie commune;

iv) Au 30 juin 2012, la trésorerie commune détenait des actifs d'une valeur de 8 379,3 millions de dollars, dont un montant global de 2 331,9 millions dû aux opérations de maintien de la paix, comme l'indique la rubrique « Trésorerie commune » de l'état II (état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds);

v) Le tableau V.1 récapitule l'information financière relative à la trésorerie commune au 30 juin 2012.

Tableau V.1

A. État récapitulatif de l'actif de la trésorerie commune au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

Actif	
Placements à court terme	2 873 171
Placements à long terme	5 491 959
Total des placements	8 365 130
Encaisse	1
Produits des placements à recevoir	14 164
Total de l'actif	8 379 295
Ventilation de l'actif^a	
Dû aux opérations de maintien de la paix	2 331 957
Dû aux autres fonds participant à la trésorerie commune	6 047 338
Total de l'actif	8 379 295

B. État récapitulatif des recettes nettes de la trésorerie commune pour l'exercice clos le 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

Recettes nettes	
Intérêts créditeurs	54 389
Plus-values réalisées sur les ventes de titres ^b	23 176
Produits du prêt de titres ^c	898
Recettes nettes de l'exploitation	78 463

^a La ventilation est fonction du solde en capital appartenant à chaque entité.

^b Dont des moins-values réalisées de 658 235 dollars.

^c Le prêt de titres désigne le prêt à court terme par l'ONU de titres qui lui appartiennent et pour lequel elle est rémunérée. Les conditions du prêt sont définies dans un contrat qui prévoit que l'emprunteur donne en garantie à l'Organisation un bien d'une valeur supérieure à celle du titre prêté.

d) Composition de la trésorerie commune : le tableau V.2 montre la ventilation des placements détenus par la trésorerie commune par type d'instrument.

Tableau V.2

Ventilation par type d'instrument des placements de la trésorerie commune au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	2 446 629	2 451 842
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	1 440 804	1 440 364
Émises par le Trésor des États-Unis	2 199 700	2 196 906
Total partiel	6 087 133	6 089 112
Instruments à prime ^b	184 921	184 951
Dépôts à terme	2 093 076	2 093 076
Total des placements	8 365 130	8 367 139

^a La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

^b Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

e) Gestion du risque financier : la trésorerie commune est exposée à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après :

i) Risque de crédit : les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit

est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme. Le tableau V.3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par la trésorerie commune au 30 juin 2012;

Tableau V.3
**Ventilation des placements de la trésorerie commune au 30 juin 2012,
par note de crédit**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total^a</i>	<i>Notes</i>
Obligations	6 087 133	Standard and Poor's: 27,7 % AAA, 67,7 % AA+, 3,0 % AA- et 1,6 % BB+; Moody's: 95,4 % Aaa, 0,5 % Aa2, 2,5 % Aa3 et 1,6 % Ba1
Instruments à prime ^b	184 921	Standard and Poor's: A-1+; Moody's: P-1
Dépôts à terme	2 093 076	Fitch: 92,4 % aa- and 7,6 % a
Total des placements	8 365 130	

^a Valeur comptable des titres au 30 juin 2012.

^b Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

ii) Risque d'illiquidité : la trésorerie commune est exposée à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Elle conserve des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements de l'ONU au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de son encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, la trésorerie commune peut répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible;

iii) Risque de taux d'intérêt :

a. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé;

b. La trésorerie commune est exposée au risque de taux, car ses placements comprennent des titres portant intérêt. Au 30 juin 2012, les placements de la trésorerie commune comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans. L'échéance moyenne des titres était de 1,12 année, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux;

c. Le tableau V.4 illustre la façon dont la juste valeur de la trésorerie au 30 juin 2012 évoluerait si le rendement global des placements variait en

raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture actuelle des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative;

Tableau V.4
Sensibilité de la trésorerie commune aux taux d'intérêt, au 30 juin 2012

<i>Glissement de la courbe des rendements (points de base)</i>	<i>Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)</i>
-200	200
-150	151
-100	101
-50	50
0	0
50	-50
100	-101
150	-151
200	-200

iv) Autres risques de prix : la trésorerie commune n'est pas exposée à d'autres risques de prix significatifs, car elle ne vend pas à découvert, n'emprunte pas de titres et n'effectue pas d'achat sur marge, ce qui limite les risques de pertes de capitaux.

Note 11
Ancienneté des quotes-parts à recevoir

L'ancienneté des quotes-parts à recevoir des États Membres est indiquée dans le tableau V.5. L'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans leur recouvrement.

Tableau V.5
Ancienneté des quotes-parts à recevoir, au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ancienneté</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>
Moins de six mois	216 160	284 037
De six mois à un an	387 665	441 652
Un à deux ans	167 142	185 801
Plus de deux ans	614 163	601 619
Total	1 385 130	1 513 109

Note 12**Biens non durables**

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS), les biens non durables ne sont pas portés en immobilisations, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition. Les normes UNSAS n'exigent pas non plus que la valeur des biens non durables retenus soit communiquée dans les notes relatives aux états financiers. Toutefois, dans le cadre d'un travail pluriannuel en cours en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), il est prévu de communiquer cette information dans les notes dès que des données suffisamment fiables seront disponibles.

Note 13**Biens durables**

a) On trouvera dans le tableau V.6, établi d'après les comptes d'inventaire cumulés de l'Organisation au 30 juin 2012, la valeur au coût historique des biens durables utilisés par les missions. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS), les biens durables ne sont pas portés en immobilisations, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition;

Tableau V.6

Valeur des biens durables au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>
UNFICYP	15 620	15 816
FNUOD	39 378	36 004
FINUL	131 471	135 881
MINURSO	45 972	39 169
MINUK	21 656	27 654
MONUSCO	312 639	290 865
MINUL	135 169	150 884
ONUCI	125 153	107 833
MINUSTAH	194 274	177 539
MINUS	53 319	299 199
MINUT	46 869	49 853
MINURCAT	20 729	90 380
MINUAD	551 501	541 586
UNSOA	118 238	83 748
FISNUA	29 162	–
MINUSS	205 341	–
MINUS	15 482	–

<i>Mission de maintien de la paix</i>	2012	2011
BSLB	68 695	78 462
BSLB – stocks stratégiques pour déploiement rapide ^a	98 985	109 925
Total^b	2 229 653	2 234 798

^a Y compris des biens non durables d'un montant de 11 980 492 dollars au 30 juin 2012 (13 453 461 dollars au 30 juin 2011).

^b Y compris des biens durables en attente de cession ou de comptabilisation en pertes, d'un montant de 103 777 597 dollars au 30 juin 2012 (141 641 510 dollars au 30 juin 2011).

b) La variation de l'inventaire de biens durables est présentée ci-dessous dans le tableau V.7.

Tableau V.7

Variation de l'inventaire de biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Solde au 1 ^{er} juillet	2 234 798	2 122 085
Achats	142 885	344 127
À déduire : Pertes (accidents, pannes, dégâts et autres)	(21 078)	(27 385)
À déduire : Cessions et autres	(126 952)	(204 029)
Solde au 30 juin	2 229 653	2 234 798

Note 14

Construction de bâtiments et d'autres structures

a) Étant donné l'importance croissante des investissements de ce type effectués au cours des cinq dernières années, l'Organisation communique pour la première fois le montant cumulé des dépenses engagées depuis le 1^{er} juillet 2003 pour la construction de bâtiments et d'infrastructures. Ce montant, qui couvre tant les constructions achevées que les travaux en cours mais ne comprend pas la valeur des terrains, s'élève à 889,6 millions de dollars au 30 juin 2012;

Tableau V.8

Dépenses engagées pour des travaux de construction du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	Total	<i>Pourcentage du total</i>
MINURSO	47	96	87	1 433	474	641	592	364	105	184	4 023	0,5
MINUSTAH	–	234	4 712	14 977	10 000	9 104	9 475	6 691	13 666	10 319	79 179	8,9
MONUSCO	2 618	5 837	6 272	4 671	2 872	5 739	4 303	8 188	7 597	8 111	56 208	6,3
ONUCI	–	301	4 831	7 626	6 592	2 704	3 195	3 395	3 895	4 802	37 341	4,2
MINUAD	–	–	–	–	–	105 123	149 457	40 492	47 790	28 893	371 754	41,8
FNUOD	3 546	2 801	2 517	1 542	588	(97)	2 122	911	1 508	1 273	16 712	1,9
UNFICYP	231	257	759	311	1 383	244	880	558	751	641	6 015	0,7
FINUL	643	298	462	1 095	10 113	12 671	14 057	11 528	2 394	3 204	56 465	6,3
FISNUA	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 328	3 328	0,4
UNSOA	–	–	–	–	–	–	–	9 254	20 295	15 064	44 613	5,0
MINUK	696	429	262	455	97	115	84	125	469	181	2 913	0,3
MINUL	–	8 251	9 437	6 802	4 135	3 733	1 992	1 350	1 186	1 045	37 931	4,3
MINUS	–	–	3 141	14 454	25 475	20 005	16 935	25 757	15 590	–	121 358	13,6
MISNUS	–	–	–	–	–	–	–	–	–	31	31	0,0
MINUSS	–	–	–	–	–	–	–	–	–	26 418	26 418	3,0
MINUT	–	–	–	–	1 825	842	79	436	122	67	3 371	0,4
BSLB	1 053	2 601	1 742	901	1 664	1 320	2 430	4 418	5 001	760	21 889	2,5
Total	8 834	21 106	34 224	54 268	65 218	162 146	205 601	113 466	120 368	104 320	889 550	100,0
Pourcentage du total cumulé	1,0	2,4	3,8	6,1	7,3	18,2	23,1	12,8	13,5	11,7	100,0	
Pourcentage du total cumulé en ordre chronologique inverse	100	99,0	96,6	92,8	86,7	79,4	61,1	38,0	25,3	11,7		

b) Ce montant, qui a été passé en charges à différentes étapes des travaux, comprend les dépenses engagées par les missions en activité et la BSLB au cours de la période allant de l'exercice 2002/03 à l'exercice 2011/12. Le montant correspondant à l'exercice 2011/12 était de 104,3 millions de dollars. Près de 80 % du montant total des dépenses engagées sur l'ensemble de la période l'a été entre 2008 et 2012;

c) En application des Normes comptables internationales pour le secteur public, à partir du 1^{er} juillet 2013, ces bâtiments et infrastructures devront être constatés à leur juste valeur compte tenu de leur durée de vie prévue et portés en immobilisations si le seuil fixé en la matière est dépassé.

Note 15**Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés ;

b) Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont portés au passif de l'état XXIII (« Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix »). Les engagements au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement sont constatés dans les états financiers des différentes opérations de maintien de la paix, du compte d'appui et de la Base de soutien logistique ;

c) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite n'ayant pas fait l'objet d'ouvertures de crédits, les déficits correspondants sont portés dans la section « Réserves et soldes des fonds » de l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds. En outre, la variation nette de ces engagements au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012 est inscrite à la rubrique des charges à payer non budgétisées de l'état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds ;

d) Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée, généralement tous les deux ans, par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents. La dernière évaluation en date a porté sur les engagements au 31 décembre 2011. Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2011, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 % ; hausse du coût des soins de santé de 8,0 % pour tous les régimes d'assurance en 2012 (7,0 % pour le régime Medicare aux États-Unis et 5,0 % pour le régime d'assurance dentaire aux États-Unis), tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà; hypothèses relatives aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et aux taux de mortalité conformes à celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Par rapport à l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2009, les principaux changements étaient les suivants : abaissement de l'hypothèse relative au taux d'actualisation, qui est ramené de 6,0 % à 4,5 % pour tenir compte de la baisse généralisée des coûts financiers de référence concernant les obligations de premier rang émises par des sociétés; relèvement de l'hypothèse relative au coût des soins de santé pour les régimes d'assurance

maladie proposés ailleurs qu'aux États-Unis; et obligation pour tous les retraités des Nations Unies y ayant droit d'être affiliés au régime Medicare Plan B des États-Unis, ce qui a réduit les coûts supportés par l'Organisation pour les montants facturés par des prestataires de soins;

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Organisation. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Organisation, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Organisation ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le plan d'assurance maladie du personnel recruté localement;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011, déduction faite de la part des primes à la charge des participants au régime, s'élevait à 3 654 426 000 dollars, la part afférente aux opérations de maintien de la paix étant estimée à 768 750 000 dollars;

v) La part des opérations de maintien de la paix dans les engagements de l'Organisation, qui était de 768 750 000 dollars au 31 décembre 2011, a été actualisée au 30 juin 2012 et estimée à 827 399 000 dollars, comme l'indique l'état XXIII, intitulé « Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix »;

vi) Le tableau V.9 présente les montants bruts et nets des engagements de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix :

Tableau V.9

Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Montant brut des engagements	1 372 974	720 398
À déduire : Primes à la charge des participants	(545 575)	(281 419)
Engagements nets de l'Organisation	827 399	438 979

L'augmentation des engagements s'explique principalement par une perte actuarielle de 379 594 000 dollars qui résulte pour l'essentiel de la modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation (ramené de 6 % au 30 juin 2011 à 4,5 % au 30 juin 2012) et par l'augmentation du nombre de fonctionnaires concernés à la suite de l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel des opérations de maintien de la paix;

- vii) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 25 % ou diminuerait de 19 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De même, on estime que les engagements augmenteraient de 26 % si le taux d'actualisation était abaissé de 1 %, ou diminueraient de 19 % si le taux était relevé de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes;
- e) Prestations liées au rapatriement :
- i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement;
- ii) Le montant total des engagements au titre des prestations liées au rapatriement pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 184 433 242 dollars au 30 juin 2012, contre 152 596 916 dollars au 30 juin 2011;
- f) Jours de congé annuel accumulés :
- i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables;
- ii) Le montant total des engagements au titre des jours de congé accumulés pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 131 324 257 dollars au 30 juin 2012, contre 118 209 284 dollars au 30 juin 2011.

Note 16

Installations mises à la disposition des missions, ou dispenses de loyer accordées, dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions

- a) Le tableau V.10 présente la valeur des installations mises gracieusement à la disposition des missions dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou d'accords sur le statut des missions par les États Membres sur le territoire desquels se trouvent les opérations. Le montant est estimé en fonction des loyers habituellement pratiqués sur le marché local. Conformément au paragraphe i) iv) de la note 2 consacrée aux conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix, les installations mises de la sorte à la disposition des missions ne sont pas comptabilisées en tant que contributions volontaires en nature;

Tableau V.10
**Installations mises à la disposition des missions dans le cadre d'accords
sur le statut des forces ou des missions au cours de l'exercice clos
le 30 juin 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>
UNFICYP	241	240
FNUOD	511	511
FINUL	2 746	2 746
MINURSO	1 370	1 454
MINUK	113	116
MONUSCO	10 906 ^a	2 987
MINUL	2 070 ^b	499
ONUCI	1 946 ^b	698
MINUSTAH	5 090	4 523
MINUS	–	29 536
MINUT	5 192	4 338
MINURCAT	–	5 675
MINUAD	878	783
FISNUA	10 157	–
MINUSS	37 130	–
BSLB	1 557	2 458
Total	79 907	56 564

^a L'augmentation est due à une hausse des loyers habituellement pratiqués sur le marché local par rapport à l'exercice 2010/11.

^b Ce montant comprend la valeur d'installations qui avaient été omises dans le rapport sur l'exercice 2010/11.

b) Les missions ont été dispensées, dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions conclus avec les États Membres sur le territoire desquels elles se trouvent, d'un certain nombre de droits et taxes habituellement perçus pour les services fournis. Il s'agissait par exemple de droits d'atterrissage et d'autres droits perçus à des aéroports, d'une valeur globale de 32,7 millions de dollars, notamment pour la MINUAD (14,5 millions de dollars), la MONUSCO (10,6 millions de dollars) et la MINUSS (5,3 millions de dollars); de droits afférents à l'immatriculation de véhicules et à la délivrance de permis de conduire, d'une valeur globale de 7,8 millions de dollars, essentiellement pour la FINUL (7,8 millions de dollars); et de taxes sur les passagers aux aéroports, d'une valeur globale de 2,2 millions de dollars, notamment pour la MINUL (0,9 million de dollars) et l'ONUCI (0,8 million de dollars). Ces montants ne comprennent pas les exemptions ou remboursements de droits d'importation et de taxes sur la valeur ajoutée découlant des privilèges accordés à l'Organisation par la Charte.

Les montants indiqués ci-dessus ont été estimés par comparaison avec les droits et taxes applicables pour des services de même nature. Conformément au paragraphe i) iv) de la note 2 consacrée aux conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix, les dispenses de droits et de taxes octroyées aux missions ne sont pas comptabilisées en tant que contributions volontaires en nature.

Note 17**Dettes éventuelles**

Un recours introduit par un fournisseur de groupes électrogènes contre une décision d'arbitrage en faveur de l'Organisation a été rejeté. Il n'y a pas d'autres dettes éventuelles de montant significatif devant être indiquées dans les états financiers.

Annexe I

Opérations de maintien de la paix financées par le budget ordinaire : utilisation des crédits ouverts pour la période de six mois terminée le 30 juin 2012 de l'exercice biennal 2012-2013, pour les principaux objets de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Crédits ouverts^a</i>	<i>Traitements et autres dépenses de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Achats</i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Département des opérations de maintien de la paix									
Direction exécutive et administration	1 249	342	12	–	1	–	–	355	894
Programme de travail	8 028	1 820	18	–	–	–	–	1 838	6 190
Appui au programme	1 093	195	–	–	134	–	–	329	764
Département de l'appui aux missions									
Direction exécutive et administration	2,027	439	–	–	–	–	–	439	1 588
Programme de travail	5,961	1 324	–	–	–	–	–	1 324	4 637
Missions de maintien de la paix ^b									
ONUST	70 282	13 726	570	91	2 118	421	–	16 926	53 356
UNMOGIP	21 085	3 375	479	78	1 684	475	–	6 091	14 994
Total	109 725	21 221	1 079	169	3 937	896	–	27 302	82 423

^a Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013.^b Financées par le budget ordinaire.

Annexe II

**Activités concernant des opérations de maintien
de la paix financées au moyen de fonds d'affectation
spéciale : tableau des recettes, des dépenses, des réserves
et des soldes des fonds (exercice clos le 30 juin 2012)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectations spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour la délimitation et la démarcation de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie	3 950	36	1 258	2 728
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	564	4	568	–
Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie – commandement unifié	384	4	–	388
Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994	11	–	–	11
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	301	3	–	304
Fonds d'affectation spéciale pour les activités des Nations Unies relatives au rétablissement et au maintien de la paix	7 315	70	1 600	5 785
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix	9 900	10 245	9 313	10 832
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	987	10	–	997
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	3 517	3 146	1 652	5 011
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 029	10	–	1 039
Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de pacification de l'Ituri	7	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix au Soudan	927	11	(164)	1 102
Fonds d'affectation spéciale pour l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation pour le Darfour	8 281	584	2 095	6 770
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	3 450	24	12	3 462
Fonds d'affectation spéciale de soutien à la Mission de l'Union africaine en Somalie	13 462	35 137	24 852	23 747
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à une paix durable au Darfour	271	2	213	60
Total	54 356	49 286	41 399	62 243

13-20983* (F) 010513 010513

